



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 JUILLET 2023 - 10H.**
(Salle des Etats de Provence)

Transcription in extenso

Présidence : Madame Sophie JOISSAINS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Kayané BIANCO, Adjoint au Maire

Quorum : 28

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2023

01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS		
01.01	COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2023	Dominique AUGEY
01.02	COMPTABILITÉ COMMUNALE - AUGMENTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AVEC RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION PLACE D'ALBERTAS N° P10-2021-1	Dominique AUGEY
01.03	AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	Sophie JOISSAINS
01.04	CRÉATION D'UNE ASTREINTE TECHNIQUE POUR LA CUISINE CENTRALE	Sophie JOISSAINS
01.05	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AMÉNAGEMENT DU QUARTIER FAUBOURG, DE L'ÉCOLE D'ART, DU PAVILLON VENDÔME ET ACQUISITION DES LOCAUX DE LA SACEM - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGEY
01.06	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - LIAISON TGI-3 PLACES QUARTIER COMTAL - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGEY
01.07	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES-ALLUMETTES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGEY
01.08	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CÉZANNE 2025 DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN ET ATELIER DES LAUVES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGEY
01.09	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - OPÉRATION DE MASSIFICATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGEY

01.10	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PLAN PLURIANNUEL DE RÉNOVATION ET VÉGÉTALISATION DES PARCS - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGÉY
01.11	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC URBAIN A VOCATION SPORTIVE CARCASSONNE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dominique AUGÉY
01.12	APPROBATION DU CONTRAT ENTRE L'ECO-ORGANISME ALCOME ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR ASSURER LE NETTOIEMENT DES VOIRIES	Dominique AUGÉY
01.13	CDC HABITAT SOCIAL - OPERATION CŒUR DURANNE ULS - ACQUISITION EN VEFA DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLS - EMPRUNT DE 433 059 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 50 %	Dominique AUGÉY
01.14	PRINCIPE DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS RÉFORMÉS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Francis TAULAN
01.15	EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT	Michael ZAZOUN
01.16	EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT	Michael ZAZOUN
01.17	EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN RAISON DE DIVERS TRAVAUX DE RÉSEAUX POUR L'ANNÉE 2023	Michael ZAZOUN
01.18	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CHALETS DE NOËL 2023	Michael ZAZOUN
01.19	ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA GRANDE BRADERIE D'AIX-EN-PROVENCE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AIX EN COMMERCE"	Michael ZAZOUN
01.20	MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU CRÉDIT AGRICOLE POUR UN SOUTIEN FINANCIER A L'EXPOSITION ' David Hockney, collection de la Tate ' AU MUSÉE GRANET	Karima ZERKANI-RAYNAL
01.21	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE	Laure SCANDOLERA

01.22	CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Françoise COURANJOU
02-VIE INSTITUTIONNELLE		
02.01	INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Sophie JOISSAINS
02.02	RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES - CONTRÔLE DES COMPTES DSP CASINO MUNICIPAL - ARTICLE L243-6 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	Laure SCANDOLERA
02.03	RAPPORT ANNUEL DSP CASINO D'AIX-EN-PROVENCE 2021-2022	Laure SCANDOLERA
02.04	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RESTAURATION DES FAÇADES DE LA PLACE D'ALBERTAS	Laure SCANDOLERA
02.05	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE AUPRÈS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE L'OPPOSANT A LA SAS CHÂTEAU DE LA GANTESE ET LA SCI DES QUATRE MOULINS DE L'EURE CONCERNANT DES MOUVEMENTS DE TERRE RÉALISÉS EN ZONE AGRICOLE SOUMIS A UN RISQUE FORT INONDATION, SIS 210, CHEMIN DE LA GANTESE - TJ 23/070	Laure SCANDOLERA
02.06	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SNC PLAINE DES DÉS - ANNULATION D'UNE DÉCISION DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION D'INTERJETER APPEL - CE 23/068	Laure SCANDOLERA
02.07	DÉSISTEMENT D'INSTANCE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE SON RECOURS AU FOND CONTRE GREGOTTI, AXA FRANCE ET AUTRES - DÉSORDRES AFFECTANT LE GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE : BOITES A RESSORTS ET INFILTRATIONS DIVERSES	Laure SCANDOLERA
04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN		
04.01	MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ	Sophie JOISSAINS
04.02	SACOGIVA - SUBVENTION EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX-PROGRAMME CALLIOPE	Dominique AUGEY

04.03	MONTEE BELLEVUE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE DH n° 347 p	Odile BONTHOUX
04.04	RUE DE L'HIPPODROME - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HZ N° 511P	Odile BONTHOUX
04.05	JAS DE BOUFFAN - 7 RUE DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE - MISE A DISPOSITION PARTIELLE AU GRETA CFA PROVENCE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION PO N° 98	Odile BONTHOUX
04.06	AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX (AUPA) - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 - PROGRAMME DE TRAVAIL, SUBVENTION 2023 ET MODALITÉS DE VERSEMENT.	Jacques BOUDON
04.07	PARCOURS DE VILLE, ETUDES PREALABLES POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES ANTIQUES DE GRASSI ET DES THERMES : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE	Jacques BOUDON
06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE		
06.01	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAVA POUR L'ANNÉE 2023 (CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2022-2024)	Eric CHEVALIER
06.02	EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE DU DROIT DE STATIONNEMENT DES VEHICULES A USAGE DES TAXIS AU TITRE DE L'ANNEE 2021	Eric CHEVALIER
06.03	CREATION DE SIX LICENCES DE TAXIS SUPPLEMENTAIRES DONT UNE T.P.M.R. SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Eric CHEVALIER
07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE		
07.01	BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LA BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2024 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS	Sophie JOISSAINS
07.02	CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE À VOCATION DANSE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD	Sophie JOISSAINS
07.03	DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET CULTUREL "CRÉER REFUGE" , MIS EN ŒUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE.	Sophie JOISSAINS

07.04	DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE FESTIVAL ' LES PROMESSES DE L'AUBE ', MIS EN ŒUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE	Sophie JOISSAINS
07.05	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS	Sophie JOISSAINS
07.06	MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS CONCERNANT LE FONDS D'AIDE A LA CRÉATION ARTISTIQUE POUR LE SPECTACLE VIVANT	Sophie JOISSAINS
07.07	CONTRAT DE COMMISSARIAT EN VUE D'UNE EXPOSITION SUR ROGER BISSIERE "LA PART DE L'AUTRE" AU MUSÉE GRANET, CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS (14 SEPTEMBRE 2023 AU 14 JANVIER 2024)	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.08	AVENANT AU CONTRAT DE COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION JEAN DARET ET LA PEINTURE PROVENÇALE (15 JUIN AU 29 SEPTEMBRE 2024)	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.09	ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR LE MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
07.10	ANCIEN PALAIS ARCHIÉPISCOPAL - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL TEMPORAIRE, PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU 12 DÉCEMBRE 2019	Odile BONTHOUX
07.11	INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021	Dominique AUGEY
07.12	GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - CLÔTURE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 / 2021	Dominique AUGEY
07.13	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2023 -	Arlette OLLIVIER
08-VALORISATION DU PATRIMOINE		
08.01	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SCI BOB DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DES FAÇADES SITUÉES SUR LES PARCELLES 181 ET 182 DE LA PLACE D'ALBERTAS	Jean-Louis VINCENT
08.02	CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION PHYLOGENIA - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE DINOSAURES.	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

08.03	MUSÉUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
08.04	HÔTEL DE CHÂTEAURENARD - TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ESCALIER MONUMENTAL JEAN DARET ET DES DÉCORS PEINTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
08.05	ÉGLISE DU SAINT ESPRIT - ÉTUDE HISTORIQUE ET DIAGNOSTIC STRUCTUREL - DEMANDES DE SUBVENTIONS	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL		
09.01	RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ESQUICHES COUDES DU PAYS D'AIX	Karima ZERKANI-RAYNAL
09.02	POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION DU CENTRE DE CONGRES- MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS.	Stéphane PAOLI
10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE		
10.01	PARTICIPATION DE LA VILLE A LA CRÉATION D'UNE 2EME SALLE DE RYTHMOLOGIE AU CHIAP	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
10.02	ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU VILLES-SANTÉ DE L'OMS	Laurent DILLINGER
11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE		
11.01	CONVENTION DE RÉSERVATION RÉSIDENCE AIXCELLENCE PLUS - BAILLEUR SACOGIVA-CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE	Brigitte BILLOT
11.02	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENT - RÉSIDENCE EVEN PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE	Brigitte BILLOT
11.03	MÉDIATION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DUNES-CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISATION DE SIGNATURE	Brigitte BILLOT
11.04	ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS- ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE	Laure SCANDOLERA
12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS		
12.01	RAPPORT ANNUEL POUR INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022	Fabienne VINCENTI

12.02	ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Fabienne VINCENTI
12.03	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET AU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	Fabienne VINCENTI
12.04	CROIX ROUGE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	Brigitte BILLOT
13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS		
13.01	TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE LA MOLIERE - ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION	Francis TAULAN
14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS		
14.01	SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Fabienne VINCENTI
15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE		
15.01	SOUTIEN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AUX ACTIONS DE RENTRÉE ÉTUDIANTE 2023	Kayané BIANCO
16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE		
16.01	PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'UPPA CHAIRE OPTIMA	Dominique AUGÉY
16.02	ACTUALISATION DE LA CHARTE ASSOCIATIVE	Dominique AUGÉY
16.03	CONVENTIONNEMENT AVEC HELLOASSO POUR UN PARTENARIAT ANNUEL DESTINÉ A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ASSOCIATIF AISOIS	Dominique AUGÉY
16.04	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITES DES FÊTES OU ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	Dominique AUGÉY

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/07/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Le 21

juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/07/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Mme le Maire : Je vous demande de vous installer. Chers amis, je vais vous demander de vous lever pour faire une minute de silence suite au décès de Monsieur Henri HERLIN, adjoint dans la municipalité de PICHERAL qui était un homme d'une grande humanité qui a été le président de SYNTEC, qui a fait partie aussi du conseil d'administration de l'AMS, et qui a été un soutien précieux pour l'ensemble des municipalités qui ont suivi.

(Une minute de silence en hommage à Henri HERLIN)

Mme le Maire : Je vous remercie. Frédéric, pourriez-vous vérifier le quorum ?

Mme PETEL : Un instant, je suis infiniment désolée de vous interrompre, mais nous avons appris hier soir, le décès d'un conseiller municipal de Venelles, qui était aussi quelqu'un que nous connaissions bien, qui était bien connu à Venelles, Serge EMERY, quelqu'un de très bienveillant, très attaché aux politiques sur le handicap puisque son fils est atteint de handicap. Et j'aurais souhaité, avec votre accord, bien évidemment, que l'on puisse rendre hommage à ce conseiller municipal de la majorité de Monsieur MERCIER.

Mme le Maire : En souvenir du pays d'Aix légal, donc, nous rendons hommage à Monsieur EMERY.

(Une minute de silence en hommage à Serge EMERY)

Mme le Maire : Je vous remercie.

M. PENA : Madame le Maire, j'ai bien peur de devoir aussi intervenir. Je vais essayer d'intervenir calmement, « essayer » je dis bien, parce que l'émotion me gagne. Nous attendions, le groupe Aix en Partage, que vous fassiez une autre minute de silence de plus. Pour Nahel, que tout le monde connaît et dont tout le monde connaît maintenant le visage, d'un jeune homme, d'un humain avant toute autre considération. Lors du rassemblement des élus, auquel nous avons participé qui condamnait les violences à l'égard des élus et qui condamnait les violences de manière générale, vous avez eu des paroles fort apaisantes, et nous vous en remercions. Nous avons entonné La Marseillaise et c'était

très bien. Et puis, vous avez fait une minute de silence un peu impromptue, un peu surprise à l'égard de ce pompier mort tragiquement, c'est vrai, en essayant d'éteindre un incendie sur son lieu de travail, en quelque sorte. Ce n'était pas attendu, et nous nous sommes dit à ce moment-là qu'il y aurait une minute de silence pour Nahel. Cela n'a pas été le cas, nous l'avons dit à certains de vos élus qui nous ont dit qu'ils feraient en sorte de relayer notre émoi et notre demande. Donc ici, solennellement, je vous demande, Madame le Maire, de faire une minute de silence en l'honneur de Nahel comme notre Assemblée nationale, elle-même, d'ailleurs, l'a fait.

Mme le Maire : Évidemment, cette question s'est posée. Cette question s'est posée et je dois dire que la mort tragique d'un jeune homme de 17 ans, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle s'est produite, est une chose épouvantable. Suite à la mort de ce jeune homme, il y a eu des émeutes très difficiles en France. Des émeutes qui se sont transformées, je dirais, de la colère, de l'indignation, aussi des émeutes d'aubaine sur Marseille notamment, où on a vu des familles entières venir prendre des denrées, des stocks, qui étaient chez les commerçants et puis on a vu apparaître ces stocks le lendemain sur Leboncoin. Il y a eu beaucoup de choses difficiles. Nahel MERZOUK est décédé, et c'est profondément tragique. Et je ne peux non plus occulter ce qui s'est passé au niveau de la famille de ce policier, une procédure qui a été un peu inhabituelle. Et aujourd'hui, tout en ayant le plus profond respect – et je tiens à le dire et à le souligner – pour la douleur de ses proches, pour cette jeune vie qui a été fauchée. Je ne souhaite pas instrumentaliser ce décès en relançant une polémique. Vous avez parlé de ce jeune pompier, au moment où j'ai effectivement demandé cette minute de silence, on venait de me passer l'information selon laquelle un autre jeune homme était décédé dans le cadre d'un service à la Nation qui était effectivement d'éteindre les incendies provoqués par les émeutiers. Le contexte était un peu différent. Aujourd'hui, encore une fois, j'éprouve un profond respect pour la douleur de ses proches. Mais ici, nous faisons des minutes de silence pour les Aixois qui sont regrettés, pour ceux qui ont été victimes, je dirais des victimes d'atrocités lorsque cela dépasse le cadre aixois, pour des États qui sont en guerre, qui sont persécutés. Jamais nous n'avons fait une minute de silence pour un jeune homme, et malheureusement, il n'y a qu'à regarder à 1 km d'Aix-en-Provence, et il y a beaucoup d'accidents tragiques. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité faire de minute de silence. Mais cela n'a absolument rien à voir avec un manque de respect et de considération totale pour la douleur de ses proches. De plus, il y a une enquête en cours. Je tiens énormément à la présomption d'innocence qui, pour moi, est la garante de l'État de droit. Et c'est aussi la raison pour laquelle, malgré l'écho médiatique qui a été donné à son décès, on ne fera pas de minute de silence ce matin. Si l'enquête venait à montrer d'autres choses, je réviserai évidemment ma position.

M. PENA : Madame le Maire, permettez-moi de réagir à vos propos. D'abord, ils sont factuellement faux sur un certain nombre de points. Le pompier n'est pas mort dans un incendie provoqué par des émeutes...

Mme le Maire : C'est ce que l'on m'a dit à ce moment-là.

M. PENA : Oui, mais c'est faux. On vous a mal informée ; je ne sais pas qui vous a informée, il y a peut-être une personne à côté de vous qui vous a mal informée. Mais ce que j'ai à dire, c'est que c'était un incendie accidentel, c'est bien sûr une mort tragique mais qui n'a donc rien à voir avec les émeutes. Deuxièmement, ce qui est faux, c'est qu'ici même, nous avons fait une minute de silence pour les enfants qui avaient été agressés à Annecy, par exemple. Je ne vois pas très bien de différence, si je puis me permettre.

Mme le Maire : Dix innocents et tragédie avec un fou furieux en liberté.

M. PENA : Non, laissez-moi terminer. Donc, nous sommes allés au-delà des Aixois que nous connaissons pour des minutes de silence. Nous avons fait des minutes de silence pour l'Arménie, etc., donc dans ce cadre-là, je ne vois pas comment Nahel serait un étranger à notre Conseil. Non, mais un étranger au sens le plus commun du terme.

Mme le Maire : Non, mais vous connaissez le pouvoir de la sémantique.

M. PENA : Non, vous savez, je suis très naïf. Donc, ce que je veux vous dire, Madame le Maire, c'est que vous prenez vos responsabilités. Et nous, nous en prenons acte. Comme nous sommes des élus responsables et qu'il y a ensuite la vie de notre Ville, nous allons rester. Dans d'autres circonstances, nous serions partis. Et je vais ajouter une chose. Vous savez, il n'y a pas de paix sociale, il n'y a pas de vie commune et il n'y a pas du coup, d'ordre, puisque certains ont souvent ce mot à la bouche, sans justice, Madame. Et il s'agissait simplement de rendre hommage à un jeune homme et de lui faire justice, ainsi qu'à ses proches. Je ne fais pas de concurrence entre les victimes

de violence, entre les morts, quand c'est aussi tragique ; il ne s'agit pas de cela. Mais la mort de Nahel a eu de telles répercussions dans le pays, a conduit en partie même si évidemment, ce n'est pas le seul élément, à des émeutes qui ne peuvent que nous interroger sur notre société, sur notre lien social, que je trouve vraiment fâcheux, encore une fois fâcheux, et surpris de votre part, que vous ne fassiez pas cette minute de silence. Et puisque j'y suis, Madame PETEL, je tiens à vous dire que j'ai été absolument scandalisé par vos tweets sur cette affaire et je ne suis pas le seul. Vous avez traité Nahel, que vous n'avez même pas voulu nommer de « délinquant », il n'a pas de casier judiciaire, vous l'avez déshumanisé, vous l'avez criminalisé, vous avez eu des propos qui sont dignes du syndicat d'extrême droite de police Alliance, des propos que même le RN ne tiendrait pas aujourd'hui. C'est honteux pour la République, c'est honteux pour un élu de la République et c'est honteux pour notre ville, Madame PETEL. Vous êtes jugée définitivement dans cette affaire.

Mme le Maire : Monsieur PENA, je souhaiterais que l'on n'instrumentalise pas cette affaire. Encore une fois, je vous l'ai dit, s'il n'y avait pas une enquête en cours et une présomption d'innocence, je n'aurais pas hésité à faire une minute de silence. Il se trouve aujourd'hui que chacun de nos actes peut être interprété et peser dans la balance avec une enquête en cours. Donc, je ne ferai pas aujourd'hui cette minute de silence. Et encore une fois, s'il s'avère que l'interprétation des faits est jugée d'une manière où, effectivement, ce qui s'est passé n'apparaît pas dans une logique mais dans une intention réelle de tuer, dans ce cas-là, nous ferons notre minute de silence.

Mme PETEL : Juste une réponse très rapide, Madame le Maire, et je n'ai pas du tout l'intention de polémiquer avec Monsieur PENA, car de toute façon, mes propos étaient tenus en tant que députée, et ils n'engagent que moi, ils n'engagent même pas les conseillers municipaux qui sont avec moi aujourd'hui. Donc, ce sont des propos que je ne retire pas parce qu'effectivement, être délinquant, c'est avoir commis un délit, et il y a bien un délit dans le fait de conduire sans permis, de conduire à 17 ans et de conduire très vite sur une voie de bus dans une grosse berline donc voilà. Après, je ne suis pas comme Monsieur PENA parce que le droit m'intéresse et cela m'étonne que vous soyez en tant que professeur en train de nous dire que vous souhaitiez rendre justice. La justice, elle se rend dans les tribunaux ; elle ne se rend ni dans un Conseil municipal ni dans les médias. Et je trouve regrettable aujourd'hui qu'il y ait un traitement différencié pour le policier auteur du tir qui, effectivement, a commis quelque chose – lui aussi – d'extrêmement grave et de regrettable. Et on peut regretter qu'un jeune homme de 17 ans soit mort. Mais on peut aussi – et ce n'est pas antinomique – regretter qu'il ait conduit sans permis à 17 ans et commis un refus d'obtempérer. Et je rappelle qu'il y a 30 000 refus d'obtempérer par an. Je rappelle aussi qu'il y a des policiers et des gendarmes morts en service chaque année. Je tiens à votre disposition la liste des noms et les âges de ces policiers et gendarmes qui meurent en service chaque année. Il y a des gens de 25 ans là-dedans, d'accord ? Depuis 2020, on a cette liste qui est déjà importante, et c'est aussi par des refus d'obtempérer. Donc, ce n'est pas ici qu'on va rendre justice ; c'est la justice qui va rendre justice. Et je regrette aussi, même si je regrette la mort de ce jeune homme et s'il faut le regretter pour sa famille, je regrette aussi que le policier fasse l'objet d'un traitement différencié qui ne lui a pas permis, par exemple, de voir sa famille depuis plus de trois semaines, et cela est à regretter aussi.

Mme le Maire : Quoi qu'il en soit, je pense qu'on va arrêter là, la polémique parce que nous rentrons dans un schéma qui n'est pas le bon.

Mme HUBERT : Oui, mais j'aimerais dire une phrase. C'est vrai que Marc a dit qu'on n'allait pas se retirer de ce Conseil, mais les propos que j'entends sont scandaleux. On nous parle d'instrumentaliser, on nous parle d'un accident tragique, eh bien c'est tragique. Mais enfin, ne traitez pas la mort d'un jeune homme de 17 ans comme cela. La présomption d'innocence, quand le réfugié a tiré sur des enfants, on a fait une minute de silence. Où était la présomption d'innocence ? On a parlé de l'immigration à propos de ce décès. Et aujourd'hui, on vient de nous faire l'éloge de la police. Je vous rappelle qu'à Marseille, il y a quelqu'un qui a été tué par un flashball de la police, il n'y a qu'un policier en garde à vue...

Mme le Maire : Non, s'il vous plaît, je veux le plus grand calme.

Mme HUBERT : Je pense que vous envoyez un très mauvais message, j'ai fait une question préalable sur les quartiers prioritaires et je veux dire, vous avez vu ce que ce genre de prises de position qui sont, je pense, partisans et qui n'ont rien à voir avec la présomption d'innocence aboutie à des comportements...

Mme le Maire : Non. C'est justement de ne pas être partisan et laisser les choses se faire.

Mme HUBERT : Oui, c'est ça.

Mme le Maire : Et je souligne parce que vous venez de le dire, sinon je ne me serais pas permise, on n'a pas fait de minute de silence non plus pour ce jeune homme qui a été victime d'un tir de flashball et que vous ne l'avez pas demandée.

Mme DAURES : Excusez-nous de penser qu'il y a eu un traitement différencié quand on vous souffle de faire une minute de silence pour ce malheureux pompier, on l'a fait volontiers, ce n'est pas le problème. Mais cela n'avait rien à voir avec les émeutes.

Mme le Maire : Ce n'est pas ce qui m'a été dit sur le moment.

Mme DAURES : Oui, je suis d'accord mais donc, il y a bien un traitement différencié lorsqu'on vous demande quelque chose. Là, vous ne vous êtes pas demandé s'il y avait...

Mme le Maire : Personne n'ignore les émeutes qui ont eu lieu en France aujourd'hui, il y a une enquête de présomption d'innocence.

Mme DAURES : Là, franchement, sur les propos, sur le traitement différencié pour le policier, excusez-nous, mais franchement, c'est du domaine de la discussion de comptoir. Quelle plus-value cela a mené de dire que ce jeune est un délinquant ?

Mme le Maire : Justement, je ne veux pas qu'on aille vers une discussion de comptoir.

Mme DAURES : Si ce n'est que de draguer l'extrême droite.

Mme le Maire : Je ne le souhaite pas.

Mme DAURES : Cela n'a apporté aucune plus-value.

Mme le Maire : Maintenant, c'est stop. Maintenant, on arrête. Nous passons au Conseil municipal.

Encore une fois, lorsque l'enquête sera terminée, nous ferons ce que j'ai dit tout à l'heure.

Frédéric, nous avons donc le quorum. Kayané, l'appel, s'il te plaît.

Mme BIANCO : Merci, Madame le Maire.

AMIACH Jonathan, ANDRÉ Ravi, ANGELETTI Laurence, AUGÉY Dominique, BENDELE Béatrice, BENKACI Moussa, BIANCO Kayané, BILLOT Brigitte, BONTHOUX Odile, BOUDON Jacques, BRAMOULLÉ Gérard (absent excusé), CALENDINI Pierre-Paul, CANUET Joëlle, CAPEAU Rémi, CASANOVA Pierre-Emmanuel, CHEVALIER Éric, COURANJOU Françoise, DAURES Agnès, DEVESA Brigitte, DI CARO ANTONUCCI Sylvaine, DI MEO Cyril, DIJON Sylvain, DILLINGER Laurent, DONATINI Gilles, DUBOST Jean-François, DUMICHEL Frédérique, FERAUD Marc, FERNANDEZ Stéphanie, GRUVEL Jean-Christophe, HADAOUI Sellam, HUARD Elisabeth, HUBERT Claudie, JANER Amandine, JOISSAINS Sophie, KHOUIEL Salah Eddine, KLEIN Philippe, LENFANT Gaëlle, MEGGIATO Perrine, MEYNEY DE CACQUERAY Sophie, OLLIVIER Arlette, PAOLI Stéphane, PARRA Alain, PENA Marc, PETEL Anne-Laurence, PIGNATEL Josy, SCANDOLERA Laure, SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, SPANO Pierre, TAULAN Francis, TERME Françoise, TRIVIDIC Solène, VINCENT Jean-Louis, VINCENTI Fabienne, ZAZOUN Michaël et ZERKANI-RAYNAL Karima.

Mme le Maire : Merci, Kayané.

01.01 unanimité,

01.02 unanimité,

01.03 adopté à la majorité,

01.04 adopté à la majorité,

01.05 unanimité,

01.06 unanimité,

01.07 unanimité,

01.08 unanimité,

01.09 unanimité,

01.10 unanimité,

01.11 unanimité,

01.12 unanimité,

01.13 unanimité,

01.14 unanimité,

01.15 adopté à la majorité,

01.16 unanimité,

01.17 unanimité,

01.18 unanimité,

01.19 unanimité,

01.20 unanimité,

01.21 unanimité,

01.22 unanimité,

01.23 unanimité,

01.24 unanimité,

01.25 unanimité,

01.26 unanimité,

01.27 unanimité,

01.28 unanimité,

01.29 adopté à la majorité,

01.30 unanimité,

01.31 unanimité

01.32 information du conseil,

02.01 information du conseil,

02.02 unanimité,

02.03 unanimité,

02.04 unanimité,

02.05 unanimité,	08.06 unanimité,
02.06 adopté à la majorité,	08.07 unanimité,
02.07 unanimité,	08.08 unanimité,
02.08 unanimité,	08.09 informations du conseil,
02.09 unanimité,	08.10 unanimité,
02.10 unanimité,	08.11 unanimité
03.01 unanimité,	09.01 unanimité,
03.02 unanimité,	09.02 unanimité,
04.01 adopté à la majorité,	09.03 unanimité,
04.02 adopté à la majorité,	09.04 unanimité,
04.03 unanimité,	11.01 adopté à la majorité,
04.04 unanimité,	11.02 unanimité,
04.05 unanimité,	11.03 unanimité,
04.06 informations du conseil,	11.04 unanimité,
04.07 informations du conseil,	11.05 unanimité,
04.08 unanimité,	11.06 unanimité,
06.01 unanimité,	12.01 unanimité,
07.01 unanimité,	12.02 unanimité,
07.02 unanimité,	12.03 unanimité,
07.03 retiré en séance,	12.04 informations du conseil,
07.04 unanimité,	12.05 unanimité,
07.05 unanimité,	12.06 unanimité,
07.06 unanimité,	13.01 unanimité,
07.07 unanimité,	13.02 unanimité,
07.08 unanimité,	14.01 unanimité,
07.09 unanimité,	14.02 unanimité,
07.10 unanimité,	14.03 unanimité,
08.01 unanimité,	16.01 unanimité
08.02 unanimité,	16.02 unanimité,
08.03 unanimité,	16.03 unanimité,
08.04 unanimité,	16.04 unanimité,
08.05 unanimité,	16.05 unanimité.

Mme le Maire : Merci, Kayané. Aix en Partage et Aix au Cœur ont déposé chacun, deux questions orales, donc je le leur laisse à chacun le choix, bien sûr, de celle du début de séance, et celle de la fin. Monsieur PENA.

M. PENA : Je n'ai pas bien compris, Madame le Maire. On a deux questions orales à pouvoir poser au début de la séance, pas une au début et une à la fin.

Mme le Maire : Deux questions des groupes d'opposition ; cela veut dire une question, chacun en début de séance, et une question chacun en fin de séance. *Hors micro...* ce qui a été dit

M. PENA : Non, on avait dit deux par groupe.

Mme le Maire : On n'avait pas dit quatre questions orales qui allaient passer en début de séance, on avait dit deux.

M. PENA : Je ne sais pas ce qu'Aix au Cœur a compris...

Mme le Maire : Dites-moi celle que vous souhaitez poser en premier.

M. PENA : Mais la seconde sera à 22h30 ?

Mme le Maire : Cela dépend de vous, Monsieur PENA.

M. PENA : De moi ? (*Rires*)

Mme le Maire : Oui, en grande partie. (*Rires*)

M. PENA : Vous me faites beaucoup d'honneur, Madame le Maire. C'est-à-dire que moi seul, finalement, je décide du tempo de ce Conseil ? Ma foi...

Mme le Maire : Comme effectivement, certains m'ont dit, un peu comme au Sénat : « Ce n'est pas faux », moi, j'aime bien laisser parler les uns et les autres. Parce qu' en plus, je me nourris toujours des paroles diverses. Je crois que c'est très important...

M. PENA : Ce sera court pour nous les deux questions.

Mme le Maire : ... de ne pas rester monolithique. Mais dans le même temps, vous ne pouvez pas, je dirais, me dire que le Conseil dure trop longtemps alors que vous prenez une part plus qu'active dans

cette longueur...

M. PENA : Oui, mais pas moi tout seul quand même.

Mme le Maire : Alors dites-moi, quelle question vous souhaitez poser en premier.

M. PENA : Non, mais Madame le Maire, entre nous, ce n'est pas correct.

Mme le Maire : S'il vous plaît, Monsieur PENA, quelle question souhaitez-vous poser en premier ?

M. PENA : Cela fait beaucoup là, dans cette séance. On avait dit que c'était deux questions par groupe.

Mme le Maire : Madame PETEL, quelle question souhaitez-vous poser en premier ?

Mme PETEL : On va poser... s'il vous plaît, juste, je comprends que les conseils sont longs, peut-être faudra-t-il avoir une vraie discussion, Madame le Maire, entre les groupes d'opposition et vous-même, pour discuter de... je sais la longueur des conseils qui de toute façon, nous pose problème à tous. Je pense de façon indifférenciée.

Mme le Maire : Cela dépend de l'autodiscipline de chacun.

Mme PETEL : Et donc, on peut s'astreindre à deux questions qui font deux minutes chacune, par exemple. C'est à peu près le tarif d'une QAG, vous le savez très bien, et cela ne prend pas plus de temps. Donc nous, si on veut... c'est vous qui présidez donc c'est vous qui décidez, on fait le contournement des Milles tout de suite et studio Ely à la fin, voilà. Mais les deux sont importantes donc, on traitera du studio Ely aussi.

Mme le Maire : On vous donnera la parole, de toute façon. Alors, contournement des Milles, vous dites, et la Badesse : « Quel avenir pour le quartier de la Badesse ? »

Mme PETEL : Merci. Sur le quartier de la Badesse, le 13 mai dernier, les Millois se sont prononcés à une large majorité, contre la réalisation du projet de contournement routier des Milles qui était porté depuis 2014 par la Communauté du pays d'Aix puis par vous-mêmes à la Ville. Malgré une consultation qui a relevé des imprécisions, le préfet a relevé des imprécisions qui – je le cite – « entachent sa régularité et fragilisent la portée de son résultat ». Mais la volonté des Millois est claire aujourd'hui, et les Millois ne veulent pas de projet de contournement routier et qui ne réglerait en rien les problèmes de mobilité. Plus de deux mois après cette consultation, la Ville n'a toujours pas officiellement renoncé à ce projet inutile, coûteux, néfaste que la majorité portait. Alors, je voudrais savoir, à la suite de la consultation, vous aviez affirmé dans la presse que vous alliez demander à la Métropole de stopper ce projet. Je me suis permise – et je l'ai fait en tant que présidente de ce groupe – de poser des questions très claires à la présidente de Métropole, qui a répondu clairement dans un courrier le 15 juin, dont je tiens la copie à votre disposition pour nous dire que le projet de contournement des Milles ne répond pas aux critères de définition de l'intérêt métropolitain arrêtés par le Conseil de Métropole le 15 décembre 2022. Ce n'est donc pas un projet métropolitain, c'est un projet communal. Alors, j'avais deux questions suite à la réponse faite par la présidente de Métropole. La première question, elle appelle à une réponse claire, c'est : qu'attendez-vous et qu'attend la municipalité pour renoncer officiellement au projet de contournement routier des Milles ? Je crois que c'est attendu par les Millois. Et puis un abandon du projet libèrera une emprise foncière importante : dans sa partie nord, elle permettra de préserver des terres agricoles et d'éviter le saccage de la ripisylve de l'Arc. Et dans sa partie sud, l'abandon du projet permettra de libérer une emprise foncière de 200 m de long sur 40 m de large environ, entre la Badesse et le Chemin des déportés. Les riverains des Milles, je crois, vous ont récemment écrit pour vous demander de protéger cet espace de la bétonnisation et vous proposaient de transformer cette bande de terre en un parc arboré. La proposition est faite par les riverains et elle permettrait de créer entre la Badesse et le village des Milles, un îlot de fraîcheur et de tranquillité au milieu quand même, d'un quartier qui subit les nuisances à la fois de l'aérodrome, de la D9, d'un pôle d'entreprise qui est extrêmement important. Et dans ces conditions, ma deuxième question après le fait d'abandonner officiellement ce projet, c'est : quelle suite entendez-vous donner à la proposition qui vous a été transmise par le collectif des Millois ? Et pour notre part, c'est un projet que nous soutenons sans réserve.

Mme le Maire : Sur la première question, puisque dans votre question, il y en a deux, nous avons adopté un mode de consultation qui ne pouvait pas répondre, effectivement, aux consultations précises définies par la loi, pour une raison simple, c'est que nous n'avons pas la compétence. Et qu'il s'agissait d'un projet métropolitain. La preuve en est, que nous n'en avons pas eu l'autorisation, je dirais, de publier les études qui étaient sur le site pour ne pas interrompre l'enquête publique métropolitaine qui était encore en cours. De fait, comme nous voulions marquer,

évidemment, l'opinion de la municipalité sur ce projet, sachant qu'il y avait des arguments pour et contre qui étaient à peu près équivalents sur les deux projets et que je souhaitais avoir effectivement l'avis des habitants puisque ce projet avait été initié sur leur demande. Eh bien, de fait, il est évident que cet acte ne fait, certes, pas grief au sens juridique du terme mais c'est un acte important. Et si, le projet métropolitain, effectivement, nous demandons à Madame VASSAL de flécher – un courrier est parti en ce sens – les crédits qui étaient prévus pour ce projet sur la mobilité et la desserte je dirais de la zone d'activité des Milles notamment, et donc du désengorgement de la D9. Et par ailleurs, s'il paraît extraordinaire ce qui ne paraissait pas être le cas jusqu'à cette consultation puisque nous n'avons jamais été prévenus ni par courrier ni par ailleurs, que ce projet ne faisait plus partie des projets métropolitains, mais des projets municipaux, il est bien évident que je n'aurais pas demandé aux gens de bien vouloir se déplacer pour un projet que nous ferions tout de même. Ce projet à la municipalité n'existe pas. Et si c'est un projet métropolitain, je demande en revanche, j'ai demandé – et vous avez plus de chance que moi puisque je n'ai toujours pas eu de réponse – à Madame la Présidente de la Métropole de flécher les crédits sur la desserte, encore une fois, de l'ensemble, enfin de la zone d'activité et le désengorgement de la D9. Sur la deuxième proposition, j'ai en effet reçu un courrier du Comité d'intérêt de quartier (CIQ) me demandant la possibilité de faire un parc au niveau de la Badesse, parc qui était prévu d'ailleurs dans le projet initial de contournement, pour l'instant, nous sommes en réflexion. Nous sommes toujours, d'ailleurs, en réflexion sur le PLU puisque ce PLU a été décalé de six mois et de fait, les solutions seront examinées avec en même temps l'examen évidemment, des moyens afférents, mais rien n'est écarté, tout simplement. Merci. Marc PENA ou Claudie HUBERT, ou quelqu'un d'Aix en Partage. Encagnane, très bien. Donc, le relogement des habitants d'Encagnane. Vous formulez votre question ou... voilà.

Mme HUBERT : Il n'y en a pas qu'une. Ma question concerne le nouveau programme de renouvellement urbain d'Encagnane. C'est un projet, naturellement, qui est un vaste projet et qui est un enjeu important pour notre ville. Je crois quand même qu'il faut rappeler au préalable, pour amener mes questions, quelques chiffres : 254 démolitions – Calendal et Méjanès –, 424 logements construits sur Encagnane et 170 logements sociaux seront construits hors site. Cela fait un total de 594 logements sur l'ensemble du projet. Et on a un relogement des familles qui a débuté depuis deux ans, donc il y a 89 familles qui ont été relogées. Depuis plusieurs mois, le groupe d'Aix en Partage a posé des questions sur ce programme de renouvellement urbain d'Encagnane à plusieurs reprises et dans plusieurs conseils municipaux. Je crois quand même qu'il convient de rappeler que les habitants doivent être placés au centre de la démarche pour construire avec eux, ce projet. Et qu'il y a deux axes qui ont été définis par l'ANRU, c'est : améliorer les conditions de vie des habitants et développer au-delà des intentions d'intentions, un véritable et une réelle mixité sociale à plusieurs égards, mixité dans le quartier, mixité dans les bas d'immeubles et mixité ailleurs dans la ville. Je dois dire qu'aujourd'hui, nos questionnements sont restés sans véritables réponses de votre part et nos inquiétudes se voient confirmer notamment par l'article de *La Provence* qui est paru récemment, où on entend les doléances des personnes : « Le Maire, la Mairie veut nous dégager, on nous a vendu du rêve, volonté de remplacer les habitants qui habitent ce quartier depuis des décennies par une nouvelle population plus riche, des menaces à peine voilées d'expulsion », etc. Donc, aujourd'hui, à nos interrogations, on a souvent eu des propos d'apaisement : « Tout va bien dans le meilleur des mondes » et Monsieur VINCENT dans cet article, Monsieur VINCENT qui est un peu bien placé dans ce projet de rénovation urbaine puisqu'il est adjoint à l'urbanisme, il est président de Pays d'Aix Habitat Métropole, et il a été l'ancien directeur de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), qui maîtrise le foncier et qui pilote avec la Ville, le projet. J'entends Monsieur VINCENT dans cette déclaration dire que tout va bien, que 84 % des gens sont contents. Je me demande si c'est un optimisme qui me surprend ou que Monsieur VINCENT ne voit pas la réalité. Il y a un véritable cri d'alarme des habitants, entendez-le. Un cri d'alarme des habitants, car quand on n'entend pas les cris d'alarme, cela revient aux débats de ce début de séance, qu'est-ce qui arrive quand on n'entend pas l'inquiétude, l'alarme des habitants. On voit les excès auxquels cela peut amener. Donc, à partir de là, j'ai six questions à poser. La première question, c'est sur la charte de relogement.

Mme le Maire : Combien, six ?

Mme HUBERT : Mais brèves. La charte de relogement, nous avons dénoncé lors d'un dernier Conseil municipal et Monsieur DIMEO était intervenu également là-dessus, sur le caractère totalement vague de cette charte du relogement, notamment en ce qui concerne le prix des loyers.

Mais je voudrais insister aussi là-dessus, sur le manque de communication, parce que quand on veut consulter cette charte, il faut aller sur le site de la mairie, après il faut envoyer un mail et grâce à ce mail, on peut avoir un exemplaire de cette charte. Je pense qu'elle devrait être plus accessible pour que les gens aient connaissance de leurs droits.

Mme le Maire : Oui, elle l'est. Elle est accessible.

Mme HUBERT : Difficilement. J'imagine la famille d'Encagnane, il faut créer, il faut un mail...

Mme le Maire : Sincèrement, si quelqu'un m'écrit ou écrit aux services, tout simplement, en demandant la charte, il en aura copie.

Mme HUBERT : Il y a des gens qui n'ont pas de mail à la ZUP, à Encagnane. Après, la deuxième question qui est plus importante, naturellement, qui concerne les propositions de relogement qui ont été faites par la Mous. On voit à travers les propositions qui sont faites – et d'ailleurs, vous l'avez confirmé en Conseil municipal – que les propositions de relogement sont faites pour l'essentiel dans des quartiers prioritaires, c'est-à-dire on déplace des populations d'Encagnane vers d'autres quartiers : Beisson, Corsy, etc. Or, cette manière de procéder, elle n'est pas conforme aux principes de relogement de l'ANRU, je vous le rappelle : le relogement des ménages doit s'effectuer principalement dans le parc social neuf ou de moins de cinq ans ; 25 % des attributions doivent se faire en dehors des Quartiers politique de la Ville, ce qui fait en l'espèce, 64 logements minima en dehors des quartiers prioritaires ; et derniers éléments, si les familles expriment d'autres souhaits, effectivement, on peut les affecter dans d'autres logements, y compris à l'extérieur d'Aix-en-Provence, mais cela doit être l'exception. Et quand on voit les réponses qui sont faites et ce que nous disent les habitants, c'est que les relogements, c'est au Taureau, à la Maillane, à la ZUP, au Jas-de-Bouffan, et même en dehors de la ville à l'encontre du souhait de la population. Donc, aujourd'hui, on n'a pas de réponse claire, on nous dit : « Ils sont relogés, il n'y a pas de problème, etc., il y a 89 relogements ». Nous, ce qu'on veut, c'est que la mairie nous donne la localisation précise de ces 83 logements, le nombre de relogements provisoires parce qu'on peut imaginer qu'effectivement, dans l'attente de la reconstruction de certaines personnes bénéficient de ce relogement provisoire afin qu'on puisse vérifier mais d'une façon concrète et précise si ces relogements sont conformes à l'ANRU. Troisième question : où sont situées les... il est prévu qu'il y aura 170 constructions neuves hors site, c'est-à-dire en dehors des quartiers prioritaires. C'est à la page 40 de la convention qui est passée devant le Conseil municipal. Donc, il y aura 102 PLAI et 68 PLUS. Donc, hors site, on n'a aucune indication : où vont être ces constructions ? On ne sait pas, on est dans l'ignorance totale. Et c'est important à double titre, car ces logements neufs ou qui ont au moins cinq ans d'ancienneté vont permettre d'accueillir les habitants de Calendal et de la Méjanès. Il va permettre de reconstituer et rééquilibrer l'offre de logement sur l'ensemble de la Ville. Je vous rappelle qu'on est en manque de logement social et que la Ville d'Aix-en-Provence paie 1 million d'euros par an pour ne pas avoir respecté le quota de logement social. Aujourd'hui, on n'a aucune précision. Deuxième demande, c'est que nous voulons la liste précise de ces programmes de reconstructions neuves, leur localisation, leur date de livraison et ainsi que le nombre de familles de Calendal et du Méjanès qui doivent être obligatoirement concernées. Je vous rappelle, 64 %, 64 familles doivent être concernées par ce relogement. Quatrième question, c'est le niveau des loyers et des charges proposés. Vous avez dit : « Il n'y aura pas d'augmentation de loyer », et malheureusement, la charte du relogement indique que le montant du loyer ne sera pas nécessairement inférieur ou égal au montant de l'ancien loyer, cela veut dire qu'il peut être supérieur. Cette disposition, elle autorise un loyer supérieur qui va également à l'encontre du principe du reste à charge, du reste à vivre maîtrisé. Et cet élément est fondamental, car c'est un indicateur de la priorité de la qualité de logement. Et quand on va, par exemple, sur le site de la LOGIREM, on voit qu'il y a une clarté des éléments beaucoup plus claire puisqu'il est précisé que pour les locataires dont le nouveau logement est de superficie identique, le reste à payer pourra être identique. Pour ceux dont la taille du logement diminue, augmente le reste à payer doit évoluer dans les mêmes proportions. Cette règle est appliquée pour tous les relogements dans le neuf comme dans l'existant. Pour les locataires donc le reste à payer augmente dans des proportions non conformes, LOGIREM pourrait être amenée à verser une participation mensuelle. Cela veut dire que si cette augmentation n'est pas conforme, LOGIREM va subventionner cette différence, et c'est prévu également dans les textes, puisque c'est le règlement général de l'ANRU qui prévoit que quand il y a une augmentation de loyer qui n'est pas liée à une augmentation de superficie, il y a une subvention qui permet de combler ce manque à gagner. Je vous rappelle quand même que ce sont des familles très défavorisées qui sont concernées.

Donc, on aimerait avoir une synthèse claire des nouveaux loyers, des charges appliquées, en nous précisant la typologie de logement, la localisation, ce sera la même superficie, pas la même superficie. Deux dernières questions qui sont rapides.

(Acclamations.)

Mme HUBERT : Je vous demande si vous avez proposé aux familles et à leurs enfants, d'accéder à la propriété : 145 logements sont dédiés à la vente. Alors, il y a certaines familles qui pouvaient accéder à la propriété, notamment qui ont des enfants qui sont devenus majeurs et qui pourraient accéder à cette propriété. Où en êtes-vous de cette opération de promotion immobilière et quel est le prix d'achat au mètre carré ? Est-ce que c'est 3 000...

(Hors micro.)

Mme HUBERT : Je veux bien que je sois un peu longue, ce n'est pas mon habitude mais il est quand même assez désagréable...

Mme le Maire : C'est la subdivision d'une seule question.

Mme HUBERT : C'est une subdivision. J'avais dit qu'il y a six questions et je finis de les poser.

Mme le Maire : Allez-y.

Mme HUBERT : Je voudrais savoir : est-ce que vous avez prévu, pour ces relogements accessibles à tous de mettre en place, par exemple, le bail réel solidaire en une distinction usufruits et nue-propriété qui permettrait à ces familles d'accéder au logement ? Et la dernière question, c'est l'entretien. On a beaucoup de doléances sur l'entretien des logements. Ma conclusion, c'est qu'à ce stade, je pense qu'il y a des voyants rouges qui doivent s'allumer. Et moi, si je prends ce projet à ce stade...

Mme le Maire : Un peu de silence, s'il vous plaît, dans cette salle il y a beaucoup d'échos.

Mme HUBERT : Sans imprécisions, j'ai plus l'impression en l'état, qu'on est dans un processus immobilier plutôt que dans un processus de rénovation de quartier, de mixité sociale, qui est le projet de l'ANRU. Est-ce que c'est un projet immobilier qui va permettre encore de défavoriser certaines familles ou est-ce qu'on va respecter les principes de l'ANRU en l'état ? En l'état, ce n'est pas le cas. J'en ai terminé, merci.

Mme le Maire : Je rappellerais juste avant de passer la parole à Jean-Louis VINCENT qui va répondre à la question et de manière liminaire, que la Ville d'Aix-en-Provence justement, dans le but de préserver les intentions des habitants, a demandé une dérogation de manière à ce qu'il y ait plus de logements sociaux à cet endroit-là parce que nous trouvons totalement injuste que les habitants qui sont présents aujourd'hui dans des bâtiments vétustes ne puissent pas profiter, effectivement, des nouveaux équipements du quartier, du BHNS et des avantages qui y sont. Donc, sincèrement, oui, bien sûr, c'est une opération immobilière dans le sens d'une construction mais ce n'est pas une opération immobilière dans le sens de la rentabilité qu'on y attache habituellement. Je passe la parole à Jean-Louis VINCENT et après, je complèterais, le cas échéant.

M. VINCENT : Oui, Madame le Maire. Je voudrais rappeler que c'est pas la première opération ANRU qui est faite à Aix et que Madame Maryse JOISSAINS a lancé une opération ANRU sur Beisson et sur Corsy en son temps, que des personnes ont été relogées, et c'était nécessaire également. Donc, aujourd'hui, on sait faire à Aix, ces opérations ANRU. Les services de la Ville, la politique de la Ville ont cette expérience des opérations ANRU. Sur le quartier d'Encagnane, l'opération PNRU, c'est une opération dont le relogement Méjanes-Calendal n'est qu'une partie. Il y a plusieurs opérations dans l'opération à Encagnane. 254 logements, oui, mais plus de ménages que 254 parce qu'il y avait de la cohabitation dans certains logements. Aujourd'hui, pour vous donner les chiffres exacts ce matin, 89 logements ont été libérés. On a eu une commission à la CALEOL. Je vous rappelle que je préside la CALEOL à Pays d'Aix Habitat, on a eu une CALEOL, on a attribué six logements supplémentaires la semaine dernière. Donc, aujourd'hui, on a 89 logements qui sont libérés. Sur le processus d'attribution des logements, la Mous fait des propositions directement qui sont acceptées ou refusées. Lorsqu'elles sont acceptées, elles viennent en CALEOL et jusqu'à maintenant, on n'a pas eu de refus des logements qui ont été proposés en CALEOL. Vous savez que la loi indique qu'on peut aller jusqu'à trois refus ; on n'en est pas du tout là parce que les propositions sont faites en amont de la commission d'attribution. Et quand on arrive à la commission d'attribution, il n'y a pas de refus. Rappeler aussi que Pays d'Aix Habitat est le bailleur social de Méjanes-Calendal mais qu'il n'est pas le seul à reloger les habitants de Méjanes-Calendal, puisque Pays d'Aix Habitat dans ses relations globales et dans la charte interbailleur doit reloger 51 %, des ménages qui habitent dans Méjanes-Calendal. Je peux parler de Pays d'Aix Habitat, je ne peux pas

parler de ce que font les autres bailleurs mais aujourd'hui, on sait que l'on est dans un processus qui marche. Alors bien sûr, il y a des critiques, partout, toujours, il y aura des gens mécontents, il y aura des gens qui sont contre. Aujourd'hui, quand même, Pays d'Aix Habitat a mis un questionnaire de satisfaction qui est distribué aux familles relogées, et on sait que globalement, 84 % des familles s'estiment satisfaites de leur relogement. Par exception, et vous le savez, on a 102 logements sociaux qui vont être construits à Encagnane. Mais les habitants de Méjanès-Calendal, eux, sont nombreux à vouloir se reloger dans Encagnane. Donc, répondre aux conditions de logements neufs à Encagnane me paraît extrêmement difficile. La question est de savoir si on veut donner satisfaction à des gens qui ne veulent pas quitter leur quartier ou si on doit respecter des règles qui nous amèneraient à reloger ces gens dans des quartiers qui ne sont pas les leurs et où ils n'ont pas leurs habitudes. La demande des gens, majoritairement, est de se reloger à Encagnane. Vous parlez du relogement hors QPV. Aujourd'hui, sur le relogement hors QPV, on est à 37 % hors QPV. On ne reloge pas les gens forcément dans les QPV, il y a des discussions avec eux, ils font des choix. On n'est pas dans l'urgence, il faut que tout le monde soit relogé dans deux ans. Et dans deux ans, on va livrer les 102 logements sociaux d'Encagnane. Alors, sur la mixité, le relogement dans des secteurs hors QPV est parfaitement respecté. Sur le programme d'Encagnane, la mixité est également respectée. Il faut se souvenir quand même que dans les années 60-70, on a regroupé les logements sociaux dans des quartiers. À Encagnane, il y a 65 % de logements sociaux. Le programme qui est prévu dans le PNRU, c'est de faire 424 logements, je crois, à Encagnane. Il y en aura 102 qui seront des logements sociaux et la différence, ça sera des logements à prix maîtrisés. Il n'est pas envisagé de faire des logements à des prix élevés. Donc, parmi les prix maîtrisés, il y a justement ce sujet de BRS qui est d'actualité, on a lancé la construction des BRS à Aix, notamment au pont de l'Arc, où on a posé la première pierre, il n'y a pas très longtemps, il y a un mois ou deux avec Éric CHEVALIER. Le BRS est aussi une façon de faire évoluer les ménages dans un parcours résidentiel, enfin pour ceux qui le peuvent. Donc, Encagnane, la mixité va se faire par l'ajout de logements qui ne seront pas des logements sociaux, et ça en fait quand même un endroit important puisque cela fait plus de 300 logements. Donc, tout cela est respecté. La Mous tient une permanence aux Méjanès au premier étage, et reçoit sans rendez-vous ou sur rendez-vous, les ménages qui veulent bien aller jusqu'à ce premier étage du bâtiment. Le service de la politique de la Ville tient une permanence sur le marché d'Encagnane de façon régulière, donc les informations peuvent être acquises par les ménages. Simplement, aujourd'hui, les gens ne veulent pas tous quitter leur immeuble, on le sait mais à terme, on sait qu'il va le falloir. Donc, il y a des attitudes de rejet de ce projet. Dans le temps, il va bien falloir que les gens y souscrivent. Et je crois que, petit à petit, l'idée rentre dans les esprits d'avoir à quitter ces logements qui vont être démolis à terme. Précision, les permis de construire des centres de logements sociaux qui doivent être reconstruits sur phares et balises ont été déposés et pourraient être délivrés dans peu de temps. Ils ont été déposés il y a déjà plusieurs mois.

(Hors micro)

Mme HUBERT : Vous me parlez de 80 relogements, vous ne dites pas où.

Mme le Maire : Parce que ce sont les habitants qui choisissent sur le parc social selon les disponibilités.

Mme HUBERT : Non, mais j'aimerais savoir... l'habitant choisit mais qu'est-ce que vous leur proposez ? Enfin, il ne faut pas... vous proposez bien quelque chose. On leur propose déjà...

Mme le Maire : On leur propose à peu près 50 % des logements qui sont en vacance.

Mme HUBERT : Nous, ce qu'on veut, c'est une liste de la localisation où ont été relogés ces gens. Voilà.

Mme le Maire : On vous les donnera.

Mme HUBERT : Où étaient relogés ces gens, les 170 logements hors Encagnane ou sortis.

Mme le Maire : On vous donnera une liste des logements et où les relogés.

Mme HUBERT : Et la dernière question, c'est sur le loyer. Je pense que Monsieur VINCENT n'a pas répondu encore.

M. VINCENT : Sur le loyer, on est – je parle d'Aix Habitat, parce que je ne peux pas parler pour les autres bailleurs sociaux – extrêmement attentifs à la situation des ménages. Ne pensez pas qu'on les bouscule. Pays d'Aix Habitat est un bailleur social où il y a un peu plus de personnel que chez d'autres bailleurs sociaux. Et ce personnel qui est en plus chez Pays d'Aix Habitat, c'est justement pour accompagner les ménages. C'est du personnel qui a vocation à assister socialement ces ménages. Et on est extrêmement soucieux de leur devenir et de leurs difficultés, on est très à

l'écoute. Brigitte BILLOT est avec moi à la commission – si tu veux prendre la parole – d'attribution. On est très à l'écoute des ménages. Et aujourd'hui, il peut y avoir des gens qui se sont fait l'écho : « On veut vous virer pour faire de la promotion immobilière », cela n'a pas de sens. On ne fait pas de promotion immobilière.

Mme HUBERT : L'histoire le dira.

M. VINCENT : Pour ce qui concerne les logements à reconstruire en dehors d'Encagnane, puisqu'on sait qu'il y a des logements qui doivent compenser les logements qui sont démolis, aujourd'hui, on a deux programmes en cours qui sont tous les deux sur la Duranne : un promoteur qui nous a cédé 55 logements sociaux et Pays d'Aix Habitat qui a obtenu également un permis de construire pour reconstruire 38 ou 40 logements sociaux, quelque chose comme cela. Donc, on est à une centaine de logements sociaux qui vont être construits à la Duranne. Si on parle de logements de moins de cinq ans, ils sont forcément construits ailleurs que dans le quartier d'Encagnane. On ne peut pas vouloir être relogé à Encagnane et vouloir en même temps être dans des logements de moins de cinq ans, ce n'est pas possible. Il faut que ce soit dans d'autres quartiers puisqu'à Encagnane, il restera les 102 logements qui seront livrés fin 2025 puisque le permis sera délivré maintenant et que les travaux pourraient commencer en début d'année prochaine, voilà. Ce sont les seuls endroits où c'est possible.

Mme HUBERT : On va attendre des réponses précises au prochain Conseil municipal.

Mme le Maire : Je voudrais rajouter une chose qui a été la création en janvier 2023 d'une cellule d'insertion socioprofessionnelle pour les familles concernées par le relogement, qui consiste évidemment à accompagner au plus près, à la fois les personnes qui ont des dettes locatives ainsi que les bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'une cellule expérimentale qui a mis à contribution évidemment la Mission locale de manière très, très forte et qui dans l'accompagnement, je dirais, met l'ensemble des personnes qui doivent être relogées en contact avec, je dirais, les partenaires qui sont concernés parce qu'avec la numérisation mais pas que, effectivement, il y a parfois une difficulté à identifier les partenaires qui peuvent aider. Donc, on accompagne aussi les habitants sur ce plan-là. Je souhaiterais rajouter que nous aurons, je ne sais pas si c'est encore octobre ou décembre, mais un vote au sein de ce Conseil municipal sur la globalité de la convention ANRU et que je souhaite qu'à cette convention, soient rajoutés évidemment les éléments qui sont ceux du relogement, du ressenti des habitants avec l'enquête qualitative et en même temps, les localisations sur lesquelles les gens se sont portés, voilà. J'espère que cela répondra à vos questions.

Mme HUBERT : J'espère qu'on aura vivement tous les éléments d'ici là puisqu'effectivement, la situation ne semble pas aussi...

Mme le Maire : Ce n'est jamais facile même quand on habite dans un logement qui est vétuste, dont on est conscient qu'il mérite effectivement de ne pas être gardé dans le patrimoine immobilier de la ville. Et il est très difficile de quitter un logement. Un logement, cela fait partie de soi, tout simplement, donc c'est vraiment éminemment difficile pour les habitants de se projeter dans une perspective extérieure. Nous l'avons déjà vécu deux fois, moi, à l'époque, j'étais adjointe à la politique de la Ville sur les rénovations de Beisson et de Corsy et je peux dire que les habitants éprouvaient une réelle difficulté même parfois pour des logements qui leur apparaissaient plus neufs, plus conformes à leurs attentes de manière théorique à quitter leur logement. Ce sont toujours des situations très complexes sur le plan humain. Mais nous mettons tout en place pour que les choses soient les plus faciles possibles. Mais vous pourrez en juger lors de la convention. Oui, et je propose, effectivement, qu'il y ait un examen exhaustif du dossier en amont, voilà. Je vous propose à présent de passer au premier rapport. Gérard BRAMOULLÉ qui aurait adoré être parmi nous a eu un problème de santé qui a été important. Gérard, avec le courage qu'on lui connaît, se bat bien. Je dirais que cela évolue très favorablement, mais aujourd'hui, il est fatigué et de fait, il est resté chez lui mais m'a demandé de tous vous saluer chaleureusement. Dominique.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL,

Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé

01.01

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2023

Mes Chers Collègues, Au cours de sa séance du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 et a procédé à l'affectation des résultats constatés. C'est ainsi que le résultat de clôture de la section de fonctionnement a été affecté comme suit :

15 512 215,50 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

5 316 688,16 € en excédent de fonctionnement reporté.

A ces affectations s'ajoutent des inscriptions de près de 4,5 M€ en fonctionnement et de 5,9 M€ en investissement. En fonctionnement, le budget supplémentaire comporte chaque année les subventions de fonctionnement complémentaires accordées à la culture et aux sports. Le budget supplémentaire 2023 est également impacté particulièrement par des surcoûts multiples : les rémunérations, liées à la revalorisation du point d'indice à partir du 1er juillet 2023 (850 K€), les fluides (électricité, gaz, carburants et eau) avec un réajustement cumulé de 1,4 M€, les espaces verts (211 K€), le remboursement de l'avance de 330,6 K€ à l'Etat au titre de la garantie de recette 2021 dans le cadre du filet de sécurité (la Ville n'ayant pas rempli les critères d'éligibilité pour être bénéficiaire du dispositif), les augmentations supportées sur les marchés et délégations de service public liées au contexte inflationniste, ainsi que divers besoins de fonctionnement. Ces dépenses de fonctionnement ont pu être financées par le résultat comptable de 5,3 M€ auquel se sont ajoutées des recettes nouvelles (complément DGF et AC, complément billetterie Granet, produits contentieux). En investissement, des dépenses nouvelles à hauteur de 5,9 M€ ont pu être financées grâce notamment à des recettes nouvelles importantes liées au nouveau contrat de centralité 2023- 2028 avec la Région. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagement : la mobilité durable, les énergies renouvelables, la réhabilitation énergétique des bâtiments, la sobriété foncière et l'aménagement durable, la résilience des territoires et la transition écologique. Le montant total de ce programme d'investissements entérine une participation financière de 20 187 498 € de la Région, à hauteur de 20 % pour un montant prévisionnel de dépenses d'investissement de 97 186 967 € à engager entre juillet 2023 et juillet 2028. Dans ce cadre, le financement prévisionnel pour le BS 2023 d'un montant de 3,3 M€ accompagne les projets d'envergure de la Ville, dont la réhabilitation de la bibliothèque Méjanès, Cézanne 2025, le parc urbain à vocation sportive de Carcassonne, le plan pluriannuel de rénovation et de végétalisation des parcs, l'acquisition des locaux de la Sacem, la liaison entre le TGI et les 3

places du quartier Comtal. Par ailleurs, plusieurs financements issus du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement avec la Métropole ont pu être intégrés au BS 2023 avec un montant prévisionnel de 1,8 M€. Ces financements accompagnent les projets structurants de la Ville, dont la réhabilitation de la bibliothèque Méjanès, la rénovation de la Bastide du Jas de Bouffan, la rénovation de l'Hôtel de Chateaurenard, le pôle Cirque de la Molière, la Calade de Hôtel de Ville, la vidéosurveillance, la rénovation des écoles, le parc des chaufferies, la rénovation des parcs. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont décomposées comme suit :

Section de Fonctionnement

Chap.	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)
Inscriptions nouvelles en opérations réelles			
Divers chapitres		961 500	
	Rémunérations - Revalorisation du point d'indice	850 000	
	Complément recrutements	111 500	
930 - Services généraux		4 788 906,16	2 893 000
	Subvention Croix Rouge - Séisme en Turquie	10 000	
	Déplacement délégation japonaise	10 000	
	Contentieux & frais	100 000	
	Contentieux	287 000	
	Contentieux V'hello		281 000
	Communication	100 000	
	Associations des anciens combattants	1 000	
	Carburants	149 000	
	Pièces détachées automobiles	20 000,16	
	Nettoyage locaux	27 515	
	Entretien bâtiments administratifs	100 000	
	Consommations Électricité	696 391	
	Électricité : avoirs & refacturations	2 572 000	2 572 000
	Consommations Gaz	400 000	
	Illuminations de fin d'année (fonctionnement)	235 000	
	Logiciel Contrôle de gestion (complément)	1 000	
	Prestations informatiques	40 000	
	Chalets de Noël & Locations	40 000	40 000
931 - Sécurité		103 000	
	Fourrière animale & cause animale	25 000	
	Consommations d'eau DECI	50 000	
	Vidéosurveillance policière	25 000	
	Police Municipale	3 000	
932 - Enseignement, formation prof. et apprentissage		79 700	
	TACT (Trophée Annuel des Campus du Territoire)	15 000	
	Aix Conseil Étudiant	4 700	
	Copieurs écoles	50 000	
	Partenariat avec le Camp des Milles	10 000	
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		2 082 918	350 000
	Subventions associations culturelles	835 718	
	Festival International d'Art Lyrique	100 000	
	Centre International des Arts en Mouvement	200 000	
	6Mic	100 000	
	Théâtre du Jeu de Paume	20 000	
	Déménagement Fondation Saint John Perse	20 000	

	Complément déménagement Méjanès	25 000	
	Indexation DSP GTP (<i>Grand Théâtre de Provence</i>)	400 000	
	Frais d'impression des musées (sinistre)	4 000	
	Consommations Fontaines	21 000	
	Subvention Société Paul Cézanne	10 000	
	Subventions associations sportives	290 000	
	Centre Social Aix-Nord	5 000	
	Secteur Jeunesse	8 200	
	ALSH	24 000	
	Entretien bâtiments culturels	20 000	
	Billetterie du Musée Granet		350 000
934 - Santé et action sociale		111 500	
	Soirées d'été Politique de la Ville	10 000	
	Subvention Croix Rouge (pension de famille)	30 000	
	Secteur Séniors	15 000	
	Crèches associatives (EJE & RPE)	22 000	
	Obsèques indigents	19 500	
	Chantier d'insertion du Grand Saint Jean	15 000	
935 - Aménagement des territoires et habitat		212 300	
	Annonces légales - droit de préemption commercial	1 300	
	Espaces verts - petit équipement	11 000	
	Espaces verts - BHNS	100 000	
	Espaces verts - externalisation	100 000	
936 - Action économique		1 130 620	800 000
	Remboursement de l'aide de l'État Covid	330 620	
	Taxe de Séjour & Reversement	800 000	800 000
937 - Environnement		200 000	
	Consommations d'eau - nettoyage	100 000	
	Gestion des eaux pluviales	100 000	
938 - Transports		95 000	
	OLD (<i>Obligations Légales de Débroussaillement</i>)	50 000	
	Vidéosurveillance routière	25 000	
	Entretien voirie	20 000	
941 - Autres impôts et taxes			237 824
	Complément <i>Attribution de Compensation</i>		237 824
942 - Dotations et participations			167 932
	Complément DGF (<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>)		167 932
Total des inscriptions nouvelles		9 765 444,16	4 448 756
Écritures liées au résultat de l'exercice 2022			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			
	Part du résultat 2022 affecté à la section de fonctionnement		5 316 688,16
Total des Écritures liées au résultat de l'exercice 2022			5 316 688,16
Virements de crédits		0	
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		- 43 000	

934 - Santé et action sociale		43 000	
	Direction éducation enfance & petite enfance		
930 - Services généraux		- 13 293,60	
934 - Santé et action sociale		13 293,60	
	Direction travaux des bâtiments communaux		
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		- 6 000	
	Direction des sports		
930 - Services généraux		6 000	
	Direction information communication		
Total de la section de fonctionnement		9 765 444,16	9 765 444,16

Section d'Investissement

Chap.	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)
Inscriptions nouvelles en opérations réelles			
900 - Services généraux		1 113 415	112 695
	Mobilier	60 000	
	Chaudière Église Saint Jean de Malte	20 000	
	Scie Atelier Municipal	20 000	
	Illuminations de fin d'année (investissement)	855 000	
	Informatique	88 415	
	Bâtiments administratifs	70 000	
	Parc des chaufferies - Subvention Métropole		112 695
901 - Sécurité			
902 - Enseignement, formation prof. et apprentissage			114 171
	Rénovation des écoles - Subvention Métropole		114 171
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		2147 721	2 426 644
	Restauration œuvres d'art - musées	101 000	
	Matériel musées	25 000	
	Matériel auditorium Conservatoire	50 000	
	Bastide du Jas de Bouffan	203 097	
	Atelier Cézanne	264 624	
	Église du Saint Esprit	123 500	
	Place d'Albertas (AP/CP)	50 000	
	Installations sportives	80 500	
	Stade de Puyricard	50 000	
	Réhabilitation Cité du Livre	700 000	
	Château de l'Horloge (sol)	85 000	
	Théâtre du Bois de l'Aune (cuisine)	100 000	
	Pôle Cirque	275 000	
	Dépôt archéologique	40 000	
	Hôtel Châteaurenard - Subvention Métropole		100 000
	Bastide du Jas de Bouffan - Subvention Métropole		450 000
	Restauration des fontaines - Subvention Métropole		27 842
	Pôle Cirque - Subvention Métropole		152 715
	Calade de l'Hôtel de Ville - Subvention Métropole		50 000
	Réhabilitation Cité du Livre - Subvention Métropole		500 000
	Réhabilitation Cité du Livre - Subvention Région		849 200

	Bastide du Jas de Bouffan - Subvention Région		278 425
	Atelier Cézanne - Subvention Région		18 462
904 - Santé et action sociale		85 002	
	Subvention Croix Rouge (ambulance)	30 000	
	Installation de défibrillateurs	6 000	
	Subvention Hôpital	49 002	
905 - Aménagement des territoires et habitat		692 922	2 392 436
	Aménagements quartier Carcassonne	140 420	
	La Constance	119 770	500 000
	Parvis TGI	32 578	
	Voirie Cuques	50 154	
	Sécurisation patrimoine arboré	200 000	
	Aménagements espace public (espaces verts)	50 000	
	Plantations	100 000	
	PNU (Parc Naturel Urbain) - Subvention Métropole		20 000
	Restitution caution CDC		502 500
	Aménagement quartier du Faubourg - Subvention Région		166 680
	Acquisition Sacem - Subvention Région		800 000
	Aménagements quartier Carcassonne - Subvention Région		103 256
	Parcs et jardins - Subvention Région		300 000
906 - Action économique			92 948
	Remboursement fonds régional Covid		92 948
907 - Environnement		494 000	
	2 balayeuses laveuses	494 000	
908 - Transports		1 368 900	801 766
	Voirie - Rue Manuel	300 000	
	Voirie - Rue Jules Isaac	113 900	
	Mobilier urbain	100 000	
	Jalonnement directionnel	70 000	
	Bornes zone piétonne	450 000	
	Signalisation lumineuse	60 000	
	Contrôleurs de feux	45 000	
	Expérimentation européenne solutions innovantes	150 000	
	Voirie - programme globalisé	80 000	
	Voirie centre-ville - Subvention Métropole		6 469
	Voirie - Subvention Métropole		10 452
	Voirie rurale - Subvention Métropole		18 711
	Modes doux - Subvention Région		206 262
	Vidéosurveillance routière - Subvention Métropole		239 872
	Voirie - Rue Manuel - Subvention Région		320 000
923 - Dettes et autres opérations financières		38 700	
	Achat d'actions SEMEPA	38 700	
Total des inscriptions nouvelles		5 940 660	5 940 660
Écritures liées au résultat de l'exercice 2022			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		1 311 397,42	

reporté			
	Déficit 2022 de la section d'investissement	1 311 397,42	
Restes à réaliser 2022 (divers chapitres)		15 757 680,75	1 556 862,67
922 - Excédents de fonctionnement capitalisés			15 512 215,50
	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (exécution 2022 et solde des restes à réaliser) - Compte 1068		15 512 215,50
Total des écritures liées au résultat de l'exercice 2022		17 069 078,17	17 069 078,17
Virements de crédits (investissement)		0	
900 - Services généraux			
	BIM (Building Information Modeling)	155 000	
901 - Sécurité		- 7 504	
902 - Enseignement, formation prof. et apprentissage		- 18 538	
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
	Travaux bâtiment Jeunesse	5 000	
904 - Santé et action sociale			
	Subvention Hôpital	29 898	
905 - Aménagement des territoires et habitat			
	Éclairage public (3 chantiers)	35 958,24	
906 - Action économique		- 8 506	
908 - Transports			
	Éclairage public (3 chantiers)	- 35 958,24	
	Ouvrages d'art	- 155	
Total de la section d'investissement		23 009 738,17	23 009 738,17
TOTAL BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		32 775 182,33	32 775 182,33

En conséquence, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ARRÊTER les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

	<i>En Euros</i>	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
* Reprise des excédents nets antérieurs			5 316 688,16
* Propositions nouvelles		9 765 444,16	4 448 756,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 765 444,16	9 765 444,16
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
* Solde d'exécution antérieur reporté		1 311 397,42	
* Excédent de fonctionnement capitalisé			15 512 215,50
* Propositions nouvelles		5 940 660,00	5 940 660,00
* Restes à réaliser		15 757 680,75	1 556 862,67
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		23 009 738,17	23 009 738,17
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE		32 775 182,33	32 775 182,33

APPROUVER par chapitre les propositions de dépenses et de recettes nouvelles contenues dans ce Budget Supplémentaire telles qu'elles figurent à la balance générale par section

(fonctionnement et investissement).

Présents et représentés:	54
Présents :	46
Abstentions :	9
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	45
Pour :	45
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Oui. Et il est un peu là d'une certaine manière puisqu'il m'a assuré qu'il suivrait le Conseil municipal en visio donc je le salue, nous le saluons. Donc, rapport 01.01, le budget supplémentaire pour l'exercice 2023. C'est un temps important de la vie financière de la Ville, c'est un temps habituel. Nous avons ce calendrier chaque année, dont je vous rappelle les étapes importantes. La première, évidemment le vote du budget, qui est plutôt en début d'année entre janvier et mars. Pour nous, cette année, c'était le mois de mars. Nous avons ensuite la clôture des comptes de l'année précédente, donc de l'année 2022 et cette clôture des comptes est arrivée au mois de juin. Et nous avons affecté les résultats qui étaient excédentaires au budget 2023. Et c'est parce qu'il y a cette affectation d'un budget, d'un excédent que nous pouvons donc nourrir un budget supplémentaire. Il est aussi nourri d'un certain nombre de recettes additionnelles sur lesquelles je reviendrai dans quelques instants. Je voulais préciser aux Aixois qui nous regardent qu'un budget, c'est quelque chose d'un peu technique, d'un peu aride et peut-être parfois ont-ils envie ou besoin d'un peu de pédagogie sur ces éléments financiers. Et je voulais rappeler les changements et l'évolution du site internet de la ville sur lequel il y a un onglet « Budget 2023 ». Sur cet onglet « Budget 2023 », il y a plusieurs rubriques, le b.a.-ba du budget, les recettes de la ville en un coup d'œil, toutes les dépenses de fonctionnement, toutes les dépenses d'investissement. Donc, j'incite les curieux à aller sur ce site, ils y trouveront de quoi s'informer. Autre point important que je voudrais rappeler, un budget, qu'il soit le budget primitif ou le budget supplémentaire, c'est toujours un budget en équilibre. C'est une contrainte importante et utile qui est faite aux collectivités territoriales. Pour bien replacer les choses dans leur contexte aussi, si c'est obligatoire pour les collectivités territoriales, ça ne l'est pas pour l'État. Et vous savez que l'État présente depuis de nombreuses années un budget déficitaire. Et je me permets de le préciser, car le 4 juillet, donc il y a quelques jours, eh bien, l'État a communiqué sur le montant de la dette qui a dépassé pour la première fois un triste record, 3... 3 000 milliards, 3 000 milliards de dettes. Nous savons tous que la gestion de la dette à Aix, elle, est exceptionnelle, puisque le montant de la dette aixoise par habitant est bien inférieur à la moyenne... la moyenne de la strate. Bon, quelques éléments pour résumer ce budget, ce budget supplémentaire. Je dirais trois choses à son... à son sujet. Je dirais trois choses à son sujet, le premier, c'est un budget qui est financé sans recourir à une augmentation d'impôt, sans recourir à de la dette. Ça veut dire qu'il est financé à la fois sur nos fonds propres et sur l'apport complémentaire de nos financeurs extérieurs. Le deuxième élément de ce budget, c'est que c'est un budget amortisseur, amortisseur parce qu'il a fallu faire face à un certain nombre d'éléments exogènes qui sont bien connus, qui sont par exemple l'augmentation très, très importante des, des fluides, d'électricité, mais aussi l'augmentation du point d'indice, ce dont je me réjouis, je suis moi-même fonctionnaire d'État, donc je suis... j'attends avec impatience ma nouvelle feuille de paie à la fin du mois. Mais évidemment pour la Ville, eh bien, cela consiste à un delta de masse salariale important qui sera cette année de, de 800 000 €. Ce qui est important à retenir, c'est que c'est une augmentation à partir du 1^{er} juillet. Cela veut dire que pour le budget 2024, le delta sera du double,

1,6 million d'euros. Le troisième élément important de ce budget pour le résumer, c'est que c'est un budget d'engagement. C'est-à-dire que c'est un budget qui est cohérent avec les engagements et le programme de... de Mme le Maire. Il a permis... il permet de conforter un certain nombre d'actions qui étaient en cours et qui ont pu elles-mêmes avoir des augmentations, de financer un certain nombre d'urgences. J'en donne une au hasard, par exemple financer une ambulance pour la Croix-Rouge ou bien de financer un certain nombre d'opérations qu'on a pu faire avant, en avance, comme par exemple la rénovation du sol au euh... au Château... au Château de l'Horloge. Donc, l'ensemble de ces points donne un... un budget qui est détaillé dans cette délibération. Vous avez la liste détaillée de toutes les opérations qui vont être menées et en fonctionnement et... et en investissement. Pour donner quelques détails sur les... les modes de financement :

le report de la Ville, un peu plus de 5 millions d'euros ;

une participation très forte de la Région qui est notre premier financeur dans ce budget supplémentaire pour un peu plus de 3 millions d'euros,

la Métropole pour un petit peu moins de la moitié de la région, à peu près 1,5 million d'euros

et l'État lui-même pour 400 000 € avec un complément d'AC et un complément de dotation globale de... de fonctionnement.

Donc avec tout cela, eh bien des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 9 millions d'euros, des dépenses d'investissement de l'ordre de 5 millions, 5 millions d'euros. Pour conclure et avant les questions que vous poserez peut-être sur ce... sur ce budget, c'est donc un budget qui permet de maintenir un... un haut niveau d'action de la Ville et un haut niveau d'intervention de la Ville sur les... les engagements qu'elle... qui ont été pris préalablement. Voilà, si vous avez des questions à poser.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Dominique. Madame HUARD, Agnès DAURES, Cyril DI MEO. Madame HUARD?

Mme HUARD : Oui, merci, Madame le Maire. Oui, en fait, j'ai assisté à la commission des finances lundi et j'ai déjà posé un certain nombre de questions. Donc, Madame AUGÉY ne sera pas surprise que je les repose aujourd'hui, parce que j'attendais un certain nombre de réponses. Euh, oui, je voudrais revenir sur le... le principe d'un... un budget supplémentaire, c'est un budget en principe, euh, qui permet de financer des dépenses nouvelles et souvent imprévisibles au moment du budget primitif. Or, chaque année, euh, je constate que, on attend le budget supplémentaire pour financer les subventions pour les associations sportives et les associations culturelles. Et je... je regrette qu'on soit obligé d'attendre le résultat du compte administratif pour financer ses structures. Euh, je voudrais également remarquer que vous faites allusion à la forte augmentation d'un... pour la masse salariale, 961 500, dont 500-... 850 000 pour la revalorisation du point d'indice, euh, ce que moi je trouve plutôt favorable pour les... les personnels des collectivités. Euh, je voudrais aussi poser une ou deux questions, euh, j'ai aperçu euh... des pièces détachées autos pour 20 000 €. Je n'ai jamais vu les autres années apparaître, euh, ce genre de dépenses. Est-ce que ça a un rapport avec les problèmes du garage ? Euh, autre chose. Bah, j'ai le droit... j'ai le droit de me poser cette question, je vous remercie. Ensuite, je vois le... le... le changement de 50 000 copieurs pour les écoles, est-ce qu'on peut m'expliquer ce que l'on fait des... avec les anciens ? Ce qui me pose surtout question, c'est au niveau de l'investissement. Euh, j'ai une vraie interrogation quand je vois que nous allons dépenser en investissement 850 000 €, 855 000 € pour des nouvelles illuminations de fin d'année qui se rajoutent à 235 000 € de fonctionnement. Euh, alors moi je veux bien, mais quand on s'offusque de l'augmentation de 850 000 à cause de la revalorisation du point, mais par contre on trouve normal de dépenser 855 000 € plus 235 000 pour des illuminations de Noël, pour ma part, et c'est mon droit, je donnerai toujours la priorité à l'humain et à la valorisation du travail. Donc, je préfère les 850 000 € de la revalorisation du point et je pense qu'on pourrait faire des économies sur les illuminations de fin d'année. Dans les questions de... que j'avais posé aussi, j'aimerais bien qu'on me donne la réponse aujourd'hui, il y a 450 000 € pour des bornes en zone piétonne, j'ai demandé à avoir le détail et le nombre précis puisque je ne les ai pas eus. Et il y a aussi quelque chose qui m'a un peu interpellé, c'est-à-dire qu'on va dépenser 150 000 € pour, entre guillemets, Expérimentation européenne solution innovante. Personne autour de la table n'a pu me donner d'explication à part que ce sont pour des modes doux ou modes actifs. Est-ce qu'on peut m'en dire un peu plus ? Je vous remercie.

Mme le Maire : Très bien, Madame HUARD. Qu'est-ce que tu préfères Dominique, prendre la totalité des questions et voire les regrouper ou répondre d'abord à Madame HUARD ?

Mme AUGÉY : Je vais peut-être répondre à Madame HUARD rapidement.

Mme le Maire : Très bien.

Mme AUGÉY : D'autant plus que Madame HUARD était à la commission des finances qui a été une commission qui n'a pu se tenir que parce qu'elle était là, puisqu'elle a été très peu fréquentée, voilà. Donc, alors, d'abord la première chose, le principe d'un... d'un... d'un BS, vous avez raison, ce sont principalement des dépenses imprévisibles, mais aussi c'est lié à un mode de fonctionnement pour les subventions cultures et pour les subventions sports, parce que nous avons des conventionnements avec la plupart de ces associations d'une part et que d'autre part, elles ont, en tout cas pour le sport, une périodicité qui fait qu'on les paie deux fois par an. Donc, on sait à peu près ce que... comment on répartit les choses et... et on sait que dans la deuxième partie de l'année, on va avoir donc ce flux, ce flux qui est régulier et lui, tout à fait... tout à fait prévisible. Alors, sur... sur la masse salariale, je ne m'en offusque absolument pas. Au contraire, j'en suis absolument... absolument ravie. Et comme je le disais tout à l'heure, j'attends avec impatience mon propre bulletin de salaire à la... à la fin du mois. Donc, naturellement la Ville ne s'en offusque absolument pas, mais la Ville constate que cela a une conséquence financière. La conséquence financière est importante, et donc il faut être en capacité d'amortir 800 000 € cette année et 1,6 million l'année prochaine, ce que nous faisons et ce que nous ferons bien entendu, sans le moindre problème. Bon, les pièces détachées auto, garage, euh, tout simplement parce que tous les prix de tous les fournisseurs augmentent, cela aussi. Donc, vous avez dans le tableau une liste d'augmentations qui sont liées à un certain nombre d'achats, pratiquement tous les achats que font la Ville sont des achats en augmentation. Cela a... cela comme, comme les autres un, un delta. Euh, pour les... pour les bornes. Alors, c'est... en effet, il y a un budget important, il est principalement lié au fait qu'il y a eu un bon nombre de bornes centre-ville qui ont été abimées, détériorées, souvent par des visiteurs munis de camion qui eux-mêmes ont parfois peu le temps d'attendre ou pas envie d'attendre. Enfin donc, c'est surtout un budget de réparation qui est assez... assez important cette année, plus de nouvelles bornes qui sont plus onéreuses, plus complexes et plus onéreuses. Si vous voulez avoir le détail, je n'ai pas le nombre précis de bornes qui a été... ont été remplacées, mais peut-être que Monsieur CLOUCHOUX vous communiquera le... le sujet quand il...

M. CLOUCHOUX : Non, je peux complé-...

Mme AUGÉY : ...quand il le saura.

M. CLOUCHOUX : ...compléter très rapidement.

Mme AUGÉY : Merci.

M. CLOUCHOUX : Donc, dans cette part des 400... et 480 000 €, je crois, nous avons déjà une bonne partie entre 100 et 150 000 € qui concernent le remplacement de bornes d'un ancien modèle dans le... qui ne... sur lesquelles, il n'y a plus de pièces détachées. En même temps, ce sont des bornes qui sont plus euh... comment dirais-je, beaucoup plus puissantes en termes d'arrêt et de véhicule. Vous savez qu'on a eu quand même un changement de modalité de... de mise en œuvre de ces bornes depuis un certain nombre de... d'évènements qui se sont produits en France. Et vous verrez que les bornes qui sont réalisées aujourd'hui sont plus hautes que les anciennes et elles résistent beaucoup plus aux chocs en cas de tentative de... de pénétration dans la voie. Donc, une partie de ce budget est consacrée à ces... à ces mises en conformité. Et pour le reste, comme vous l'a dit Madame AUGÉY, on a subi aussi un fort coût d'augmentation des pièces détachées et on doit aussi continuer à entretenir et à maintenir l'ensemble des bornes du centre-ville. Et donc, c'est la raison pour laquelle euh... nous sommes à une demande de complément de budget de 480 000 €.

Mme AUGÉY : Merci. Merci, Monsieur CLOUCHOUX. Bon, pour les solutions... les solutions innovantes. Alors, c'est un partenariat avec la Métropole qui consiste à euh... tester un certain nombre de solutions liées à la circulation. Alors, ce sont des solutions innovantes, il y en a de... de trois types. Alors de tête, la première, c'est pour avoir un... un système de feux rouges qui euh... se déclencherait en fonctionnement des flux constatés des véhicules et non pas en fonction d'un temps, ce qui est la... la régulation habituelle. Euh, la deuxième solution innovante, c'est un déclenchement aussi de feux en cas de... euh, alors de passage de piéton euh... euh... brutalement, disons. Voilà, c'est pour améliorer la sécurité des piétons. Et je dois avouer que j'ai oublié la troisième... la troisième innovation. Mais en tout cas, ce qu'il faut savoir c'est que bon, ce sont des tests de solutions électroniques concernant la circulation dans la Ville d'Aix et que nous... Puisque nous sommes Ville expérimentale, nous pouvons solliciter un cofinancement auprès de l'Europe et c'est ce qui est en train d'être fait. Donc, ce seront... aujourd'hui, nous enregistrons la dépense et j'espère

que nous pourrions enregistrer une recette en face liée à... liée à cette chose-là.

Mme le Maire : Madame AUGÉY, la ...

Mme AUGÉY : Alors, pour les photocopieurs... pour les photocopieurs des écoles...

Mme le Maire : Oui.

Mme AUGÉY : Comme pour l'informatique, comme tous les matériels utilisés par la Ville, nous avons d'abord un enregistrement comptable qui permet de les amortir. Et quand ils sont amortis ou parfois on les garde au-delà s'ils fonctionnent encore. Ensuite, nous avons un partenariat, un contrat avec une société qui en assure la récupération, qui les remet en état et ensuite les re-re... il... il y a vraiment du recyclage. Donc, tous ces matériels-là, informatiques ou technologiques sont recyclés avec un... un partenariat et... et une convention. Quant aux... quant aux illuminations, je laisserai Madame le Maire répondre sur le choix politique qui est le sien, naturellement. Sur ces illuminations, sachez deux choses, ces illuminations, évidemment, elles sont mises en place périodiquement. Pour cette mise en place périodique qui a lieu au mois de décembre, naturellement, eh bien, les nouveaux choix d'illumination induisent un certain nombre de... d'installations de matériels, qui sont des matériels qui sont achetés, qui seront utilisés chaque année, euh... en particulier des systèmes de poteaux qui nécessitent des carottages pour pouvoir les installer de manière sécurisée. Tout ça explique qu'il y a un montant relativement élevé, mais une partie de ce montant sera un montant qui pourra être amorti dans la durée. Donc ça, c'est un choix d'avoir des modes d'installation qui permettent d'avoir des solutions pérennes, durables... durables dans le temps. D'autre part, les installations qui vont être faites, eh bien, vont utiliser des systèmes électriques et des LED de nature particulière qui font que la consommation sera tout à fait minimum. Et évidemment, quand on fait le choix de ce type d'équipement, ce sont des équipements qui coûtent... qui coûtent relativement cher. Évidemment, les illuminations, ça se met et ça s'enlève. Donc, il y a beaucoup de maintenance. Et cette maintenance-là, eh bien, c'est... c'est quelque chose que l'on retrouve chaque année et qui est... qui est habituel. Point important, un gros budget, mais aussi beaucoup de choses, plus de choses, en particulier des illuminations dans... plus vastes dans la Ville et en particulier dans les différents quartiers de la ville. Ça, c'est un choix politique et je laisse à Madame le Maire, peut-être préciser son... son envie d'une fête de Noël.

Mme le Maire : Merci, Dominique. Alors je... je... je fais juste une parenthèse avant de passer la parole à Agnès DAURES et à Cyril DIMEO. Oui, effectivement, nous avons décidé que le... les illuminations de Noël devaient être un évènement plus... plus féérique encore que ce qu'il ne l'est aujourd'hui. Et en même temps euh... de rénover, je dirais, notre communication au niveau des signalements qu'il peut y avoir de kaké-kakémonos euh... de ce que l'on appelle des flammes, hein, sur le Cours Mirabeau pour annoncer... pour annoncer évidemment les événements, mais aussi peut-être la mise en place lors des moments de... de canicule de voûtes, de canopées de fraîcheur et de choses... de choses de ce type. Cela évidemment a un coût, mais c'est un coût qui sera amorti dans le temps, bien entendu, et qui consiste en des carottages pour l'installation de mâts sur le Cours Mirabeau qui permettront effectivement de manière permanente ensuite de les utiliser à des... aux différentes fins que je viens, pas de manière exhaustive, de manière... enfin, par exemple de citer. Voilà la raison pour laquelle cet investissement est un peu plus important cette année. Euh, de surcroît, les LED euh... qu'évoquait Dominique à l'instant euh... seront des LED qui dureront à peu près une dizaine d'années. Donc évidemment, l'amortissement est tout de même important. Alors, pourquoi améliorer et faire en sorte que cette fête de Noël soit plus féérique encore ? Euh, parce que bah, tout simplement d'ailleurs, on va toujours... on essaie toujours d'aller vers l'amélioration et le mieux. Il se trouve que ce marché de Noël rassemble, je dirais, l'ensemble des habitants de la Ville qui viennent à ce moment-là euh... se réjouir, acheter des... des cadeaux, et puis tout simplement être ensemble ou faire des manèges pour les enfants. On s'est rendu compte aussi qu'il y avait une interpénétration entre les chalets et les manèges qui nécessitaient une... certaines améliorations. Et avec l'office du tourisme, euh... nous avons fait le choix de... de faire en sorte que cette fête de Noël soit peut-être plus large sur la Ville, plus attractive encore pour nos commerçants qui vivent quand même des périodes difficiles. Je ne sais pas si comme moi, vous été passé dernièrement euh... dans les... les rues du centre-ville aixois, mais vous avez pu remarquer certaines enseignes fermées, euh... certaines boutiques en liquidation, on en... on les révoquera tout à l'heure au niveau du dossier de la préemption commerciale. Mais je pense qu'il faut faire tout ce qui est en notre capacité euh... pour amener effectivement à certains moments et pas tout le temps dans l'année, parce qu'il faut aussi que la qualité des Aixois demeure et Aix ne doit pas être une ville gentrifiée, une ville

vitrine. Purement et simplement, notre... notre quotidien, nous l'aimons beaucoup, mais il y a des moments forts. Et sur ces moments forts, le marché de Noël en fait partie. Eh ben, il faut essayer de faire en sorte que nous soyons le plus attractif possible, de manière à assurer la vie de nos commerçants et puis... puis Noël est un moment... est un moment très festif pour tous d'ailleurs, quelles que soient les appartenances religieuses. Et... et je pense que voilà, ce moment de rassemblement, si on peut le choyer plus encore, eh bien, c'est plutôt une bonne chose. Madame DAURES.

Mme HUARD : Juste... juste, je voudrais juste faire un... une petite réflexion. Au niveau technique, euh... il y a une erreur en fait dans le libellé de... de la délibération. Moi, je pense qu'on a gardé le libellé de... de l'an dernier, puisqu'il y a marqué : « au cours de sa séance du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ». Donc, c'est une erreur technique, je tiens juste voilà.

Mme le Maire : Vous avez raison, on va corriger cette coquille.

Mme HUARD : Merci beaucoup.

Mme le Maire : Madame DAURES.

Mme DAURES : Alors, on se réjouit tous donc des 850 000 € correspondant à l'augmentation du point d'indice, 1,5 %. Pour autant, nous, on affiche une petite différence à Aix en Partage, puisque quand même cette augmentation est loin de rattraper les 10 années du gel du point d'indice combiné à l'inflation. Euh, il se trouve que bah les agents territoriaux nous alertent sur une précarisation qui est en train de s'installer, voire d'augmenter dans les effectifs. Euh, bah prenez le loyer, c'est compliqué de se loger sur Aix. Donc, il y a fatalement les frais d'essence. Le covoiturage, ce n'est pas forcément adapté à tout le monde. Les transports intercités, on peut en parler, il faudra les améliorer. Bref, euh... pour le moment, euh... le compte n'est pas là. Vous... vous siégez en CST, vous savez que les syndicats de territoriaux d'ailleurs revendiquent une augmentation de 10 %. Ça, c'est pour la parenthèse. Vous allez me voir arriver très vite, qu'en est-il euh... de la seconde partie des annonces salariales qui ont été faites, la fameuse prime pouvoir d'achat, puisqu'en attendant d'arriver à 10 % d'augmentation, euh... il est prévu une... une prime pouvoir d'achat pour les fonctionnaires d'État et les fonctionnaires hospitaliers. En revanche, pour les fonctionnaires territoriaux, c'est à la discrétion de la collectivité. Alors pour rappel, c'est pour les salaires bruts inférieurs à 3 250 € et c'est donc ce qui concernerait la majorité euh... de l'effectif de la ville. Puisque vous prenez le technicien dernier échelon euh... en catégorie B, bah, il a 2 850 bruts, je crois, ou 2 950, donc bien en au-dessous. Donc, une question très simple, contri... comptez-vous attribuer cette prime aux fonctionnaires de la ville d'Aix ?

Mme le Maire : Alors, nous nous réjouissons de la revalorisation du point d'indice, nous aurions simplement souhaité que cette annonce ne se fasse pas au dernier moment, euh... c'est-à-dire au moment où le BS était quasiment prêt. Sur la prime pouvoir d'achat, euh... la prime pouvoir d'achat, nous l'avions prévue. Sauf que la revalorisation du point d'indice nous a empêchés de la mettre en place en amont, ce qui fait que nous allons utiliser évidemment l'ouverture avec des critères précis qui a été faite par le gouvernement pour, à partir de janvier 2024, mettre en place une prime pouvoir d'achat. Mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui les montants parce que voilà, c'est en cours et nous sommes... nous sommes en train de calculer tout ça.

Mme DAURES : Ils seront informés en comité social, je suppose, ou... ?

Mme le Maire : Comment ?

Mme DAURES : Les gens seront informés en comité social ?

Mme le Maire : Mais évidemment, et en CST et en CHSCT. Et je peux dire que déjà cette année, nous avons augmenté notablement les tickets restaurants ainsi que la mutuelle, voilà.

Mme DAURES : Par contre...

Mme le Maire : Et nous continuerons dans ce... dans cette avancée. Madame Marie-Pierre SIDI-MOUSSA, nouvelle DGA, s'en occupe activement.

Mme DAURES : En attendant les 10 % d'augmentation du point d'indice.

Mme le Maire : *(Rire)* Bon, on va peut-être y aller par palier, qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme DAURES : Sept et demi ?

Mme le Maire : Non. Cyril DI MEO.

M. PENA : Mais pour l'instant, ça ne compense en rien l'inflation, hein, ça ne compense en rien l'inflation, voilà, hein.

Mme le Maire : On fait ce qu'on peut.

M. PENA : Et ce n'est pas que pour... vous parlez pour le gouvernement ?

Mme le Maire : Non, je parle pour la Ville.

M. PENA : Non, parce que là on parle... je parle de...

Mme le Maire : Non, le gouvernement, c'est une chose, la Ville, c'est une autre.

M. PENA : Je parle de cette augmentation du point d'indice, dont tout le monde se réjouit. Oui, on peut s'en réjouir, mais l'inflation est triple au moins, hein, voilà. C'est tout. Et ça vaut pour tous les salariés de ce pays ou presque.

Mme le Maire : Et la Ville... bien sûr, et la Ville, je veux dire, le... le sent suffisamment passer avec l'augmentation du coût des matériaux, avec une augmentation immodérée des fluides. Voilà, on est tous... tous impactés. Cyril DI MEO.

Mme AUGÉY : Oui, peut-être ju-juste avant une remarque complémentaire que j'ai oublié de faire tout à l'heure, c'est que cette augmentation de la masse salariale, évidemment, est financée par la Ville. En d'autres termes, c'est une décision qui a été prise à l'extérieur de... de... de notre Conseil municipal. Et même si on peut s'en réjouir, on peut regretter que la Ville, et c'est vrai pour toutes les collectivités territoriales et pour l'université aussi, n'ait pas reçu la moindre aide financière pour financer ces éléments-là, bien entendu. Pardon, Monsieur DI MEO, hein.

Mme le Maire : D'autant plus que comme le soulignait Dominique tout à l'heure, l'État a le droit d'être déficitaire, pas la commune. Cyril DI MEO.

M. DI MEO : Madame la Maire ou plutôt madame la Vice-Présidente de la Région, en fait, ce... ce budget supplémentaire...

Mme le Maire : Ah, i-ici, c'est Madame la Maire, hein, je ne veux pas confondre.

M. DI MEO : Eh ben, en fait quand on voit votre budget euh... et vu le dévoiement des institutions, c'est plutôt Madame la Vice-Présidente de la Région. En fait, avec ce budget, on voit que c'est 20 millions d'euros que la Région va déverser, de manière relativement clientéliste, sur des missions qui ne sont pas prioritaires sur la ville d'Aix-en-Provence.

Mme le Maire : Alors, vous regrettez que la Ville ait...

M. DI MEO : Non.

Mme le Maire : ... puisse bénéficier de 20 % de ressources supplémentaires d'une collectivité ?

M. DI MEO : Non, je...

Mme le Maire : Je trouve ça un peu curieux pour un conseiller municipal.

M. DI MEO : Je... je regrette que la compétence principale de la Région qui est notamment le chemin de fer fasse que dans les annonces qui sont faites par la région, c'est Grenoble-Gap, c'est Valence-Apt, c'est Apt-Vennes, c'est Gap-Briançon, c'est Breil-Tende, c'est Nice-Breil, c'est l'Estaque-Martigues qui sont traités pour des euh... installations ferroviaires par la Région. Aujourd'hui, la compétence principale de la Région, et ça fait plusieurs Conseils municipal que nous vous demandons de faire quelque chose pour les transports, vous avez cette compétence à la Région et c'est peanuts pour la Ville. C'est-à-dire que la fin de la liaison Aix-Marseille, c'est peanuts et que le Aix-Rognac, c'est peanuts, vous l'avez même sorti du contrat de plan Etat Région. Et vous faites quoi ? Vous grappillez par clientélisme 20 millions d'euros pour boucher des trous. Et là où les infrastructures principales manquent à notre territoire, et là où c'est votre compétence, vous ne mettez pas l'argent. Donc, on peut se réjouir, on va voter euh... que sur ces... que sur ces compétences secondaires de la Région, vous donniez 20 millions d'euros à la Ville, mais, mais franchement...

Mme le Maire : Cyril... Cyril, votre... votre question est certes pertinente dans l'absolu.

M. DI MEO : Mais oui, mais...

Mme le Maire : Mais néanmoins, elle ne concerne pas le budget supplémentaire que nous sommes en train d'examiner.

M. DI MEO : Eh bah si, parce qu'en fait le budget supplémentaire, c'est une manne de la Région, c'est une...

Mme le Maire : Tout à l'heure, Marc PENA se plaignait de la longueur des Conseils municipaux.

M. DI MEO : Non, non, Marc PENA euh... il ne se plaint pas de la longueur des conseils.

Mme le Maire : Il est évident que si. Les Conseils municipaux se nourrissent de multiples conseils annexes...

M. PENA : Pas du tout, moi, je me régale. Je me régale, moi, non, non, pas du tout, pas du tout !

Mme le Maire : Ça peut durer jusqu'à ce soir 22h30, hein. Voilà.

M. DI MEO : Non, la question, c'est vous êtes maire de cette Ville, vous êtes sixième Vice-

Présidente de la Région, il y a 20 millions d'euros dépensés par la Région sur cette Ville et ce n'est pas au bon endroit. C'est-à-dire que ce qu'il faut, ce sont des infrastructures de transport en commun et c'est ça qu'on demande dans le plan euh... euh... de contrat État Région.

Mme le Maire : La Ville n'est pas compétente en matière de transport en commun.

M. DI MEO : Non, mais la Région l'est.

Mme le Maire : Néanmoins... néanmoins... néanmoins...

M. DI MEO : Et la Région l'est et elle a investi zéro.

Mme le Maire : Je ne vais pas m'étendre sur cette ques-...

M. DI MEO : La Région l'est.

Mme le Maire : On n'est pas à la Région ici, on n'est pas dans l'hémicycle régional.

M. DI MEO : Et vous êtes Vice-Présidente de la Région.

Mme le Maire : Mais je vais quand même...

M. DI MEO : Fléchez-les, fléchez-les sur ces...

Mme le Maire : Je vais quand même vous répondre de manière extrêmement brève.

M. DI MEO : Fléchez-les sur ces équipements à la Région, ne les grattez pas. Ne les grattez pas pour des compétences secondaires.

Mme le Maire : Extrêmement brève, parce que je sais que c'est un sujet qui intéresse tout le monde. Donc, je vais vous faire un récit en quelques lignes de ce que je sais aujourd'hui, c'est que tout simplement le projet pour l'instant, au niveau tant de la SNCF que de la Région, n'est pas mûr. Il est bien évident que la Ville d'Aix-en-Provence demande la réouverture de la ligne Aix-Rognac, demande aussi le BHNS parce que nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude par rapport au délai de ces projets. Raison pour laquelle nous nous sommes mobilisés très en amont sur ce BHNS qu'il puisse désengorger la B9... la D9 et dans le même temps desservir les zones d'activité. Je ne vais pas revenir là-dessus, vous le savez très bien. Ensuite...

M. DI MEO : C'est un tiers. Là, vous venez de...

Mme le Maire : S'il vous plaît.

M. DI MEO : 20 millions d'euros, c'est un tiers du budget.

Mme le Maire : Ensuite, j'ai rencontré Monsieur FARANDOU lors des rencontres économiques d'Aix-en-Provence, euh... il se trouve qu'il est dans la même situation et qu'il m'a même dit une chose euh... qui est... voilà qui... qui... qui... qui ressort de ses propos, euh... c'est que le BHNS et la ligne de la voie ferrée ne s'opposaient pas et que dans le même temps, une ligne de voie ferrée, c'est une ligne qui n'est pas destinée à s'arrêter toutes les cinq minutes. Ce qui signifie que dans le projet de la réouverture de la ligne Aix-Rognac, il faut prévoir aussi des gares multimodales et beaucoup d'autres équipements alors que le BHNS a une desserte beaucoup plus fine. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faudra pas lui adjoindre effectivement un réseau de bus, mais néanmoins ce sont... c'est une desserte beaucoup plus fine. Maintenant, le sujet est clos. Vous avez... vous aviez d'autres questions sur le BS ?

Mme PETEL : Madame le Maire, je veux quand même intervenir sur ce sujet-là parce que c'est... mais trois secondes, mais c'est un sujet pour le...

Mme le Maire : Allez, trois secondes.

Mme PETEL : Sur lequel... je me suis emparé de ce sujet, il y a déjà deux ans, plus de deux ans ou trois ans avec les... les associations. Euh... oui, on peut faire du ferroviaire qui s'arrête toutes les cinq minutes, ça s'appelle un tram-train, ça s'appelle un train léger, ça existe déjà ailleurs. Euh... ça existe depuis des années.

Mme le Maire : Il n'y a pas la desserte.

Mme PETEL : Maintenant maintenant.

Mme le Maire : Il n'y a pas la desserte parce que le rail ne permet pas une desserte fine tout simplement. Maintenant, le sujet est clos.

Mme PETEL : Si, c'est... si, c'est... c'est le cas. C'est le cas... c'est le cas, mais il... mais il ne faut...

Mme le Maire : On revient... on revient au budget supplémentaire de la Ville.

Mme PETEL : Il ne faut pas faire parler un PDG...

Mme le Maire : La prochaine, vous la poserez en question orale.

Mme PETEL : Il ne faut pas faire parler un PDG d'entreprise à sa place.

Mme le Maire : Non, la prochaine, vous la poserez en question orale. Non.

Mme PETEL : Parce que le PDG d'entreprise vous a, a dédit votre parole, Madame le Maire.

Mme le Maire : Non, cela suffit. Maintenant, ça suffit, je suis en charge de la police de cette assemblée, je vous demande un petit peu de... de respect des rapports et des Aixois, c'est tout. Est-ce qu'il y a, Monsieur DI MEO, une question sur le BS en particulier, supplémentaire ?

M. DI MEO : Je ne refais pas la question hein, mais c'était effectivement que ces 20 millions d'euros auraient été mieux utilisés par la Région sur du... sur autre chose que sur ça.

Mme le Maire : Bon, eh bien, moi, je vais vous dire : « je me félicite absolument qu'il y ait 20 millions d'euros de ressources supplémentaires qui soient alloués à la Ville ». Et je ne comprends pas comment un conseiller municipal, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, peut se poser ce type de question. Merci. Si vous aviez pensé à... à un budget encore supplémentaire de la Région pour la ligne, peut-être, mais en substitution, je trouve ça assez mal venu. On poursuit, on poursuit. Dominique... Dominique.

Mme PETEL : Et c'est possible parce qu'avec tout ce qu'a donné l'État à Monsieur MUSELIER, il peut ouvrir cette ligne.

Mme le Maire : Dominique AUGÉY.

Mme AUGÉY : D'autant plus que nous avons proposé à ce Conseil municipal lors du précédent... du précédent conseil un vote sur le contrat de centralité et il me semble que ce contrat a été généreusement voté. Donc, je m'étonne de cette remarque. Ça, c'est ma première... première remarque. D'autre part, nous... nous taxer de clientélisme et de relations obscures avec la Région triturant les... les actions...

M. DI MEO : Ah, il n'y a rien d'obscur, ça, c'est transparent...

Mme AUGÉY : ... les actions de la région qui seraient limitées au rail est... est une accusation un petit peu fortement désagréable. Euh, je vous rappelle que la... l'axe politique fort de la Région est un axe écologique et que l'ensemble des dossiers que nous avons présentés à la Région sont des dossiers qui ont été fortement travaillés. Ça a été très impliquant pour les services et que s'ils ont bénéficié du regard bienveillant de la Région, c'est parce qu'ils étaient tous orientés sur cet axe, qui est un axe prioritaire pour la Région. Donc, c'est un contrat... un contrat de centralité voté ici et c'est un contrat de centralité qui correspond absolument aux objectifs et à la politique de la Région. Voici, Monsieur DI MEO que je...

Mme le Maire : Et aussi à la politique de notre belle commune...

M. DI MEO : Non, mais il y a rien...

Mme le Maire : ... dont vous avez pu voir qu'elle avait été classée dans les villes premières parmi les villes entre 100 000 et 200 000 habitants en surface verte sur l'espace urbain. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le BS ou est-ce qu'on passe à la question... Oui ? Madame BENDELE, j'étais étonnée.

Mme BENDELE : Et parce que moi je suis tout à fait pour les 20 millions de la Région, mais en revanche, regardez votre... votre document, euh...

Mme BENDELE : Pardon. Pardon, excusez-moi. Le... le document qui nous a été remis, et sauf s'il a été modifié, comporte, je crois, une erreur parce qu'on... on approuve le compte administratif de 2021. Ça a été dit ? Ah bon, pardon, je n'ai pas entendu. D'accord, donc ça a été rectifié ? Pardon.

Mme le Maire : Ça a été dit, hein.

Mme BENDELE : Qui ça ? Elisabeth l'a dit ? Oh, pardon, excusez-moi. Non, je n'ai pas un...je n'ai pas et je n'ai pas...

Mme le Maire : Voilà. Et je dois dire qu'on doit se féliciter aussi sur ce BS d'avoir à peu près euh... les 3,3 millions de la Région en ressources supplémentaires et 1,8 selon le contrat métropolitain qui se termine. Dominique, 1 02.

M. PENA : Madame le Maire ?

Mme le Maire : Non, non, ça suffit.

M. PENA : Non, mais juste là parce que comme ça fait deux fois, trois fois avec Dominique AUGÉY, et je veux juste rappeler aux journalistes une chose, c'est que nous avons eu... parce que c'est eux qui vont éclairer les...

Mme le Maire : Vite. Vite, Marc.

M. PENA : C'est eux qui vont éclairer les citoyens et c'est un très beau métier que le métier de journaliste.

Mme le Maire : Vite.

M. PENA : Donc, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a eu une sorte de panégyrique du budget qui a été refait une seconde fois à la manière de Dominique, et avant, c'était à la manière de Gérard, hein.

Vous me direz, c'est la même école de pensée, hein, que je connais bien. Donc, je veux simplement dire aux journalistes qui sont là que... qu'on a eu un débat et que donc nous avons énormément critiqué les principes mêmes de ce budget, je... je... Simplement, reportez-vous à nos critiques pour ne pas alourdir bien sûr ce conseil, mais je tenais évidemment...

Mme le Maire : Tout le monde t'en remercie.

M. PENA : ... à le spécifier.

Mme le Maire : 1 02, Dominique.

Mme AUGÉY : Oui, je me permets de dire que les journalistes sont aussi des gens qui connaissent très bien leur métier et donc, travaillent aussi leurs archives. Je me permets de me... le dire, puisque j'ai le plaisir de diriger une formation à la faculté de droits qui forme des journalistes.

M. PENA : Dominique, c'est des souvenirs anciens.

Mme AUGÉY : Absolument, ce sont des souvenirs communs, en effet.

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - AUGMENTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AVEC RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION PLACE D'ALBERTAS N° P10-2021-1

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - AUGMENTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME AVEC RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION PLACE D'ALBERTAS N° P10-2021-1

Mes Chers Collègues, Pour rappel, les procédures d'AP / CP (autorisations de programme / crédits de paiement) sont une dérogation au principe d'annualité budgétaire permettant à la fois une approche pluriannuelle des opérations d'investissement, une amélioration de la visibilité des engagements financiers de la collectivité, et une limitation du recours aux inscriptions en restes à réaliser. Toute modification dans la structure des AP/CP doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Par délibération DL 2023-54, l'opération Place d'Albertas (N°P10-2021-1)

prévoyait l'échéancier de crédits de paiement (CP) suivants :

Réalisation antérieure	CP2023	AP modifiée
105 477,29€	910 610,00€	1 016 087,29€

Or, des ajustements doivent être effectués sur les CP 2023. Il convient en conséquence de modifier l'échéancier comme suit :

Réalisation antérieure	CP2023	AP modifiée
105 477,29€	960 610,00€	1 066 087,29€

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la révision de l'autorisation de programme N° N°P10-2021-1, selon les montants de crédits de paiement, exprimés pour leurs montants TTC, suivants :

AP	Réalisation antérieure	CP2023
1 066 087,29€ €	105 477,29 €	960 610,00€

DIRE que les incidences budgétaires sur l'exercice 2023 seront régularisées par décision modificative ;

AUTORISER Madame le Maire ou l' élu délégué à liquider et mandater les dépenses correspondant à ces crédits de paiement.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Philippe KLEIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Euh... 01.02, donc euh... ce sont les révisions de crédits de paiement pour la place d'Albertas. Alors, c'est... c'est un mode de gestion qui est un mode de gestion très confortable puisqu'il permet de... de gérer des dépenses sur plusieurs années. Mais cette souplesse a une contrepartie qui est que chaque fois qu'il y a une modification des montants, il faut les soumettre au Conseil municipal. Donc ici, il y a une modification de 50 000 € des... des montants qui ont donc été affectés à la rénovation de la place d'Albertas que l'on suit tous les jours et dont on se réjouit, et dont on attend de voir le résultat.

Mme SICARD-DESNUELLE : Euh, juste Dominique, et Madame le Maire, la fontaine de la place d'Albertas sera repositionnée dans la matinée du 2 août.

Mme le Maire : Donc, rendez-vous à tous dans la matinée du 2 août sur la place d'Albertas. Oui, Gaëlle.

Mme LENFANT : Oui, merci, Madame la Maire. Sur cette question, on a vu dans... dans l'ordre du jour en fait, il y a au moins trois ou quatre rapports qui parlent des travaux de la place d'Albertas qui est... certes, c'est un serpent de mer, on le sait, hein, ça, c'est quelque chose qui dure depuis très longtemps. Mais nous, nous aurions aimé avoir une présentation globale. Parce que dans plusieurs rapports, il y a les financements de la Région, etc etc..., on aurait bien aimé avoir une présentation globale de ce qu'il en est, euh... de ce qui a été fait, de ce qui reste à terminer, euh... des échéances, etc... Je trouve que ça aurait été intéressant, peut-être, pour un prochain Conseil municipal.

Mme le Maire : Complètement d'accord, je demande aux services effectivement d'inscrire une présentation visuelle et orale avec l'ABF ou la DRAC ce jour-là, prochain Conseil donc. Y a-t-il des questions ou... autres ?

OBJET : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

01.03

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Mes Chers Collègues, En 2007, le législateur a prévu la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre :

Soit d'une labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.

Soit d'une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation ad hoc respectant les principes de la commande publique. Cette procédure peut être conduite par la

collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 instaure une obligation pour les employeurs publics territoriaux de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents à hauteur d'au moins 20% à compter du 1er janvier 2025 et aux contrats santé à hauteur d'au moins 50% d'un panier de soins de référence à compter du 1er janvier 2026. L'article 4III de l'ordonnance précise que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales devaient organiser un débat avant le 18 février 2022. Sur la base d'un état des lieux, des enjeux et des jalons nécessaires à la mise en place de ce dispositif, ce débat contribuait à définir la trajectoire à suivre pour la mise en œuvre de cette obligation. Le rapport relatif à la protection sociale complémentaire a été porté à votre connaissance lors du Conseil Municipal du 10 février 2022 (n° DL.2022-11) Aujourd'hui, la Ville souhaite maintenir sa participation dans le cadre de la labellisation afin de préserver la liberté de choix de l'agent. Dans un souci de renforcer la protection sociale de ses agents, notamment sur le volet santé, il est proposé d'augmenter le montant de la participation employeur pour maintenir, voire développer la couverture des risques santé des agents et empêcher tout risque de voir les agents renoncer à leur couverture. Il est proposé de doubler le montant moyen de la participation pour chaque agent. Jusqu'ici, la participation était de 14 €, 16 € ou 20 € en fonction de la composition familiale. La participation unitaire proposée est désormais de 32 € quelle que soit la composition de la famille. A titre d'exemple, l'enveloppe dédiée à cette action sociale en 2022 s'est élevée à 156 710 €. Ce montant sera susceptible d'évoluer en fonction du nombre de bénéficiaires. Le coût annuel est ainsi évalué à 328 000 €, soit un surcoût annuel de 172 000 €. Le principe d'une attestation annuelle d'adhésion à une mutuelle labellisée, à fournir au service des ressources humaines de la Collectivité, reste inchangé. Vu l'avis du Comité Social Territorial du 2 juin 2023, Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de l'augmentation de la participation de la Ville dans le cadre de la labellisation et porter le montant de cette participation à 32 € quelle que soit la composition familiale à compter du 1^{er} septembre 2023.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Alors, nous passons à la 1.03, euh... il s'agit de l'augmentation de la participation employeur de la Ville, donc au financement de la protection sociale complémentaire santé de ses agents. Il se trouve que depuis 2012, donc la Ville participe au financement de cette protection sociale complémentaire santé. Jusqu'à présent, le montant de la participation de la Ville était :

pour un agent seul ou en couple sans enfant de 14 €,

pour un agent avec un ou deux enfants couverts par le contrat de 16 €,

et pour un agent avec trois enfants ou plus, toujours couverts par le contrat, de 20 €.

Nous proposons à ce Conseil municipal une participation unitaire qui soit de 32 €. Voilà.

Ensuite, à moins qu'il y ait des questions ? Sur la 1 04, création d'une astreinte...

M. SPANO : Ah moi, j'avais une question.

Mme le Maire : Oui, pardon.

M. SPANO : Voilà, merci. Sur la protection euh... sociale complémentaire, donc moi ce que je veux dire, c'est qu'au nom du groupe, on se réjouit évidemment de toute hausse de traitement ou d'amélioration des conditions d'exercice de tous les salaires et à fortiori des... des fonctionnaires,

dont nous avons tant besoin, euh... qu'ils soient d'État, hospitaliers ou territoriaux. On a besoin de juges, de policiers, d'infirmiers, de voilà, d'agents de voirie, de policiers de proximité, bref. Par parenthèses, puisqu'on fait aussi de la politique, je voulais dire que le service national universel sur lequel se cramponne le gouvernement va retirer 12 jours de scolarité à nos jeunes élèves et aux jeunes volontaires, et cela pour un coût de 2 milliards d'euros alors qu'on aurait tant besoin de... d'enseignants. Et pour 2 milliards, on aurait pu en former, en recruter et les mettre dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités, voire financer un peu la recherche. Bon bref, parenthèses refermées. Donc sur... sur cette mutuelle complémentaire euh... qui va passer à 32 €, je voulais savoir si on avait une idée précise du nombre d'agents que ça allait concerner pour le montant de 328 000, sur l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Voilà, merci.

Mme le Maire : Alors, le budget annuel prévisionnel s'élèvera à 328 000 € pour la ville, voilà. Sachant qu'il y a à peu près 750 agents aujourd'hui qui bénéficient de cette prise en charge, mais que l'on souhaite évidemment que le nombre d'agents... voilà, puisse croître.

M. SPANO : Merci.

OBJET : CRÉATION D'UNE ASTREINTE TECHNIQUE POUR LA CUISINE CENTRALE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

01.04

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATION D'UNE ASTREINTE TECHNIQUE POUR LA CUISINE CENTRALE -

Mes Chers Collègues, La cuisine centrale est un organe de production de plus de 7 000 repas en liaison froide qui livre quotidiennement les 48 cuisines satellites, desservant les restaurants scolaires des 75 écoles primaires de la Commune. Cela représente 38 écoles maternelles, avec un service à table et 37 écoles élémentaires, avec un service en self-service ou en « plateau aixois » (982 066 repas produits en 2022). Ce bâtiment de plus de 2 500 m² nécessite une surveillance accrue permanente, 7j/7, 24h/24h. L'enjeu majeur de la continuité des productions de repas repose sur le bon fonctionnement de l'équipement de production de froid. La cuisine est respectueuse des normes H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) et les matériels (soumis à un plan de

renouvellement décennal pour en assurer qualité et sécurité) sont issus des technologies de pointe, telles des marmites à transfert de chaleur par vapeur, fours auto-performants (nettoyage) et lignes de conditionnement performantes. Pour répondre aux exigences à la fois réglementaires, de sécurité et de bien-être des enfants inscrits à la cantine, l'organisation de la cuisine centrale et de ses satellites est en constante évolution. Au-delà de l'optimisation d'un approvisionnement en marchandises locales, durables et de qualité, le système de sécurité alimentaire doit être en permanence assuré, ainsi que la bonne gestion des deniers publics en limitant les pertes de marchandises. C'est aussi un objectif de continuité de service public qui découle directement du bon état de fonctionnement des installations matérielles de la cuisine centrale, et notamment des systèmes de production de froid. La parfaite garantie de la chaîne du froid est donc essentielle et au centre de l'organisation. C'est pourquoi il est proposé la création d'une astreinte spécifique dédiée à la sécurité alimentaire de la cuisine centrale qui viendra compléter le dispositif de l'astreinte bâtiment. Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 6 juillet 2023, Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER la création d'une astreinte de sécurité alimentaire de la cuisine centrale telle que présenté au CST du 6 juillet 2023 ;

DECIDER de modifier l'article 3 : MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES ET PERMANENCES AU SEIN DE LA VILLE de la délibération N°

DL.2010-640 du conseil municipal du 28 juin 2010 comme suit :

3.4 Pour l'astreinte de sécurité alimentaire de la cuisine centrale

Effectifs et rotations

L'astreinte de sécurité alimentaire de la cuisine centrale est une astreinte de type téléphonique. Cette astreinte est composée d'un seul agent qui intervient en complément de l'astreinte sécurité bâtiment. L'agent d'astreinte est (au plus) un des agents de la Direction Éducation Enfance Petite Enfance suivant :

Le surveillant de travaux restauration scolaire

L'agent de maintenance polyvalent restauration scolaire

Le chef du service logistique cuisine centrale

Le chef d'équipe des chauffeurs/Assistant de prévention cuisine centrale

Un chauffeur livreur allotisseur cuisine centrale

Le responsable maintenance des bâtiments scolaires

L'assistant de prévention de la DEEPE

La responsable de la cuisine centrale (coordinatrice de la restauration scolaire) Soit une rotation toutes les 7-8 semaines.

Cycles et périodicité

L'astreinte téléphonique de la cuisine centrale est envisagée sur la même périodicité que celle de l'astreinte sécurité bâtiment, à savoir un roulement sur une période de 7j/7 du lundi au lundi à partir de 17h et jusqu'à 8h le lundi suivant.

Moyens alloués au fonctionnement de l'astreinte

Pour les agents qui constituent l'astreinte téléphonique de la cuisine centrale, aucun équipement supplémentaire n'est à prévoir. Chacun d'entre eux dispose déjà d'un téléphone portable professionnel, à partir duquel ils ont accès à distance aux relevés de température de l'ensemble des chambres froides de la cuisine centrale. Il s'agit d'une astreinte de type téléphonique qui n'a pas vocation à engendrer systématiquement des déplacements. L'agent bénéficie d'un remisage de véhicule de service de la coordination de la restauration scolaire sur sa période d'astreinte pour assurer les interventions sur site, si cela s'avérait nécessaire.

Modalités de rémunération et de compensation

Il est versé pour l'agent de la cuisine centrale mobilisé une indemnisation forfaitaire telle que prévue réglementairement (arrêté du 03/11/2015) pour les «astreintes de sécurité» qui peuvent être versées aux agents de toutes catégories et pour toutes activités (actuellement de 149,48 € /semaine d'astreinte).

En cas d'intervention téléphonique (à distance) ou déplacement à titre exceptionnel, il est envisagé une compensation horaire selon les règles en vigueur, au sein de la Ville, en fonction de la journée et de l'heure d'intervention (dimanche et jours fériés ou semaine, jour ou nuit).

Traçabilité et évaluation du dispositif

Afin d'assurer une traçabilité des interventions : l'agent d'astreinte de la cuisine centrale

renseignera la fiche contact de main courante mise en place dans le cadre de l'astreinte sécurité bâtiment en cas de sollicitation. Une copie de la main courante sera transmise à la DGSTA Bâtiments et Grands Équipements. Parallèlement, la responsable de la cuisine centrale assurera un suivi spécifique des actions menées en dehors des horaires d'ouvertures de l'équipement et rédigera un rapport semestriel. Un retour d'expérience sur une durée d'un an sera réalisé sous l'égide de la DGA des Services Action Publique et Sociale et pourra faire l'objet d'une présentation en Comité Technique. Celui-ci permettra de faire un bilan qualitatif et quantitatif sur le dispositif et d'effectuer des ajustements si nécessaire. Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER que la mise en place de l'astreinte de sécurité alimentaire de la cuisine centrale sera effective à partir du 1er août 2023 ;

DIRE que la dépense annuelle résultant de l'application de cette astreinte s'établit au maximum à 7 800 €.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 1.04, création d'une astreinte technique pour la cuisine centrale. En fait, il s'agit d'un système de sécurité d'alimentaire qui doit être en permanence assuré, raison pour laquelle nous avons besoin de cette astreinte. Dominique ?

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AMÉNAGEMENT DU QUARTIER FAUBOURG, DE L'ÉCOLE D'ART, DU PAVILLON VENDÔME ET ACQUISITION DES LOCAUX DE LA SACEM - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-

Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.05

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AMÉNAGEMENT DU QUARTIER FAUBOURG, DE L'ÉCOLE D'ART, DU PAVILLON VENDÔME ET ACQUISITION DES LOCAUX DE LA SACEM - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet d'aménagement du quartier Faubourg, de l'Ecole d'Art, du Pavillon Vendôme et d'acquisition des locaux de la SACEM inscrit dans l'axe thématique n°5 « Sobriété foncière et aménagement durable » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. La Ville d'Aix-en-Provence a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur le devenir du quartier du Faubourg ». Ce quartier, situé au nord-ouest du centre-ville, au-delà des anciens remparts du cours Sextius et des Thermes, constitue une des entrées ouest et nord de la ville. Il s'inscrit dans un contexte urbain et architectural spécifique et présente des îlots à la fois caractéristiques du centre-ville et des zones pavillonnaires. Il est bordé par des axes majeurs de desserte de la ville. La Ville d'Aix-en-Provence est aussi propriétaire d'un important patrimoine foncier, au cœur du quartier Tavan. Enfin ce quartier renferme également des bâtis et des espaces remarquables : le Pavillon Vendôme, l'Ecole Supérieure d'Art. Ces bâtis s'accompagnent d'espaces verts importants. L'une des caractéristiques de ce quartier, c'est l'omniprésence de la nature qui déborde des parcelles privées et enveloppe les parcours dans l'espace public, avec des espaces de respiration et de biodiversité à mettre en valeur (Pavillon Vendôme, jardin Gaufredy...). Enfin, le projet s'inscrit également dans une démarche de revitalisation économique, avec une dimension culturelle et artistique affirmée. La synergie entre les équipements culturels et d'enseignement artistique (Ecole d'Art, Théâtre, pavillon Vendôme), les locaux et galeries d'artistes qui seront déployés, et les résidences d'artistes qui seront créées, doit contribuer à la réussite du projet. Le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement du quartier Faubourg, de l'Ecole d'Art, du Pavillon Vendôme et d'acquisition des locaux de la SACEM est le suivant :

TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Aménagement du quartier Faubourg, de l'Ecole d'Art, du Pavillon Vendôme et acquisition des locaux de la SACEM »	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	VILLE D'AIX-EN- PROVENCE
36 533 000 €	8 037 260 €	243 000 €	28 252 740 €
<i>Taux de participation</i>	22 %	0,67 %	77,33 %

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour l'aménagement du quartier Faubourg de l'Ecole d'Art, du Pavillon Vendôme et d'acquisition des locaux de la SACEM à hauteur de 22% , soit 8 037 260 € pour un coût des dépenses estimé à 36 533 000 € HT ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 4

Suffrages Exprimés : 50

Pour : 50

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sylvain DIJON Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - LIAISON TGI-3 PLACES QUARTIER COMTAL - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL,

Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.06

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - LIAISON TGI-3 PLACES QUARTIER COMTAL - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet de liaison entre le Tribunal de Grande Instance et les 3 places du quartier Comtal, inscrit dans l'axe thématique n°2 « Mobilité durable – Infrastructures cyclables et piétonnes » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. La récente requalification des places Verdun Madeleine et Prêcheurs et de l'ensemble des voies à proximité immédiate de la Cour d'Appel et la mise en service du Tribunal de Grande Instance conduit la Ville à poursuivre sa politique en faveur de la restitution progressive des espaces publics du centre ancien, à l'usage piéton en priorité. Il s'agit de prendre en considération le nouveau flux piéton généré par les professionnels de la justice notamment entre les deux institutions judiciaires. Dans un souci d'apaisement du centre ancien, il apparaît nécessaire d'aménager et de traiter de manière qualitative les espaces publics reliant ces deux institutions. Le cheminement piéton se devra d'être « naturel » et qualitatif. Par ailleurs, les aménagements offriront une continuité de cheminements et une cohérence avec les récentes réalisations du Quartier Comtal et du Tribunal de Grande Instance. Le plan de financement prévisionnel du projet de liaison entre le Tribunal de Grande Instance et les 3 places du Quartier Comtal est le suivant :

	TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération «Liaison entre le Tribunal de Grande Instance et les 3 places du Quartier Comtal»	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN- PROVENCE
Etudes	75 000 €	30 000 €	45 000 €
	<i>Taux de participation</i>	40 %	60 %
Travaux	4 425 000 €	885 000 €	3 540 000 €
	<i>Taux de participation</i>	20 %	80 %

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour la liaison TGI – 3 places du Quartier Comtal à hauteur de 915 000 € pour un coût des dépenses estimé à 4 500 000 € HT ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES-ALLUMETTES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre

SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.07

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MEJANES-ALLUMETTES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès-Allumettes, inscrit dans l'axe thématique n°4 « Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / maîtrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. Le développement du Forum culturel crée aujourd'hui un contexte exceptionnel dans lequel la Méjanès-Allumettes est amenée à réaffirmer son rôle. Elle est installée dans un bâti originel du quartier et bénéficie du charme unique de son architecture centenaire. Mais elle doit gagner en confort et faire l'objet d'une amélioration sensible de ses performances énergétiques. C'est un lieu emblématique de la profonde préoccupation environnementale. Un des défis à relever sera de concilier deux objectifs qui peuvent s'avérer antagonistes : celui de la rénovation énergétique, qui se concrétise par l'objectif d'obtention du label BDM niveau Bronze, et celui de mise en valeur du patrimoine industriel. La Ville propose une amélioration énergétique du lieu notamment en prévoyant :

De remplacer et d'homogénéiser l'isolation discontinue et hétérogène des murs extérieurs existants ;

De remplacer les menuiseries extérieures simple vitrage par des menuiseries double vitrage en aluminium et en acier thermo laqué à isolation thermique et rupture de pont thermique ;

D'amoindrir l'impact solaire en équipant les vitrages extérieurs par des stores intérieurs et des protections solaires ;

De remplacer intégralement la verrière simple vitrage des rues couvertes par une verrière en aluminium avec double vitrage thermique et offrant une protection solaire intégrée ;

De remplacer intégralement les toitures, n'ayant pas encore bénéficié de rénovation énergétique, par des toitures intégrant un complexe isolant par panneaux composites ;

De conserver l'alimentation du chauffage par le réseau de chaleur bois-énergie de la Ville ;

De remplacer les pompes à chaleur air/air existantes par un groupe eau/eau central avec aérocondenseur adiabatique ;

De remplacer les centrales de traitement d'air existantes par une ventilation simple flux par insufflation ;

D'équiper de sous compteurs les équipements les plus énergivores, afin de gérer finement les consommations ;

De valoriser l'îlot de fraîcheur que constitue la cour intérieure.

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès-Allumettes est le suivant :

TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Réhabilitation de la bibliothèque Méjanès- Allumettes »	ETAT	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	METROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE	VILLE D'AIX- EN- PROVENCE
19 617 000 €	7 885 173 €	3 923 400 €	2 100 000 €	5 708 427 €
<i>Taux de participation</i>	<i>40,19 %</i>	<i>20 %</i>	<i>10,71 %</i>	<i>29,10 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour la réhabilitation de la bibliothèque Méjanès- Allumettes à hauteur de 20%, soit 3 923 400 € pour un coût des dépenses estimé à 19 617 000 € HT.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CÉZANNE 2025 DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN ET ATELIER DES LAUVES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU,

Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.08

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CÉZANNE 2025 DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN ET ATELIER DES LAUVES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet de réhabilitation du Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves, inscrit dans l'axe thématique n°4 « Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maîtrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. A l'occasion de « Cézanne 2025 », il s'agit de proposer une offre cézannienne renouvelée à Aix-en-Provence, à la fois aux habitants aixois et régionaux, mais aussi aux visiteurs internationaux. Les sites cézanniens constituent un parcours unique que seul Aix peut proposer en complément de l'exposition. Demeure familiale durant 40 ans, le domaine du Jas de Bouffan est le site cézannien par excellence. La propriété se compose d'une bastide de style provençal datant de fin XVII / début XVIII, classée Monument Historique, de deux étages sur rez-de-chaussée. Le parc arboré est composé de spécimens centenaires, avec pièces d'eau et fontaines, d'un bassin et d'une orangerie. Le projet de réhabilitation du domaine comprend :

La construction d'un bâtiment d'accueil et d'un auditorium,
 La restauration de la bastide, de la ferme, de l'orangerie, du bâtiment du gardien,
 L'aménagement du parc.

L'atelier des Lauves, construit en 1902 par Cézanne, conserve la mémoire du peintre est un « lieu vivant » qui a montré qu'une exploitation « grand public » d'un site cézannien fonctionne et attire du public (80 000 visiteurs par an). Le contenu du projet comprend :

La restauration du bastidon Cézanne : restitution des espaces intérieurs (atelier, cuisine et deux salons du rez-de-chaussée) tels que les a connus le peintre

L'aménagement d'un pavillon d'accueil dans la maison Bellevue, ancienne propriété Girard : billetterie, boutique, administration, toilettes, espace de convivialité, réserves, salles de conférences, ateliers pour pratiques pédagogiques

La restauration et aménagement des jardins du bastidon Cézanne et de la maison Bellevue par la création d'une liaison entre les 2 parcelles, la réfection des restanques et de l'aire de battage, etc...

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves est le suivant :

TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Réhabilitation du Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves »	ETAT - DRAC	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN- PROVENCE
11 436 967 €	1 768 800 €	2 287 393 €	7 380 774 €
<i>Taux de participation</i>	<i>15,47 %</i>	<i>20 %</i>	<i>64,53 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour le Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves à hauteur de 20%, soit 2 287 393 € pour un coût des dépenses estimé à 11 436 967 € HT.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - OPÉRATION DE MASSIFICATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023- 2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.09

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - OPÉRATION DE MASSIFICATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, l'opération de massification photovoltaïque en autoconsommation collective, inscrit dans l'axe thématique n°3 « Energies renouvelables » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une

demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés.

La Ville d'Aix-en-Provence, acteur engagé dans la politique de développement durable, souhaite

valoriser son patrimoine et poursuivre son engagement conformément au label territoire durable.
 La Ville possède un parc important de propriétés sur son territoire, qu'elle propose à l'installation de centrales photovoltaïques. Le but recherché est multiple :
 Maximiser la part d'autoconsommation, afin de rendre plus vertueuses les consommations de ses divers sites.
 Développer des solutions décarbonnées à l'échelle de son territoire.
 Limiter les risques de rupture d'approvisionnement en énergie afin d'assurer un fonctionnement minimum de ses équipements publics.
 Améliorer les performances de ses toitures.
 Valoriser le parc immobilier communal.
 Maîtriser son budget énergie, afin de développer des projets d'amélioration du cadre de vie.
 Le plan de financement prévisionnel du projet de massification photovoltaïque en autoconsommation collective est le suivant :

	TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Massification photovoltaïque en autoconsommation collective »	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN- PROVENCE
Études	22 222 €	8 889 €	13 333 €
	<i>Taux de participation</i>	<i>40 %</i>	<i>60 %</i>
Travaux	977 778 €	195 555 €	782 223 €
	<i>Taux de participation</i>	<i>20 %</i>	<i>80 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :
SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour l'opération de massification photovoltaïque à hauteur de 204 444 € pour un coût des dépenses estimé à 1 000 000 € HT ;
AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;
AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54
 Présents : 46
 Abstentions : 0
 Non participation : 3
 Suffrages Exprimés : 51
 Pour : 51
 Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PLAN PLURIANNUEL DE RÉNOVATION ET VÉGÉTALISATION DES PARCS - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.10

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PLAN PLURIANNUEL DE RÉNOVATION ET VÉGÉTALISATION DES PARCS - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet pluriannuel de rénovation et végétalisation des parcs, inscrit dans l'axe thématique n°6 « Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. La Ville d'Aix-en-Provence est engagée de manière très concrète dans la lutte contre le changement climatique : suppression de l'usage des pesticides sur l'ensemble du territoire, création d'un Parc Naturel Urbain de 4,7 km qui relie le Parc Jourdan à Roc Fleury, obtention d'un label éco-jardin pour le Parc Christine Bernard, application de la gestion différenciée dans les parcs, optimisation de l'arrosage des espaces verts par la mise en

place de la gestion centralisée, suivi intelligent des arbres à l'aide de sondes tensiométriques. Dans ce cadre, la Ville souhaite aussi rénover l'ensemble de ces parcs vieillissants sur un plan pluriannuel. Les sites concernés sont notamment les parcs Gilbert Vilers, Jourdan, Collines de Cuques, Rambot ou la Promenade de la Torse. L'objectif est de créer des parcs aménagés avec une gestion écologique. Le plan de financement prévisionnel du projet pluriannuel de rénovation et de végétalisation des parcs est le suivant :

TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Projet pluriannuel de rénovation et de végétalisation des parcs »	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	VILLE D'AIX-EN- PROVENCE
7 500 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €
<i>Taux de participation</i>	20 %	80 %

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour le plan pluriannuel de rénovation et végétalisation des parcs à hauteur de 20% soit 1 500 000 € pour un coût des dépenses estimé à 7 500 000 € HT.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC URBAIN A VOCATION SPORTIVE CARCASSONNE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre

SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.11

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC URBAIN A VOCATION SPORTIVE CARCASSONNE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet de réhabilitation du parc urbain à vocation sportive Carcassonne, inscrit dans l'axe thématique n°6 « Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. Ce futur parc urbain, jouxtant le parc de la Torse espace de verdure de 8 hectares, véritable poumon vert de la ville se verra un lieu de convivialité, intergénérationnel, multi-pratiques, complémentaire de ce parc et de la promenade de la Torse. Cet ensemble offrira une véritable liaison piétonne entre les quartiers Sud-Est et Est de la Ville et le Parc Naturel Urbain Torse à Jourdan. Par sa position en proximité immédiate du centre-ville et relié par de nombreuses liaisons piétonnes, ce complexe est utilisé par les nombreux lycées et autres établissements scolaires du secteur. A ce jour peu végétalisé, peu ombragé, sans réel cheminement et lien marqué avec le parc de la Torse, ce nouveau parc urbain à vocation sportive, au terme des travaux qui seront réalisés, présentera un solde de biodiversité positif grâce à la suppression de nombreuses surfaces artificialisées, la plantation de nouveaux végétaux et arbres, une meilleure gestion des flux d'eaux pluviales en utilisant les futurs plateaux sportifs omnisports pour retarder l'écoulement vers le réseau, la prise en compte des problématiques d'éclairage en veillant à ce qu'elles n'impactent pas le milieu naturel avoisinant en jouant sur les programmations et la mise en place de protecteur de lumière en direction de la Torse. Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du parc urbain à vocation sportive Carcassonne est le suivant :

TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT Opération « Réhabilitation du parc urbain à vocation sportive Carcassonne »	REGION PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	METROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE	VILLE D'AIX- EN- PROVENCE
2 000 000 €	400 000 €	800 000 €	800 000 €
Taux de participation	20 %	40 %	40 %

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour le parc urbain à vocation sportive Carcassonne à hauteur de 20%, soit 400 000 € pour un coût des dépenses estimé à 2 000 000 € HT ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et toutdocument afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGHEY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGHEY : Eh bien, je vais suivre les... les conseils euh... énoncés tout à l'heure par Gaëlle, je vais regrouper sept délibérations, donc de la 01 05 à la 01 011. Ce sont sept délibérations de même nature, c'est-à-dire que chacune d'entre elles décrit une opération importante menée par la Ville et indique le mode de financement et précise rigoureusement le mode de financement de la Région. Donc, ces différentes... différentes actions sont précisées dans ces sept délibérations, le quartier du Faubourg, la liaison TGI-3 places, la réhabilitation de la bibliothèque Méjanès, euh... Cézanne et le domaine du Jas de Bouffan, euh... des installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, euh... un plan de rénovation des parcs, euh... un parc urbain, le parc Carcassonne. Voilà. Et donc, cet ensemble de financements fait qu'on aura une... une aide et un cofinancement de la Région qui se monte à un peu plus de 14 millions d'euros sur ces sept... sept opérations là.

Est-ce que je continue, Madame le Maire sur la 1 012 ? Je... je vais embrayer, hein ?

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT ENTRE L'ECO-ORGANISME ALCOME ET LA VILLE D'AIX- EN-PROVENCE POUR ASSURER LE NETTOIEMENT DES VOIRIES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI,

Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.12

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT ENTRE L'ECO-ORGANISME ALCOME ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR ASSURER LE NETTOIEMENT DES VOIRIES

Mes Chers Collègues, ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie. Cet agrément impose à ALCOME des obligations, dont celle de proposer un contrat aux « collectivités territoriales chargées d'assurer la salubrité publique » de l'article 4.3.1 de l'annexe. ALCOME a pour ambition de couvrir un public large et de permettre à toutes les communes, quel que soit leur typologie, de pouvoir contractualiser avec ALCOME. L'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires, afin que le nombre de collectivités et leurs groupements, ayant contractualisé avec lui, représente au moins 50 % de la population nationale au 31 décembre 2023, 75 % au 31 décembre 2024 et 90 % au 31 décembre 2025. Depuis sa création, 250 collectivités ont conventionné avec ALCOME dont Paris, Le Havre, Grenoble, Rouen, Metz, St Etienne, mais également des intercommunalités ayant la compétence propreté (Grand Paris Seine Ouest,...). La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. ALCOME a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

20% de réduction d'ici 2024,

35% de réduction d'ici 2026,

40% de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,

Améliorer : mise à disposition des cendriers,

Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,

Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (cf. annexe 1).

La Ville s'engage, pendant toute la durée du contrat, à ce que les sommes versées par ALCOME soient utilisées au nettoyage des mégots illégalement abandonnés et/ou à la

gestion de ceux collectés séparément.

Ce contrat prévoit :

L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,

L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

En contrepartie des obligations du présent contrat, ALCOME s'engage à rémunérer la Ville par le versement de soutiens financiers résultant de l'application du barème aval national à savoir 2,08 € par habitant, soit environ 300 000 €/an. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la signature du contrat-type entre la Ville d'Aix-en-Provence et ALCOME pour la durée de l'agrément, dont un exemplaire est joint en annexe ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat-type et tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Donc, la 1 012, on change totalement de... de nature de... de délibération, mais c'était une délibération que je trouve très intéressante. J'espère qu'elle aura... elle soutiendra votre intérêt, voilà. Donc, les... les... les fabricants de... de cigarettes et de tabacs ont l'obligation d'abonder un fonds. Euh, ce fonds est lui-même géré par un éco-organisme agréé par l'État. Et cet éco-organisme dis-dispose donc d'un financement et il propose à la Ville l'arrangement suivant : la Ville rentrera... mettra en place un certain nombre de... d'incitations pour que les fumeurs cessent de jeter leurs mégots dans les rues d'Aix. La Ville ramassera les mégots qui y seront malheureusement quand même et les retraitera et les valorisera. Pour cet effort-là, eh bien, la Ville recevra 300 000 €. L'objectif est un objectif, qui est indiqué dans la délibération, de réduction du volume de mégots dans les... dans les rues d'Aix. Ça implique de changer les habitudes des gens qui, comme vous le savez, est quelque chose d'extrêmement difficile. Je... j'espère que cette délibération sera... sera votée... sera votée par tous.

OBJET : CDC HABITAT SOCIAL - OPERATION CŒUR DURANNE ULS - ACQUISITION EN VEFA DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLS - EMPRUNT DE 433 059 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 50 %

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame

Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.13

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Rémi CAPEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CDC HABITAT SOCIAL - OPERATION CŒUR DURANNE ULS - ACQUISITION EN VEFA DE L'USUFRUIT TEMPORAIRE DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLS - EMPRUNT DE 433 059 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 50 %

Mes Chers Collègues, La SA HLM CDC HABITAT SOCIAL a décidé l'acquisition, en VEFA, de l'usufruit temporaire, pour une durée de 15 ans, de 13 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte Cœur Duranne, de 94 logements, situé avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence. Le dispositif de l'Usufruit Locatif Social (ULS) s'inscrit dans le cadre juridique de l'usufruit locatif résidentiel instauré par la loi Engagement National pour le Logement (ENL) de 2006, complétée en 2014 par la loi ALUR et codifié dans le Code de la Construction et de l'Habitat. Celui-ci repose sur un démembrement temporaire du droit de propriété de 15 à 20 ans. L'usufruit est acquis par un bailleur social qui perçoit l'intégralité des loyers et assure la gestion et l'entretien des biens, la nue-propriété appartenant à des investisseurs qui financent la construction, sans prêt aidé de l'Etat. Ce dispositif constitue une solution complémentaire pour augmenter l'offre de logements sociaux en zone tendue où leur financement est difficile. Ces logements sont comptabilisés dans le quota de logements sociaux de la loi SRU pendant la durée de l'usufruit. Le locataire est informé du statut de son logement et de la date d'extinction du bail. Il bénéficie de garanties à l'expiration de l'usufruit : une offre de relogement par le bailleur s'il est toujours sous les plafonds de ressources, ou d'une priorité d'acquisition du logement si celui-ci est mis en vente. L'opération est financée, pour partie, par un emprunt d'un montant de 433 059 € (quatre cent trente-trois mille cinquante-neuf euros) que l'organisme se propose de souscrire auprès de La Banque Postale. A ce titre, la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL sollicite, pour cet emprunt, la garantie de la Ville à hauteur de 50 %, soit un capital garanti de 216 529,50 € (deux cent seize mille cinq cent vingt-neuf euros et cinquante centimes). Les 50 % restant à garantir sont sollicités auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence. A titre d'information, en contrepartie de sa garantie, la Ville bénéficiera d'une réservation de logements qui permettra d'augmenter le contingent de logements qui lui est attribué. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir décider :

Article 1 : La Commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 433 059 € (quatre cent trente-trois mille cinquante-neuf euros) que la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL se propose de souscrire auprès de La Banque Postale. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de l'usufruit temporaire, pour une durée de 15 ans, de 13 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte Cœur Duranne, de 94 logements, situé avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt PLS sont les suivantes : Montant : 433 059 Euros

Durée totale : 15 ans

Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A préfixé auquel s'ajoute une marge de 1,11 % Index : Livret A (à titre indicatif, valeur du livret A au 21 juillet 2023 : 3 %)

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours Amortissement : constant

Commission d'engagement : 0,10 %

Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité (préavis : 35 jours ouvrés)

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de La Banque Postale, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Est approuvée la convention de garantie d'emprunt ci-annexée entre la Commune et la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, laquelle n'est pas opposable à La Banque Postale.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint délégué aux Finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre La Banque Postale et la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL et à signer toutes les pièces relatives à cette garantie.

Article 7 : La présente délibération de garantie deviendra caduque dans un délai de vingt-quatre mois, à compter de la date de la délibération, si aucun contrat de prêt relatif à l'opération décrite à l'article 1 ci-dessus n'est présenté à la signature de la Commune.

**GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT
DE LA SA HLM CDC HABITAT
SOCIAL
CONVENTI
ON**

Entre :

La VILLE D'AIX EN PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix en Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Et :

La SA HLM CDC HABITAT SOCIAL dont la Direction interrégionale PACA est sise 22 allée Ray Grassi – 13008 Marseille, représentée par....., en sa qualité de

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Par délibération n° du , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 433 059 € (quatre cent trente-trois mille cinquante-neuf euros), pour une durée de 15 ans, à souscrire auprès de La Banque Postale.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de l'usufruit temporaire, pour une durée de 15 ans, de 13 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte Cœur Duranne, de 94 logements, situé avenue Augustin Fresnel à Aix-en-Provence.

Article 2 : La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession, dès son établissement, du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire, chaque année, du Bilan certifié conforme de la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la

République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

Article 3 : La SA HLM CDC HABITAT SOCIAL s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie du contrat et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et, le cas échéant, le nouveau tableau d'amortissement.

Article 4 : Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SA HLM CDC HABITAT devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

Article 5 : Dans les écritures comptables de la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SA HLM POUR LA VILLE

CDC HABITAT SOCIAL D'AIX-EN-PROVENCE

(Nom, Prénom, Qualité) (Nom, Prénom, Qualité)

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGEY : La délibération 01 13. Euh, cette fois-ci, euh... c'est une... une garantie d'emprunt. C'est une garantie d'emprunt tout à fait intéressante sur une opération elle-même tout à fait intéressante, puisque c'est une opération en...

Mme le Maire : Un peu de silence s'il vous plaît. Encore une fois, dans cette salle, il y a beaucoup d'échos.

Mme AUGEY : Voilà, je vais être très, très rapide. Bon, c'est une opération de démembrement. Donc l'Office HLM garde... garde l'usufruit, euh... et ce qui permet donc à cet office HLM, eh bien, de... de gérer l'ensemble de ces bâtiments. Ici, il s'agit de 94 logements sur La Duranne, évidemment à un prix plus faible que si l'office était aussi euh... détenteur des... des bâtiments et... et du foncier. Donc, l'office fait un emprunt, comme c'est habituel, et nous demande donc euh... 50 % de garantie d'emprunt. C'est un montant assez limité 200... 216 000 €. Je crois que c'est une opération originale, intéressante, et que nous avons intérêt à accompagner. Voilà, Madame la Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Dominique. Donc sur la 1 14, est-ce qu'on avait opéré les... les vérifications que je souhaitais ? Oui ? Et tout est... ? D'accord. Donc, Francis.

OBJET : PRINCIPE DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS RÉFORMÉS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU,

Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

01.14

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PRINCIPE DE MISE EN VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE DES BIENS MOBILIERS RÉFORMÉS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire d'un certain nombre de véhicules, engins roulants, matériels divers et mobiliers, qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités. Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériels ou de mobiliers, la Ville procède régulièrement au remplacement de ces véhicules au sens large :

en raison de leur âge,

en raison de leur kilométrage

en raison de leur état de vétusté,

lorsque l'éventuelle remise en état est supérieure à 90 % de la valeur vénale,

lorsque l'entretien du véhicule devient abusif,

lorsque le véhicule ne constitue plus un besoin pour la Collectivité,

lorsque le véhicule ne correspond plus aux normes en vigueur...

La Ville participe ainsi à une démarche de développement durable en favorisant ce principe de réemploi.

Les véhicules, les engins roulants, les différents matériels et mobiliers sont alors retirés du parc actif et réformés.

Le site de vente sera ouvert à toute personne (particulier, professionnel, association et collectivités).

Il convient de préciser :

Qu'en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment de son article L.2112-1, les biens mis en vente font partie du domaine privé.

Qu'en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur dépasse 4 600 euros revient au Conseil Municipal.

En conséquence, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la réforme des biens listés en annexe ;

APPROUVER le principe de vente de biens mobiliers et matériels réformés via la plate-forme de

courtage aux enchères par internet dénommée « AGORASTORE » ;

AUTORISER Madame le Maire à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4 600 euros ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué à accomplir et signer tous les documents inhérents à cette affaire et procéder aux consultations requises ;

INSCRIRE les recettes correspondantes aux produits de ventes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes ;

DESAFFECTER, déclasser les ventes (annexe) et les sortir sur l'inventaire de la Commune.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. TAULAN : Oui, mais...

Mme le Maire : Peut-être qu'on pose à la fin de... ? Hein, à la fin de délibération du chapitre numéro 1 ?

M. TAULAN : Oui, merci, Madame le Maire. Le 1.14, c'est le principe de mise en vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la Ville d'Aix. Bon, dans le cadre de notre politique de renouvellement du parc de matériels, la Ville procède régulièrement au remplacement de ses véhicules au sens large à raison de leur âge, de leurs kilomètres, de leur état de vétusté et lorsqu'un éventuel remis en état est supérieur à 90 % de la valeur vénale, lorsque l'entretien des véhicules devient abusif et lorsque le véhicule ne constitue plus un besoin pour la collectivité. Le site de vente sera ouvert à toutes personnes, particuliers, professionnels, associations et collectivités. Et le... la... la... le principe de... de courtage aux enchères par internet dénommé AGORASTORE. Donc, on vous demande de... d'approuver ce principe de mise en vente des véhicules. Vous avez à l'intérieur de ce rapport un tableau qui vous détaille la mise à la vente de ces véhicules. Voilà, Madame le Maire.

Mme le Maire : Michaël ?

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne

VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.15

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT-

Mes Chers Collègues, Madame Roseline Mathieu est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficie d'un abonnement sur le marché « Artisanat ». En tant qu'abonnée, elle est redevable chaque mois du paiement d'une redevance d'un montant de 108,00 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023. Victime d'un problème de santé dûment justifié du 4 février au 30 avril 2023, Madame Roseline Mathieu a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite une remise gracieuse de la redevance d'un montant de 315,00 euros correspondant à la période du 4 février au 30 avril 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre. L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit un principe selon lequel « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ». Cependant, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir. À cette fin, « le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle (ressources, situation de famille...). Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880). En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER la remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public, pour la période du 4 février au 30 avril 2023 pour un montant de 315,00 euros, due par Madame Roseline Mathieu.

Présents et représentés:	54
Présents :	46
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	54
Pour :	54
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.16

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT

Mes Chers Collègues, Madame Isabelle Cancela est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficie d'un abonnement sur le marché « Artisanat ». En tant qu'abonnée, elle est redevable chaque mois du paiement d'une redevance d'un montant de 108,00 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023. Victime d'un problème de santé dûment justifié du 1^{er} au 31 mars 2023, Madame Isabelle Cancela a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite une remise gracieuse de la redevance d'un montant de 108,00 euros correspondant au mois de mars 2023, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre. L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit un principe selon lequel « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ». Cependant, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir. À cette fin, « le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle (ressources, situation de famille...). Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880). En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER la remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public du mois de mars 2023 pour un montant de 108,00 euros, due par Madame Isabelle Cancela.

Présents et représentés:

54

Présents	:	46
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : Madame le Maire, chers collègues. Alors la 1 15 et la 1 16, c'est des exonérations de droits de place pour des forains ou maraichers abonnés bien sûr et qui sont, malheureusement pour eux, absents pour des raisons de santé dûment justifiées. Donc, il convient d'exonérer pour la période d'absence.

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN RAISON DE DIVERS TRAVAUX DE RÉSEAUX POUR L'ANNÉE 2023

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.17

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN RAISON DE DIVERS TRAVAUX DE RÉSEAUX POUR L'ANNÉE 2023

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de divers aménagements urbains, la Ville a délivré de nombreuses autorisations de voirie, pour l'année 2023, en vue d'agencer ou rénover, notamment,

les réseaux d'eau, de gaz, ou encore d'électricité. Ces travaux ont conduit à diminuer légèrement l'utilisation du domaine public concédé à certains commerçants dont la liste est jointe en annexe. Or, je vous rappelle, à cet égard, que ce sont les avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation qui constituent la contrepartie de la redevance d'occupation domaniale. En conséquence de quoi, il est juridiquement fondé de diminuer ponctuellement et partiellement pour la période concernée, les redevances dues par les établissements, listés en annexe, en raison de la diminution même mineure des avantages procurés. Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'appliquer à ces commerces, une exonération partielle des droits d'occupation du domaine public pendant les travaux au titre du Rôle 2023 ainsi qu'il suit :

Phase prévisionnelle de travaux : février à juin 2023 et septembre à décembre 2023

Voies : cours Sextius

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 67,50 % pour neuf mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 22 953,15 €

Phase prévisionnelle de travaux : février à juin 2023

Voies : rue Van Loo, rue des Cordeliers, rue du 11 novembre, rue Celony

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 37,50 % pour cinq mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 10 164,36 €

Phase prévisionnelle de travaux : avril à juin 2023 Voies : avenue des Thermes

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 22,50 % pour trois mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 57,94 €

Phase prévisionnelle de travaux : septembre à décembre 2023 Voies : rue Lisse des Cordeliers, boulevard de la République

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 30,00 % pour quatre mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 1 977,38 €

Phase prévisionnelle de travaux : février à mars 2023 Voies : rue Foch

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 15,00 % pour deux mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 1 741,37 €

Phase prévisionnelle de travaux : janvier à juin 2023 Voies : rue Manuel, place Miollis

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 45,00 % pour six mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 8 663,54 €

Phase prévisionnelle de travaux : octobre à novembre 2023 Voies : rue d'Italie

Exonération : 90 % de la redevance d'occupation du domaine public sur la période des travaux soit 15,00 % pour deux mois de travaux.

Manque à gagner pour la Ville : 4 915 €

L'exonération est calculée en fonction de la période de travaux. Aussi, son pourcentage est susceptible d'évoluer suivant la modification des phases d'interventions.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces listés en annexe, selon les modalités définies ci-dessus, au titre du Rôle 2023.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : La 1.17, vous avez toute une liste de euh... de divers travaux de réseaux, réseaux d'électricité, réseaux de gaz, qui occasionnent des gênes euh... pour des établissements qui ont des autorisations sur le domaine public. Donc, je dirais en guise de compensation, on propose une exonération des droits d'occupation puisque euh... la gêne euh... oc... pour la gêne occasionnée, euh... c'est ce qui est de... ce qu'il y a de plus normal, ça leur... c'est une manière de les accompagner dans cette période un peu difficile que sont les travaux.

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CHALETS DE NOËL 2023

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.18

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CHALETS DE NOËL 2023

Mes Chers Collègues, Pour les fêtes de fin d'année, la Ville organise, depuis de nombreuses années, son traditionnel marché de Noël sur le cours Mirabeau et accueille, sur la place François Villon, 3 manifestations successives, à savoir le marché des Villes Jumelles, la fête de l'huile d'olive et le marché des 13 desserts. En vertu de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation privative du Domaine Public est assujettie au paiement d'une redevance lorsque l'activité exercée présente un caractère lucratif. Son montant, fixé par l'assemblée délibérante, doit être déterminé par les avantages, de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

I/ Le marché de Noël sur le cours Mirabeau

Cet événement, qui connaît un réel succès, est désormais ancré dans la tradition aixoise. L'ouverture au public aura lieu, cette année, du mercredi 15 novembre au dimanche 31

décembre 2023 soit 47 jours, à l’instar des années précédentes. La Ville loue 51 chalets pour 50 exposants puisque un chalet sera dédié exclusivement aux intervenants du marché de gardiennage, la nuit, et aux animations spécifiques organisées par la Ville, le jour. La Ville dispose d’un marché pour la location et le gardiennage des chalets dont le coût est précisé ci-dessous et qu’il convient de prendre en compte dans le calcul de la redevance.

MARCHÉ DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU 2023	
Location de 51 chalets Prestataire retenu : société chalet x’po Montant prévisionnel	120 000 € TTC
Gardiennage des chalets Prestataire retenu : HM SECURITÉ Montant prévisionnel	30 000 € TTC
Consommation Électrique des exposants	Estimation 20 000 € TTC
Occupation du Domaine Public* DL.2022-360 portant fixation des tarifs 2023 7,10 € ml/jour/exposant *hors chalet technique ville et hors chalet associatif	65 405,2 € TTC 7,10 € x 4ml x 47j x 49 exposants
Coût total	235 405,20 € TTC
Soit par chalet	4 804 TTC
Soit par jour d’exploitation d’un chalet	102,21 €

En outre, il sera proposé à une association de type humanitaire d’occuper, à titre gracieux, un chalet de Noël sur le cours Mirabeau. En 2021, il s’agissait de la Croix Rouge.

II/ Les chalets sur la place François Villon

Depuis des années, la Ville d’Aix-en-Provence accueille durant les festivités, trois manifestations successives sur un même espace :

Le marché des Villes Jumelles porté par l’association Aix Jumelages Relations Internationales, sur 5 jours,

Le marché des 13 desserts porté par la Chambre d’Agriculture, sur 8 à 10 jours se terminant le 24 décembre.

Dans un souci d’homogénéisation, il est proposé que ces manifestations, organisées sous forme de marché, puissent utiliser des structures identiques à celles du cours Mirabeau avec un mode de calcul de la redevance d’occupation du domaine public identique soit 102,21 euros par jour et par chalet.

En outre, l’association « Atelier Jasmin », qui propose des ateliers d’insertion par la couture, souhaite occuper pendant 2 ou trois jours un chalet, à titre gracieux, dans une démarche d’économie sociale et solidaire.

III/ Le marché des Villes Jumelles

Ce marché a pour objet de resserrer les liens entre les Nations Européennes en permettant aux citoyens des Villes Jumelles et partenaires de se rencontrer autour de manifestations culturelles et de créer ainsi des liens étroits. Il s’agit de répondre aux accords de réciprocité avec nos Villes Jumelles qui accueillent elles-mêmes des commerçants Aixois. C’est pourquoi, nous vous proposons une exonération de la redevance d’occupation du domaine public pour les exposants internationaux venant de villes jumelées ou par des exposants associatifs soit un coût de 73.21 euros par jour et par chalet. En conséquence, et au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le montant de la redevance appliquée à chaque exposant pour l’occupation d’un chalet de Noël sur le cours Mirabeau et la place François Villon pour l’année 2023 ;

ADOPTER la gratuité de ce dispositif pour une association humanitaire qui en ferait la demande au titre de l’année 2023 ;

ADOPTER la gratuité de l'occupation de l'espace public pour les exposants des Villes Jumelées ou des exposants associatifs sur ce même marché, au titre de l'année 2023 ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recettes des sommes susvisées.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : La 1 18, cela concerne les fêtes de fin d'année et donc la redevance d'occupation pour les chalets pour Noël 2023. Euh, en gros, vous avez bien sûr les chalets du cours Mirabeau. Et je tiens à préciser qu'il y aura toujours un chalet gratuit. L'année dernière, c'était pour la Croix-Rouge, peut-être Madame le Maire, cette fois-ci, ce sera de nouveau. C'est... c'est symboliquement très fort, parce que ça veut dire que pendant ces fêtes de... de fin d'année, la solidarité n'est pas mise de côté, n'est pas oubliée, bien au contraire. Donc, si c'est la Croix-Rouge et qui... qui... tout... tout... le monde connaît l'œuvre et la noble cause que porte la Croix-Rouge. Donc, c'est parfait de... de les voir de nouveau présents euh... en guise de solidarité sur le cours Mirabeau. Il y a une innovation...

Mme le Maire : À cet égard juste, je t'interromps un instant, j'ai demandé aux services de remettre en place la fontaine aux jouets qui pourrait peut-être se tenir devant la statue du roi René et dans le même temps, effectivement, d'avoir une action caritative forte sur ce marché de Noël.

M. ZAZOUN : Euh, cette année, je dirais qu'il y a une harmonisation supplémentaire, c'est-à-dire que à la place François Villon, et je me tourne vers ma collègue Karima, il y aura des chalets à la place de ce... ce... ce barnum en plastique. Donc, il y a une harmonisation entre le cours Mirabeau et la place François Villon, ce qui pourrait peut-être même... augmenter les flux de circulation. Euh, ça, ça fait un complément de Noël, si j'ose dire, pour l'attractivité place François Villon. Vous avez dans cette délibération les manifestations qui sont concernées par ces chalets, bien sûr, le détail de la redevance qui est bâtie sur le prix des chalets, et l'électricité, et aussi la sécurité puisque la... la Ville a un marché de sécurité pour euh... garder les chalets remplis de marchandises la nuit. Donc, vous avez euh... le... les... les pla-... les chalets sur la place François Villon qui vont abriter bien sûr euh... le marché des villes jumelles, aussi le marché des 13 Desserts, les chalets de Noël sur le cours Mirabeau et le marché donc... voilà, et le marché des villes jumelles. Donc, je vous propose d'adopter cette délibération.

OBJET : ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA GRANDE BRADERIE D'AIX-EN- PROVENCE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AIX EN COMMERCE"

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain

PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.19

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADOPTION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE POUR LA GRANDE BRADERIE D'AIX-EN-PROVENCE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AIX EN COMMERCE

Mes Chers Collègues, L'association Aix en Commerce, créée en novembre 2014, dont l'objectif est de promouvoir le commerce Aixois, représentée par sa Présidente Madame Nawal EL YAHMIDI SCALA, souhaite organiser, comme chaque année, une braderie en centre-ville à destination des commerçants volontaires. Ces rendez-vous commerciaux sont importants car ils permettent, à la fois, de fédérer un grand nombre de commerçants qui y voient l'opportunité de dynamiser leur activité et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les usagers. Cette manifestation intitulée « la Grande Braderie d'Aix-en-Provence » aura lieu du jeudi 7 au samedi 9 septembre 2023 inclus dans les rues du centre-ville. Lors de cette opération, les commerçants et artisans Aixois peuvent sortir, sur un espace délimité et restreint aux limites de leur commerce, les marchandises habituellement vendues à l'intérieur de leur établissement. Par délibération n°DL.2022-360 du 13 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs et droits divers pour l'année 2023, il a été décidé d'appliquer, pour l'occupation du Domaine Public, le tarif de 7,60 € par jour, par mètre linéaire et par stand.

Ainsi, l'association Aix en Commerce devrait s'acquitter de la somme de 5 472 € décomposée comme suit : 3ml x 7,60€ x 80 x 3j, sachant que 80 commerçants participeront à cet événement sur 3 jours, pour un stand moyen de 3 mètres linéaires. L'association ne pouvant prendre à sa charge ce montant et compte tenu de l'objet de la manifestation, je vous propose, à l'instar des éditions précédentes, d'appliquer une redevance forfaitaire de 500 €. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

ADOPTER une redevance forfaitaire de 500 € pour la braderie des commerçants susvisée.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : Et vous avez euh... la 1 19 enfin qui est euh... d'adopter une redevance forfaitaire pour soutenir Aix en commerce qui est la principale association euh... de commerce à Aix, qui organise, maintenant c'est devenu une tradition, je dirais, à Aix, la Grande Braderie qui augmente l'attractivité, qui permet une meilleure visibilité des commerces, parce que vous savez bien que selon qu'on soit placé euh... dans une rue passante ou dans une rue moins passante et plus petite. Et tout le monde, tous les commerçants au départ n'ont pas les mêmes moyens pour pouvoir se payer le meilleur emplacement, donc la meilleure zone de chalandise. Cela est de nature à les aider en leur donnant une meilleure visibilité, puisqu'ils peuvent sortir pendant la braderie, c'est l'esprit braderie des portants et être visible, ça les aide aussi à écouler les stocks. Enfin, à tout égard, c'est bon pour eux et bon pour l'attractivité de la Ville. Donc, l'association n'ayant que les moyens qu'elle a, voter cette redevance forfaitaire, c'est un... un signe fort pour les accompagner, en plus dans une période avec l'inflation qui est une période difficile où on voit moins de consommations, moins d'achats. Donc voilà, c'est être à leurs côtés pour les aider à passer ces périodes difficiles. J'en ai terminé, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Michaël. Karima ?

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU CRÉDIT AGRICOLE POUR UN SOUTIEN FINANCIER A L'EXPOSITION ' DAVID HOCKNEY, COLLECTION DE LA TATE ' AU MUSÉE GRANET-

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.20

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU CRÉDIT AGRICOLE POUR UN SOUTIEN FINANCIER A L'EXPOSITION ' DAVID HOCKNEY, COLLECTION DE LA TATE ' AU MUSÉE GRANET-

Mes Chers Collègues, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence a pour ambition de

promouvoir sa différence de banque coopérative au service de ses territoires et de ses sociétaires. Ainsi, elle a la volonté d'affecter une partie de ses résultats au soutien de projets s'inscrivant dans cette perspective et a défini une politique de mécénat dans les domaines du patrimoine, de la culture, de l'éducation, de la recherche et de la solidarité collective. Pour mettre en œuvre cette politique, elle a décidé, fin 2006, de créer la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Alpes Provence qui affirme et s'attache à concrétiser ses ambitions sociétales. Le Musée Granet a trouvé un soutien financier auprès de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence pour l'exposition sur l'œuvre de David Hockney, collection de la Tate du 28 janvier au 28 mai 2023. Retraçant sa carrière du milieu des années 1950 à aujourd'hui, plus de cent œuvres ont été présentées dans cette exposition, provenant principalement de la Tate au Royaume-Uni mais aussi de collections particulières. La Fondation s'engage ainsi à verser 30 000 euros pour ce projet. L'intégralité de ce montant devra être affectée au financement de l'exposition. Un rapport détaillé sur l'affectation du soutien, l'attestation fiscale, les justificatifs comptables et le bilan des actions menées seront à fournir à la Fondation. La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier de l'exposition. La convention n'ayant pu vous être présentée en amont, vous est soumise ce jour. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention annexée au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

AUTORISER Monsieur le Chef du service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

MME ZERKANI- RAYNAL : Il s'agit de la con-... bonjour, chers collègues, Madame le Maire. Une convention entre la Ville et la fondation du Crédit Agricole pour un soutien financier à l'exposition David HOCKNEY, collection de la TATE au musée Granet pour un montant de 30 000 €. Merci.

Mme le Maire : Merci. Laure SCANDOLERA ?

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL,

Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

01.21

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

Mes Chers Collègues, Par délibération du 10 février 2022, nous avons, à l'unanimité des suffrages exprimés, décidé de créer une Commission de déontologie dont vous avez souhaité qu'elle soit un organe d'éclairage et de conseil concernant l'application de la charte de l'élu local et du droit positif relatif à la matière. Vous avez le même jour adopté les statuts de la Commission. Le 21 février 2022, la loi dite 3DS instituait le droit aux élus de saisir un référent déontologue. Le décret d'application relatif au référent déontologue de l'élu local est paru le 6 décembre 2022. Par délibération du 20 janvier 2023 approuvée à l'unanimité, nous avons modifié les statuts de la Commission pour se conformer aux nouvelles dispositions du décret. Lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023, la Commission de déontologie a été installée. L'article 3-7 intitulé « indemnisation des membres de la Commission » prévoit, notamment « les frais de déplacement et de séjour, exposés par le Président et membres dans le cadre de leur mission, donnent lieu à un remboursement par la Commune sur présentation de justificatifs et selon les dispositions applicables en la matière ». Les dispositions applicables en la matière sont le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret. Il permet, pour une commune dont la population est inférieure à 200 000 habitants, un remboursement de la nuitée à hauteur de 70 euros. En application des dispositions de l'article 7 du décret précité, l'assemblée délibérante peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission, sans que ces dispositions ne conduisent à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ; Eu égard à la nécessité pour les membres de la Commission de déontologie d'être hébergés à proximité du centre-ville, la veille de leur réunion, pour les membres ayant leur résidence administrative trop loin d'Aix-en-Provence, le tarif de 70 euros par nuitée ne permet pas de couvrir la réalité des dépenses engagées. Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER, en application des dispositions des dispositions de l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, une règle dérogatoire, pour une durée de deux ans, en prévoyant que les membres de la Commission de déontologie pourront bénéficier du remboursement de leur frais d'hébergement sur la base des frais qu'ils auront réellement engagés dans la limite de 150 euros.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

MME SCANDOLERA : Oui, Madame le Maire. Euh, le rapport 1.20 euh... a pour objet le remboursement des frais de mission des membres de la commission de déontologie. Comme vous le savez, lors du dernier conseil municipal, la commission déontologie a été installée et il s'agit d'approuver en application des dispositions de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 une règle dérogatoire, pardon, pour une durée de deux ans en prévoyant que les membres de la commission déontologie pourront bénéficier du remboursement de leurs frais d'hébergement sur la base des frais qu'ils auront réellement engagés dans la limite de 150 €. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci, Laure. Euh, Française.

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.22

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois

permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la Collectivité. La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2023.

1/ Créations d'emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville, soit de l'émergence de nouvelles activités.

Partant des enjeux auxquels la Collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires. Afin de tenir compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé de créer et de définir les postes suivants. Ils pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes. Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Un assistant coordination projets artistiques et culturels à la D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et Attractivité. Description du poste : Participe à la construction de la programmation, à la coordination de l'ensemble des partenariats, à l'organisation et au suivi opérationnel des événements. Centralise des informations sur le contenu et l'organisation des projets. Réalise la synthèse des projets pour la communication et le suivi du print en lien avec le chargé de communication. Met en œuvre et suit une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). Assure une présence opérationnelle sur les événements (week-ends et soirées).

Cadre d'emploi: Rédacteur

Un gestionnaire recrutement à la Direction Recrutement et Développement des Compétences. Description du poste: Met en œuvre le plan de recrutement, contribue à l'accueil et à l'intégration des agents recrutés. Participe à la mise en œuvre des outils de GPEC.

Cadre d'emploi: Adjoint administratif ou Rédacteur

Afin de tenir compte de ces besoins, la création des emplois budgétaires qui découlent de ces recrutements, interviendront au tableau des effectifs.

2/ Ajustement des emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements au tableau des emplois/effectifs :

Recrutement sur poste vacant suite à mouvement de personnel

Ces postes pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes. Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Un éducateur sportif – Responsable des manifestations sportives/sécurité ERP activités sportives à la Direction des Sports. Description du poste : Pilote et manage le secteur des manifestations sportives. Met en conformité l'utilisation des ERP sportifs par les clubs et organismes conventionnés par la Ville. Supervise l'utilisation de l'espace public en lien avec les services concernés et en assure le suivi.

Cadre d'emploi: Educateur des activités physiques et sportives

Un gestionnaire de collections à la Direction du Patrimoine. Description du poste : Assure le repérage, l'inventaire et la qualification des éléments de mobilier patrimonial, œuvres et objets d'art appartenant à la Ville.

Cadre d'emploi: Assistant de conservation du patrimoine

Un chargé de dispositifs à la Direction Politique de la Ville. Description du poste : Participe à l'animation du contrat de ville sur le volet cohésion sociale en lien très étroit avec l'ensemble

des autres pôles de la direction et sous le pilotage du responsable de pôle.

Cadre d'emploi: Rédacteur

Un chef de service dette et trésorerie à la Direction Finance et Budget. Description du poste : Assure la gestion dynamique de la dette et de la trésorerie. Veille à la gestion des risques financiers de l'encours de la dette. Travaille en étroite collaboration avec le service Budget et Programmation de la Direction pour l'élaboration des besoins d'emprunt, l'ensemble de nos partenaires financiers ainsi qu'avec le service de gestion comptable.

Cadre d'emploi: Attaché

Un documentaliste à la Direction du Patrimoine. Description du poste : Assure la gestion et la diffusion de la documentation, y compris photographique, relative aux édifices patrimoniaux et leurs mobiliers.

Cadre d'emploi: Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Un chargé d'administration générale à la Direction des Services aux Publics. Description du poste : Assure la veille juridique du service, participe à l'élaboration des procédures et à la sécurisation des actes. Coordonne le suivi et la gestion du parc informatique et des outils dédiés et assure la diffusion et le développement des actions de communication liées à l'état civil.

Cadre d'emploi: Rédacteur

Chargé d'autorisation droit des sols à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire. Description du poste : Chargé de l'instruction des dossiers relatifs au droit des sols dans le cadre de la réglementation, le respect et la mise en valeur du territoire patrimonial, urbain et paysager.

Cadre d'emploi: Rédacteur ou Technicien

Un responsable administratif à la Direction Education Enfance Petite Enfance. Description du poste : Assure le fonctionnement de la partie ressources et finances de la Direction.

Cadre d'emploi: Rédacteur

Un graphiste à la Direction Information et Communication. Description du poste : Conçoit et réalise des campagnes et des supports de communication graphique (réflexion, création, mise en page)

Cadre d'emploi: Agent de maîtrise ou Rédacteur ou Technicien

Un assistant social à la Direction Qualité de Vie au Travail. Description du poste : Apporte aide et conseils dans la mise en œuvre de la politique de prévention, d'accompagnement et d'action sociale auprès des agents de la Ville. Vos interventions s'inscrivent dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique pour permettre aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle et familiale. Vous contribuez également, dans votre domaine de compétences, au maintien et au retour à l'emploi des agents à travers des projets menés en pluridisciplinarité.

Cadre d'emploi: Assistant socio-éducatif ou Conseiller socio-éducatif

Un chef de service juridique à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire. Description du poste : Gérer (analyse et réponse) les recours gracieux (précontentieux) et apporter une analyse technique dans les dossiers de contentieux administratif.

Cadre d'emploi: Attaché

Un chef de service financier à la Direction Ressources et Exécution Budgétaire. Description du poste : Intervient dans le cadre de la mission d'optimisation des ressources financières, participe aux prévisions budgétaires en matière de recettes, à l'optimisation et à la réalisation budgétaire des ressources, à la recherche de nouvelles sources de financement hors fiscalité directe. Densifie la relation avec les partenaires institutionnels (État, Métropole, Région, Département). Développe les outils de pilotage (fiches financières des opérations stratégiques et tableaux de bord) pour le suivi financier en investissement et fonctionnement et en aide à la décision.

Cadre d'emploi: Attaché

Régularisation des postes susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels en l'absence de titulaires :

Dans l'hypothèse où un poste n'est pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de chacun des emplois est plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Un botaniste à la Direction Archéologie et Muséum. Description du poste : Effectue des travaux de recherches et d'études du monde végétal. Réalise des inventaires et participe à

l'enrichissement des collections.

Cadre d'emploi : Technicien

Un comptable à la D.G.A.S.T Infrastructures et Déplacements - Service Finances et Administration Générale. Description du poste : Assure la comptabilité d'engagement et le suivi des lignes budgétaires du service.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur

Un médiateur culturel à la D.G.A.S.T Infrastructures et Déplacements - Service Finances et Administration Générale. Description du poste : Sensibilise les publics (adultes, scolaires...) au patrimoine et à la création par la mise en œuvre de visites, d'ateliers et de parcours pédagogiques et par la diffusion de documents d'information. Cadre d'emploi : Assistant de conservation ou Rédacteur

Un chargé de programmation événementielle à la Direction Lecture Publique Patrimoine Ecrit. Description du poste : Participe à l'élaboration et à la conception de la programmation culturelle et à sa communication aux usagers.

Cadre d'emploi : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Un contrôleur de gestion à la Direction Carrières et Rémunérations. Description du poste : Etablit des requêtes complexes dans le logiciel de paye et Business Object, analyse les données, produit des tableaux de bord relatifs aux effectifs et à la masse salariale et les alimente. Pilote la production des données de paye pour le RSU. Pilote et met en œuvre les nouveaux dispositifs réglementaires en paye ainsi que les évolutions réglementaires. Met à jour les paramétrages de la paye : les matrices, les barèmes, les rubriques de paye, les imputations budgétaires... Mandate et envoie la paye à la Trésorerie, envoie les DSN. Gère la paye du Musée Granet.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché

Afin de permettre l'anticipation des remplacements des départs prévus sur 2023, et de garantir la disponibilité du grade des agents encore présents dans nos effectifs, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

14 créations :

2 grades d'assistant de conservation

3 grades d'assistant d'enseignement artistique

1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

1 grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

1 grade d'ingénieur principal

5 grades d'adjoint technique

14 suppressions :

1 grade de bibliothécaire

2 grades de professeur d'enseignement artistique hors classe

1 grade de chef de police municipal

2 grades de technicien territorial principal de 1ère classe

1 grade de technicien territorial principal de 2ème classe

5 grades d'adjoint technique principal 1ère classe

2 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe

3/ Ajustements du tableau des effectifs liés aux évolutions de carrière

Afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents liées à des changements de filière, réussites à concours, réintégrations ou intégrations de personnel, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

16 créations :

1 grade de professeur d'enseignement artistique classe normal

9 grades d'attaché

1 grade de technicien

1 grade d'agent de maîtrise

1 grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

3 grades d'adjoint technique

16 suppressions :

1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

- 1 grade d'assistant de conservation
- 3 grades de rédacteur
- 1 grade de rédacteur principal de 1ère classe
- 3 grades de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 grade d'animateur principal de 1ère classe
- 1 grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
- 1 grade d'agent spécialisé des écoles maternelles
- 4 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 4/ Actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud

Chaque année, les emplois des enseignants sont revus en fonction de la grille pédagogique (programmation des cours) établie pour la rentrée et des évolutions des situations des enseignants (arrivées, départs, changement de grade ou de statut). Afin de tenir compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement du Conservatoire, il convient de procéder à des ajustements au tableau des emplois/effectifs à compter du 1er septembre 2023. Ces postes pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes. Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L.332-14 et L.332-8 et CDI du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste:

Un enseignant d'art dramatique au Conservatoire Darius Milhaud. Description du poste : A partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigne l'Art Dramatique, sous ses diverses esthétiques et formes de représentations dans une pédagogie collective qui va du groupe à l'individu.

Cadre d'emploi: Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique

Un enseignant danse au Conservatoire Darius Milhaud. Description du poste : A partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigne la danse dans sa spécialité en développant la curiosité et en transmettant les répertoires les plus larges possibles. Cadre d'emploi: Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique

Six enseignants de musique au Conservatoire Darius Milhaud. Description du poste : A partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigne la musique dans sa spécialité, en développant la curiosité et en transmettant les répertoires les plus larges possibles.

Cadre d'emploi: Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique

Afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents présents et les remplacements des départs prévus, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

5 créations :

- 1 grade de professeur d'enseignement artistique hors classe à 62.5%
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 50%
- 3 grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe : un à 35% et deux à 50%

5 suppressions :

- 1 grade de professeur d'enseignement artistique hors classe à 50%
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 10%
- 3 grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe : un à 15%, un à 30% et deux à 5%

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de la création au tableau des emplois et des effectifs budgétaires.

L'incidence financière sera imputable au budget 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER les ajustements du tableau des emplois et des effectifs liés aux mouvements de personnels.

L'incidence financière sera imputable au budget 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER les ajustements du tableau des effectifs liés aux évolutions de carrière. L'incidence financière sera imputable au budget 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER, au regard de la grille pédagogique 2023-2024, l'actualisation des emplois du Conservatoire Darius Milhaud.

Présents et représentés: 54

Présents : 46

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme COURANJOU : Oui, merci, Madame le Maire. Euh, la délibération 1 22 est... est construite de cette façon, nous avons la création d'emplois, nous avons au plan de recrutement de l'année N des créations d'emploi et nous régularisons et le grade et le budget dans l'effectif en prévision de ces recrutements. Ensuite, nous avons les ajustements des emplois. Il y a des mouvements de personnel qui rendent des postes vacants, soit pour des départs à la retraite, soit pour des... des mobilités externes. Et nous recrutons dans une première étape en interne ou en externe, et il arrive que ces postes euh... donc, vous avez la liste de ces postes dans euh... euh... le 2 1. Au terme de ces deux étapes, il arrive que les candidats recrutés n'aient pu être des fonctionnaires titulaires et que nous ayons dû recruter des contractuels. Vous savez donc... il convient donc de régulariser leurs postes au tableau des emplois et vous disposez de la liste de ces postes au 2 2. Ensuite, nous avons l'ajustement lié aux évolutions de carrière, concours, changements de filière et nous supprimons les anciens grades et créons les grades ajustés. Enfin, comme chaque année pour la rentrée, nous préparons l'actualisation des emplois du conservatoire Darius Milhaud au regard de la grille pédagogique 2023-2024. Euh, merci de bien vouloir approuver l'ensemble de cette délibération. Je vous remercie.

Mme le Maire : Alors, vous avez pu recueillir les questions sur l'ensemble de ces délibérations ? Marc PENA, Josy PIGNATEL, Cyril DI MEO et Madame HUARD, et Madame PETEL, et Monsieur PARRA.

M. PENA : Oui, euh... Madame le Maire, je... je... je vous remercie. Alors, je vais intervenir tout d'abord sur la 1 05. Je vais intervenir en fait sur la 1 05, je vais être honnête, je vais poser une question qui aurait dû être la question préalable, je suis persuadé qu'en fin de séance, personne n'écouterait, je vais la raccourcir et la poser là, parce que ça concerne en fait le quartier du Faubourg, dont il est question bien sûr dans cette délibération. Je veux vous parler, non pas du conservatoire, mais de la maison Darius Milhaud. La maison Darius Milhaud est aux monuments historiques, elle est classée monument historique, elle est un emblème de notre Ville. C'est une vieille bâtisse provençale de la fin du XVIIIe siècle, une auberge, un lieu de commerce qui dès le moyen-âge, même si elle a été construite au XVIIIe siècle, dès le moyen-âge, le lieu euh... était le lieu qui finalement permettait l'accession au quartier du Faubourg et a contribué largement, parce qu'il y avait beaucoup de points d'eau au développement euh... d'Aix-en-Provence. Et cette maison a déjà subi beaucoup d'aléas. Il y a une vingtaine d'années, au moment où votre mère était maire d'Aix-en-Provence, elle a été menacée euh... de destruction par des projets immobiliers qui étaient déjà très échevelés dans cette Ville et ça n'a pas beaucoup changé. Il a fallu une mobilisation des associations, il a fallu que par hasard, Serge DASSAULT c'est vraiment la première fois et peut-être la dernière fois que je le citerais, que donc Serge DASSAULT qui était affilié à la famille Milhaud voit qu'il y avait un danger pour cette maison et qu'il intervienne pour que finalement, elle soit préservée. Mais tout le monde peut voir en passant tous les jours ou presque, en ce lieu, combien elle est entourée par les projets immobiliers et elle a trouvé une petite crèche là, une petite caverne dans laquelle elle subsiste. Et ensuite, il y a eu, vous le savez, mais enfin je le dis, il y a eu l'Arcade, il y a eu des services régionaux tournés vers la culture, les arts, le spectacle qui se sont installés et cela

correspondait à la vocation de ce lieu. Puisque je le rappelle, il a été acquis par le père de Darius Milhaud, Darius Milhaud a passé toutes ses vacances, son enfance, même s'il était Marseillais.

Mme le Maire : Sois un peu plus synthétique.

M. PENA : Personne n'est parfait, mais ça me fait plaisir de faire un petit cours d'histoire et donc je... je...

(Hors micro)

Si, si, c'est important, c'est lié à la question. Ne me faites pas injure... ne me faites pas injure ne pas savoir ce que je dis. Madame PETEL, PETEL, Madame PETEL, je...

Mme le Maire : Oui, mais je rends hommage au talent de conteur qui est le tien, mais dans le même temps, si on peut être un petit peu synthétique aujourd'hui, c'est pas mal.

M. PENA : Oui, mais écoutez, parfois... parfois, on se perd dans des détails dans ce conseil qui sont beaucoup moins intéressants, donc je termine. Je termine pas, plutôt, je commence, je veux aller à ma question.

Mme le Maire : Non, non, non, rapidement.

M. PENA : Donc, ce lieu est un lieu emblématique, la maison Darius Milhaud, et quelle ne fut pas ma surprise, je le savais, mais enfin ma surprise en lisant le journal, de voir, que je vais essayer Michaël de bien prononcer en anglais, One-Point s'installer euh... avec... avec toute la grandeur de cette société qui est spécialisée dans la transformation numérique en ce lieu. J'ai été très surpris et je m'interroge. Tout d'abord, euh... One-Point, vous vous souvenez, c'était l'un des candidats euh... pour l'achat du couvent des Prêcheurs. Ils attendaient devant les couvents des Prêcheurs, ils n'ont pas pu avoir le couvent des Prêcheurs, ils ont donc fait la queue pour avoir euh... la maison Darius Milhaud. Première question, Madame le Maire, ils sont quoi ? Locataires ? Euh... une, un contrat de location particulier, puisque la... la municipalité est toujours, je crois, propriétaire du lieu ? Euh, ils ont fait des aménagements grandioses, paraît-il, je n'y suis pas allé, lors de l'inauguration euh... en ce lieu. Je voudrais savoir sur quelle base, à la fois juridique, contractuelle et finalement au sens large du terme, politique, cette société s'est installée ? Pourquoi je m'interroge également, parce que je pense qu'il n'est pas du tout, mais pas du tout de la vocation de ce lieu d'accueillir finalement le siège social d'une entreprise. Bien sûr, cette entreprise nous dit que ça va être un lieu culturel ouvert sur la Ville. On connaît les mots de cette entreprise... de ces entreprises à cet égard. Il y aura une programmation culturelle, il y aura une vie intellectuelle, il y aura des formations à l'emploi. Tout ça, c'est paroles, paroles, encore que nous verrons. Mais ce que je constate, c'est qu'un lieu emblématique de la Ville est entre les mains d'une société privée qui s'y comporte véritablement comme un propriétaire. Je demande donc à ce conseil et je prends date de voir ce qu'auront les effets... ce que seront les effets de ces installations, qu'est-ce que ça apportera à la Ville. Et j'ajoute un élément, au moment où vous euh... prêtez une attention particulière au quartier du Faubourg, au moment où ça doit être véritablement un lieu ouvert, citoyen, où effectivement les commerces et la culture, on l'espère, dans leur diversité vont pouvoir prospérer, je vois mal ce que fait One-Point à cet endroit-là. Je n'ai rien contre One-Point en soi.

Mme le Maire : Je me suis interrogée quand même.

M. PENA : Oui. Bah, ils sont bling-bling. Donc, le bling-bling, ça... ça.. c'est pas trop ma culture ni mes valeurs, mais ils... ils... en dehors de ça, One-Point s'installant à The Camp, très bien. Surtout que The Camp a un peu...

Mme le Maire : Bon, on va arrêter les développements.

M. PENA : Attendez. Attendez, attendez.

Mme le Maire : On va simplement répondre.

M. PENA : Attendez, attendez, ce n'est pas possible.

Mme le Maire : Alors, sur l'historique...

M. PENA : Non, non, non...

Mme le Maire : Oh non, non, non...

M. PENA : Non, je termine, je termine.

Mme le Maire : Ça fait combien de temps, deux minutes trente, quelque chose comme ça ?

Mme PETEL : C'est votre question préalable.

Mme le Maire : Non, ça suffit, je réponds.

M. PENA : Madame PETEL, vous ne faites pas la police de cette assemblée, d'accord ?

Mme PETEL : C'est... c'est votre question préalable.

Mme le Maire : Je réponds... je réponds, Marc.

M. PENA : Je vous en prie...

Mme le Maire : Non.

Mme PETEL : C'est une imposture.

Mme le Maire : Non et non.

Mme PETEL : C'est une imposture.

Mme le Maire : Ce n'est pas une question, c'est un discours.

M. PENA : Vous avez coupé... vous avez coupé Cyril DI MEO, vous avez coupé Claudie HUBERT...

Mme le Maire : Alors, simplement sur le... bah, je vous ai écouté aussi.

M. PENA : Vous me coupez maintenant.

Mme le Maire : Sur le... sur l'historique de la maison Darius Milhaud, je dirais qu'en effet...

M. PENA : Donc, je termine. Je demande à Monsieur... à Monsieur POLIZZI de les accueillir à The Camp. Voilà.

Mme le Maire : En effet, la maison Darius Milhaud est une maison euh... qui se trouvait en plein dans le projet...

M. PENA : Je n'ai pas pu terminer ma question.

Mme le Maire : Sextius Mirabeau et que c'était une maison, oui, on s'est interro-... interrogé à l'époque sur son destin, d'autant plus qu'elle n'était pas en très bon état. Il a été décidé de le faire différemment, on s'en félicite tous ici. Euh, la maison Darius Milhaud a abrité Arsud, l'Arcade, pendant très longtemps. L'Arcade était un satellite de la Région qui fonctionnait très bien, mais une fusion a été organisée entre divers satellites de la Région, et notamment nous conservons avec bonheur l'ARL sur la Cité du Livre. Mais il se trouve que l'Arcade et la régie culturelle ont fusionné en Arsud. Et évidemment, la localisation d'Arsud a été déplacée sur Bouc-Bel-Air, là où se situe aujourd'hui la régie. Euh, évidemment, aussi, euh... qu'au début lorsque One-Point a fait cette demande, euh... le retour qui leur a été fait a été de garder effectivement des locaux pour Arsud. Mais Arsud n'en a plus besoin aujourd'hui, ce qu'ils nous ont signifié. Donc, ce qui est acté avec One-Point, c'est qu'effectivement, comme ils le font sur leur siège parisien, ils continueront à organiser des expositions et des événements de nature culturelle. Voilà ce qui a été... bah oui. Et effectivement, ça rapporte aussi à la Ville 150 000 € par an. Ils ont très bien restauré le bâtiment dans les volumes intérieurs. De toute façon, ça bénéficiera à la Ville. Ensuite, oui, One-Point était candidate euh... pour le couvent des Prêcheurs, mais ils n'ont pas, et ça, c'est arrivé après. Ils ont d'abord acté sur Darius Milhaud avant de venir sur le couvent des Prêcheurs et cela leur a été refusé puisque le couvent des Prêcheurs, comme vous le savez bien, a été attribué au ministère de la Justice. Voilà, merci.

M. PENA : Dans le calme, rajouter juste un mot, Madame le Maire. Je vous ai posé une question, c'est la... la nature de cette occupation, ils ont un contrat pour combien de temps ? Parce que euh... ce type de société qui s'installe, il faut qu'il y ait les... et je les comprends, il faut qu'ils aient des garanties dans la durée. Donc, il faudrait savoir de quoi il en retourne sur ce premier élément qui me semble, euh... comment dire, déterminant. Ensuite, vous-même, vous apportez de l'eau à mon moulin. Ce que je voulais dire au-delà de One-Point, c'est que c'est un lieu qu'on aurait pu imaginer être un vrai lieu de culture à Aix-en-Provence. Et donc, finalement, One-Point doit suivre un cahier des charges, parce qu'il y a une histoire avant eux qui va l'obliger à faire des expositions ou autres, mais c'est quand même, comment dire, euh... euh... un attelage pas très naturel et... et... et peut-être pas très bien construit pour l'avenir. Donc, je m'interroge. Quant à l'activité même, et je termine, de cette société, vu euh... son domaine d'activité sur la transformation numérique des entreprises, je le répète, elle avait toute sa place pour ce qui est d'une implantation dans le Sud et dans notre Ville, ce dont on peut se réjouir euh... au lieu The Camp. Parce que je rappelle, pour The Camp, donc j'ai déjà parlé longuement dans ce conseil...

Mme le Maire : Mais on ne peut pas décider à la place des entrepreneurs privés, voilà.

M. PENA : Oui, mais attendez. Que The Camp, il y a eu... mais, on va dire quand même quelque chose, il y a eu beaucoup, y compris euh... y compris des collectivités territoriales, il y a eu beaucoup d'argent public qui ont été investis dans The Camp, que ça serve un peu à quelque chose quoi The Camp et que donc, s'il y avait...

Mme le Maire : Il y a un projet sur The Camp.

M. PENA : Si... s'il y avait... oui, mais s'il y avait One-Point, il y avait une synergie à faire tout à fait intelligente. Et je pense que le... le...

Mme le Maire : Mais là... là, c'est raisonner...

M. PENA : La maison Darius Milhaud, c'était une autre vocation. Voilà, c'est tout.

Mme le Maire : C'est raisonner en collectiviste, parce qu'One-Point n'a absolument jamais...

M. PENA : Oui, mais je sais, on me l'a déjà fait, et je suis Lénine, je suis je sais, je sais.

Mme le Maire : ... jamais, jamais candidaté sur The Camp. Donc, il n'y avait aucune raison de les loger à The Camp, tout simplement.

M. PENA : Bon, enfin, c'est une suggestion.

Mme le Maire : Et ensuite... et ensuite le pôle numérique a été aussi un projet dont j'avais parlé à l'époque en tant qu'adjointe à la Culture au Conseil municipal, euh... mais il se trouve qu'il n'y avait pas de... il y avait un budget euh... qui était déficitaire et que la Ville ne pouvait pas se le permettre. Aujourd'hui, sur le pôle numérique, nous sommes sur un... euh... un... un dépôt de dossier d'industrie créative et culturelle (ICC) auprès du ministère de la Culture. Nous aurons les premiers résultats de notre appel à candidatures qui a été soutenu notamment par l'AMU, mais aussi par de nombreuses... nombreuses autres entités. Et il se trouve que nous avons les meilleures chances d'obtenir cette ICC que nous p... nous avons le... le désir de placer aujourd'hui dans les locaux de la SACEM, puisque comme vous le savez, à la suite de la vente du couvent des Prêcheurs, nous avons décidé de réinvestir dans le patrimoine de la Ville et d'acquérir les anciens locaux de la SACEM. Odile va vous donner quelques précisions concernant le bail.

MME BONTHOUX : Alors, juste pour rafraîchir la mémoire de Monsieur PENA, nous avons passé un rapport en 2022 sur cette mise à disposition et cette location dans les mêmes... mêmes termes que vous... que vous avez proposés et vous avez voté, Monsieur, à l'unanimité. Donc, vous avez voté pour la mise euh... à disposition de ce bâtiment à One-Point. C'était écrit noir sur blanc, il y a deux ans. Ils ont eu le temps de faire des travaux, et maintenant, ils ont ou... euh... ouvert leur... leur société dans cette région, dans... pour avoir un premier prestataire sur Aix-en-Provence. Et ils envisagent de... de... de... de... de grandir et de chercher d'autres bâtiments plus grands, plus prestigieux peut-être que celui-ci. Et donc, ça va apporter à... à notre région et à notre Ville un nombre important de... d'emplois. Et sachez que cette euh... cette entreprise est toujours liée à la culture dans toutes ses... dans tous les... les... les lieux qu'ils utilisent, à Paris, à Toulouse, à Lyon, ils... ils sont dans des lieux prestigieux où ils font des... toujours des expositions culturelles dans leurs bureaux pour que tous ces endroits soient pratiqués d'une façon différente que de simples bureaux mis à disposition d'entreprise. Voilà, c'était... vous avez voté pour, Monsieur, et... et vous avez la mémoire courte, excusez-moi.

M. PENA : Eh bah, écoutez. Non, non, je n'ai pas la mémoire courte. Sans doute qu'au milieu des rapports nombreux et variés...

Mme le Maire : Mais on ne va pas répondre, contre-répondre. Josy PIGNATEL.

M. PENA : De ce conseil, nous n'avons pas vu, parce que moi, je n'aurais jamais voté pour cela, voilà. Et encore un mot, moi, je n'ai pas du tout les mêmes échos que vous sur One-Point.

Mme le Maire : Madame PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Merci.

M. PENA : Dans plusieurs villes de France, ils ne font pas le cahier des charges qu'ils avaient promis.

Mme le Maire : Marc PENA, Marc PENA, stop.

M. PENA : Ils ne font pas le cahier des charges.

Mme le Maire : Josy PIGNATEL.

MME PIGNATEL : Merci, Madame le Maire. Moi, je souhaite intervenir sur la délibération 01 14 qui est relative au principe de mise en vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la Ville. En effet, euh... sur la liste des véhicules en attente de vente, une ligne nous a interpellés, euh... il s'agit... puisqu'elle fait apparaître le projet de vente par la Ville d'un véhicule Peugeot 3008 immatriculé GD474GT âgé d'un an et présentant un kilométrage de 51 300 kilomètres affecté à la DGA ressources. Après recherche à partir de l'immatriculation de ce véhicule, les données sont disponibles publiquement, il apparaît qu'il s'agit d'un Peugeot 3008 hybride 4EAT8300 mis en circulation le 6 décembre 2021. Doté de quatre roues motrices, ce SUV présente des performances sportives de premier plan, puisque malgré son poids supérieur à 1 850 kilos, sa puissance de 300 CV lui permet d'atteindre les 100 km/h en 5 s... 5,9 s et d'atteindre une vitesse maximale de 135 km/h. Cette voiture fait donc partie des plus performantes de la production française actuelle, mais aussi des plus coûteuses puisque son prix catalogue hors option s'établit actuellement dans une fourchette

comprise en 53 600 et 57 500 € en fonction du niveau de finition. L'achat d'un tel véhicule par la Ville nous interroge, tant par son prix que par ses performances ou son impact environnemental lié à son poids de près de 2 tonnes. Les raisons de sa vente interrogent tout autant, puisque contrairement à la quasi-totalité des autres véhicules, dont la vente est envisagée, le motif de la vente, vous pouvez le voir dans le tableau, n'est pas précisé dans ce tableau annexé à la délibération. Aussi, nous vous serions particulièrement reconnaissants de bien vouloir nous indiquer les raisons de l'achat par la Ville de ce SUV haut de gamme, le service ou l'agent de la Ville utilisateur de ce véhicule et les raisons de sa vente moins de deux ans après son achat, susceptible d'engendrer une forte décote par rapport au prix d'achat. Pourriez-vous enfin nous indiquer si la Ville possède d'autres véhicules de ce type ou de gamme équivalente dans son parc automobile, et le cas échéant, quels en sont les utilisateurs ? Donc, les élus d'Aix au Cœur sont soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, comme vous le savez, comme de la préservation de notre environnement. Aussi, vous comprendrez, Madame le Maire, que nous soyons particulièrement attentifs à ce sujet. Nous vous remercions donc par avance des... des éclaircissements que vous pourrez nous apporter.

Mme le Maire : Eh bien, je... je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme PIGNATEL : Merci.

Mme le Maire : Je dois dire que je n'étais pas encore élu maire lorsque j'avais dû remplacer Maryse JOISSAINS dans ces lieux et qu'elle m'avait demandé instamment de l'hôpital où elle était de retirer une délibération qui effectivement euh... achetait des voitures à un coût qui lui paraissait trop excessif pour la commune d'Aix-en-Provence. Je ne sais pas comment effectivement euh... ces achats ont pu... on a pu procéder à ces achats à l'époque. Ce que je sais en revanche aujourd'hui, c'est que je me réjouis que ce type de véhicule sorte du parc de la Ville. Monsieur MAGNAN, je vous laisse la parole pour le reste.

Mme PIGNATEL : Oui, mais ce qui est dommage, c'est que justement ce type de véhicule va sortir du parc de la Ville, mais avec une décote. Donc, on peut envisager dans une vente aux enchères que la décote va être forte.

Mme le Maire : Ce n'est pas sûr. Apparemment, la procédure des enchères fait qu'il n'y a pas forcément une décote. Bernard MAGNAN.

M. MAGNAN : Euh, merci, Madame la Maire. Deux choses, la première, sur la liste, donc une délibération sera présentée lors du prochain Conseil municipal où en effet la liste des véhicules sera... ce sera indiqué et leurs usages, voilà. On parle d'un véhicule qui avait été affecté donc à un directeur général adjoint, voilà, euh... dans le cadre effectivement, je rappelle de... des avantages en nature que peut bénéficier un Directeur Général et à un membre de la Direction Générale, effectivement, ce véhicule avait été acheté, voilà. J'ai souhaité, avec l'accord de Madame le Maire, effectivement, que ce véhicu-... qu'on... qu'on normalise le véhicule et que moi, par exemple à titre personnel, j'avais un 3008 qui était pas forcément de ce niveau-là. Bon, aujourd'hui, j'ai une Captur, voilà. Donc aujourd'hui, on est dans un... une démarche environnementale. Et donc en effet, même si ça déroge aux règles effectivement qui étaient des règles d'usure, en effet, on assume complètement que ce véhicule qui est un... un véhicule coûteux, et en tout cas... et... et la vente aux enchères ne doit pas permettre à la Ville de perdre de l'argent, au contraire, parce que s'il a cette valeur-là, forcément, il a une valeur aussi de vente, voilà. Et en sachant que les négociations de... que l'on fait dans le cadre des appels à... à... à la commande publique ne... ne nous amène pas acheter les véhicules sur ces montants euh... qui sont des prix catalogues. Voilà, on pourra vous donner le... là le prix exact effectivement à laquelle...

Mme PIGNATEL : Oui, absolument.

M. MAGNAN : Donc en effet, c'est un acte volontaire effectivement de... de... de... de vendre ce véhicule et de ne pas le réaffecter à un autre bénéficiaire qui... qui aurait pu être effectivement être bénéficiaire, voilà. C'est clairement ce cadre-là.

Mme PIGNATEL : Donc, vous pouvez nous assurer que c'est le seul véhicule dans le parc automobile de la Ville, celle... de ce type-là ?

M. MAGNAN : Je... je ne comprends pas la question.

Mme PIGNATEL : Vous pouvez nous assurer que ce... ce sera le seul véhicule de ce type-là dans le parc automobile de la Ville ?

M. MAGNAN : Hum...

Mme PIGNATEL : Puisqu'on ne parle que de celui-là, c'est qu'il y en a qu'un ?

M. MAGNAN : À vérifier, je crois. À vérifier, mais je crois.

Mme le Maire : Vous voulez dire de cette gamme ?

Mme PIGNATEL : De cette gamme, oui.

M. MAGNAN : On vérifiera. Enfin, pour moi...

Mme PIGNATEL : Oui.

Mme le Maire : Monsieur MAGNAN ? Ou Monsieur CLOUCHOUX ?

M. CLOUCHOUX : Il y a un deuxième véhicule qui est de ce même type et c'est moi qui l'utilise.

Mme le Maire : Mais qui date de ?

M. CLOUCHOUX : Qui est de la même époque que celui qui est mis en ligne aujourd'hui.

Mme PIGNATEL : On va pouvoir pratiquer à une ve-... nouvelle vente aux enchères alors.

Mme le Maire : On examinera ça et des nouvelles au prochain CM. On poursuit, Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, c'est ce... je me permets, parce que c'est sur le même sujet, Madame le Maire.

Euh, sur ces véhicules réformés, moi, je... je... c'est la première fois donc qu'on a une délibération vraiment aussi exhaustive sur cette vente aux enchères. Euh, on a fait des recherches et entre 2010 et 2016, il y a eu effectivement des euh... ah, des délibérations. Mais depuis 2016, nous n'avions pas de délibération concernant les véhicules réformés. Euh, à moins que, enfin, je peux me tromper, donc voilà je... et Monsieur MAGNAN peut-être nous... nous... nous dira si je me trompe à... Néanmoins, euh... je pense que ce genre de délibération est nécessaire pour faire la transparence aussi sur l'utilisation des véhicules. Ah, moi, je... je... je conteste pas le fait que euh... des équipes de direction aient besoin de véhicules, euh... ça fait partie aussi d'un job à un moment donné d'avoir une indemnité ou un salaire ou euh... voilà. Et un véhicule de fonction, euh... ça fait partie du package, voire un logement de fonction, parce que on a des gens qui sont d'astreinte et qu'ils en ont besoin. On a aussi euh... voilà. Donc ça, je ne le conteste pas, ça se fait dans le privé, ça se fait dans le public. Euh, je reviens quand même sur ce que disait euh... sur la remarque qu'a faite sur... ma... ma collègue Josy PIGNATEL sur euh... la nature même de ce véhicule qui interroge euh... par... par son côté très sportif, euh... juste pour vous dire que euh... à l'Assemblée nationale en fait, les Présidents de commission roulent en Zoé maintenant. Donc, on... on essaie par tous les moyens et dans toutes les collectivités et... et je sais que ça, c'est une tendance qui est faite ici aussi, donc c'est tant mieux, d'aller vers quelque chose qui est quand même plus conforme à l'image que l'on veut montrer d'une collectivité ou citoyen sur la bonne gestion des deniers politiques. Donc, euh... moi, je... je voulais simplement euh... vous poser trois petites questions et on vous a amené d'ailleurs un courrier, parce qu'on... toutes ces questions, on vous les pose par courrier et notamment sur ces véhicules euh... sportifs qui ne devraient pas...

Mme le Maire : Non, je n'ai pas eu de courrier de ce type.

Mme PETEL : Non, c'est... je vais vous le donner, c'est pour ça. On l'avait préparé hier et je... je... on n'a pas eu le temps de vous l'envoyer. Donc, comme je vous voyais aujourd'hui, il valait mieux vous le donner à... en mains propres. Donc, euh... pour moi, je voulais savoir si le principe de cette délibération aujourd'hui, je sais que ça va faire grincer, mais tant pis, a un rapport aussi avec euh... les problématiques du... du garage municipal et euh... et de... de... du possible détournement de fonds publics. Pouvez-vous nous dire qui a géré les réformés jusqu'ici et quel est le service qui les gère ? Et euh... et nous souhaitons, et je pense que nous avons déjà un début d'explication de Monsieur MAGNAN, mais Aix au Cœur souhaitait demander officiellement, et je crois que c'est ce que nous vous demandons dans le courrier, un rapport complet sur les achats et ventes du parc auto euh... depuis un certain temps, donc depuis 20 ans.

Mme le Maire : Je pense que c'est prévu au prochain Conseil municipal, non, Bernard ?

M. MAGNAN : Il y a deux choses, Madame la Maire, la première, c'est qu'on doit en effet définir en Conseil municipal, et on le fera, effectivement, les... les usages hein, au même titre qu'on l'a sur les logements de fonction. Ça, c'est la première chose. La deuxième a démarré et le Maire a installé une commission sur le garage. Et donc c'est un sujet qui sera abordé largement au moment de la discussion dans le garage quoi, lors de cette commission.

Mme le Maire : Commission d'ailleurs qui a eu lieu... qui a eu lieu, il y a deux jours, où Madame PIGNATEL et Monsieur PENA étaient présents. Quelles sont les autres questions ?

Mme PETEL : Et j'ai juste une dernière petite question, parce que je... je... je ne suis pas sûr d'avoir...

Mme le Maire : Non, non, non, non, non

Mme PETEL : En fait, là, euh... la délibération concerne euh... la... les enchères mises en ligne.

Mme le Maire : Oui.

Mme PETEL : Il y a eu des enchères non mises en ligne jusqu'à présent ou pas ?

(hors micro)

Non, hein ? C'est le prin-... on acte là le principe de la mise aux enchères ?

Mme le Maire : C'est ça, en ligne.

M. CLOUCHOUX : En intégralité.

Mme PETEL : Ce que euh...

Mme le Maire : En ligne, en ligne.

Mme PETEL : Ce... ce que j'approuve largement puisque je sais que c'est fait dans d'autres collectivités depuis très longtemps et je pense qu'il est nécessaire que on ait une transparence sur la vente euh... de... des véhicules.

Mme le Maire : Autre question ? Oui, Madame euh... Monsieur PENA et Madame HUARD, comme ça, on alterne un peu.

M. PENA : Madame le Maire, c'est simplement une... une question euh... sur... enfin, qui a trait indirectement au 01 10, la digitalisation des parcs, et cetera. Peut-être avez-vous été informés, vos services étaient sur les lieux, peut-être Marc FERAUD pourra en parler ou je ne sais pas. À la suite des trois jours des rencontres économiques du pays d'Aix au parc Jourdan, euh... il y a eu évidemment le démontage des... des supports qui étaient nécessaires à la tenue euh... de ces... de ces rencontres. Et puis, il y a eu une, ce qui est normal, une réfection du parc, un nettoyage. Et on... on aurait coupé, enfin, on aurait, selon le CIQ du coin, c'est vérifié, on aurait coupé des branches, on serait même allé à... à... à... à couper un certain nombre d'arbres, etc.... Et donc les... les... le... le... le CIQ Saint-Jérôme qui est très attentif à la vie de ce parc, à sa destination, etc..., s'en est ému. Euh, j'ai vu des... des... des vidéos qu'ils ont postées où effectivement, il semble qu'il y ait des branches coupées, et cetera. Mais des vidéos postées sur les réseaux sociaux, je m'en méfie et je vous donne les éléments que j'ai et parce qu'ils m'ont euh...

Mme le Maire : Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. PENA : Et parce qu'ils m'ont en fait alerté et ils m'ont demandé qu'on ait une information en ce conseil à ce sujet. Donc, je voulais le savoir. Vous savez que c'est sensible, parce que pour beaucoup d'habitants du quartier, les... les manifestations, surtout avec les beaux jours à répétition dans le parc, enfin assez nombreuses, trois, leur posent problème et il peut y avoir un débat de fonds là-dessus. Moi, je ne suis pas pour que il y ait plus rien dans ce parc hein, pas du tout. Mais bon, c'est quand même une question qui se pose pour la vie de ce parc de savoir comment ça s'est passé et si toutes ces informations ne sont pas vraies ou qu'elles ont été mal comprises, eh bah, tant mieux, mais je pose la question.

Mme le Maire : Eh bien, c'est très bien que cette question soit posée, parce qu'elle me permet d'y répondre et de ne pas laisser prospérer évidemment les fausses idées. Euh, donc oui, il y a eu une branche effecti-... il y a eu un accident, il y a un camion qui a emporté une branche d'arbre, une belle branche d'arbre. Et j'ai eu Jean-Hervé LORENZI en ligne, lequel, c'est le... le seul. Enfin, c'est un incident dont on se serait bien passé. Enfin, il n'y a pas eu d'autres arbres ou autres, ou... voilà, d'autres dégâts, hein, au niveau du parc que celui-ci. C'est suffisant, mais encore une fois, ne laissons pas prospérer les fantasmes. Et euh... en retour, il nous propose de nous offrir un bel arbre à planter. Je passe la parole à Marc FERAUD.

M. FERAUD : Merci, Madame le Maire. Oui, j'ai été informé de cet accident malheureux tout de suite et j'y suis allé. J'ai rencontré le régisseur. Euh, vraiment, c'était un accident d'un chauffeur... d'un chauffeur qui apparemment n'avait pas saisi qu'il fallait regarder le rétroviseur en marche arrière. Bon, c'est une branche, en effet, l'arbre n'est pas en péril, aucun arbre n'a été abattu. Mais que ça soit Béatrice ou vous, Marc, vous avez eu des réactions à... à... à... à ce poste du CIQ qui annonçait que j'abattais des arbres pour laisser passer les camions, alors non, je ne reprends pas le... le rôle-titre de... de massacre à la tronçonneuse, j'en ai pas ce fantasme. Et quant au... quant à vous, Marc, euh... Tartuffe va vous répondre.

M. PENA : C'est-à-dire ?

M. FERAUD : Parce que vous m'avez traité de Tartuffe sur les réseaux sociaux.

M. PENA : Ah oui, oui, oui et c'est assez... c'était votre manière de présenter les choses qui était tartuffe.

M. FERAUD : Oui, oui, j'ai relu dans Tartuffe que le plus souvent, l'apparence de soi, il ne voit pas toujours juger sur ce qu'on voit. Bon été et bel été et... et soyez euh... soyez vigilant aux informations que...

M. PENA : Mais je viens de le dire et...

M. FERAUD : Tout à fait, tout à fait.

M. PENA : Non, mais je vous ai... je vous ai... sur Facebook, je vous ai effectivement interrogé un peu fortement parce que le CIQ venait de m'alerter sur ce sujet.

M. FERAUD : Tout à fait.

M. PENA : Un CIQ, on peut quand même le prendre au sérieux.

Mme le Maire : La question a été posée.

M. PENA : Voilà, c'est tout.

Mme le Maire : Je pense qu'il y a été répondu de manière exhaustive. C'était... dans l'ordre, c'était Madame HUARD.

Mme HUARD : Oui, Madame le Maire, je souhaiterais intervenir sur deux délibérations, la 01 20 et la 01 22. Qu'est-ce que vous préférez, je fais 01 20, vous répondez et ensuite je pose l'autre question, comme vous voulez ?

Mme le Maire : Non, allez-y sur les deux.

Mme HUARD : Alors, sur la 01 20, cette délibération en fait, elle vise le mécénat pour la fondation Crédit Agricole pour l'exposition David HOCKNEY au musée Granet, très belle exposition d'ailleurs. Là où ça m'interpelle, c'était... c'est que cette exposition a eu lieu du 28 janvier au 28 mai et c'est au Conseil municipal du 21 juillet qu'on nous demande de valider une convention de mécénat. Euh, j'ai un peu de souci avec ça, parce que cette exposition, elle était prévue de longue date et on aurait du mal euh... à comprendre que cette convention n'aurait pas pu être votée l'an dernier. Enfin, c'est dans l'ordre des choses. Normalement, on demande des... des financements avant que la... l'évènement ait eu lieu, donc ça m'interpelle un peu quelque part. Voilà, vous souhaitez répondre sur cette...

Mme le Maire : L'autre question ?

Mme HUARD : Alors, l'autre question, c'est sur... bah celle que j'ai toujours hein, la 01 22 sur les mouvements de personnel qui m'interpellent à chaque fois et sur lesquels je me penche régulièrement. Euh... voilà, je... je vois encore cette fois-ci un mouvement de personnel euh... de... de postes vacants suite à des postes euh... à des mouvements de personnel, il y a 12 départs. Est-ce que vous pouvez m'indiquer combien il y a de départs pour retraite et combien de départs pour opportunité meilleure peut-être ? Euh, j'aimerais savoir aussi au niveau des stagiaires, est-ce qu'on peut avoir la ventilation dans les différents services de... de ces stagiaires dont on ne... cette espèce... une espèce de nébuleuse. Euh, je voudrais également intervenir sur...

Mme le Maire : Nébuleuse est péjoratif. Généralement, lorsqu'on nous demande des renseignements, on les donne. Donc, Madame HUARD, développez, mais pas forcément avec péjoration, s'il vous plaît.

Mme HUARD : Non, mais c'est vrai parce qu'à chaque fois je demande et à chaque fois, on me dit euh...on peut pas.

Mme le Maire : Je vous le dis quand... si on vous répond mal, que vous récriminiez, c'est normal, mais là, ce n'est pas le cas ».

Mme HUARD : Mais non, je ne manque pas du tout de respect et vous le savez très bien, au contraire. Euh... après, je voudrais savoir également par rapport aux recrutements pour le conservatoire, euh... quel est le mode de recrutement pour ce conservatoire, est-ce qu'il y a un jury et comment est-ce que ça se passe ce recrutement ?

Et vous indiquez aussi la possibilité de CDI. Or, dans la fonction publique, bon, il y a la loi Sauvadet de 2012 qui précise qu'on peut avoir un CDI auprès d'un... après un CDD de six ans, qu'est-ce qu'il en est et comment vont être recrutées ces personnes ? Voilà, je vous remercie.

Mme le Maire : Très bien. Euh, sur... sur le mécénat, oui, ce que je crois pouvoir dire, c'est qu'en effet, ça aurait dû être passé avant, qu'il y a eu euh... il y a eu des retards et bon, le tout, c'est quand même évidemment de finir par passer la délibération, d'autant plus qu'il s'agit de recevoir de l'argent et non pas d'en donner, voilà. Donc, effectivement, c'est une régularisation.

Mme HUARD : OK.

Mme le Maire : Françoise.

Mme COURANJOU : Oui. Concernant les départs à la retraite et les départs de la collectivité, le delta entre les deux, là, je... je n'ai pas l'information sur la délibération. Donc, je pourrais vous la donner ultérieurement. Ensuite sur les recrutements concernant le... le conservatoire, comme je l'ai indiqué dans la délibération, il s'agit d'une actualisation de... donc de la... des emplois. Et donc, ce

sont déjà... ce sont des... des... donc des recrutements et des enseignants qui sont déjà... qui ont déjà travaillé pour nous. Et c'est un ajustement euh... de leur temps de travail ou de leur contrat, en fonction du temps de travail pour se... s'ajuster, comme je l'ai précisé dans la, dans la délibération, ajusté par rapport euh... à, comme je l'ai dit dans la délibération, à la... à la... à la... à la... ah, excusez-moi, à la... la... à la... à la programmation 2023-2024 Darius Milhaud. Mais quoi qu'il en soit, lorsqu'il y a des recrutements, il y a effectivement un jury.

Mme le Maire : Je pense que je vais demander à Madame PRIOUX, hein, qui est...

Mme COURANJOU : Oui.

Mme le Maire : ... qui est DGA Culture de compléter.

Mme PRIOUX-VIDAL : Oui, bonjour. Merci beaucoup, Madame le Maire. Je vais essayer d'être la plus précise possible dans cette délibération. Vous voyez un grade de professeur d'enseignement artistique et euh... classe normale, c'est une réussite de concours d'un de nos enseignants, donc il change de grade. Nous créons ce grade à l'effectif. Pareil, un grade d'assistant d'enseignement artistique, pareil, c'est une réussite au concours de professeur. Donc, le grade d'assistant devient un grade de PEA, puisque nous nommons à chaque fois tous les assistants qui réussissent leur concours au conservatoire. Il n'y a pas de logique de sélection, tous ceux qui réussissent le concours sont nommés au grade de professeur à la suite de leur réussite au concours. Ensuite, euh... on a un enseignant de danse. En effet, c'est un contrat de trois ans qui se ter-... qui se poursuit au lieu d'être en contrat d'un an. Donc, c'est quelqu'un qui est en contrat avec nous un an et qu'on poursuit pour trois ans. Et ensuite, il y a un grade de professeur d'enseignement artistique hors classe. En fait, c'est euh... une logique de mise à jour de son temps de travail puisque cette année, il a fait davantage d'heures que l'année dernière. Euh, un grade d'assistant d'enseignement, c'est l'augmentation du temps de travail. Donc parfois en fonction du nombre d'élèves dans les classes, que ce soit en formation musicale ou en danse, on augmente les volumes horaires, s'il y a une classe, s'il y a deux classes. Donc, ça nous fait créer des heures pour ces enseignements spécifiques, ce qui modifie aussi les éléments euh... des effectifs. Voilà pour être très précise. Ensuite pour le recrutement, c'est exactement les mêmes logiques que pour tous les autres fonctionnaires de cette administration, en présence de la DRH, du directeur, de la directrice administrative et financière, avec à la fois des épreuves classiques d'entretien. Mais pour le conservatoire, une spécificité, des épreuves aussi pratiques, soit avec les élèves, soit euh... de prestation, enfin, musicale sur leurs... sur leurs... sur leurs instruments. Voilà. Voilà comment se passe le recrutement.

Mme HUARD : Parfait. Je vous remercie, je n'avais pas ces éléments, donc c'est un peu compliqué du coup sans avoir ces éléments et je vous re-...

Mme PRIOUX-VIDAL : Oui, oui, oui, à votre disposition.

Mme HUARD : Je vous remercie de ce complément, merci.

Mme le Maire : La séance question-réponse est faite pour ça. Euh, oui, Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. J'avais euh... juste un souhait sur la 1 10. Donc effectivement sur cette... ce contrat de centralité qu'on a approuvé au mois de juin, juste une question parce que dans les parcs qui vont être rénovés, et on s'en réjouit, euh... il n'est pas fait mention des promenades de l'Arc qui sont pourtant très dégradées et euh... est-ce qu'on peut nous apporter sur des précisions ou peut-être des prévisions sur l'aménagement et le réaménagement de ce... de cette promenade aimée des Aixois ? Merci.

Mme le Maire : Alors, de manière liminaire et je vais passer la parole ensuite à Éric CHEVALIER, euh... nous avons reçu d'ailleurs Ménélik, il y a de cela quelques jours. La promenade du bord de l'Arc fait l'objet d'achat régulier depuis plusieurs dizaines d'années par la ville de terrains. Pour l'instant, on n'est pas encore parvenu à une continuité totale, raison pour laquelle cette promenade n'est pas uniforme et complète. Euh, néanmoins, bah voyez, je pense que vous étiez là d'ailleurs à l'inauguration effectivement, une partie de cette promenade au village des Milles. Et nous continuons, effectivement, euh... à faire en sorte que cette promenade euh... soit la plus agréable possible. Bientôt, il y aura des travaux au niveau de... de Roquefavour concernant le seuil. Euh, vraiment, nous avons... nous apportons un soin le plus complet possible à... à cette promenade, mais il s'avère que parfois les terrains sont privés et qu'on ne va pas non plus, je dirais, mettre les gens dehors.

Éric ?

M. CHEVALIER : Oui, Madame le Maire, je suis étonné des propos de Madame ANGELETTI sur l'aspect dégradé de l'Arc. L'Arc est une rivière sauvage par ailleurs, c'est-à-dire qu'il y a une faune

et une flore qui sont atypiques. Ce n'est pas la promenade de la Torse, ça ne sera jamais la promenade de la Torse. Euh, le... le parc de la Torse quand il a été fait, ça a été un parc qui a été construit. Là, nous sommes dans un aspect, et ça date pas d'aujourd'hui, c'est Marc (inaudible) à l'époque du temps de la... de la première mandature de Jean-François PICHERAL qui avait mis en valeur l'Arc suite aux décisions de... d'Alain JOISSAINS lorsqu'il a fait les premières préem... disons, achats de terrain au bord de l'Arc pour créer cette promenade, dont la vocation est de relier la Torse jusqu'aux Milles, comme le disait Madame le Maire, jusqu'à Roquefavour en fonction des... des aménagements à... de franchissements éventuels du réseau autoroutier. Puisque malheureusement, la... la Ville d'Aix, elle est coupée par le réseau autoroutier, donc il faut le prendre en considération. Euh, comme disait Madame le Maire, on a reçu donc euh... disons le président de la GEMA-... le vice-président de la Métropole, je crois, qui est en charge de la GEMAPI qui est une partie de l'aspect, puisque la GEMAPI euh... est consécutive à la création d'une taxe. Et comme tout impôt, l'impôt ne peut pas être affecté au budget général, mais sur les actions en GEMAPI. Donc actuellement, nous avons bien une... disons, la Métropole a bien une taxe qu'elle doit investir sur l'ensemble des bassins versants des rivières que sont l'Arc, la Touloubre, la Cadière, les petits ruisseaux autour de l'étang de Berre. Et donc, tout ça est fait en matière d'investissement. En matière d'entretien, euh... c'est le SABA et maintenant Menelik qui prend en charge l'entretien. C'est-à-dire pour enlever les embâcles, euh... pour enlever, disons, pour les arbres morts sur pieds qui représentent un danger. Euh, par contre, c'est vrai qu'on... elle obéit aussi à la loi sur l'eau. Donc, elle a besoin aussi d'avoir des zones, comme disait Madame le Maire, de... de... de... de dégagement de l'eau pour éviter les inondations en amont, en particulier sur le... sur Berre. Donc, tous ces éléments sont pris en compte, ça ne sera jamais euh... les jardins du palais du Louvre, ça ne sera jamais les jardins de la Torse. C'est une rivière qui doit rester sauvage et... et en tant que telle. Et euh... disons, je trouve que c'est un peu offensant pour l'ensemble des collaborateurs du SABA qui travaillent depuis des années sur le sujet, afin de préserver cette rivière dans un aspect naturel. Par contre ce que je peux noter, et j'aime pas trop quand il y a des plaisantins qui envoient des photos sur Facebook. Comme Monsieur... Monsieur PENA tout à l'heure parlait d'une photo d'un CIQ concernant l'arbre du parc Jourdan, je pense que des fois, il y a des photos, on a des mains, des jambes, chacun d'entre nous et des fois, s'il y a un petit sachet qui traîne au bord de l'Arc, bah, il suffit de le ramasser. Hein, c'est tout un chacun qui doit le faire, ça parle de civisme et la vie en société plutôt que de faire des photos. Puisqu'après, je suis... après ce genre de choses, je suis obligé moi de faire la promenade de l'Arc pour voir l'état désagréable de l'Arc. Et résultat, quand j'arrive sur un sachet au milieu d'un... d'un chemin, ça m'énerve un petit peu. Voilà, c'est pour dire que l'Arc appartient à tous, mais il doit être respecté par tous et on a d'excellents collaborateurs au sein de Menelik et précédemment au sein du SABA qui font un travail au quotidien qui est remarquable.

Mme le Maire : J'ajouterais simplement que lorsque la Région a fait sa grande opération Clean up, entre guillemets, eh bien, elle est venue sur le parc Christine BERNARD et Renaud MUSELIER m'a prise à part, il m'a dit : « Mais... mais ici, tout est propre, qu'est-ce qu'on fait là ? » Donc, c'est pour montrer aussi la relativité des regards. Et je pense que sur la Ville d'Aix-en-Provence, c'est pas parfait, bien sûr, mais néanmoins, on est quand même pas mauvais sur le sujet. Qui souhaiterait par... Cyril DI MEO, Madame PETEL ?

M. DI MEO : Madame la Maire, mes... mes chers collègues, c'était sur la question 19 du développement du photovoltaïque. Donc, effectivement, nous voterons cette délibération et nous nous en réjouissons. Euh, nous avons vu dans le PLUI que vous envisagiez de faire une zone au-dessus de la gare TGV d'implantation. Donc, ça, c'est tout à fait positif euh... vu le lieu. Mais on vous avait interrogé, euh... il y a plus d'un an, lors de la rénovation d'Encagnane en vous signalant qu'il y avait 10 hectares de toits pour y implanter du photovoltaïque. Vous aviez à l'époque évoqué une contrainte de l'architecte des Bâtiments de France pour ne pas le faire. Après avoir rencontré l'ancien architecte des Bâtiments de France, nous ne sommes pas dans le périmètre sauvegardé et il n'y a aucune obligation euh... qui empêcherait l'implantation de panneaux euh... solaires photovoltaïques sur les toits d'Encagnane. Donc, je... j'ai entendu tout à l'heure Monsieur Jean-Louis VINCENT nous indiquer que bientôt, nous aurons en commission urbanisme, si elle se réunit, ce sera une autre discussion de comment se réunit la commission de l'urbanisme, mais que nous aurons bientôt les permis euh... sur Phares et Balises. Donc, je ne doute pas qu'à cette occasion, vous mettrez en pratique euh... ce développement du photovoltaïque et que dans les permis, ces 10

hectares qui sont tout à fait importants, on est dans de l'autoconsommation, on est sur un lieu de rénovation urbaine, que vous y implanterez du photovoltaïque. Merci.

Mme le Maire : Oui, Jean-Louis.

M. VINCENT : Oui, sur les permis de construire qui sont déposés à... à Encagnane et notamment sur Phares et Balises, on est avec un avis conforme de l'ABF, hein, au regard de Vasarely qui à vol d'oiseau est à... à une dis-... euh, dans la distance réglementaire.

(Hors micro)

M. VINCENT : Bah, si elle... si elle s'y oppose, qu'est-ce qu'on peut faire ?

Mme le Maire : Marc, pour avoir un regard technique sur la chose, sachant qu'effectivement la porte est ouverte le plus largement possible à la mise en place de photovoltaïque.

M. FOVEAU : Oui, Monsieur DI MEO, tout à fait, ce que vous évoquez aujourd'hui, c'est un projet d'autoconsommation collective étendue, hein, comme le... le permet aujourd'hui la loi, hein, depuis... depuis un an d'ailleurs euh, la question qui se pose toujours, c'est le... le... alors là, je vais être un peu techno, mais je pense que vous comprendrez, la PMO, la personne morale organisatrice en fait de cette centrale. Et euh, là vous... quand vous parlez d'Encagnane, Encagnane, il y a plusieurs bailleurs, plusieurs propriétaires et donc, c'est très difficile de les faire travailler ensemble. C'est pour ça que le projet aujourd'hui qu'on vous présente, c'est un projet sur du patrimoine qui appartient à la Ville d'Aix-en-Provence, donc sur lequel on aura une personnalité morale, puisque la mairie d'Aix-en-Provence est aussi une personnalité morale, ce qui va simplifier les démarches. Et on espère que ça va insu-... infuser, on va dire, les bonnes pratiques auprès de nos autres partenaires, y compris à Encagnane, pourquoi pas. Voilà.

M. DI MEO : Mais est-ce que vous leur avez proposé en fait ? Est-ce que vous les avez incités à le faire ? Enfin, on a 10 hectares de toits, on est en pleine... enfin, on est en pleine crise énergétique. Enfin, il y a tout pour quoi. Donc, est-ce que vous leur avez demandé ? Est-ce que vous les avez mis en dynamique sur ce projet en fait ?

Mme le Maire : Bah, c'est évidemment un projet euh... qui est évoqué régulièrement, de même que l'isolation thermique et de même que l'ensemble des projets qui concernent une transition énergétique ou écologique, bien sûr. Jean-Louis ?

M. VINCENT : Oui, sur... sur le reste du patrimoine de pays d'Aix Habitat, on est tout à fait ouvert, et on le fait, à installer des panneaux solaires. Euh... euh... il y a des... il y a une réhabilitation, hein, des... des immeubles de pays d'Aix Habitat sur lesquels, dans certains cas, il y a des panneaux solaires, mais...

Mme le Maire : De plus, j'ai reçu le sous-préfet il y a de cela deux jours, euh... le... avec lequel j'ai travaillé le... le... le fonds vert que vient de mettre... que vient d'ouvrir l'État et nombre de projets euh... pourront être examinés aussi à cette lumière, évidemment. Madame PETEL.

Mme PETEL : Désolé, je n'avais pas allumé mon micro. Je voudrais rebondir sur euh... la 01 22 qui est création et suppression d'emplois à l'effectif municipal, euh... et notamment sur un recrutement au conservatoire pour euh... vous redire ce que nous vous avons demandé par courrier. Euh, au précédent, nous avons parlé du conservatoire et du sort du directeur à... au précédent conseil municipal. Depuis, euh... la justice a condamné en première instance à 10 mois de prison avec sursis l'ancien directeur du conservatoire. Et dans ce courrier, euh... nous souhaitons que soit pris l'engagement d'un remaniement euh... au conservatoire qui permette en fait de... de repartir sainement avec une nouvelle direction, et dès la fin de mission puisque je sais que euh... le directeur actuel sera à la retraite en février 2024, dès la fin de mission de Monsieur DURAND-MABIRE, et ce, pourquoi ? Pour deux raisons principales, nous vous le demandons pour deux raisons principales. Aujourd'hui, la direction, elle est composée de personnes qui travaillent euh... en très grande proximité avec Monsieur DAMBREVILLE. Donc, euh... je vais me permettre de vous dire que très logiquement, je ne peux pas croire qu'elles ignoraient la situation. Et la deuxième chose, c'est qu'en termes de recrutement, on peut aussi se poser des questions déontologiques. Vous avez été destinataire d'un courrier euh... et j'ai été moi-même également destinataire de ce courrier de la part d'un candidat à... je crois que le chien s'étouffe.

(Hors micro)

Ah, d'accord. Et à... donc, je crois que vous avez été destinataire de ce courrier, et j'en suis certaine, et... et moi également, un candidat pour un poste de professeur qui a passé euh... son... son recrutement et son entretien de recrutement devant deux personnes, dont aucune d'entre elles n'était spécialisée en sa matière. Dans ce courrier, vous y trouverez euh... beaucoup de choses qui posent

question sur euh... la qualité du recrutement et sur les méthodes de recrutement. Donc pour cela et parce que euh... nous notons des dysfonctionnements euh... au conservatoire sont réels et que ces dysfonctionnements nous imposent, je pense, dès la fin de mission de Monsieur DURAND-MABIRE de faire ce qu'on appelle au tennis balle neuve à... pour euh... les professeurs, pour les élèves et pour un fonctionnement sain de l'institution, merci.

Mme le Maire : Bon, j'ai... je n'ai pas eu connaissance du courrier dont vous me parlez. La seule chose que je peux dire, c'est que j'ai répondu au vôtre, mais peut-être vous ne l'avez pas encore reçu, parce que ça s'est fait hier ou avant-hier, euh... qu'en revanche, Michel DURAND-MABIRE ne partira pas en février 2024, parce qu'il va prolonger euh... effectivement au maximum la possibilité légale qui lui est offerte. Et ensuite, il est bien évident, et ça, je... c'est peut-être quand même en filigrane hein, et plus qu'en filigrane dans ma réponse précédente euh... que Monsieur DAMBREVILLE ne reprendra pas euh... son poste au conservatoire et que quoi qu'il en soit, il ne sera plus en situation euh... d'encadrement ni de contact avec les usagers du service public. Voilà. Merci, y a-t-il d'autres questions ? Alors, je pense qu'on va pouvoir passer au vote. Oui, Pierre-Paul.

M. CALENDINI : Oui, j'ai... j'ai entendu avec satisfaction la volonté de... pour les fêtes de Noël, encore de développer davantage l'attractivité de la Ville et j'ai entendu les lieux, bien sûr, le cours Mirabeau, la place François Vi-Villon. Et je voudrais quand même qu'on... qu'on utilise peut-être de plus en plus, ça a été fait lors de la biennale de la culture, les... les trois places, les places comtales. C'est... je sais, enfin, je... je m'en doute que c'est prévu, mais c'est vrai que tout au long de l'année, hein, et certes, il y a des dimanches de brocantes pour les livres et tout, mais pour les gens, c'est vrai qu'il y a pas trop de commerces. Mais bon, on peut pas dire aussi qu'on donne le feu vert aux marchands du temple, mais pour les gens qui habitent, les gens qui résident, les gens qui euh... passent régulièrement sur ces places, surtout le weekend, ce serait fantastique de... de voir cette... cet endroit de plus en plus animé.

Mme le Maire : Mais nous partageons. C'est... c'est effectivement un... un vœu... un vœu plein que de voir une animation peut-être plus régulière. Simplement, nous faisons face aussi à une difficulté qui est... qui est structurelle, c'est que nous avons des maraichers tous les deux jours et que cela s'oppose bien évidemment à une animation qui... qui soit pérenne euh... sur ces trois places. Néanmoins, nous sommes encore en cours d'autorisation, c'est pour cela que je n'en ai pas... je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure. Euh, mais nous en-envisageons évidemment une animation permanente euh... qui pourrait prendre place sur les places comtales au moment des festivités de Noël, je vous en dirais plus au prochain Conseil municipal. Merci, Pierre-Paul.

Je vous propose de passer au vote.

01.01, contre ? Abstention ?

01.02, contre ? Abstention ?

01.03, contre ? Abstention ?

01.04, contre ? Abstention ?

01.05, contre ? Abstention ?

01.06, contre ? Abstention ?

01.07, contre ? Abstention ?

01.08, contre ? Abstention ?

01.09, contre ? Abstention ?

01.10, contre ? Abstention ?

01.11, contre ? Abstention ?

01.12, contre ? Abstention ?

01.13, contre ? Abstention ?

01.14, contre ? Abstention ?

01.15, contre ? Abstention ?

01.16, contre ? Abstention ?

01.17, contre ? Abstention ?

01.18, contre ? Abstention ?

01.19, contre ? Abstention ?

01.20, contre ? Abstention ?

01.21, contre ? Abstention ?

01.22, contre ? Abstention ?

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES-

Mes Chers Collègues, Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2021-762 du Conseil Municipal du 24 septembre 2021.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2023-243	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR JEAN-MARC OLLIVIER CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 22/02/2023 PORTANT REFUS DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION, SIS 1065 CHEMIN DU PUY DU ROY - TA 23/111 Notification : 30/05/2023 Affichage du 26/05/2023 au 25/07/2023
------------	--

D.2023-244	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 30 RUE MIGNET CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16/11/2022 PORTANT PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA MODIFICATION D'UN ETABLISSEMENT COMMERCIAL, SIS 30 RUE MIGNET - TA 23/112 Notification : 30/05/2023 Affichage du 26/05/2023 au 25/07/2023
D.2023-245	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR JEROME BERTRAND CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN REFERE-SUSPENSION A L'ENCONTRE DES ARRÊTÉS DU 15/02/2022 DÉLIVRÉS A MADAME STEPHANIE MARTIN ET MADAME CORINE MARTIN ET L'ARRÊTÉ DE TRANSFERT DÉLIVRÉ A MESSIEURS LINDNER ET TOURNON - TA 23/124 Notification : 31/05/2023 Affichage du 01/06/2023 au 31/08/2023
D.2023-246	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR JEAN-JACQUES BRACHON CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN REFERE-SUSPENSION A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE LE 07/03/2023 EN VUE DE LA REALISATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE D'HABITATION, SIS 7 RUE PAUL ALEXIS - TA 23/125 Notification : 31/05/2023 Affichage du 01/06/2023 au 31/08/2023
D.2023-247	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ TRAVAUX DU MIDI RÉFÉRÉ PRÉVENTIF AVANT TRAVAUX - DÉSIGNATION D'UN EXPERT - TJ 23/129 MARCHE N°22152 Notification : 16/06/2023 Affichage du 19/06/2023 au 18/08/2023
D.2023-248	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX CONSORTS ELISABETH ET XAVIER DUQUESNE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ LE 04/10/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE EXTENSION A USAGE D'HABITATION ET D'UNE PISCINE, SIS 255 CHEMIN DU PETIT CASTEL - LA TORSE - TA 23/127 Notification : 31/05/2023 Affichage du 01/06/2023 au 31/08/2023
D.2023-271	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR HENRI NICOLLAS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 15/11/2022 EN VUE D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN BUREAUX ET 11 PLACES DE STATIONNEMENT, SIS 38 AVENUE DU ROY RENE - TA 23/143 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-272	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCES DE POUVOIR A L'ENCONTRE DU JUGEMENT N°1905300 RENDU PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE LE 06/02/2023 REJETANT LA REQUÊTE AUX FINS D'ANNULATION DE LA DÉCISION DE NON-OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE DU 18/04/2019 EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE, SIS 770 AVENUE JEAN-RENE GUILIBERT GAUTIER DE LA LAUZIERE - CAA 23/138 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-273	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN APPEL A L'ENCONTRE DE L'ORDONNANCE N°2300425 RENDUE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE LE 14/03/2023 REJETANT LA REQUÊTE AUX FINS D'ANNULATION DE LA DÉCISION DE NON-OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE DP 22J0781 DU 16/11/2022 EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE, SIS 770 AVENUE JEAN-RENE GUILIBERT GAUTIER DE LA LAUZIERE - CAA 23/145 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-274	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU DOMAINE DE PEY BLANC CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE LA CONFORMITÉ DELIVREE AU PROFIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE PC16J0017 M04 RELATIF A UN PROGRAMME IMMOBILIER D'HABITATION, SIS 535 CHEMIN DE VITALIS - TA 23/144 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023

D.2023-275	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LE BEL AZUR CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 04/11/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE D'HABITATION ET PISCINE, SIS 14 AVENUE HENRI PONTIER - TA 23/142 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-276	DÉFENSE DE LA VILLE DANS LE CADRE DU POURVOI EN CASSATION CONTRE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 20/01/2022 REJETANT LA REQUÊTE AUX FINS D'ANNULATION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DU 18/10/2019 EN VUE D'ANNULER LA DÉCISION DE REFUS DU 19/04/2018 PORTANT SUR LA RÉGULARISATION D'UN ABRI COUVERT, SIS 1190 RUE DU LIEUTENANT PARAYRE - LES MILLES - CE 23/137 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-277	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI JESSIE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE REFUS DU 13/01/2023 EN VUE DE LA MODIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE INITIAL AVEC LA RÉALISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT, D'UNE TOITURE TERRASSE ET D'UN PAREMENT EN PIERRES EN FAÇADE, SIS 26 AVENUE PAUL CEZANNE - TA 23/135 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-278	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR ET MADAME PHILIPPE ET ISABELLE MAS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN REFERE-SUSPENSION A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 04/02/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE HABITATION INDIVIDUELLE COMPORTANT DEUX LOGEMENTS, D'UN ABRI ET D'UNE PISCINE, SIS AVENUE DES TAMARIS - TA 23/134 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-279	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR JEAN-JACQUES BRACHON CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCES DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ LE 07/03/2023 EN VUE DE LA REALISATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE D'HABITATION, SIS 7 RUE PAUL ALEXIS - TA 23/126 Notification : 09/06/2023 Affichage du 07/06/2023 au 06/08/2023
D.2023-317	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS LE CADRE DE L'INSTANCE DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ ORANGE - POURVOI EN CASSATION CONTRE L'ARRÊT DE LA CAA DE MARSEILLE DU 14 NOVEMBRE 2022 N° 19MA04191- MARCHÉ N° 22153 CE 23/153 Notification : 19/06/2023 Affichage du 19/06/2023 au 18/08/2023
D.2023-318	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A MESDAMES AROVAS - LAUDIGNON - REFERE- DÉSIGNATION D'UN EXPERT 12 RUE DE LA CEPEDE- TJ 23/159 MARCHÉ N°22152 Notification : 19/06/2023 Affichage du 19/06/2023 au 18/08/2023

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

D.2023-193	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ROIFFÉ & MR ROUX Notification : 16/05/2023
D.2023-194	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR AMADOR LOUIS & MR AMADOR DIEGO Notification : 16/05/2023
D.2023-195	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME ATTALI Notification : 16/05/2023
D.2023-196	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME AZEVEDO Notification : 16/05/2023
D.2023-197	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR RECHICHI Notification : 16/05/2023
D.2023-198	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME VASCO Notification : 16/05/2023

D.2023-199	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME VAN DEN BOOGAARD Notification : 16/05/2023
D.2023-200	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR KAROUBY Notification : 16/05/2023
D.2023-201	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN FAMILLE SARLIN Notification : 16/05/2023
D.2023-202	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME DERNAUCOURT Notification : 16/05/2023
D.2023-203	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DERNAUCOURT Notification : 16/05/2023
D.2023-204	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR DAGNES Notification : 16/05/2023
D.2023-205	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME VILLA Notification : 16/05/2023
D.2023-206	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR ISOARD Notification : 16/05/2023
D.2023-207	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR MARTINEZ 364 Notification : 16/05/2023
D.2023-208	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR MARTINEZ 2754 Notification : 16/05/2023
D.2023-209	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MR JEAN Notification : 16/05/2023
D.2023-210	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MR REVEL Notification : 16/05/2023
D.2023-211	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME GUENSER Notification : 16/05/2023
D.2023-212	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR MEYER Notification : 16/05/2023
D.2023-213	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME BIAMONTI Notification : 16/05/2023
D.2023-215	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR VANNI Notification : 17/05/2023
D.2023-216	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR CHEVRIER Notification : 17/05/2023
D.2023-217	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME IBRAHIMI IDRISI Notification : 17/05/2023
D.2023-218	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME HELFER Notification : 17/05/2023
D.2023-219	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR DRUJON D'ASTROS Notification : 17/05/2023
D.2023-220	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME BARATHON Notification : 18/05/2023
D.2023-221	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME CALCAR Notification : 17/05/2023
D.2023-222	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME LUMIA Notification : 17/05/2023
D.2023-223	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME SILAIRE Notification : 17/05/2023

D.2023-224	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BONTEMPS Notification : 17/05/2023
D.2023-225	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BENEDETTO & MR CORNILLE MORRIS Notification : 17/05/2023
D.2023-226	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME VARLET Notification : 17/05/2023
D.2023-227	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME DERUAZ Notification : 17/05/2023
D.2023-228	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME VILION
D.2023-229	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME PARLAVECCHIO Notification : 17/05/2023
D.2023-230	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME CHAPELAND Notification : 17/05/2023
D.2023-231	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME PERAZZI Notification : 17/05/2023
D.2023-232	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ATLAN Notification : 17/05/2023
D.2023-233	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR BRONDINO Notification : 17/05/2023
D.2023-234	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BROTEL Notification : 17/05/2023
D.2023-235	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR DI VITA Notification : 17/05/2023
D.2023-236	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME DUSI Notification : 17/05/2023
D.2023-237	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR SIMONOT Notification : 17/05/2023
D.2023-238	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME GRISLAIN Notification : 17/05/2023
D.2023-239	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME SINTES Notification : 17/05/2023
D.2023-240	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR OBIDIC Notification : 17/05/2023
D.2023-241	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR REISER Notification : 06/06/2023
D.2023-249	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME BERVILLER Notification : 05/06/2023
D.2023-250	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME FERNANDEZ Notification : 05/06/2023
D.2023-251	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN FAMILLE CURTILLET Notification : 05/06/2023
D.2023-252	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MAOULIDA Notification : 05/06/2023
D.2023-253	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME REYRE Notification : 05/06/2023
D.2023-254	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR MEZIOU Notification : 05/06/2023

D.2023-255	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME PERRIN Notification : 05/06/2023
D.2023-256	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME OUSFANE Notification : 05/06/2023
D.2023-257	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LUYNES MR GALANT Notification : 05/06/2023
D.2023-258	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MORALES-LOPEZ Notification : 05/06/2023
D.2023-259	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME POLO Notification : 05/06/2023
D.2023-260	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LIBEYRE Notification : 05/06/2023
D.2023-261	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES MR BUI-DAC-LOC Notification : 05/06/2023
D.2023-262	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR VASLIER Notification : 05/06/2023
D.2023-263	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR GARCIA Notification : 06/06/2023
D.2023-264	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR CHARRIN Notification : 06/06/2023
D.2023-265	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME GAVELLE Notification : 06/06/2023
D.2023-266	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME FRANCHI Notification : 06/06/2023
D.2023-267	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BOUDES Notification : 06/06/2023
D.2023-268	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR TAÏB Notification : 06/06/2023
D.2023-269	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME BOUVIER Notification : 06/06/2023
D.2023-270	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME MOTTARD Notification : 06/06/2023
D.2023-281	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MAOULIDA Notification : 15/06/2023
D.2023-282	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME SALAVIN 1 Notification : 15/06/2023
D.2023-283	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME SALAVIN 2 Notification : 15/06/2023
D.2023-284	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR DUFOSEZ Notification : 15/06/2023
D.2023-285	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME KAMARDINE Notification : 15/06/2023
D.2023-286	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME CHALUBERT Notification : 15/06/2023
D.2023-287	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR ANZUAGA Notification : 15/06/2023
D.2023-288	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR VASSALLUCCI Notification : 15/06/2023

D.2023-289	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR & MME GARRIC Notification : 15/06/2023
D.2023-290	CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES MR & MME IMOUCHA Notification : 15/06/2023
D.2023-291	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME CHEN Notification : 16/06/2023
D.2023-292	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME CASIMIRI Notification : 16/06/2023
D.2023-293	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE FAMILLE ESPINAS, MME SERVIOLE & MR CANTARELL
D.2023-294	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR KARROUBI Notification : 16/06/2023
D.2023-295	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MMES REY Notification : 16/06/2023
D.2023-296	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME MARTINEZ Notification : 16/06/2023
D.2023-297	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR IACOPINO Notification : 16/06/2023
D.2023-298	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BERTINI Notification : 16/06/2023
D.2023-299	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME LE BEUZE Notification : 16/06/2023
D.2023-300	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME BRUNO Notification : 16/06/2023
D.2023-301	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ABERROU Notification : 16/06/2023
D.2023-302	CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR SECEMBER Notification : 16/06/2023
D.2023-303	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU SAINT PIERRE MME BREYMAND Notification : 16/06/2023
D.2023-304	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME PAVLOUCHENKO Notification : 16/06/2023
D.2023-305	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME RONZIER Notification : 16/06/2023
D.2023-306	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME JOUVE Notification : 16/06/2023
D.2023-307	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ESSERIC Notification : 16/06/2023
D.2023-308	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LE BOT Notification : 16/06/2023
D.2023-309	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME TEISSIER Notification : 16/06/2023
D.2023-310	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME GATIN Notification : 16/06/2023
D.2023-311	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR FRANZ Notification : 16/06/2023
D.2023-312	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME QUINSAT Notification : 16/06/2023

D.2023-313	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR JEANJEAN Notification : 16/06/2023
D.2023-314	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME GARRUS Notification : 16/06/2023
D.2023-315	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR FERRAND Notification : 16/06/2023
D.2023-316	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME NARANJO Notification : 16/06/2023
D.2023-319	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME GABELIER Notification : 19/06/2023
D.2023-320	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME TAIEB Notification : 19/06/2023
D.2023-321	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR CEZANNE : ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE GESTION Notification : 19/06/2023
D.2023-322	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME CECCALDI Notification : 19/06/2023
D.2023-323	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME MORENO Notification : 19/06/2023
D.2023-324	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME DELSALLE Notification : 19/06/2023
D.2023-325	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME FIGUCCIO Notification : 19/06/2023
D.2023-326	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BOUY Notification : 19/06/2023

En matière de renouvellement des adhésions aux associations :

D.2023-242	RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE - COTISATION 2023 - Notification : 21/06/2023 Affichage du 25/05/2023 au 24/07/2023
------------	--

En matière d'emprunt :

D.2023-280	CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE SOCIETE GENERALE SIGNE EN VERTU DE LA DECISION D.2023-181 DU 11 AVRIL 2023 Notification : 12/06/2023 Affichage du 12/06/2023 au 11/08/2023
------------	---

En vertu de l'article L.2122-22-29° du C.G.C.T. :

D.2023-214	DECISION PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR SITUE SUR LE SITE DE L'AERODROME DES MILLES A AIX EN PROVENCE Affichage du 17/05/2023 au 16/07/2023
------------	--

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

PRENDRE acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : 02 01, information du conseil, compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de compétences du Conseil municipal au maire dans les matières énumérées à l'article L2122-22 du CGCT. Y a-t-il des questions ? Claudie HUBERT et Madame BENDELE.

Mme HUBERT : Oui, euh... c'est la 2... la 2 01, hein, c'est ça ? Oui, euh... j'avais une question sur les... parce qu'il y a... il y a une partie qui concerne les... les jeux aquatiques à Beisson et euh...

Mme le Maire : J'ai pas compris.

Mme HUBERT : Il y a une... dans... dans cette délibération, il y a une décision concernant les jeux aquatiques à Beisson et... et je voulais une question sur les... euh, il y a une fermeture des... des... des jeux aquatiques en raison de la mauvaise qualité de l'eau. Donc, je voulais savoir un petit peu où

ça en était. Euh, est-ce que vous avez des informations ? Est-ce que l'ARS a été saisie ? Est-ce que... e-est-ce que... alors, ces tests, on ne comprend pas très... on ne comprend pas très bien à quel moment se sont fait ces tests. Est-ce qu'on les fait régulièrement ? Juste avant l'ouverture des jeux ? Voilà.

Mme le Maire : Je vais vous donner toutes les informations.

Mme HUBERT : Merci.

Mme le Maire : Ce dossier des jeux d'eau de Beisson, je dois dire, est un dossier qui... qui nous a tous mis en colère. Parce que normalement, tout était prêt pour que les jeux ouvrent. Et je pense qu'il y a eu un... un défaut de coordination qui à un moment donné euh... a fait que ça n'a pas été le cas et qu'effectivement, euh... normalement c'était prêt, mais les derniers tests ont révélé qu'il y avait la légionellose. Donc, on est en train de mettre en place des... des places de piscine pour permettre effectivement, places gratuites bien sûr, qui permettent aux habitants, eh bah, d'aller gratuitement à la piscine, en lieu et place malheureusement de ces jeux d'eau. Mais je passe la parole à Stéphane PAOLI qui a suivi de très près ce dossier.

M. PAOLI : Oui, merci, Madame le Maire. Alors en effet, donc les cycles de lancement des jeux ont été faits aux alentours du mois de mai juin pour pouvoir y arriver. Et en fait ce qui se passe, c'est qu'on n'est pas sur un cas de... de bactérie qui serait lié à une mauvaise qualité de l'eau par rapport à une adduction qui nécessiterait de saisir l'ARS, comme ça a été le cas par exemple lors de l'adduction d'eaux brutes à Rognac, je parle d'un autre sujet qu'est la Régie des Eaux du Pays d'Aix où là en effet, il y avait une bactérie en amont et il a fallu saisir l'ARS qui a émis un avis. Là, on est sur un dispositif où un peu à l'image d'un (coupure), et on attend sous quelques heures, quelques jours, normalement, ils avaient dit quatre jours à peu près, les résultats nous permettant d'ouvrir ou pas euh... les jeux d'eau. Donc, peut-être qu'on aura une bonne surprise dans les heures à venir ou peut-être ce sera dans quelques jours. Voilà pour vous dire où on en est actuellement du dossier. Et on est bien sûr tous, que ce soit Madame le Maire ou les services, ou moi-même en tant qu'adjoint de quartier, sur le dossier au quotidien à solliciter tant euh... les bureaux, les... les services pardon, pour trouver des solutions intermédiaires et on est tout à fait conscient du sujet. On y travaille, on a communiqué avec des panneaux, avec un certain nombre d'éléments pour expliquer aux habitants ce qui se passait. Et comme je l'ai dit à de nombreux habitants sur les réseaux sociaux, la porte de la mairie annexe est toujours ouverte pour ceux qui veulent s'y rendre pour avoir des informations supplémentaires, en rendez-vous ou sur le terrain.

Mme HUBERT : Vu... vu l'origine de... de la mauvaise qualité de l'eau, si les tests avaient été faits, on aurait dû s'en apercevoir avant, non ?

M. PAOLI : Non. En fait, c'est pas l'origine de la mauvaise qualité de l'eau, c'est comme je le disais, c'est pas une origine, c'est le... le dépôt, si on peut dire ainsi. C'est vraiment différent, c'est pas... c'est pas quelque chose qu'on identifie en amont, c'est quelque chose qu'on identifie quand on ouvre. En fait, c'est ça le sujet. C'est pas quelque chose qu'on aurait pu voir sur des tests constants. Et donc, quand ça a été vu, c'était aux alentours de la fin juin de juin quand c'était le démarrage. Puisque le démarrage était prévu aux alentours de la fête de Beisson qui était le 17 juin, c'est à ce moment-là où ça s'ouvrirait normalement. C'est-à-dire entre le 17 juin et le 30 juin, tout était prévu pour que ce soit ouvert fin juin ou début juillet au plus tard. Et c'est à ce moment-là, quand on ouvre, qu'on se rend compte et qu'on le découvre. Et quand on le découvre, il y a la nécessité de faire tourner les dispositifs, de mettre en place les traitements et ensuite de faire les laboratoires d'analyse. Et ce délai qui nous amène aujourd'hui à ce mois, en gros, qui fait cela, les... les nécessités euh... qui sont à la fois techniques et administratives pour pouvoir ouvrir dans des conditions d'hygiène parfaites pour ne pas mettre en danger une population ensuite qui serait exposée à un dispositif qui ne serait pas parfait. Voilà. Donc, on attend d'ici quelques jours et on communiquera dessus, bien sûr. Ou quelques heures.

Mme le Maire : Madame BENDELE et puis Marc PENA.

Mme BENDELE : Pardonnez-moi, je crois que je voulais intervenir sur la 2 02, non pas sur la 2 01. Elle a pas encore été présentée, donc j'attends.

Mme le Maire : Très bien, Marc PENA.

Mme BENDELE : Excusez-moi.

M. PENA : Oui. Un peu dans la... un peu dans la continuité de... de cette question, vous savez, Madame le Maire, il y a la piscine Plein Ciel qui est toujours fermée et elle va visiblement être fermée pour l'été. Euh, en ces temps de forte chaleur, bah, c'est bien dommage. Pour les habitants

d'abord, c'est bien dommage, qui très souvent n'ont... n'ont que ces ilots de fraîcheur pour leur été. Donc, je voulais savoir s'il y avait un calendrier prévu, savoir à quel moment on pourrait estimer qu'elle puisse réouvrir, même si c'est pour cet été, c'est terminé. Et puis ma deuxième question, qui est en fait une forme de... de suggestion-interrogation, euh... vous avez parlé d'une gratuité pour une partie euh... de la population suite à ces problèmes avec les jets d'eau ou de piscine, sans doute que certains ont vu cette information. À Marseille, la municipalité en ces temps de forte chaleur, eh bien, a... a... a actionné la gratuité totale euh... des piscines pour les mois d'été. Euh, est-ce que ce type de mesure que je trouve très forte à Marseille euh... serait envisageable dans notre belle ville ?
Merci.

Mme le Maire : Alors, sur la piscine Plein Ciel, j'ai pas plus de renseignements que cela au niveau des travaux, je me... il était initialement prévu, à mon souvenir, mais peut-être que les services ont d'autres informations, qu'elle ne réouvre pas cet été. En revanche, euh... concernant la gratuité, la question nous a été posée et nous l'avons demandée. Mais je sais qu'il y a eu... nous avons demandé à la Métropole donc. Mais apparemment, les réponses... la réponse des autres communes n'a pas été dans le même sens. Et... et de fait, la Métropole souhaitant uniformiser, c'est bien d'ailleurs ce que l'on conteste dans cette territorialisation, qu'il y ait pas d'adaptation plus fine euh... aux situations communales précises. Eh bien... eh bien, pour une... pour besoin d'uniformisation, c'est... notre demande a été refusée.

M. PENA : En ce qui concerne Marseille, c'est qu'ils... en fait, ils ont la maîtrise de la plupart de leurs piscines, puisqu'eux instaurent la gratuité, c'est ça la différence ?

Mme le Maire : Mais oui, mais oui.

M. PENA : Parce qu'en fait, en fait, c'est est...

Mme le Maire : C'est une spécificité un peu Pays d'Aix, hein...

M. PENA : Oui, oui.

Mme le Maire : Les piscines métropolitaines.

M. PENA : Non, mais...

Mme le Maire : De même que Salon, Aix-Provence avait métropolisé ses équipements culturels, nous, on avait métro-... enfin, nous avons fait en sorte que nos équipements euh... sportifs, et des piscines notamment, soient effectivement euh... partie de la communauté du pays d'Aix.

M. PENA : Bon, en tout cas, je note qu'on...

Mme le Maire : Et nous en demandons le... la rétrocession.

M. PENA : En tout cas, je note que vous l'aviez demandé. Et c'est vrai qu'en fait, on compare des choses pas comparables, des... des... des... des piscines dans le pays d'Aix avec des villes plus petites. Pour elles, c'est un... un manque à gagner très important, une péréquation financière autre. Et voilà, je pense qu'on ne devrait pas comparer ce qui n'est pas comparable. Mais effectivement, comme vous dites, après, c'est un problème de compétences. Mais enfin, je note que vous étiez favorable à ce type de mesure, d'accord.

Mme le Maire : Rapport 2 2, Laure.

OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES - CONTRÔLE DES COMPTES DSP CASINO MUNICIPAL - ARTICLE L243-6 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.02

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES - CONTRÔLE DES COMPTES DSP CASINO MUNICIPAL - ARTICLE L243-6 DU CODE DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES-

Mes Chers Collègues, La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a initié, en février 2022, un contrôle des comptes du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du Casino Municipal en application des dispositions de l'article L211-10 du Code des juridictions financières. Ce contrôle s'inscrit dans une enquête plus large concernant l'ensemble des établissements de jeux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La période passée sous revue s'étend de novembre 2015 à octobre 2020 (soit 5 saisons de jeux). Suite à une procédure d'échanges contradictoires écrits et à une audition de fin de contrôle, la chambre adresse son rapport d'observations provisoires le 20 juillet 2022 et son rapport d'observations définitives le 20 juin 2023. Il ressort de la lecture de ce rapport trois recommandations:

Identifier et documenter les travaux réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif de 2001,

Procéder au récolement des travaux réalisés au titre du contrat de DSP en cours (2016-2028),
S'assurer que les rapports du délégataire se conforment aux articles R3131-3 et R3131-4 du code de la commande publique.

Dès réception du rapport d'observations provisoires, certaines mesures ont d'ores et déjà été prises pour répondre aux attentes de la juridiction financière sans préjudice des mesures à venir et, pour certaines, programmées. A ce sujet, la Commune dispose d'un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à votre assemblée pour mener des actions correctives, il vous en sera justifié de nouveau à cette échéance. Concernant les mesures mises en place, la Commission de contrôle financier a été créée par délibération lors du dernier Conseil Municipal du 9 juin 2023. Son objet sera, aux côtés de la CCSPL (Commission Consultative des Services aux Publics Locaux), de procéder au contrôle annuel des comptes du délégataire. De même, il a été demandé au délégataire de préciser pour l'avenir ses rapports annuels dont il est pris acte en séance tous les ans notamment sur le volet des animations artistiques et des actions menées en matière de soutien aux acteurs du territoire sur le volet mécénat, parrainage...Le rapport annuel 2021/2022 apporte déjà des compléments d'informations en ce sens pour encore plus de transparence. Au niveau des Manifestations artistiques de qualité, votre assemblée délibère désormais sur des programmations précises annexées au rapport comme le contrat nous liant avec le délégataire le prévoit (délibération DL 2023-100). Ce sont ces manifestations qui ouvrent droit au crédit d'impôt au bénéfice de l'exploitant du Casino. Enfin suite à une demande en ce sens, le délégataire a produit des éléments actuellement à l'étude sur les travaux réalisés au titre du contrat actuel pour permettre d'en faire le récolement et de s'assurer de leur conformité au programme contractuel de travaux. L'ordre du jour du prochain comité de suivi programmé en septembre en exécution du contrat et en présence de la SCMAT, outre l'examen du rapport annuel 2021/2022, portera sur l'ensemble de points relevés par la chambre : précisions sur les modalités de prises en charge des dépenses éligibles des MAQ, actualisation des tarifs de la DSP qui vous seront soumis par ailleurs, éléments complémentaires pour travaux réalisés au titre du bail

emphytéotique de 2001 et comparatif avec ceux réalisés au titre du contrat de DSP actuel, inventaires des biens affectés au contrat actuel selon leur régime (biens de retour, de reprise, biens propres), modalité de validation de la programmation artistique de l'établissement de jeux en amont par la Commune. L'article L243-6 du Code des juridictions financières dispose que « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. Il est publié, accompagné le cas échéant des réponses écrites mentionnées à l'article L. 243-5, à l'issue de ce débat et, au plus tard, dans un délai de deux mois suivant sa communication par la chambre régionale des comptes à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. Le rapport d'observations définitives relevant du dernier alinéa de l'article L. 243-4 est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou du groupement à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, pour information. » En conséquence de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la délégation de service public;

DIRE que ce rapport a donné lieu à débats en séance.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 6

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 48

Pour : 39

Contre : 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Oui. Euh, Madame le Maire, juste, je pense que je vais présenter le 2.2 et 2.3.

Mme le Maire : Oui.

Mme SCANDOLERA : Et je vous laisserai du coup poser vos questions.

Mme le Maire : Très bien.

Mme SCANDOLERA : Euh, alors le rapport 2 02, c'est le rapport d'observation euh... définitive. En effet, la Chambre régionale des comptes a initié en février 2022 euh... un contrôle des comptes de la DSP du Casino municipal. Ce contrôle, euh... il s'étend sur une période qui euh... qui est de novembre 2015 à octobre 2020. En juillet 2022, on a eu euh... la... la Chambre régionale a adressé son premier rapport d'observations provisoires. Et dernièrement, euh... très dernièrement, en juin 2023, son rapport d'observations définitives. De ce rapport d'observation définitif ressortent trois recommandations. Euh, vous avez tout le rapport détaillé, hein, dans le... dans le... dans le rapport joint. Les trois recommandations sont :

identifier et documenter les travaux réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif de 2001,

procéder au recollement des travaux réalisés au titre du contrat de DSP en cours, donc 2016, la DSP 2016-2028,

et s'assurer que les rapports du délégataire sont... sont conformes aux articles R.31-3 et R.31-4 du

Code de la commande publique.

Alors, il faut savoir qu'on a, euh... dès réception du rapport définitif, un an euh... pour mener des as-... des actions. On a euh... dès réc-...

Mme le Maire : Allez-y.

Mme SCANDOLERA :... dès réception du rapport d'observation provisoire commencé à mettre en place des mesures, euh... des mesures avant de recevoir le rapport définitif. À savoir... elles sont toutes détaillées, hein, dans le rapport, mais à savoir la création du contrôle financier que je crois qui se réunit le 12 septembre, euh... la demande de tarifs actualisés. Bon, vous avez toute la liste dans le rapport. Donc, je vous demande de prendre connaissance de ce rapport.

Est-ce que je continue pour le 2 04 ? Euh, 03 pardon ?

OBJET : RAPPORT ANNUEL DSP CASINO D'AIX-EN-PROVENCE 2021-2022

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.03

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RAPPORT ANNUEL DSP CASINO D'AIX-EN-PROVENCE 2021-2022-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL 2016-253 du 20 juin 2016, et au terme de la procédure de consultation, il a été décidé de confier à la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal (SCMAT), Société du groupe Partouche, la gestion par voie de délégation de service public du Casino Municipal. La convention d'exploitation signée, pour une durée de 12 ans, a pris effet au 1er novembre 2016. Conformément aux dispositions légales des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et L.3131-5 du Code de la Commande Publique, mais aussi de l'article 40 du contrat nous liant avec le délégataire, la Commune doit assurer un contrôle des activités du délégataire et des résultats financiers de l'exécution du contrat et apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport d'activités, présenté ici en synthèse, s'inscrit dans le cadre contractuel qui prévoit les partenariats et versements suivants :

I-AU TITRE DES CONTRIBUTIONS VERSEES A LA COMMUNE LIEES AU PRODUIT BRUT DES JEUX :

Versements à la Ville au titre des articles L. 2333-54 et L.2333-55 du C.G.C.T.:
de la part communale sur le prélèvement opéré par l'Etat : 2 072 131 €
du prélèvement communal de 15 %, prévu au cahier des charges : 5 024 252 €

Total 7 096 383 € contre un total de 2 809 721 € pour l'exercice précédent.

II- AU TITRE DE LA CONTRIBUTION DU DELEGATAIRE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ARTICLE 35 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION)

Versement d'une contribution de 43 221 € au profit de l'association "L'Institut de l'Image".

III - AU TITRE DE L'EFFORT ARTISTIQUE (M.A.Q.) Article 31-2 de la convention:

Conformément à l'article L.321.1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation de jeux est accordée en compensation de l'effort artistique que doit assumer le délégué qui se traduit par :

l'organisation de représentations théâtrales, de concerts, de galas ou d'attractions de tout premier ordre,

l'organisation de Manifestations Artistiques de Qualité (M.A.Q.) telles que prévues à l'article 31-2 du cahier des charges.

Ces manifestations, au sens de l'article L.2333 55.3 du C.G.C.T., lui permettent de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par ledit article. Dans le cadre de sa contribution financière, la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal a versé les sommes suivantes :

Au titre de la saison MAQ 2021-2022:

A l'association "Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence"	1 774 255 €
A l'association "Ballet Preljocaj"	443 564 €

Total 1..... 2 217 819 €

Au titre de la saison MAQ 2020-2021:

A l'association "Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence"	726 994 €
- A l'association "Ballet Preljocaj"	181 748 €

Total 2..... 908 742 €

Total général (1 + 2)..... 3 126 561 €

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T., le rapport d'activités, joint au présent rapport, sera soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

PRENDRE ACTE du rapport d'activités clos le 31 octobre 2022, ci-joint, communiqué par la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Euh, le 2 03, c'est en... c'est en lien, c'est le... c'est le rapport annuel de la DSP quasiment d'Aix-en-Provence 2021-2022. Vous trouverez dans ce rapport euh... la présentation du rapport d'activités en synthèse. Je vous euh... pour information, au titre de la contribution versée à la commune liée au produit brut des jeux, on a euh... un versement qui à 7 096 383 € contre un total, bon, de l'année... l'exercice précédent, de 2 809 721 €. Je rappelle qu'en 2021, on avait six mois et demi de fermeture. Concernant euh... la contribution du délégué au développement touristique, le versement d'une contribution de 43 221 € au profit de l'association Institut de l'image. Et au titre de l'effort artistique MAQ, euh... pour la saison 2021-2022, on a un total de 2 217 819 €, contre l'exercice précédent de 908 742 €. Voilà. Dominique va vous...

Mme BENDELE : Est-ce que je peux intervenir ?

Mme SCANDOLERA : Pardon. Oui ?

Mme AUGHEY : Tu as terminé tes rapports, Laure ?

Mme SCANDOLERA : Oui, oui, oui.

Mme AUGÉY : Tous ? Il y a des questions.

(Hors micro)

Oui ?

Mme BENDELE : Oui. Bien, bah, je voulais revenir sur ce que vous venez de dire. Effectivement, la Chambre régionale des comptes a constaté que la DSP Casino n'était pas du tout, pas du tout gérée par la Ville, puisqu'on se retrouve quand même avec des... des commentaires particulièrement euh... bien sentis de sa part. Elle... elle constate que la Ville n'est pas au courant de... des travaux qui sont effectués dans le casino, puisqu'après avoir construit le casino euh... au début des années 2000, euh... l'avoir ouvert en 2001, euh... il y a eu euh... un certain nombre de travaux qui ont été effectués. Mais récemment encore, des travaux qui ont été faits en 2019 et ce qui apparaît dans le... dans le... rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est que euh... finalement, la Ville n'est pas au courant de ce qui se passe dans ces locaux du... du... du casino. Alors... non, alors, c'est un des sujets. Le deuxième sujet, euh... c'est que le... le mécanisme MAQ que vous avez cité euh... également n'est pas vraiment maîtrisé et on s'aperçoit dans la lettre que Madame JOISSAINS a adressé, notre maire a adressé à la Chambre régionale des comptes qu'en fait, elle, elle constate effectivement ces errements, elle démontre que cette DSP n'est pas gérée, pas suivie et que les intérêts des Aixois ne sont pas défendus correctement dans ce... dans ce dossier. Voilà, donc euh... j'aurais aimé savoir. Alors, vous nous dites, vous vien-... venez de nous dire qu'une commission ou un conseil a été... a été créé pour suivre les...

(Hors micro)

Une ? Vous dites ?

Mme AUGÉY : Un comité de suivi.

Mme BENDELE : Un comité de suivi a été créé récemment, je suppose, on... il me semble qu'on l'a validé il y a pas très longtemps, non ?

Mme AUGÉY : Non. Est-ce que je peux répondre, Mme BENDELE, à votre remarque ?

Mme BENDELE : Alors, je termine. Je termine.

Mme AUGÉY : Oui, voilà.

Mme BENDELE : Et alors, je trouve que les conclusions de la Chambre régionale des comptes sont graves, elles démontrent que la Ville ne gère pas correctement ses délégations de services publics, que... que l'organisation interne de la Ville ne permet pas d'avoir une bonne connaissance de ce qui se passe dans ces... dans ces délégations de services publics. Et... et je... je me demande, malgré la création donc de ce comité de suivi, euh... qui est réellement responsable de ces DSP. Je... il y en a plusieurs pour la Ville. Et euh... et... et... et aujourd'hui, qui peut nous assurer que tout... tout ce... tout... tout ce que doit... la Ville doit connaître et savoir, tout ce que la Ville doit obtenir comme documents, parce que c'est un petit peu comme ce que la Chambre régionale des comptes met en exergue, c'est qu'il n'y a auc-... il n'y a... il n'y a pas de documentation complète, précise de ce qui se passe dans ces délégations. Or, on... quand on délègue quelque chose, la moindre des choses, c'est... c'est de s'assurer que euh... ce qui est demandé dans la délégation est correctement effectué, régulièrement, tous les ans. Une DSP qui a été accordée en 2016, et puis une... la précédente aussi, euh... c'est vraiment dommageable de voir que euh... il n'y a pas un réel suivi. Alors, ce qui m'interroge encore plus, c'est les travaux de 2019, dont on s'aperçoit que la Ville n'a pas vraiment euh... connaissance en réalité, voilà.

Mme AUGÉY : Voilà, si... si vous me le permettez, je vais... je vais répondre en complément de... de Laure SCANDOLERA sur ces... sur ces aspects-là. Alors, co-comment... alors, d'abord le rapport de la Cour régionale des comptes porte sur une seule délégation de service public qui est celle du... du Casino. Nous en avons d'autres et... et il ne faut pas généraliser les conclusions et les remarques de la Cour régionale des comptes à ces autres délégations de service public. Alors, comment est gérée une délégation de service public ? Eh bien, avec des outils qui... que vous connaissez, il y a une CCSPL et des comités de suivi. Donc, nous n'avons pas créé un comité de suivi, ce n'est pas une instance nouvelle, peut-être faites-vous euh... une... une confusion ou une référence à... à la commission des finances, commission financière qui a été créée il y a peu de temps ? Je pense que c'est à ça que vous pensiez. Voilà. Non, ici, les... les délégations de service public sont vraiment très encadrées par des textes... par des textes juridiques. Donc, que doit faire un délégataire ? Un délégataire, il doit nous rendre un rapport annuel. Ce rapport annuel, il est présenté en deux temps, la première à la commission consultative des services publics locaux, ça a eu lieu chaque année, le rapport est présenté en conseil municipal, ça a eu lieu chaque année. Pour les délég-

... les délégations de service public, il y a un suivi qui est assuré par un comité de suivi. Pour toutes les autres délégations de service public, on peut vous apporter la preuve que les comités de suivi se sont réunis avec infiniment de rigueur. C'est vrai que pour le casino, compte tenu euh... de... euh... des rapports que nous avons avec le casino et avec déjà la présentation en CCSPL, le rapport annuel, et cetera, il faut augmenter la fréquence de ces comités de suivi. Nous, nous sommes d'accord là-dessus. Le prochain aura lieu le 12 septembre et dans ce... dans cette commission de suivi, comme dans toutes les commissions de suivi de toutes les délégations de service public, on suit. Donc, on suit l'activité, on suit le chiffre d'affaires, les fluctuations de ce dernier et on suit évidemment les travaux et les immobilisations. Donc, nous avons répondu à la Cour régionale des comptes que nous savions parfaitement ce qui se passait à l'intérieur du... du Casino, puisque nous l'auditons euh... via le conseil municipal et via la CCSPL, mais qu'en effet, nous pouvons apporter plus de... de rédactionnels à nos relations avec le casino, ce qui sera fait au travers de ce comité de suivi et des rapports qui vont... qui vont suivre. Donc, à partir du... du 12 septembre, les choses retournent dans un ordre plus... plus euh... rédactionnel, je dirais.

M. DI MEO : Bon, je sais pas si... je sais pas s'il y a encore un président de séance ?

(Hors micro)

Mme DI CARO : D'accord. Donc, euh... est-ce qu'il y a d'autres questions sur la vie institutionnelle ?

M. DI MEO : Oui. Su-su... su-su...

Mme DI CARO : Oui, Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : ... sur le même... sur le même sujet. Euh, Madame BENDELE utilise des euphémismes, parce qu'il... le rapport est... est extrêmement cruel et extrêmement violent, en fait. C'est... c'est... je vais vous lire une phrase.

Mme AUGÉY : Style CRC.

M. DI MEO : Oui. Enfin, c'est votre gestion. « La Commune n'a pas davantage suivi les investissements réalisés dans le cadre d'une première convention d'exploitation 98-2016. Elle s'est engagée dans le renouvellement d'un contrat 2016-28, sans définir clairement les objectifs délégataires ». Donc là, ce n'est pas simplement que vous n'avez pas suivi, c'est que vous avez mal fait le cahier des charges. Et là où c'est inquiétant, « Cette absence de contrôle influe sur les retombées financières auxquelles la collectivité pourrait prétendre au titre du reversement sur le produit brut des jeux ». C'est-à-dire qu'en fait, cette mauvaise gestion a privé la Ville d'un certain nombre de ressources. Donc, au vu de cette situation, est-ce que vous avez pu chiffrer cette perte financière liée à cette mauvaise gestion et comment allez-vous récupérer euh... la partie de ce financement que nous avons perdu, de 2016 jusqu'à nos jours ? C'est-à-dire sur quand même, euh... sept ans, euh... comment allez-vous récupérer financièrement ? Alors, je sais que la Région va vous aider, mais là euh... ce sont nos ressources propres, en fait. Donc, est-ce que vous pouvez nous indiquer le dispositif financier et le... le... ce n'est pas revenir dans le cadre légal, c'est qu'est-ce que vous allez financièrement récupérer et qu'est-ce que vous avez comme avenant à la délégation récupéré comme euh... financement ce que signale euh... la Chambre régionale des comptes dans ce rapport ? Merci.

Mme AUGÉY : Alors, la Ville est parfaitement au courant des comptes, hein, du délégataire, puisque ces comptes sont fournis chaque année, sont explicités, présentés et ainsi de suite. Donc... donc... les... les... les rapports que nous allons avoir avec le délégataire seront plus précis à l'avenir. En fait, ce que nous reproche... reproche principalement la Cour régionale des comptes, c'était un manque de formalisation sur des relations qui sont pourtant très claires et... et très transparentes. Il y a une formule qui est une formule légale pour le calcul des MAQ et des manifestations euh... de... de qualité. Ces manifestations, comme vous le savez, elles sont elles-mêmes validées par tout un processus qui dépend du ministère de la Culture et... et... et... et ainsi de suite. Euh, donc je... je ne crois pas qu'il y ait de... de... de... d'erreurs sur le mode de fonctionnement des choses.

M. DI MEO : Moi, je...

Mme AUGÉY : Ce qui est vrai, c'est que sur... ce qui est vrai, c'est que sur le chiffrage et les taux d'amortissement des... des bâtiments et en particulier les travaux récents dont vous avez parlé, il y a en effet une nécessité, ce qui explique l'ordre du jour de cette réunion du 12 septembre, de... de vérifier avec plus de précision en effet les montants et les tableaux d'amortissement, car ça a, en effet, un incident sur ce qu'on appelle le produit brut des jeux. Et... et... et là, en effet, c'est un

travail qu'il faut entreprendre et qui sera donc entrepris. Si... si vous le permettez, je vous lis l'ordre du jour du... du 12 septembre, le suivi des travaux. Donc, au cours de cette réunion, nous... nous ferons le point sur... donc je... je vous passe un certain nombre de points. Le plus important, le suivi des travaux réalisés depuis 2001 au titre du bail emphytéotique aft... administratif et son annexe. Bâtiment de la salle des jeux MAS, la salle des jeux traditionnels, les restaurants, les commerces, les salles de spectacle, le parking enterré, en particulier les éléments techniques quel... tels que le dossier des ouvrages exécutés, l'inventaire descriptif, et cetera. Le suivi des travaux réalisés au titre actu... de l'actuel contrat et leur adéquation avec les stipulations contractuelles de l'article 11-2 du cahier des charges et annexe 233-A4 et 5 éléments techniques et ainsi de suite. Bon, je vous fais grâce de la suite des choses, mais voi-voilà l'état d'esprit dans lequel... dans lequel nous sommes et avec lequel on va donc construire une... une relation plus... plus rédigée, disons, qu'elle n'a pu l'être par le passé.

M. DI MEO : Il s'agit de récupérer l'argent de recettes qu'on a perdues, en fait. C'est... c'est... c'est... vous... vous ne comprenez pas ma question ou vous répondez un peu à côté.

Mme AUGÉY : Si, j'ai fort bien compris. C'est bien pour ça que le...

M. DI MEO : Donc, c'est... c'est... c'est pas moi, hein, c'est... cette absence de contrôle influe sur les retombées financières auxquelles la collectivité pourrait prétendre. Donc, en fait, ça veut dire qu'on...

Mme AUGÉY : C'est bien pour ça que le texte que je vous lis dit bien...

M. DI MEO : ... on a perdu de l'argent sur 2016-2028. Donc, à combien vous le chiffrez. À combien vous le chiffrez et qu'est-ce que vous allez mettre comme procédures ?

Mme AUGÉY : ... dit bien le... le suivi des travaux depuis 2001.

M. DI MEO : Et à combien vous chiffrez cette somme perdue et quelle est la procédure contractuelle que vous allez enclencher pour récupérer cette somme, en fait ? C'est... c'est... la bonne gestion des deniers publics.

Mme AUGÉY : Non, il ne s'agit pas...

Mme le Maire : Il s'agit d'abord d'une évaluation précise.

Mme AUGÉY : Voilà. Il s'a... un, d'une évaluation. Deuxièmement, la Cour régionale des comptes nous indique que le... le manque de précision dans les procédures peut laisser supposer que... nous allons voir tout cela.

Mme BENDELE : Si je peux intervenir encore une fois pour juste des précisions.

Euh, la... la Cour des... la Chambre régionale des comptes de PACA pré-précise également que euh... le... les... les travaux qui étaient prévus dans le bail qui a été signé euh... n'ont... n'ont... n'ont pas été totalement réalisés. Notamment, il devait y avoir un... un parking euh... enterré de 500 places et il n'y a que 400 places. Nous devions avoir un parc arboré avec des arbres, euh... tout ça... tout ça n'a pas été fait. Donc, euh... qu'est... qu'est... comment allez-vous sortir de cette situation ? Nous récupérons... nous récupérons, si j'ai comp... si je comprends bien, la Ville récupère... Je dis nous, excusez-moi, la Ville récupère... récupère ces... ces bâtiments euh... en 2028. Euh, est-ce qu'il est prévu que d'ici 2028, la ville se... se... se sera mise en conformité euh... pour que ces... ces bâtiments nous soient rendus euh... dans les conditions qui étaient prévues par le bail ?

Mme le Maire : Dès qu'on a eu connaissance du rapport de la CRC, on... enfin, moi j'ai demandé aux services de... d'appliquer immédiatement, je dirais, les préconisations. Et dans ces préconisations, il est bien entendu qu'il y a une évaluation précise, et qu'à partir de là, bah, il y aura à titre de recettes ou pas, quoi. Voilà.

Mme BENDELE : Mais alors, je ne comprends pas, Madame le Maire. Ça voudrait donc dire que s'il n'y avait pas eu d'enquête de la CRC, nous n'aurions jamais obtenu euh... des locaux dans de bonnes... dans de bonnes conditions et nous n'aurions pas eu de fait...

Mme le Maire : Il y a toujours... il y a toujours la Chambre régionale des comptes.

Mme BENDELE : Non, mais la Chambre ré...

Mme le Maire : Toujours.

Mme BENDELE : Ouais. Enfin, elle n'intervient pas à tout moment et c'est quand même un petit peu désespéré... désespérant de voir que il faut attendre un... un... un rapport euh... une enquête et un rapport de la Chambre régionale des comptes de PACA pour s'apercevoir que...

Mme le Maire : Comme vous avez... comme vous avez pu le... l'observer, tout ceci...

Mme BENDELE : Excusez-moi, pour s'apercevoir.

Mme le Maire : Euh, il y a une réorganisation qui se fait...

Mme BENDELE : Excusez-moi, Madame... Madame JOISSAINS.

Mme le Maire : Pardon. Allez-y.

Mme BENDELE : Pour s'apercevoir... pour s'apercevoir que dans une de nos DSP, mais peut-être aussi dans d'autres, parce qu'après tout, euh... euh... ce type de sujet existe peut-être dans d'autres DSP. Euh, pour s'apercevoir que en fait ni... ni l'argent que nous devrions recevoir euh... de... comme le soulignait Cyril DI MEO, ni le... le bâtiment tel que nous dev-devrions le récupérer en 2028 ne sont en conformité avec ce qui était prévu par la DSP et par le bail. C'est désespérant.

Mme le Maire : Écoutez, je pense que vous avez dû euh... vous apercevoir qu'on a traversé un certain nombre d'années un peu compliquées, euh... notamment relativement au Covid. Qu'aujourd'hui, nous sommes dans une organisation optimale euh... des services et ça aurait été... c'est un problème qui aurait été réglé, de toute façon. Il se trouve qu'il y a ce rapport de la CRC et que nous mettons en œuvre les préconisations et que la Ville ne perdra pas un sou là-dessus, je peux vous l'assurer. On poursuit ?

Mme AUGÉY : D'autre part, peut-être pour préciser encore les... les choses, euh... on a un enjeu qui est important, dont on est tout à fait conscient, qui est 2028. Cela veut dire une clôture de délégation de service public et... et donc aussi une mise, hein, une... une recherche de la... du futur partenaire de la DSP post-2028. Or, les... les... les... le mode de clôture d'une délégation de service public, c'est quelque chose qui était extrêmement précis et en particulier sur la procédure contradictoire concernant les bâtiments. Donc, de toute façon, le contrôle a besoin, sans doute, d'être plus périodique et plus rédactionnel. Mais le contrôle, de toute façon, il intervient de manière très forte, majeure et incontournable lors de la clôture de la délégation de service public. Je suis d'accord avec vous que le faire régulièrement et de manière organisée permet de faciliter les choses. Voilà.

Mme BENDELE : Reprendre quand même, excusez-moi, je termine. Surtout, il faut quand même prendre en compte le fait que là, actuellement, le... la société qui gère tout cela pour le compte de la Ville n'est pas en très bonne posture et que si on lui demande un jour ou l'autre de remettre en... en état les... les... les bâtiments alors même qu'elle est pour l'in-... pour l'instant euh... en... en... en... en grande difficulté, je ne vois pas très bien comment on réussira à obtenir des travaux supplémentaires. Je pense qu'on est vraiment en risque sur ce... Franchement, je pense que sur ce dossier, on est vraiment, vraiment en risque et heureusement que la CRC PACA est intervenue à temps. J'espère que ça nous permettra de rectifier le tir avant 2028. C'est dans... c'est dans cinq ans.

Mme le Maire : Comme le dit Dominique AUGÉY, à la clôture de DSP, il y a effectivement une évaluation de tout. Il y a aussi des assurances, il y a beaucoup de mécanismes euh... qui sont à mettre en œuvre, ne soyons pas catastrophistes. Y a-t-il...

Mme AUGÉY : Et quant à la... la position de cette... de cette société, il ne faut pas oublier que elle a investi un peu plus de... de 10 millions d'euros pour rénover l'intérieur du Pasino, ce qui est quand même un montant absolument euh... colossal.

Mme le Maire : Très conséquent.

Mme AUGÉY : Oui.

Mme le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Nous en étions, Laure ?

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RESTAURATION DES FAÇADES DE LA PLACE D'ALBERTAS

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO,

Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.04

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RESTAURATION DES FAÇADES DE LA PLACE D'ALBERTAS-

Mes Chers Collègues, La place d'Albertas, située en centre-ville historique, en bordure de la rue Espariat et en face de la rue Aude, est un des lieux les plus emblématiques d'Aix-en-Provence grâce à son aspect architectural et l'atmosphère qui en émane. Cette place est née en 1745 de la volonté du marquis Jean-Baptiste d'Albertas qui fit démolir les maisons en face de son hôtel particulier. Au centre, la fontaine avec sa vasque en fonte date de 1912 et a été réalisée par les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. La calade et la fontaine font actuellement l'objet d'une restauration. Depuis le 21 juillet 2000, la place d'Albertas est classée au titre des Monuments Historiques. La place est bordée de quatre petits hôtels à façades uniformes, dont les fenêtres sont ornées de balcons en ferronnerie. Deux des trois façades de la place ont été restaurées par leurs propriétaires et ont pu bénéficier de subventions au titre du plan façade proposé par la Ville d'Aix-en-Provence ainsi que des différents dispositifs en vigueur pour la restauration du patrimoine historique. Pour autant, les façades des immeubles cadastrés section AB 181 et AB 182 n'ont fait l'objet d'aucun entretien ni ravalement. L'immeuble AB 182 est propriété de la SCI PACHA dont le gérant est Monsieur Grégory FARGIER et de Madame Aimée VERAT, épouse MARTIN, décédée et dont les biens ont été acquis par la SCI BOB. L'immeuble AB 181 est propriété de l'indivision ESTIENNE, au sein de laquelle un décès est également survenu, nécessitant d'atteindre les héritiers. La Ville d'Aix-en-Provence a donc mis en œuvre la procédure prévue aux articles L.126-2 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation relatif au ravalement de façades, sur la place d'Albertas à Aix-en-Provence.

Cette procédure consiste pour le Maire, dans le cas où les travaux de ravalement n'ont pas été exécutés dans le délai imparti, à demander l'autorisation du Président du Tribunal Judiciaire, afin qu'il autorise la Ville à exécuter les travaux d'office aux frais du propriétaire. Par ordonnance du 3 mai 2016 du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence devenue définitive, l'autorisation est donc donnée à la Ville d'Aix-en-Provence de faire exécuter d'office les travaux de ravalement des façades de l'immeuble cadastré section AB 181 situé rue Espariat, aux frais avancés des propriétaires. Il est précisé que le montant de ces frais sera recouvré comme en matière d'impôts directs à l'encontre des propriétaires des biens immobiliers. En ce qui concerne l'immeuble cadastré AB 182, le tribunal a disjoint l'instance pour mettre en cause les héritiers de Mme VERAT, épouse MARTIN afin de les informer de la procédure. Par ordonnance de référé du 13 décembre 2016, l'autorisation est donnée à la Ville d'Aix-en-Provence de faire exécuter d'office les travaux de ravalement des façades de l'immeuble cadastré section AB 182 aux frais avancés des propriétaires. Malheureusement cette ordonnance est devenue caduque à l'égard des deux SCI faute de signification dans les délais, empêchant ainsi la Ville d'intervenir sur les façades de l'immeuble. Forte de l'ordonnance opposable aux propriétaires de la parcelle AB 181, la Ville a conclu un marché de maîtrise d'œuvre pour les études préalables et le suivi des travaux de

ravalement de façades assurés sous maîtrise d'ouvrage communale en lieu et place des copropriétaires défaillants. La parcelle AB 182 était incluse dans ce marché bien que la Ville ne soit pas titrée et a été intégrée dans les études préalables d'ores et déjà réalisées par le maître d'œuvre. C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées afin de permettre à la Ville de recouvrir le montant des frais de maîtrise d'œuvre d'ores et déjà avancées au titre du marché de maîtrise d'œuvre. Les parties ont ainsi, en application des articles 2044 à 2048 du Code Civil, entendu prévenir toute contestation à naître du fait des modalités de recouvrement des sommes avancées par la Ville en exécution de l'ordonnance de référé du 13 décembre 2016. Ce protocole a pour objet de fixer le montant des frais de maîtrise d'œuvre au titre des missions en phase «études» dû par le syndic de copropriété à la Ville d'Aix-en-Provence pour le ravalement des façades de l'immeuble cadastré section AB 182 place d'Albertas à Aix-en-Provence Le syndic de copropriété de la parcelle AB 182 versera la somme de 6 722,36 euros TTC correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre en phase «études», à la Ville d'Aix-en-Provence en remboursement des sommes déjà réglées par elle. En parallèle à ce protocole, un groupement de commande, en application de l'article L.2113-6 et suivant du Code de la Commande Publique, est conclu entre la Ville et le syndic de copropriété de la parcelle AB 182 pour l'exécution des travaux de ravalement des façades de la place d'Albertas. En conséquence, et compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER la conclusion d'un protocole transactionnel en application des dispositions de l'article 2044 et suivant du Code civil ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel joint ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Philippe KLEIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Au 2 04. Euh, alors le 2 04, c'est la signature d'un protocole transactionnel relatif aux restaurations des façades de la place d'Albertas. Euh... en effet, euh... certaines façades ont été euh... ont été rénovées. Et euh... pour autant d'autres... deux... deux façades, enfin, deux immeubles cadastrés AB 181 et 182 euh... n'ont pas fait l'objet d'un entretien ni d'un ravalement. Donc, la ville d'Aix-en-Provence a mis en œuvre la procédure qui consiste au ravalement des façades sur la place... enfin, sur la place d'Albertas. Euh, deux ordonnances sont intervenues. Une première pour dem-... en... le 3 mai 2016 pour l'immeuble cadastré AB 100-... 181, bon, qui donne l'autorisation à la Ville de faire exécuter les travaux. Et le 13 décembre 2016, excusez-moi, pour l'immeuble cadastré AB 182. Euh, entre-temps, le tribunal avait disjoint une... à l'instance euh... d'informer les héritiers et il y avait... il y avait eu plusieurs héritiers, euh... de la procédure et en... donc, du coup par une ordonnance du 13 décembre 2016, l'autorisation est donnée également à la ville d'Aix-en-Provence pour la façade AB 182. Euh, cette ordonnance est devenue caduque à l'égard des deux SCI, je ne parle que de la... de l'immeuble AB 182 pour faute de signification dans les délais. Du coup, les parties se sont rapprochées et euh... le protocole a pour objet de fixer le montant de frais des maîtrises d'œuvre au titre de mission en phase d'étude, donc préalable hein, euh... dû par le syndic de copropriété à la ville d'Aix-en-Provence pour le ravalement des façades de l'immeuble cadastré AB 182. Donc, le syndic de copropriété de la parcelle AB 182 versera la somme

de 6 722,36 € pour les études préalables. En parallèle, mais ça fera l'objet d'un autre rapport un peu plus tard, euh... il y a eu un groupement de commandes pour l'exécution des travaux. Le... bah, je continue ?

Mme le Maire : Oui...oui, justement.

OBJET : DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE AUPRÈS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE L'OPPOSANT A LA SAS CHÂTEAU DE LA GANTESE ET LA SCI DES QUATRE MOULINS DE L'EURE CONCERNANT DES MOUVEMENTS DE TERRE RÉALISÉS EN ZONE AGRICOLE SOUMIS A UN RISQUE FORT INONDATION, SIS 210, CHEMIN DE LA GANTESE - TJ 23/070

Étaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.05

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE AUPRÈS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE L'OPPOSANT A LA SAS CHÂTEAU DE LA GANTESE ET LA SCI DES QUATRE MOULINS DE L'EURE CONCERNANT DES MOUVEMENTS DE TERRE RÉALISÉS EN ZONE AGRICOLE SOUMIS A UN RISQUE FORT INONDATION, SIS 210, CHEMIN DE LA GANTESE - TJ 23/070

Mes Chers Collègues, Le château de la Gantèse est un domaine agricole situé au nord du territoire de la Commune d'Aix-en-Provence. Par arrêté n° DP1300122J0549 du 29 juillet 2022, le Maire de la Commune d'Aix-en-Provence a accordé à la SCI Château de la Gantèse une autorisation d'urbanisme portant sur la construction d'une clôture, l'aménagement d'une voie d'accès et d'une plateforme pour engins agricoles, et la construction d'un portail. Le terrain déclaré de cette autorisation correspond aux parcelles n° RT 23 et 24, dont les propriétaires sont respectivement la SCI des Quatre Moulins de l'Eure et la SAS Château de la Gantèse. Dans un souci de clarté, l'arrêté du 29 juillet 2022 précise que cette autorisation ne porte pas sur des travaux d'exhaussement du sol :

« Considérant que les remblais et déblais effectués sur le tènement ne sont pas abordés dans ladite déclaration, objet du PV n° CXP2022-38 du 30 juin 2022 ».

Or, les parcelles n° RT 23 et 24 ont fait l'objet de travaux d'exhaussement du sol, lesquels sont doublement illégaux. En effet, d'une part, les travaux d'exhaussement ne sont pas nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par l'arrêté n° DP1300122J0549 du 29 juillet 2022 précité, dont ils sont au demeurant exclus. Ils ne sont pas davantage rendus indispensables par l'activité agricole existante sur la propriété. D'autre part, ces deux parcelles sont en partie grevées de l'emplacement réservé n° 234 au profit du département des Bouches-du-Rhône pour l'élargissement de la route départementale RD n° 63. Compte tenu de l'illégalité de ces exhaussements, qui ont été réalisés en méconnaissance des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, et du caractère non régularisable de ces travaux, la Commune d'Aix-en-Provence est bien fondée à assigner les requérants devant le tribunal judiciaire et à solliciter la remise en état des lieux sur le fondement de l'article L.480-14 du Code de l'Urbanisme. En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER d'assigner auprès du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence la SCI des Quatre Moulins de l'Eure et la SAS Château de la Gantèse ;

AUTORISER Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse, étant précisé que la défense de la Ville sera assurée par le Cabinet ANDREANI-HUMBERT ;

DIRE que les frais et honoraires pourront être réglés par provision, sur factures produites par l'avocat.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Ouais. Le 2... le rapport 2 05. Alors, c'est la défense de la Ville dans l'instance auprès du tribunal judiciaire opposant... l'opposant à la SAS Château de la Gantese et la SCI des Quatre Moulins. Euh, le Château de la Gantese est situé dans un domaine agricole... situé au nord le... du territoire de la commune, donc plutôt côté Puyricard, pour ceux qui connaissent. Euh, par un arrêté du 29 juillet 2022, le maire de la commune, enfin, Madame le Maire, a autorisé... a accordé à la SCI Château de la Gantese une autorisation d'urbanisme portant sur la construction d'une clôture, l'aménagement d'une voie d'accès et d'une plateforme pour engin agricole, et la construction d'un portail. Il faut savoir que cette autorisation, pardon, est attachée à deux parcelles qui sont les RT23 et RT24 qui appartiennent respectivement à deux euh... à la SCI des Quatre Moulins de l'Eure et la SAS Château de la Gantese. Dans un souci de clarté, l'arrêté du 29 juillet 2022 précise bien que cette autorisation ne porte pas sur des travaux d'exhaussement du sol. Naturellement, les parcellaires T23 et 24 ont fait l'objet de travaux d'exhaussement du sol, lesquels sont doublement illégaux. Alors, d'une part, euh... les travaux d'exhaussement n'étaient pas nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par l'arrêté du 22 juillet 2022. Et d'autre part, ces deux parcelles sont parties en... sont... sont en partie gre-grevé de l'emplacement réservé numéro 234 du professionnel... au profit du département pour l'élargissement de la route départementale RD63. Euh, compte tenu de l'illégalité de ces exhaussements, la commune d'Aix-en-Provence est bien fondée à assigner les requérants devant le tribunal judiciaire et à solliciter la remise en état. Je continue, Madame le Maire ? Oui ? 2 0...

Mme le Maire : Oui, oui.

OBJET : DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SNC PLAINE DES DÉS - ANNULATION D'UNE DÉCISION DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION D'INTERJETER APPEL - CE 23/068

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.06

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SNC PLAINE DES DÉS - ANNULATION D'UNE DÉCISION DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION D'INTERJETER APPEL - CE 23/068

Mes Chers Collègues, Par arrêté du 19 mars 2021, la Ville a refusé d'accorder un permis de construire en vue de réaliser un programme d'habitation de 71 logements, sis 315 chemin de la Plaine des Dés. Le demandeur a saisi le Tribunal Administratif de Marseille d'une requête pour excès de pouvoir à l'encontre de cette décision de refus. Le Tribunal Administratif de Marseille a fait droit à cette requête et a annulé la décision de refus par un jugement, en date du 6 février 2023, au motif que la majoration de délai fixée par la Commune n'était pas opposable en l'absence d'indication portant sur le service concerné par cette prorogation :

« 5. En l'espèce, la SNC Plaine des Dèa a déposé une demande de permis de construire le 30 septembre 2020. Le service instructeur a formulé une demande de pièces complémentaires le 27 octobre 2020, dans le délai prescrit d'un mois, auquel a répondu la SNC Plaine des Dèa le 1^{er} décembre 2020, date à laquelle le dossier est réputé complet. Si par ledit courrier du 27 octobre 2020, la commune a opposé au constructeur une prorogation de délai d'un mois en application de l'article R. 423-4 du code de l'urbanisme dont elle ne conteste pas l'illégalité, cette erreur a pour conséquence de rendre inopposable au pétitionnaire le délai d'instruction modifié. Le délai d'instruction étant de trois mois, la société Plaine des Dèa est fondée à soutenir qu'elle était titulaire d'un permis de construire tacite depuis le 1^{er} mars 2020 que l'arrêté attaqué a eu pour effet de retirer. »

Le jugement fait ici un parallèle avec le raisonnement récent retenu par le Conseil d'Etat concernant les demandes de pièces complémentaires irrégulières. Une demande infondée entraîne dorénavant la naissance d'une autorisation tacite au bénéfice du demandeur.

Excepté quelques décisions de cours administratives d'appel, il n'existe pas encore de décision de principe tranchée par le Conseil d'Etat concernant le présent cas d'espèce. Se pose la question de la distinction entre les demandes de pièces complémentaires irrégulières qui donnent naissance à une décision tacite, des modifications de délais d'instruction qui entraînent un rejet implicite pour le demandeur. Au regard de la jurisprudence administrative non encore fixée sur ce point et des enjeux signalés par la Direction de l'Urbanisme qui fait état des nombreux inconvénients du projet notamment en terme d'aménagement et de circulation au regard des prescriptions d'urbanisme, il a été décidé d'interjeter appel dans cette affaire.

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER d'interjeter appel auprès du Conseil d'Etat contre le jugement du Tribunal Administratif de Marseille rendu 6 février 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse, étant précisé que la défense de la Ville sera assurée par le Cabinet LE PRADO- GILBERT ;

DIRE que les frais et honoraires pourront être réglés par provision, sur factures produites par l'avocat.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : DÉSISTEMENT D'INSTANCE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE SON RECOURS AU FOND CONTRE GREGOTTI, AXA FRANCE ET AUTRES - DÉSORDRES AFFECTANT LE GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE: BOITES A RESSORTS ET INFILTRATIONS DIVERSES

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD,

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.07

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSISTEMENT D'INSTANCE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE SON RECOURS AU FOND CONTRE GREGOTTI, AXA FRANCE ET AUTRES - DÉSORDRES AFFECTANT LE GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE : BOITES A RESSORTS ET INFILTRATIONS DIVERSES

Mes Chers Collègues, De nombreux désordres sont apparus rapidement au sein du Grand Théâtre de Provence après la réception des travaux en juin 2007. Etaient ainsi constatées, dans cet établissement recevant du public, des infiltrations récurrentes en divers points du bâtiment mais aussi dans les fondations dégradant par conséquent les équipements structurels tels que les boîtes à ressorts. Par délibération n° DL.2015-372, le Grand Théâtre de Provence a été transféré dans les équipements communaux et la Commune est donc venue aux droits de la CPA pour la gestion des sinistres. Afin de préserver ses recours, devant les multiples intervenants potentiellement en cause avec un délai d'épreuve arrivant à son terme, une requête a été initiée par la Commune devant le Tribunal Administratif le 3 avril 2017 aux fins de voir désigner un expert. Par ordonnance en date du 14 juin 2017, Monsieur VAGUE était désigné, il rendait son rapport le 7 février 2020. La demande de transaction formulée par la Ville, auprès des constructeurs identifiés dans le rapport d'expertise judiciaire, n'ayant pas eu de suites favorables, la Commune s'est vue contrainte d'initier un recours indemnitaire au fond. Une médiation judiciaire était proposée et acceptée et, en parallèle, l'assureur Dommage Ouvrage mandatait à nouveau son expert dans l'optique, in fine, d'indemniser la Commune. Après visites sur place et échanges avec l'expert de la compagnie AXA, tenue à une obligation de préfinancement, des indemnités à hauteur de 596 597 euros étaient acceptées au regard de devis validés par les services techniques et du rapport d'expertise judiciaire. Il n'y a plus lieu pour la Commune, désintéressée, de maintenir son recours au fond devant le Tribunal Administratif à l'encontre des constructeurs. Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER du désistement de la Commune de l'instance en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille et autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer tous actes afférents.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Excusez-moi, hein. 2 06, pardon, euh... a pour objet donc l'autorisation d'interjeter appel euh... pour... le 19 mars 2021 par arrêté, la... la Ville a refusé un... d'accorder un permis de construire en vue de réaliser un programme d'habitation de 71 loze-... logements, pardon, situés au 315 chemin de la Plaine des Dés. Le demandeur a saisi le tribunal administratif de Marseille qui, par un jugement en date du 6 février, a fait droit à cette requête et a annulé la décision de refus. Vous... vous trouverez euh... dans le rapport le motif, hein, de refus. Euh, ici, euh... le jugement fait ici un parallèle avec le raisonnement retenu par le Conseil d'État concernant les demandes de pièces complémentaires irrégulières. Se pose donc la question de la distinction entre le de... les demandes de pièces complémentaires irrégulières qui donnent naissance à une décision tacite et des modifications de délai d'instruction qui entraînent un rejet implicite par le demandeur. Au regard de la jurisprudence qui est assez indécise sur le sujet et euh... et de la direction d'urbanisme qui fait quand même état de nombreux inconvénients, notamment euh... bah, au niveau de la circulation et de l'aménagement. Il a été décidé du coup d'interjeter appel dans cette affaire. Il m'en manque un, j'arrive. Le 2... papapapap. Excusez-moi, 2 07. 2 07. Euh, alors... euh... c'est le désistement de la commune dans le cadre de son recours au fond contre Gregotti, AXA France et autres. En fait, euh... en juin 2007, la réception des travaux du Grand théâtre de Provence ont fait apparaître de nombreux désordres. Euh, afin de préserver ces recours, euh... la Ville, enfin, la Commune a... a fait une requête devant le tribunal administratif le 3 avril 2017 pour désigner un expert. Donc, chose faite qui est... qui... l'expert a été désigné en juin 2017 et a rendu son rapport le 7 février 2020. La ville, euh... la demande de transaction formulée par la Ville auprès des constructeurs euh... identifiés n'a pas... n'ayant pas eu de suite favorable, on... la Ville a été contrainte d'initier un recours indemnitaire au fond. Une médiation judiciaire a été proposée et une... une indemnité à hauteur de 596 597 € a été acceptée au regard des devis validés par les services techniques et le rapport d'expertise judiciaire. Donc, il n'a plus lieu de, pour la commune, de maintenir euh... son... son recours. J'en ai terminé, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Laure. Les questions. Bon. Alors, bah, on va voter. Donc, 02 01 ? Ah oui, pardon, c'est une information. 02 02, contre, abstention ? Pas de vote non plus ? Bah, excusez-moi, aujourd'hui, je... je suis un peu fatiguée. Voilà. J'ai fait une chute il y a quelques jours et j'ai très mal au dos, mais rien de bien méchant. 02 03, contre, abstention ? 02 04, contre, abstention ? 02 05, contre, abstention ? 02 06, contre, abstention ? 02 07, contre, abstention ?

OBJET : MISE EN PLACE D'UN PÉRIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUÏEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-

Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Michaël ZAZOUN, Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET : MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

Mes Chers Collègues, Avec plus de 3.000 établissements et près de 10.000 emplois, le commerce et l'artisanat Aixois constituent l'un des moteurs majeurs de l'économie locale. L'offre commerciale et artisanale du centre-ville d'Aix-en-Provence se caractérise par un tissu riche et varié de commerces de proximité qui concourent à la qualité de vie des habitants, à l'animation et à l'attractivité de la Ville. Le centre-ville fait cependant face à des difficultés croissantes en matière de diversité commerciale. L'inventaire de l'offre commerciale et artisanale du centre-ville d'Aix-en-Provence, réalisé en avril 2023, montre que le nombre d'établissements de la catégorie du CHR (café, hôtels, restaurants) a fortement progressé, depuis le dernier comptage en 2018, et ce au détriment d'autres secteurs d'activité comme celui de l'équipement de la personne qui s'est contracté. On constate également que ce sont plutôt le « snacking » et la vente à emporter qui ont profité de cette progression. Cette orientation progressive de l'offre en faveur des visiteurs extérieurs et du tourisme fait craindre un appauvrissement à terme de la diversité commerciale et artisanale traditionnelle, notamment avec la disparition des commerces de proximité et de service dont ont besoin les habitants du centre-ville pour répondre à leurs besoins quotidiens. La perte de ces activités de proximité pourra réduire l'attractivité résidentielle du centre-ville et encourager le recours à la voiture de ses habitants pour compenser les carences en faisant leurs courses à l'extérieur de la Ville. Face à ce constat, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre en place une politique volontariste pour mieux observer, réguler et maîtriser les implantations commerciales en se dotant d'un nouvel outil opérationnel, fondé sur le droit de préemption commercial. Cet outil permet aux communes d'intervenir pour le maintien de la diversité des activités commerciales et artisanales, de lutter contre la transformation des locaux commerciaux en bureaux, logements ou services tertiaires et de faciliter l'installation de nouveaux commerçants et artisans dans les secteurs urbains fragilisés. Pour autant, cette prérogative doit conserver un caractère exceptionnel, motivée par l'intérêt général, et limiter l'atteinte portée à la liberté de cession des fonds et de transmission des entreprises. L'article 58 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (dite loi P.M.E.), complété par le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption, définit les conditions d'intervention des communes dans les transactions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de bail commercial lorsque la sauvegarde de la diversité commerciale est menacée. L'instauration de ce droit de préemption requiert :

- La définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de commerce, de baux commerciaux ou de certains terrains à usage commercial seront soumises au droit de préemption.

Ce périmètre doit être motivé par un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale (cf. rapport en annexe).

- La saisine préalable des chambres consulaires pour avis consultatif (cf. annexe).

- L'approbation du périmètre de sauvegarde et de la mise en application du droit de préemption par le Conseil Municipal.

A l'aide d'un cabinet spécialisé, un diagnostic du commerce et de l'artisanat Aixois et de ses principales évolutions entre 2018 et 2023 (joint en annexe) a été réalisé. Ce diagnostic a fait apparaître plusieurs polarités commerciales prioritaires au regard des signes de fragilités constatés en termes de composition commerciale, et notamment :

le centre ancien, correspondant au périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV),

le quartier Faubourg,

le sud de la Rotonde.

L'ensemble formant un périmètre cohérent et global joint en annexe et complété par la liste des adresses correspondantes. Ce périmètre se caractérise par une rotation des commerces anormalement haute, un taux d'activité commerciale en légère baisse ou par une faible diversité commerciale. Dans leur avis annexé à la présente délibération, la C.C.I. métropolitaine Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur ont donné leur accord sur le périmètre proposé. Des périmètres de sauvegarde complémentaires pourront être proposés ultérieurement en fonction des évolutions constatées sur d'autres polarités commerciales des centralités de la Ville. Afin de permettre l'exercice du droit de préemption commercial, un budget sera proposé dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2024 de la Ville d'Aix-en- Provence. Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité proposé ;

AUTORISER l'instauration, à l'intérieur de ce périmètre, d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux et les fonds artisanaux ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à exercer ce droit de préemption commercial au nom de la Ville d'Aix-en-Provence.

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 13

Suffrages Exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Sylvain DIJON Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 4.01, mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce, de l'artisanat de proximi... du commerce et de l'artisanat de proximité. Je pense que nous avons euh... tous vu aussi des... vu ici, pardonnez-moi, des changements euh... commerciaux, avec des grandes chaînes habituellement dans des galeries commerciales qui se rapprochent des centres-villes. C'est un mouvement national, mais que nous souhaitons euh... limiter à sa plus simple d'expression sur Aix-en-Provence. Et euh... de fait, il a été établi un périmètre qui comprend à la fois le périmètre du PSMV, mais aussi le cours Gambetta, l'avenue des Belges, l'avenue Victor Hugo, pour essayer de

préserver le plus possible nos commerces de proximité, nos commerces indépendants. Alors, ce n'est pas non plus une solution miracle. Ce droit de préemption ne peut s'exercer euh... que dans la limite, je dirais, d'un changement de destination. C'est-à-dire que si un grand restaurant demain décide de vendre à un restaurant discount, ce sera beaucoup plus compliqué d'intervenir. Néanmoins, c'est tout de même un outil, dont il ne faut pas que l'on se prive et nous avons décidé effectivement de vous proposer aujourd'hui euh... ce périmètre d'intervention qui nous permettra... alors, il ne s'agit pas évidemment que la Ville se rue sur l'ensemble des commerces, je veux dire, en vente pour les acheter. D'abord, nous n'en avons pas les moyens et ensui-... Enfin, il y a peut-être une foncière à concevoir dans un second temps, mais pour le moment, l'idée est surtout d'être alerté à temps dès qu'un commerce se met en vente. De manière à peut-être pouvoir voir le... le propriétaire, en tout cas, le vendeur et lui dire ce qui serait souhaitable pour la Ville. Ça permet d'avoir une vigilance active. Donc, nous sommes dans le cadre du périmètre que je viens de vous brosser de manière assez... assez rapide. Et sachez qu'en préparation, et ça ne sera peut-être pas avant octobre ou décembre, euh... parce qu'après la définition d'un périmètre, nous avons besoin de consulter les chambres consulaires pour avoir avis sur ce périmètre, avis que nous avons eu ici. Eh bien, euh... l'idée est effectivement d'avoir d'autres périmètres dans la Ville qui concernent l'ensemble des cœurs de quartier et des villages. Parce que nous voyons beaucoup de commerces de proximité qui ferment, je pense notamment à la boucherie aux Milles, mais il y en a d'autres. Et nous voulons préserver effectivement le quotidien et la qualité de vie des habitants. Il est évident que si une foncière se mettait en place, ce n'est peut-être pas la Ville qui l'assumerait, nous pensons à la SPLA. Mais dans ce cas, nous monterons une commission euh... qui permet de garantir une objectivité sur les projets, sur les choix de la ville. Et cette commission serait évidemment euh... contiendrait évidemment des membres de l'ensemble des organismes consulaires ainsi que des représentants des commerçants aixois ainsi que des élus de la Ville. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur PENA, Madame ANGELETTI, Monsieur DI MEO.

M. PENA : Euh, oui, Madame le Maire. Alors, écoutez, j'ai envie de dire : « Il était temps et j'espère qu'il n'est pas trop tard ». Il y a trois ans euh... lorsque nous avons été élus, j'ai porté une parole. À l'époque, c'était votre mère qui était euh... la maire d'Aix-en-Provence. Et cette parole, c'était déjà de demander un droit de préemption commercial. Chacun s'en souvient. Il y avait eu des débats. Votre mère l'avait refusé et la plupart des élus à ses côtés de même. Il était évoqué euh... la liberté de commerce, la liberté d'entreprendre. Eh bien, on voit où la liberté de commerce et d'entreprendre, lorsqu'elle n'obéit à aucune autre règle qu'elle-même, aboutit. Vous l'avez dit tout à l'heure, à Aix-en-Provence, des commerces sont fermés. C'est très triste. À Aix-en-Provence en quelques années, la commercialité a énormément changé et pas au bon sens du terme. La diversité n'a pas disparu, heureusement, mais elle s'est atténuée. Vous l'avez dit vous-même ou en... en tout cas, dans une interview, vous avez été choquée par évidemment des événements spectaculaires comme la fermeture de librairies et notamment celle du cours Mirabeau, la librairie de Provence, bien entendu. Mais c'est allé bien au-delà, il y avait des vieux commerces aixois qui étaient là depuis très longtemps et qui ont disparu. Et quand ils disparaissent, ça va sans doute être le cas ici tout près de l'Hôtel de Ville, c'est souvent pour des commerces euh... qui sont des commerces de bouche, de plus en plus. Euh, franchement, on peut manger des gaufres à tous les coins de rue à Aix-en-Provence, euh... c'est des magasins de fringues, comme on dit communément, qui n'ont de divers que le nom. Et donc, euh... je trouve que notre Ville de ce côté-là et sa commercialité est en souffrance. Alors, il y a des éléments évidemment extérieurs qui ne vous incombent pas euh... qui est évidemment la crise Covid euh... que vous avez essayé, d'ailleurs de ce point de vue-là, sans aucun problème, euh... vous avez essayé le plus possible de colmater les brèches et d'aider les commerçants, hein. Là n'est pas le problème. Mais euh... je pense que un outil comme celui que vous nous proposer aujourd'hui, il aurait été bien utile en amont et je suis heureux, euh... finalement, non pas d'avoir eu raison à l'avance, parce que ça, peu importe, mais qu'enfin on y arrive. J'ai... j'ai... j'ai une interrogation, enfin, trop tard, j'espère que non, mais il y a déjà beaucoup de dégâts et de mal qui est fait dans cette Ville au niveau global, hein, de sa euh... commercialité. Après, la chose qui me pose question, je voudrais vous interroger, c'est quel sera exactement le rôle de la SPLA euh... dans ce dispositif. Vous... vous nous le préciserez sans doute. Euh, ensuite, moi, ce qui m'intéresse, c'est... ça a été dit un petit peu d'ailleurs dans la presse, c'est est... est-ce qu'on va avoir une... une bonne cartographie de la Ville ? Parce qu'en fait, la cartographie de la Ville va nous permettre de voir, bah, dans tel quartier euh... euh... si on est au

quartier Mazarin, comme le disait le journal, on ne va pas mettre un karaoké. Euh, dans tel quartier, en revanche, il faut développer les commerces de proximité d'une certaine manière. Et... et ça, ça devient intéressant. Parce que évidemment, moi je ne suis pas contre la liberté de commerce et on ne peut pas dire que c'est... c'est la ville qui va prendre tous les commerces et décider de qui fait quoi à cet endroit. Mais je crois que si on a une cartographie, notre intervention ne sera pas ponctuelle sur un, euh... un sujet ou un autre sujet, ou un commerce, elle sera beaucoup plus globale et de ce côté-là, selon moi, beaucoup plus efficace et... et intéressante. Et enfin, vous l'avez dit, ça, je m'en réjouis, le périmètre. Il y a un périmètre premier, il peut évoluer et il faut penser au-delà de l'hyper centre-ville seulement. Il y a vraiment une commercialité à recréer euh... ailleurs, euh... euh... dans les villages, vous en avez parlé, notamment à Aix-en-Provence. Et je rappelle à tout le monde que la Ville du quart-d'heure, ce n'est pas simplement avoir des services là où on habite, parce que on n'est pas forcément toute la journée chez nous. La Ville du quart-d'heure, c'est avoir des services euh... sur son lieu de travail, où on passe beaucoup de temps, c'est avoir des services éventuellement dans les points de transport, les nœuds de transport où il pou... il peut y avoir aussi des commercialités intéressantes. Et... et donc la Ville du quart-d'heure s'envisage globalement et pas simplement chez soi, hein. Euh, d'u-d'une manière générale, on peut ne pas avoir envie de fréquenter ses voisins, ce n'est pas grave, on peut aller un peu plus loin et trouver une sociabilité qui nous convient mieux. Donc, voilà ce que je voulais dire. Moi, je m'en réjouis. Je... je suis en alerte, parce que je trouve que... que... que ma Ville et notre Ville a beaucoup changé dans sa commercialité et... et je... je... je ne veux pas faire de l'idéologie, mais vous voyez, le laissez faire, laissez passer tout libéral, eh bien, il conduit euh... aux difficultés que nous avons aujourd'hui. Alors, il ne s'agit pas, encore une fois, d'intervenir n'importe comment, vous l'avez dit. C'est un peu comme un radar quand on conduit en voiture, hein. Voilà. Euh, donc c'est vrai, ça, je suis d'accord avec la méthode, mais il faut penser globalement. Et surtout, euh... je le répète, une cartographie et une vision d'ensemble de la Ville. Merci.

Mme le Maire : Nous sommes d'accord. Euh, qui avait souhaité la parole ? Madame ANGELETTI, je crois, et après on... on répond globalement. Karima, tu voulais... tu voulais... Allez, vas-y. Vas-y, vas-y.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Oui. Alors, si vous me permettez, j'aimerais apporter une réponse à Monsieur PENA. Je faisais partie des élus en 2014 qui avons refusé euh... de faire ce droit de préemption et je l'assume totalement. Euh, parce que euh... vous savez que un fonds de commerce, c'est la retraite d'un commerçant. Et c'est très important pour lui euh... qu'on ne préempte pas euh... son fonds de commerce n'importe comment. Vous savez que quand on préempte un fonds de commerce, quand la ville préempte un fonds de commerce, ensuite, si on ne s'entend pas sur les montants, c'est un tribunal qui tranche et euh... c'est un peu l'épée de Damoclès pour le commerçant. Mais euh... il y avait une loi à cet... à ce moment-là qui faisait que lorsqu'on était propriétaire d'un fonds de commerce, on avait la priorité en cas de cession des murs. Donc, à cette période-là, il y avait quelque chose qui protégeait les commerçants qui étaient propriétaires de ces fonds de commerce. Entre-temps, je ne sais pas qui, mais la loi a évolué. Et aujourd'hui, lorsque vous êtes propriétaire d'un ou deux appartements dans l'immeuble, si le pro... un pro... un propriétaire achète deux appartements dans un... dans... dans un immeuble, le propriétaire du fonds de commerce n'est plus prioritaire. Donc, la loi a évolué et c'est pour ça que euh... j'ai aussi évolué dans ma façon euh... de voir les choses et euh... je suis ravie qu'on le fasse aujourd'hui. Et euh... tout ce qui avait été fait en amont, ces immeubles achetés, c'était déjà fait depuis bien longtemps, hein, donc ça n'aurait pas changé euh... grand-chose, si ce n'est que, à cette période, on avait quand même la loi qui protégeait les commerçants. Et aujourd'hui, ça a à nouveau changé et on est moins en protection. Voilà ce que je voulais ajouter. Mais peut-être mon collègue...

Mme le Maire : Je crois qu'on ne saurait mieux dire, ce sont toujours les personnes les plus concernées qui ont les meilleures réponses. Qui avait... Oui, c'était Madame PETEL et ensuite Monsieur DI MEO.

Mme PETEL : Oui. Je crois que Laurence ANGELETTI voudra rajouter quelque chose à mon propos, si ça ne vous ennuie pas. Donc, concernant donc ce droit de préemption commercial eum... à... et la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Ah, nous, évidemment, nous nous en réjouissons. Ah... ce constat qui est fait euh... dans, euh, dans cette délibération, euh... nous l'avons fait en 2019 et nous l'avons intégré dans notre programme en 2020 et il y est toujours. Donc, vous pouvez le consulter. Eum, et on avait fait euh... ce constat sur

plusieurs remarques qui sont clairement distinguées, là dans... dans la délibération qui nous a été proposée, puisque on... on nous propose... enfin, on nous donne à voir des signaux d'alarme qui sont au rouge. Des locaux commerciaux qui deviennent d'abord inaccessibles pour les indépendants avec des prix de vente qui approchent les 12 000 € du mètre carré en moyenne pour les rues de première catégorie, et des loyers qui dépassent les 500 € hors taxe par mètre carré par an. Donc, c'est très élevé. Une offre commerciale, et c'est dit aussi, qui évolue au cours des cinq dernières années avec deux grandes tendances, ah, que nous avons relevées en 2020. Et, encore une fois, c'est pour ça que nous avons proposé euh... très tôt et... et beaucoup plus tôt que 2023 cet... ce droit de préemption, c'est l'augmentation de la part des hôtels, cafés, restaurants. Ah, il y a une hausse, je le rappelle, de 8 % en cinq ans, ce qui en fait, en fait, un secteur dominant. Et pour certains quartiers, il... ce secteur euh... d'activité représente 49 % des commerces, ce qui est énorme. Et puis euh... sans parler de ce que nous avons dit, la multiplication des snacks et points de vente à emporter. Et puis une seconde tendance qui est la baisse de la part des commerces qui sont destinés à l'équipement à la personne, donc ah... et... et à l'équipement de la maison et qui sont utiles pour euh... des familles et euh... et des personnes qui vivent en... dans le... dans le centre-ville notamment. Euh, avec... avec une baisse sur ce secteur-là précisément de 10 % en cinq ans quand les CHR augmentent de 8 % en cinq ans. La seconde tendance, c'est la baisse de la part euh... c'est ça, c'est la baisse de la part des commerces, pardon. Et ces deux tendances, c'est la traduction en fait d'une... aussi d'une politique et c'est... c'est là que le droit de préemption, il doit aussi s'appuyer sur une stratégie commerciale et sur une stratégie de que veut-on faire de la ville d'Aix-en-Provence ? Est-ce que c'est une ville uniquement touristique et est-ce que les animations biennales, etc...

Mme le Maire : Madame PETEL, je vous demanderais d'être un peu plus synthétique, s'il vous plaît.

Mme PETEL : Pardon. Je suis désolée, mais je crois que Monsieur... on... on... je vous ferai un point synthétique tout à l'heure sur les... les... les temps de parole, parce que je crois...

Mme le Maire : Croyez-moi, les minutes sont comptabilisées par les services ensuite.

Mme PETEL : Je... je... Oui, mais on les a comptabilisées aussi et je crois que, on n'est pas les grands gagnants, hein. Eum, donc je vous remer-...

Mme le Maire : Ça se tient, hein.

Mme PETEL : Non, non, ça ne se tient pas du tout, en fait, quand on... on fait ça en proportion du nombre d'élus. Donc, ah...

(Hors micro)

Eh oui, eh oui, oui, oui. Eh oui, il ne faut pas prendre... hein. Il ne faut pas nous prendre pour des canards sauvages.

Mme le Maire : Le 20 janvier 2023, Aix Au Cœur...

Mme PETEL : Donc... Non, non, non, non.

Mme le Maire : 1 minute 3, Aix en Partage, 1 minute 14.

Mme PETEL : Non, c'est 1 heure, pardon. Voilà.

Mme le Maire : Euh, Conseil municipal du 17 mars 2023, Aix Au Cœur, 1 heure 28, Aix en Partage, 1 heure 36. Il y a un léger effectivement plus pour Aix en Partage. On ne peut pas dire que ce soit notable.

Mme PETEL : Neuf élus... neuf élus du côté d'Aix Au Cœur.

Mme le Maire : Je vous laisse terminer, Madame.

Mme PETEL : Neuf élus du côté d'Aix Au Cœur et six du côté d'Aix en Partage, je ne vous ferai pas le... la comptabilisation des voix.

Mme le Maire : Terminez de manière synthétique, s'il vous plaît.

Mme PETEL : Je... je suis déso-...

Mme le Maire : Voilà.

Mme PETEL : Il y a quand même un sérieux problème et...et... euh, je pensais que nous avons commencé euh... ce... ce Conseil municipal dans de bonnes dispositions, Madame le Maire. Mais systématiquement quand je prends la parole sur quelque chose de structurant et que je vous parle stratégie, je suis coupée. Et c'est un problème.

Mme le Maire : Terminez de manière synthétique, je vous prie.

Mme PETEL : Non, non.

Mme le Maire : Si, si.

Mme PETEL : Je vais terminer.

Mme le Maire : Si, si.

Mme PETEL : Le taux de vacance commercial... c'est important, on parle du commerce. On parle de ce que peut être une ville demain et ce qu'elle devient. Un taux de vacance commercial extrêmement important, nous vous en parlons systématiquement et qui a augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 5 à 7 %, puis 8 % aujourd'hui. Le taux de rotation des commerces...

Mme le Maire : Bon, écoutez, puisque de toute façon...

Mme PETEL : Non, non, Madame le Maire.

Mme le Maire : ... tout ce que vous allez dire sera interprété par les uns, par les autres et ne sera pas...

Mme PETEL : C'est... c'est incroyable.

Mme le Maire : ... entendu comme une parole de vérité.

Mme PETEL : C'est incroyable.

Mme le Maire : Ce que je propose au Conseil municipal, c'est d'entendre Renaud SORE-LARREGAIN...

Mme PETEL : Non, non, non. Je... je trouve...

Mme le Maire : ... qui est un expert indépendant et qui va pouvoir donner de véritables...

Mme PETEL : Je... je trouve...

Mme le Maire : ... de véritables données qui ne seront pas contestées.

Mme PETEL : Je trouve incroyable, je ne comprends même pas...

Mme le Maire : Renaud, vous avez la parole. Merci.

Mme PETEL : Je ne comprends même pas votre intervention, Madame le Maire. Je ne comprends même pas...

Mme le Maire : Mais si, parce que votre intervention...

Mme PETEL : Non, non, non.

Mme le Maire : ... elle est pour dire : « Attention, nous, nous l'avons promis dans notre programme et ça n'a pas été fait ».

Mme PETEL : Mais c'est la réalité.

Mme le Maire : « Nous ceci, nous cela ».

Mme PETEL : C'est la réalité. Et le problème...

Mme le Maire : Ce n'est pas très intéressant.

Mme PETEL : Le problème, c'est que derrière...

Mme le Maire : Ce qui est intéressant, c'est d'avoir une réflexion constructive sur la Ville...

Mme PETEL : Ah, le fond ne vous intéresse jamais, parce que vous ne savez pas y répondre.

Mme le Maire : Donc, pour que tout le monde puisse bénéficier...

Mme PETEL : Le fond ne vous intéresse jamais, parce que vous ne savez pas y répondre.

Mme le Maire : ... de données non contestables et non contestées. Je passe la parole à Monsieur Renaud SORE-LARREGAIN.

Mme PETEL : En 2026, les Aixois devront voter pour un maire qui sait et qui prend des décisions.

Mme le Maire : Renaud, la parole est à vous. Merci.

Mme PETEL : Et qui prend des décisions, pas pour un fonctionnaire.

M. SORE-LARREGAIN : Mesdames...

Mme le Maire : Allez-y, Renaud.

Mme PETEL : Donc... non, je suis désolée, j'ai des questions, j'ai des vraies questions.

Mme le Maire : Non, mais Madame... Madame PETEL, c'est moi qui fais la police de la séance, ce n'est pas vous.

Mme PETEL : J'ai des vraies questions.

Mme le Maire : Renaud, vous avez la... la parole.

Mme PETEL : J'ai des vraies questions.

Mme le Maire : Allez-y, je vous en prie.

Mme PETEL : Comment avez-vous tenu compte des propositions faites par la CCI et la CMA ? Comment...

Mme le Maire : Et si vous contestez les données émises par Monsieur Renaud SORE-LARREGAIN, vous interviendrez.

Mme PETEL : Vous êtes... c'est incroyable.

Mme le Maire : Monsieur SORE-LARREGAIN, la parole est à vous.

Mme PETEL : Incroyable.

M. SORE-LARREGAIN : Merci, Madame le Maire, je...

Mme PETEL : Je... je prends la presse et les Aixois à vraiment...

Mme le Maire : Renaud, allez-y.

M. SORE-LARREGAIN : Bon.

Mme PETEL : Non, comme témoins.

Mme le Maire : Renaud, allez-y.

Mme PETEL : Je ne peux pas poser mes questions.

M. SORE-LARREGAIN : J'y vais.

Mme le Maire : Madame PETEL, ça suffit.

M. SORE-LARREGAIN : Excusez-moi, Madame PETEL, -je... je...

Mme PETEL : Je ne peux pas poser mes questions.

Mme le Maire : Mais donner des leçons à longueur de journée, on commence à en avoir marre.

Mme PETEL : Non, non, mais...

Mme le Maire : Voilà. Allez-y, Renaud.

Mme PETEL : Je ne vous donne pas des leçons, je vous explique... je vous explique quelle est notre position.

M. SORE-LARREGAIN : Il y a...

Mme le Maire : Au moins une parole totalement objective qui ne pourra pas être remise en question.

Mme PETEL : Ah ben, si vous voulez une dictature...

Mme le Maire : Monsieur SORE-LARREGAIN, s'il vous plaît.

M. SORE-LARREGAIN : J'y vais. Bon.

Mme PETEL : ... sans opposition, effectivement, il faut le dire.

M. SORE-LARREGAIN : Nous avons quelques données à partager...

Mme PETEL : C'est incroyable.

M. SORE-LARREGAIN : ... avec vous qui euh... donc complète le... le... la présentation qui venait d'être... vient d'être faite. Donc, tout d'abord, sur le centre-ville d'Aix, on a un niveau de commercialité et des atouts qui sont très solides, puisqu'on a un taux de vacance qui est extrêmement faible, hein, qui se porte à 7 %. Il a pris un point en cinq ans de 2018 à 2023, mais ce qui reste le taux niveau structurel, c'est-à-dire le... le... le taux lié aux cessions, aux travaux, etc... Donc, ce n'est pas un taux du tout inquiétant. On a une forte commercialité, parce qu'on a beaucoup de flux. Environ 100-120 000 personnes par jour et un nombre de... de... d'établissement par habitant qui est important, on est de l'ordre de 37 établissements pour 1 000 habitants, ce qui est supérieur à... à la moyenne. Il y a des villes qui en ont plus, mais des plus petites villes souvent qui sont saisonnières et qui en ont beaucoup de commerces, mais qui ouvrent principalement sur la période de saisonnalité. Des villes exceptionnelles comme Nice qui sont légèrement au-dessus de nous, mais sinon on est plutôt, à Aix-en-Provence, à un niveau de commercialité en termes d'établissement qui est... qui est très important et bien supérieur à la moyenne nationale. On a donc des indicateurs qui sont positifs. En revanche, c'est une ville très attractive et évidemment le... le... le corollaire, c'est qu'il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de spéculations que tout le monde déplore depuis des années avec des ventes de murs qui s'établissent dans des chiffres astronomiques, à plus de 10 000 € le... le mètre carré. Et donc derrière pour le bénéficiaire, l'acquéreur forcément des loyers pour boucler son... son... son... son projet et donc des loyers qui deviennent tels que ça interdit de plus en plus l'accès à des petits commerces, des indépendants, des métiers de bouche, des artisans, tous ceux qui participent de l'attractivité et du lien social euh... du... de la qualité de l'agrément piéton et surtout de la Ville du quart-d'heure. Parce que ce sont ces petits commerces de proximité et non pas les... les magasins de shopping, hein, qui... qui participent à la qualité de vie urbaine. Donc, on... on a évidemment ce... ce point de... de vigilance à avoir, c'est pourquoi ce dispositif est mis en place, pour préserver les changements qui pourraient avoir lieu dans l'avenir de... de... dans... lors des sessions de... de... de... de baux. En fait, comme ça a été indiqué, le... le droit de préemption qui s'appelle droit... qui s'appelle périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, il est lié essentiellement au droit aux baux. Ce n'est pas les fonds. Puisque les fonds, quand un restaurant vend à un restaurant, on n'a aucune raison d'intervenir. Il faudrait le motiver, il n'y a... il n'y a aucune raison qui passerait. Ça serait tout de suite attaqué et on ne pourrait pas le faire. On ne peut le faire que s'il y a un enjeu de préservation de la diversité qui est menacée. Donc,

si par exemple un boulanger vend un magasin de... de... de vêtements. À ce moment-là, on va dire : «Oui, mais les magasins de vêtements, il y en a déjà 24 % dans le centre-ville alors que les boulangers, ils en ferment tous les jours ». Donc, on pourra préempter au titre de l'intérêt général. On a, évidemment, en arrière-plan, vous le savez tous, ça a été dit, le... la constitution à la fois française, mais européenne, le traité de Rome, qui nous interdit de... de... de toute ingérence dans la vie économique. Donc, on ne peut pas acheter des baux euh... comme ça pour... juste de manière arbitraire, parce que on n'aime pas telles enseignes ou qu'on n'a pas envie de tel type d'activité. Il faut pouvoir le défendre au titre du maître-mot qui s'appelle diversité, c'est vraiment le... le... le... le point de... essentiel de la motivation de ce dispositif. Comme l'a dit Madame le Maire, il ne suffit pas... derrière, il y a d'autres projets qui vont venir servir une stratégie de préservation du commerce, de l'artisanat et notamment des indépendants, des métiers de bouche, des commerces de proximité qui font la qualité pour... de vie des habitants. C'est très important qu'on ne devienne pas une galerie marchande à ciel ouvert comme Plan de Campagne. Un centre-ville, ce n'est pas une galerie marchande à ciel ouvert, c'est une ville où on habite. Donc, il y a des habitants dans les étages et il faut qu'ils puissent trouver au pied de leur appartement ce dont ils ont besoin tous les jours pour éviter d'avoir recours à la voiture. Donc, c'est aussi un modèle de vie compact, un modèle de vie intelligent où on consomme moins de gaz à effet de serre en déplacement, etc... Donc, le commerce, ce n'est pas seulement cet agent économique que l'on veut défendre, c'est aussi un acteur qui contribue à la réduction de l'empreinte carbone et à la qualité de vie aux villes. Donc, c'est à ce titre-là qu'il prend toute sa place, ce droit, ce dispositif, dans la politique de la Ville et de la qualité de vie des habitants, que ce soit pour le centre-ville aujourd'hui, mais demain pour les autres centralités, Luynes, les Milles, Puyricard, etc. Il y aura d'entre... d'autres outils, parce que celui-là ne fait pas de miracle. Donc, ça sera peut-être une foncière, ça sera un manager de centre-ville, c'est un guichet unique. C'est surtout, comme ça a été évoqué là, un plan de merchandising, on l'appelle, ce n'est pas très joli, ou merchandising, ou schéma directeur qui en fait... qui donne une lecture de ce que veut la Ville de manière illustrée et de manière très concrète, quartier par quartier, en termes d'activité et de diversité. C'est-à-dire que par exemple, le cours Mirabeau, il faut évidemment préciser ce qu'on veut ou ce qu'on ne veut pas. Hein, on ne veut pas de banque du côté des brasseries, par exemple, hein. Donc, il peut y avoir des... dans ce schéma directeur des... des orientations qui sont données aux promoteurs, aux foncières commerciales, aux futurs commerçants pour qu'ils sachent ce que veut la Ville, de façon à ce qu'ils puissent s'in-... intégrer leur projet dans une logique collective et pas de manière isolée et de manière indifférente par rapport à une stratégie plus globale. Ce schéma-là, il est prévu donc de le travailler, c'est en cours, on est dessus. Les comités techniques, comités de pilotage se réunissent. Il y a également eu des passants qui ont été interrogés dans le cadre de ce projet, l'ABF, euh... les CIQ, les chambres consulaires. Donc, c'est un projet qui est travaillé de manière collégiale avec des différentes parties prenantes, euh... que ce soit évidemment ceux de la vie économique, vie associative, et puis les particuliers ou les... ou évidemment les institutionnels. Donc, on avance sur un projet qui est plutôt global avec une vision, un chemin de merchandising, et puis des moyens. Comme un manager centre-ville, Bernadette POLETTI pour ne pas la nommer, un guichet unique type office du commerce comme ça s'est fait dans notre Ville. Le dispositif, et puis également, je me tourne vers Patrick LEFAUCCONNIER en matière d'urbanisme, il y a également du côté du PSMV des... une révision à faire pour pouvoir créer des destinations ou des desti-... ou des sous-destinations prioritaires ou interdites. Voilà. Juste, et puis je finis sur le cas de la Librairie de Provence qu'on regarde tous. Malheureusement, on n'aurait pas pu acheter si on avait mis en place ce droit de préemption, puisque ce n'était pas le sujet. Il n'y a pas eu de vente d'un fonds ni d'un bail. C'est juste Monsieur EYROLLES qui avait une librairie qui faisait 2,4 millions de chiffre d'affaires. Il avait 350 000 € de loyer qui est réparti autour de cinq propriétaires, dont certains sont connus, d'autres un petit peu moins, qui sont des familiaux ou locaux. Et les cinq, en plus, avaient choisi le même avocat pour augmenter le loyer, un... un... donc un avocat aixois. Et donc, ils étaient partis pour passer sur encore un loyer de... plus... allant de 350 000 à 400 000 €. Avec un chiffre de son côté qui baissait, un chiffre d'affaires... avec la vente sur Amazon, il avait perdu des marchés également avec AMU. Et donc, du coup, Monsieur Eyrolles, le propriétaire, n'avait plus les moyens de tenir debout cette exploitation. Le taux d'effort, c'est-à-dire la part du loyer sur le chiffre d'affaires, s'élevait à 12-13 % alors que dans la librairie, du fait du prix bloqué du livre, on ne peut excéder 5 %. Au-delà de ça, forcément, on met en difficulté la pérennité du modèle. Donc, il devait,

de toute façon, fermer. On aurait eu le droit de préemption, on n'aurait pas pu l'exercer. C'était une autre question, c'était le sujet des murs. Éventuellement, une foncière pourrait acheter les murs et puis y faire autre chose, mettre un projet d'intérêt général. Mais c'est ce qu'a dit Madame le Maire, il y a... c'est une... un arsenal. En fait, c'est une somme d'outils qui doivent servir une stratégie générale long terme. Et là, on a commencé à les mettre en œuvre. Excusez-moi d'avoir été un petit peu long.

Mme PETEL : Je commence à comprendre pourquoi vous ne voulez pas m'entendre...

Mme le Maire : Merci beaucoup, Renaud. Bravo.

Mme PETEL : ... parce que je n'ai pas besoin de fonctionnaire pour parler à ma place.

Mme le Maire : Et je propose que l'un à la fois... enfin, lors de la délibération qui complétera...

Mme PETEL : C'est quand même hallucinant.

Mme le Maire : ... ce dispositif, effectivement, le... la... le cabinet AID puisse intervenir...

Mme PETEL : C'est quoi ? Elle a peur de quoi ?

Mme le Maire : ... et de manière à nous montrer un plan de la ville...

Mme PETEL : Elle a... elle a peur.

Mme le Maire : ... et l'ensemble des secteurs qui sont en fragilité. Cyril DI MEO.

M. DI MEO : En fait, c'était justement ça. La question, c'est pourquoi vous nous présentez ce petit bout ? Parce qu'en fait, il y a d'autres territoires. Donc, pourquoi on vote un périmètre seulement sur le centre-ville alors qu'il y a les quartiers, etc. ? Enfin, c'est...

(Hors micro)

Mme le Maire : Parce que comme cela a été évoqué tout à l'heure, euh, ce périmètre avait déjà été étudié en grande partie, donc le travail à effectuer était moins important. Et nous avons aujourd'hui euh... des demandes qui concernent quand même plus le centre-ville euh... que les... les quartiers et villages de la ville euh... qui font que on veut le mettre en place le plus rapidement possible et on va le compléter. Voilà.

M. DI MEO : Donc, en fait, on va... on va... on va rajouter des petits bouts à chacun des conseils.

Mme le Maire : À part rajouter des petits bouts, nous allons le compléter, Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : ... par quartier dans... dans le cadre du PL... non, mais dans le cadre P...

Mme le Maire : Nous ne vivons pas dans un monde idéal et parfait, mais nous essayons de faire au mieux.

M. DI MEO : Non, non, mais je... je vous demande, parce que...

(Hors micro)

Donc, je... donc, je vous demande parce qu'effectivement, nous, on pensait qu'il fallait étendre ce périmètre, ça aurait fait partie de nos... de nos remarques, c'est que sur les quartiers, il aurait fallu finalement faire de la même manière aux Milles, à Luynes, etc., et... et... et...

Mme le Maire : Oui. Et l'OPA y travaille avec AID en ce moment.

M. DI MEO : Et du coup, notre question, c'était la procédure. C'est, en fait, on va avoir progressivement quartier par quartier ces... ces tâches de périmètre...

Mme le Maire : Non. Non. Aujourd'hui, c'est le centre-ville, parce que c'était le dossier qui était le plus abouti et qu'on ne souhaite pas perdre de temps, et c'était le plus urgent exactement. Et demain, c'est-à-dire au conseil a priori Conseil municipal d'octobre, voire de décembre, nous aurons l'incé... l'intégralité des cœurs de quartiers et de villages qui vous seront présentés avec l'étude du cabinet AID. Mme ANGELETTI.

M. DI MEO : Non. Est-ce que je peux finir, s'il vous plaît ? En fait, donc... et... donc, on a compris que la partie financière qui faisait aussi partie de la question, bah, on... on l'aura un peu plus tard sur foncière, pas foncière, SPLA, mairie, pas mairie...

Mme le Maire : Ce sera en même temps dans le même délib.

M. DI MEO : Et en... en fait, le... il existe déjà un droit de... de préemption qui est un droit de préemption urbaine, en fait. Vous l'avez voté euh... en... en ville en 2-... s'il vous plaît, vous l'avez voté pour la ville en 2015 et puis la Métropole l'a... l'a... l'a élargi en 2019. Et euh... la question qu'on se posait, c'est vous avez donc dans le cadre de la loi euh... pour faire du logement social déjà cette autorisation de faire cette préemption. Donc, est-ce que il serait possible de savoir, là, ce n'est pas pour des fonctions commerciales, est-ce qu'il serait possible de savoir depuis 2015, comment vous avez utilisé, dans la Ville, ce droit de préemption urbaine qui existe déjà et euh... combien de logements sociaux vous avez fait, avec quel budget sur cette préven-... sur-sur cette... sur cette préemption ? Parce qu'en fait, la... la question qu'on a, c'est... ça va être l'effectivité de cette

préemption. Donc, en fait, on aimerait bien avoir le comparatif entre le droit de préemption urbaine que vous avez voté en 2015 et pour lequel la Ville a dû faire, dans un certain nombre d'endroits, de l'achat de bâtiments pour faire des logements sociaux et... et d'en faire le bilan en fait, de voir si ça a bien fonctionné. Et si ça a bien fonctionné, bah de peut-être se remettre sur ce dispositif-là à cette ampleur-là. Et puis si ça n'a pas fonctionné, peut-être de modifier. Donc, est-ce qu'il serait possible pour le prochain Conseil municipal d'avoir l'état des lieux de ce... de l'usage par la Ville du droit de préemption urbaine voté en 2015 et les budgets alloués, et le... le niveau de logements sociaux qu'on a pu dégager par rapport à ça ? Merci.

Mme le Maire : Mais très bien, on l'aura pour le prochain Conseil municipal, donc les services le note. Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. Alors, merci, Monsieur pour votre exposé. Et je suis ravie d'entendre que, effectivement, nous aurons peut-être un manager de centre-ville, puisque nous avons déjà voté d'ailleurs un rapport qui prévoyait le financement de ce poste par le plan de relance. Donc, il y a des... dans les deux ans, donc ça fait déjà un bon petit moment. Il y a deux ans, pardon, oui, oui. Alors, euh... au-delà de ça, ma question, elle est simple, et vous avez dit, Madame le Maire, que vous aviez fait déjà un état des lieux du centre-ville. Euh, donc est-ce qu'il serait possible d'obtenir le nombre de baux tout commerce ? Parce qu'à ma connaissance, euh... quand on a un bail tous commerce, on peut faire effectivement tout commerce. Mais quand j'ai un bail euh... pour vendre des chaussures, je ne peux même pas vendre des vêtements. Donc, je m'interroge sur le comment on arrive à avoir une augmentation des commerces de... de bouche, de... de vente de... rapide, hein, gaufre et compagnie, alors que les baux tout commerce sont loin de représenter euh... à ma connaissance, la majorité des baux qui sont transmis actuellement. Merci.

Mme ZERKANI-RAYNAL : C'est... si je peux...

Mme le Maire : Oui, vas-y, Karima.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Si je peux me permettre, en fait, c'est la déspa... désécialisation des euh... des euh... des... des baux. Mais ça, c'est quelque chose de privé entre le commerçant et le propriétaire des murs. Donc, ce n'est pas quelque chose... mais... mais... non, mais Madame ANGELETTI, c'est... c'est pas comme ça que ça se passe. La loi, c'est le propriétaire du... du fonds négocie avec le propriétaire des murs pour désécialiser. Et c'est comme ça que souvent ils augmentent les loyers de manière à avoir un bail un peu plus large. Mais c'est du privé, et de l'ordre du privé, je ne vois pas comment nous, Ville, on peut avoir ces éléments-là. Je... je suis un peu étonnée par votre question.

Mme le Maire : La liberté du commerce, et heureusement, tout de même, demeure.

Mme ANGELETTI : Est-ce qu'on peut quand même espérer avoir la liste des baux tout commerce ?

Mme le Maire : Bon. Je vous propose de poursuivre. Je vous propose de poursuivre euh... les... le chapitre numéro 4. Donc, Dominique.

(Hors micro)

OBJET : SACOGIVA - SUBVENTION EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX- PROGRAMME CALLIOPE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de**

l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

04.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SACOGIVA - SUBVENTION EN VUE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX- PROGRAMME CALLIOPE

Mes Chers Collègues, La SACOGIVA est propriétaire d'un terrain, depuis le mois de janvier 2010, situé à l'intersection des routes des Pinchinats et de Sisteron. La SACOGIVA y réalise une opération immobilière comprenant 24 logements en accession libre, un immeuble comptant 11 logements financés sociaux et 6 villas. Les logements sociaux PLUS représentent 694 m² de SDP sur les 2 849 m² totaux. La SACOGIVA précise que le montage financier de l'opération fait apparaître que la valorisation du terrain s'élève à 684 €/m² de SDP alors que la valorisation habituellement constatée pour les opérations de construction de logements sociaux financés en PLUS est fixée à 165 €/ m² de SDP. Aussi, en supplément des frais financiers liés au portage du terrain depuis l'année 2010, le surcoût du terrain s'élève à 330 000 €. En conséquence, la SACOGIVA, afin de couvrir l'ensemble de ces frais (frais financiers et surcoût du terrain), sollicite de la Ville une subvention compensatoire de 330 000 €, destinée à corriger l'impact de la surcharge foncière. Compte-tenu de l'intérêt pour la Ville d'Aix-en-Provence d'intensifier ses efforts en faveur de la production de logements sociaux, il vous est proposé d'accorder cette subvention au profit de la SACOGIVA afin d'équilibrer le plan de financement de l'opération susvisée. Cette subvention viendra en déduction du prélèvement annuel au titre de la loi SRU. En effet, il est rappelé que l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation précise qu'est effectué, chaque année, un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dont le taux de logements locatifs sociaux est inférieur aux taux réglementaires, l'objectif pour la Commune d'Aix-en-Provence étant d'atteindre 25 % des résidences principales en 2025. Les dépenses et les moins-values, effectuées par les communes pendant le pénultième exercice pour la réalisation de logements locatifs sociaux, peuvent être déduites du prélèvement. Eu égard à ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'octroi d'une subvention d'équilibre à la SACOGIVA d'un montant de 330 000 € pour la réalisation de logements locatifs sociaux en PLUS au sein de l'opération immobilière qu'elle a commencé à réaliser route des Pinchinats / route de Sisteron ;

DIRE que la somme correspondante est inscrite au budget de la Ville sur la ligne budgétaire n°12045 (555 – 20422 – 905) ;

DIRE que la somme sera versée à la SACOGIVA sur présentation d'un appel de fonds dématérialisé via l'application comptable dédiée de la Ville.

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 5

Non participation : 9

Suffrages Exprimés : 40

Pour : 40

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sylvain DIJON
Sellam HADAOUI Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : MONTEE BELLEVUE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.03

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MONTEE BELLEVUE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE DH N° 347 P

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements collectifs sis avenue Philippe Solari, la société CDC HABITAT s'est engagée à céder, à l'euro symbolique à la Commune, la voie dénommée Montée Bellevue. L'emprise de cette voie, d'une surface d'environ 1 950 m², sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration, est à détacher de la parcelle cadastrée DH n° 347 appartenant à CDC HABITAT. Elle se situe dans l'emplacement réservé n° 260 du PLU instauré au bénéfice de la Commune pour la création d'une jonction entre le chemin Brunet et l'avenue Philippe Solari.

Par conséquent, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée DH n° 347 p d'une surface d'environ 1 950 m², appartenant la Société Anonyme d'Economie Mixte dénommée CDC HABITAT.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Anne-Laurence PETEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : RUE DE L'HIPPODROME - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HZ N° 511P

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.04

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : RUE DE L'HIPPODROME - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION HZ N° 511P

Mes Chers Collègues, Dans le cadre des travaux mis en œuvre par la S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires pour la création d'une liaison routière entre la RD9 et la RD65, la Copropriété Domaines des Cavaliers s'est engagée à céder, à l'euro symbolique à la Commune, une partie de son terrain située sur la rue de l'Hippodrome. Cette emprise foncière, à détacher de la parcelle cadastrée HZ n° 511, représente une surface d'environ 278 m² et se situe, en partie, dans l'emplacement réservé n° 269 du PLU instauré au bénéfice de la Commune pour la création d'une voie de liaison. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de terrain d'environ 278 m², à détacher de la parcelle HZ n° 511 appartenant à la Copropriété Domaines des Cavaliers ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : JAS DE BOUFFAN - 7 RUE DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE - MISE A DISPOSITION PARTIELLE AU GRETA CFA PROVENCE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION PO N° 98

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure

SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.05

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : JAS DE BOUFFAN - 7 RUE DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE - MISE A DISPOSITION PARTIELLE AU GRETA CFA PROVENCE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION PO N° 98-

Mes Chers Collègues, Par procès-verbal en date du 1^{er} juillet 2021, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a restitué, à la Commune d'Aix-en-Provence, l'ensemble immobilier, situé au 7, rue du Château de l'Horloge correspondant à l'ancien Centre de Formation des Apprentis (CFA), parcelle cadastrée section PO n° 98. Ce site, d'une surface de 10 034 m², supporte une cinquantaine de places de stationnement ainsi que 4 bâtiments pour une surface utile de 3 890 m² (arrondi) répartis ainsi :

Bâtiment A (R+1) : 956,10 m² de surface utile (bureaux, classes, circulations, sanitaires),

Bâtiment B (R+1) : 1 338,70 m² de surface utile (ateliers : pâtisserie, boulangerie, cuisine, salle de préparation, réserves, restaurant, application, vestiaires, salle de réunion, vestiaires, salles de classe, circulations),

Bâtiment C (R+1) : 1 459,80 m² de surface utile (chaufferie, ateliers : carrosserie, peinture, mécanique, entretien), entrepôt, vestiaires, salles de classe, sanitaires),

Bâtiment D (RDC) : 135,70 m² de surface utile (locaux techniques).

La Ville d'Aix-en-Provence a lancé des réflexions sur le devenir possible du site et s'est rapprochée des différents acteurs, intervenant dans la problématique de la formation, qui étaient le plus susceptibles d'investir un site configuré, dès l'origine, pour de l'enseignement (salles de classe, cuisine, restaurant application, ateliers,...).

Les contacts ont permis d'envisager un partenariat avec le GRETA CFA PROVENCE qui souhaite développer sur Aix-en-Provence un pôle de formations d'excellence des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme pour répondre à la pénurie de main d'œuvre et de professionnels qualifiés. Cet organisme, je vous le rappelle, propose des formations diplômantes ou qualifiantes de courte ou longue durée, en continu ou par alternance dans les domaines suivants : Industriel, Tertiaire, Aéronautique, Prévention et Sécurité, Logistique, Santé Médico-Social, Langues, Hôtellerie Restauration, Compétences clés, Bilan de compétences. En sa qualité d'acteur économique, il participe au développement du territoire et met en place des actions à la demande des partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales,...) en direction de différents publics - salariés, demandeurs d'emploi, jeunes - dans la définition d'un parcours de réussite : actions d'orientation, accompagnement, formation et conseil. Ses interventions s'adressent à un public différent de celui accueilli par le CFA implanté à Plan d'Aillane. Les deux structures se rapprocheront afin de définir les partenariats qui pourraient être développés sur le territoire communal. La mise à disposition qui sera conclue pour une durée de 15 ans porte sur les espaces suivants :

Bâtiment A (R+1) : 548,00 m² de surface utile,

Bâtiment B (R+1) : 1 194,00 m² de surface utile,
30 places de stationnement.

La Commune gardera, outre l'usage des bâtiments C et D, l'occupation des emprises dans le bâtiment A dont elle assumera directement les frais de fonctionnement (chauffage, fluides, entretien, ..), au :

Rez de Chaussée : 232,00 m²,

- 1^{er} étage : 224,00 m².

Les emprises seront conservées sur le site par la Commune pour d'autres mises à disposition à venir.

Les modalités financières de la mise à disposition du GRETA CFA PROVENCE s'articulent ainsi :
Redevance annuelle de : 203 800,00 € actualisable selon l'évolution de l'indice INSEE du Coût de la Construction,

Le GRETA CFA PROVENCE assumera toutes les charges afférentes au fonctionnement du site, soit en souscrivant des abonnements directement (téléphonie, internet), sécurité incendie, soit en remboursant à la Commune, au

prorata des surfaces occupées les frais générés pour les prestations non dissociables (chauffage,..).

Le projet de convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec constitution de droits, joint en annexe au présent rapport, détaille l'ensemble des modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec constitution de droits au GRETA-CFA PROVENCE d'une partie de l'ensemble immobilier situé au 7, rue de Château de l'Horloge (parcelle cadastrée PO n° 98), quartier du Jas de Bouffan ;

DIRE que le montant de la redevance annuelle s'élèvera à 203 800,00 € actualisable selon les modalités définies dans la convention ci-annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à procéder au recouvrement des recettes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

OBJET : AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX (AUPA) - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 - PROGRAMME DE TRAVAIL, SUBVENTION 2023 ET MODALITÉS DE VERSEMENT.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à

Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.

04.06

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX (AUPA) - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 - PROGRAMME DE TRAVAIL, SUBVENTION 2023 ET MODALITÉS DE VERSEMENT.-

Mes Chers Collègues, L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA), association régie par la loi 1901, regroupe différents partenaires : Etat, Métropole Aix-Marseille-Provence, Communes dont la Ville d'Aix-en-Provence, autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Instances Consulaires. Elle a pour objectif de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développer et réaliser des études d'aménagement et d'urbanisme en articulant les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du logement, du développement durable mais aussi du tourisme, de la culture et de l'attractivité de la Ville. Par délibération n° DL.2021-590 du 07 mai 2021, la Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'AUPA pour les années 2021 à 2023. Conformément à l'article 4 de cette convention signée le 31 mai 2021, il est prévu de passer, chaque année, un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2023 relève principalement de l'aide à la décision. Pour 2023, l'AUPA propose donc le programme de travail suivant :

Evaluation de la mise en œuvre du PLU de la Ville d'Aix-en-Provence

Accompagnement de la mise en œuvre des secteurs de projets de la Ville,

Suivi en continu des Permis de Construire (Aixpertise),

Focus (existant et à venir) sur le logement social, les hébergements spécifiques (étudiants et seniors) et l'offre de co-working/co-living,

Etude prospective en matière d'effectifs scolaires,

Analyse des effectifs scolaires par logements (zone du ¼ d'heure).

Qualité de vie, proximité et courtes distances :

La Ville des courtes distances : Benchmark de réalisations innovantes autour du concept de la ville du ¼ d'heure,

Accompagnement de la déclinaison opérationnelle Célony et Puyricard,

Etude de fonctionnement urbain du concept de la Ville du ¼ d'heure sur le village des Milles Aix 2040 (Etude prospective)

Démarche attractivité :

Suivi des indicateurs d'attractivité,

Préparation et animation du séminaire annuel Aix Demain.

Mobilités :

Accompagnement des projets urbains de la Ville au regard de la mise en œuvre du Plan Local de Mobilité (bassin Sud Aix).

Développement durable :

Ilots de Chaleur Urbains (ICU) / étude d'un quartier : Ilot Galice,

Portrait des quartiers / Nature en ville et ICU,

Mise à jour de la Charte du Bien Construire : focus sur la qualité architecturale en lien avec la résilience climatique + focus sur la qualité des espaces extérieurs.

Logement :

Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE) / Suivi et évaluation annuelle de la production de logement étudiant.

Par ailleurs, l'AUPA travaille avec la SPLA sur le périmètre du centre-ville d'Aix-en Provence, dans le cadre de la Concession de Réhabilitation de l'Agglomération Aixoise. Eu égard à l'intérêt public local qui s'attache aux travaux de l'AUPA, il est proposé que la Ville d'Aix-en-Provence lui consente, pour l'année 2023, une subvention en nature et en numéraire d'un montant global de 242 087,00 € correspondant à :

la mise à disposition des locaux de l'immeuble « Le Mansard » évaluée à 121 487,00 €,

une subvention de fonctionnement en numéraire de 120 600,00 €.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association, sous réserve du respect de ses obligations, selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

au cours du 1^{er} trimestre, 50 % du montant de la subvention en numéraire de l'année précédente,

au cours du dernier trimestre, le solde.

Compte tenu de l'importance que revêt ce partenariat, et des avantages que la collectivité territoriale en retire, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'AUPA ;

AUTORISER Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à ce dossier ;

DECIDER le versement de la contribution financière annuelle 2023 s'établissant à 242 087,00 €, conformément aux modalités prévues dans la convention, et décomposée comme suit :

mise à disposition des locaux de l'immeuble Le « Mansard » évaluée à 121 487,00 €,

subvention de fonctionnement en numéraire de 120 600 €, sachant qu'un premier versement de 30 300 € a été réalisé le 1er mars 2023 conformément aux conditions de versement sus-rappelées ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune sur la ligne budgétaire 204 (510-65748-935).

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 5

Suffrages Exprimés : 49

Pour : 49

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Sophie JOISSAINS Philippe KLEIN Jean-Louis VINCENT Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : PARCOURS DE VILLE, ETUDES PREALABLES POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES ANTIQUES DE GRASSI ET DES THERMES : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie

FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.

04.07

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : PARCOURS DE VILLE, ETUDES PREALABLES POUR LA MISE EN VALEUR DES SITES ANTIQUES DE GRASSI ET DES THERMES : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SPLAIX MANOSQUE VAL DE DURANCE

Mes Chers Collègues, Le projet « Parcours de ville » est né du constat de la méconnaissance qu'ont les Aixois, et plus encore les touristes, du passé ancien d'Aix-en-Provence. Alors que la Ville puise son origine dans l'Antiquité et que son évolution, au cours du Moyen Age, fut fortement marquée par cet héritage antique, sa recomposition urbaine, lors de l'Epoque moderne et le somptueux décor dont elle fut alors parée, ont contribué à effacer une grande partie des traces de ces deux périodes. Se déclinant comme une promenade historique organisée en deux circuits croisés (antique et médiéval), ce parcours répond à deux principaux objectifs :

faire connaître le processus de la « fabrique » de la Ville d'Aix-en-Provence

- en donnant des clefs de lecture pour comprendre la genèse urbaine de la Ville et donc sa morphologie actuelle ;

en révélant les traces de son passé antique et médiéval, aujourd'hui peu perceptibles pour le profane : éléments structurants (rues, enceintes) ;

en signalant les grandes perspectives urbaines (articulation des extensions successives de la ville moderne), qui garantissent la continuité urbaine et confèrent à la Ville son unité d'ensemble...

mettre en relief les bâtiments ou les objets patrimoniaux conservés ou démembrés, véritables « amers » historiques, en raison de leur place dans l'histoire de la cité, de leur caractère remarquable ou singulier....

Il donne aussi l'occasion de mettre en valeur la politique patrimoniale de la Ville pour la restauration de ses monuments. Ce parcours comprend deux volets :

un volet numérique, qui sera balisé par des QRcodes, et dans le déroulement duquel le visiteur trouvera les informations nécessaires pour chaque site retenu et, notamment, des restitutions 3D permettant une immersion virtuelle (réalité augmentée) pour les sites s'y prêtant (pour l'Antiquité : porte antique d'Italie et son mausolée, maisons du

« Jardin de Grassi » et de Pasteur ; pour la période médiévale : Tourreluque et rempart du XIV^e siècle, église de la Madeleine, palais comtal.

Ce volet numérique sera pour partie effectif dans le courant du second semestre 2023.

un volet « physique », incluant les sites où des vestiges sont conservés et visibles : fragment de rue antique dans la cathédrale ; vitrines de Verdun-Prêcheurs ; site du

« Jardin de Grassi », site des Thermes, et, à terme, site de la Seds. Le parcours sera ainsi accompagné de supports matériels (dépliants/brochures, signalétique...) pour répondre aux différentes pratiques des visiteurs ; la Ville ne peut être exclusivement accessible à des gens équipés de smartphone et l'objectif est aussi d'amener les visiteurs à regarder la Ville et non le seul écran de leur portable.

Parmi les sites visibles retenus, certains, bien que classés au titre des monuments historiques, sont aujourd'hui en déshérence, et nécessitent d'être mis ou remis en valeur.

C'est notamment le cas de la maison du « Jardin de Grassi » et des vestiges de thermes conservés en rez-de-chaussée de l'hôtel Aquabella. Ces deux sites sont les rares lieux à conserver et présenter des vestiges archéologiques remontant à l'Antiquité. Leur valorisation est destinée à les rendre lisibles au public et à servir de jalon dans la « promenade historique ».

La maison du Jardin de Grassi

Seule habitation romaine conservée, la maison du Jardin de Grassi a été découverte en 1945, à l'occasion du creusement de tranchées de défense passive, et fouillée jusqu'en 1960. Elle répond à un canon de l'habitat antique avec ses pièces mosaïquées ouvrant sur une cour intérieure par le truchement d'un portique à colonnade. Restaurée en 1988, elle n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier ni de la signalétique nécessaires, si bien que les vestiges se sont dégradés au point de devenir illisibles. Le site souffre aussi d'une fréquentation inappropriée, qui soulève divers problèmes pour les habitants du quartier.

Le projet de restauration à venir doit donc non seulement décliner les travaux à faire pour assurer la conservation pérenne des vestiges et leur compréhension par le public, mais s'intéresser aussi à une meilleure intégration du site archéologique dans son espace urbain et en assurer la sécurité.

Les vestiges de thermes de cure

Les vestiges de thermes de cure ont été découverts en 1922, à l'occasion de la construction d'une salle de restaurant, attenante à l'ancienne piscine gymnastique. Ré-enfouis au moment des travaux, ils ont été remis au jour, en 1996, lors de la construction de l'hôtel Aquabella. Si modestes soient-ils, ces vestiges n'en constituent pas moins un symbole de la Ville. D'abord parce qu'ils sont alimentés par des eaux thermales à 27 °C, qui correspondent sans doute à celles que mentionnent les textes latins et grecs faisant référence à la création d'*Aquae Sextiae*. Ensuite, parce qu'ils réfèrent à la population salyenne qui a peuplé la ville originelle. Deux inscriptions votives découvertes sur le site, en 1922 et en 1991 citent, en effet, le nom de Borbanus, dieu celtique des eaux bouillonnantes, doté de pouvoirs guérisseurs et auquel a dû être dédié un culte très ancien, remontant au moins à l'âge du Fer.

Protégés par une crypte construite peu après leur remise au jour, ces vestiges ont donné lieu, en 1997, à un projet de mise en valeur qui n'a jamais été réalisé. Outre qu'il en résulte une image dégradée du patrimoine de la Ville, à l'entrée du centre de remise en forme Sextius, les conditions climatiques intérieures du bâtiment concourent aussi à la progressive dégradation de ce dernier, ce qui pourrait entraîner des désordres structurels à plus ou moins long terme.

La Ville souhaite donc engager des études préalables en vue de la mise en valeur de ces deux sites et souhaite en confier la réalisation à la SPL Aix Manosque Val de Durance. La mission de la SPL porte sur les éléments suivants :

Un état des lieux permettant d'avoir une vision globale de l'état de conservation du site ;

Une ou plusieurs propositions de programme de restauration de valorisation qui seront à élaborer en concertation avec la conservation régionale des monuments historiques et le Service Régional d'Archéologie PACA.

Ces propositions prendront en compte les problématiques de mise en sécurité des sites ainsi que des traitements de végétalisation de l'espace public aux abords du site Grassi.

Une estimation financière du coût des différents scénarii de restauration valorisation ;

Une proposition de calendrier de réalisation des travaux de mise en valeur ;

Pour le site des Thermes, un diagnostic technique sur l'état de la structure béton au regard des conditions hygrométriques dans le local.

La durée de la convention est de 14 mois, à compter de sa notification, les études devant être remises dans un délai de 6 mois pour le site Grassi et dans un délai de 12 mois pour le site des thermes.

Le coût de la prestation est fixé à 140 000 € HT soit 168 000 € TTC au taux de TVA en

vigueur, en ce comprise la rémunération de la SPLA (ou SPL) fixée, forfaitairement, à 40 000 € HT soit 48 000 € TTC.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention d'études préalables à la mise en valeur des sites antiques de Grassi et des thermes entre la Ville et la SPL Aix Manosque Val de Durance ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;

APPROUVER la participation de la Ville s'élevant au maximum à 140 000 € HT soit 168 000 € TTC au taux de TVA en vigueur ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les demandes de subventions utiles,

DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville - exercice 2023, sur la ligne budgétaire 14862 318 2128 903 qui présente les disponibilités suffisantes de la Direction Archéologie et Muséum.

Présents et représentés: 54

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Sophie JOISSAINS Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Oui, celui-là marche, oui, merci. Je ne m'en étais pas rendu compte. Voilà. Donc, ça concerne la SACOGIVA qui est en train de faire une opération immobilière classique en ce moment, en construisant des bâtiments incorporant un certain nombre de logements sociaux. La spécificité de cette délibération, c'est que la SACOGIVA a acheté le terrain en 2010, et qu'entre 2010 et aujourd'hui, évidemment, le terrain a pris beaucoup de valeur et que, en faisant ces calculs de prix de sortie pour les logements sociaux avec le prix réactualisé 2023, eh bien, l'opération n'est pas réalisable. Donc, pour éviter de bloquer les choses, la SACOGIVA demande de pouvoir avoir une compensation pour revenir à un prix plus proche à ce qui serait nécessaire pour que l'opération puisse se réaliser. Donc, la SACOGIVA demande une aide de 300 000 €. La Ville propose de lui accorder cette aide, sachant en plus que, puisqu'il s'agit de logements sociaux, eh bien, ce soutien financier sera neutre financièrement pour la Ville, puisqu'il sera déductible des éventuels montants que la Ville verserait si elle devait être redressée au niveau des... du nombre de logements sociaux. Voilà, merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Dominique. Donc, on poursuit, Odile.

Mme BONTHOUX : Alors, les deux rapports 04.03 et 04.04 sont des acquisitions, sont des acquisitions à l'euro... symbolique sur des emplacements réservés du PLU. Le... c'est... La première, c'est la Montée Bellevue. Il s'agit donc d'accepter 1 950 mètres carrés, instaurés aux bénéfices de la commune pour la création d'une jonction entre le chemin Brunet et l'avenue Philippe Solari. Et c'est la société CDC Habitat, dans le cadre du programme de logement collectif, avenue Philippe Solari, qui s'est engagé à céder cette parcelle. Le rapport suivant, même principe. Là, il s'agit... La localisation, c'est la rue de l'Hippodrome, donc une parcelle de 278 mètres carrés et qui se situe en partie d'un emplacement du PLU instaurée aux bénéfices de la Commune pour la création d'une voie de liaison. C'est la copropriété Domaine de Cavaliers, qui cède cette parcelle à la Ville. Le rapport 04.05, c'est au Jas du Bouffan. Il s'agit des locaux de l'ancien CFA, donc 7, rue Château de l'horloge. C'est une mise à disposition parcelle partielle au GRETA CFA Provence. Alors, pourquoi le GRETA ? Bien, écoutez, nous avons été contactés par cette société, cette entité qui gère

beaucoup de locaux en toutes les... dans certains quartiers de la Ville et puis, dans d'autres petits villages aussi. Actuellement, ils sont situés au lycée Vauvenargues et ils ont besoin de locaux supplémentaires et de regrouper, bien sûr, des locaux pour permettre des formations diplômantes et qualifiantes, de courte et de longue durée dans les domaines d'industriel, tertiaire, aéronautique, prévention, sécurité, logistique, santé, médico-social, langue, hôtellerie et restauration, compétence, clé, bilan des compétences. Alors, pourquoi le... cette demande ? Eh bien, écoutez, le GRETA avait l'ambition de développer à Aix-en-Provence un pôle de formation d'excellence dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme pour répondre à la pénurie de mains d'œuvres et de professionnels qualifiés. Alors, depuis sa restitution du site par la Métropole, ce bâtiment qui est configuré, dès l'origine pour de l'enseignement, donc il a déjà des salles de classe, les cuisines, la restauration d'application, des ateliers, était un bâtiment qui pouvait convenir, qui peut convenir à l'implantation de ce GRETA CFA Provence. Alors, ce qu'on peut se dire aussi que les interventions s'adressent à un public qui est différent de celui du GRETA, du CFA actuellement implanté à Plan d'Aillane. Donc, les deux structures se rapprocheront, bien sûr, afin de définir des partenariats qui pourraient être développés sur le territoire communal. Alors, pour les mises à disposition du bâtiment, il y aura une mise à disposition partielle de ce bâtiment qui correspond donc à une surface de 1 742 mètres carrés, correspondant aux anciens ateliers, la restauration, les bureaux, les classes de formation. La Ville garde une grosse partie du bâtiment qui correspond aux ateliers de carrosserie, mécanique et entrepôt, soit 1 500 mètres carrés et aussi une partie de salles de classe et de bureaux correspondant, environ 500 mètres carrés. Sur la mise à disposition, la durée serait de 15 ans, avec une redevance annuelle de 203 800 €, réactualisable, donc selon l'évolution de la... de l'INSEE. Le GRETA paiera ses charges et assumera tous les travaux nécessaires à l'adaptation du bâtiment aux missions du GRETA CFA Provence pour l'implantation dans le bâtiment. Voilà. J'attends vos questions si vous avez besoin. Merci.

Mme le Maire : Je vous propose de poursuivre l'ensemble et ensuite... Donc, Jacques ?

M. BOUDON : Le numéro 2, à la convention pluriannuelle pour l'agence d'urbanisme. L'agence d'urbanisme a pour objectif de suivre les évolutions urbaines et de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développer, réaliser des études d'aménagement. Par délibération du 7 mai 2021, la Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'AUPA pour les années 2021 à 23 et conformément à l'article 4 de cette convention, signée le 31 mai 2021, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours. Pour 2023, l'AUPA propose donc le programme de travail suivant : un, évaluation de la mise en œuvre du PLU de la ville d'Aix-en-Provence. Deux, qualité de vie, proximité et courte distance. Trois, démarche d'attractivité. Quatre, mobilité. Cinq, développement durable. Six, logement. Eu égard l'intérêt public local qui s'attache au travail de l'AUPA, il est proposé que la ville d'Aix-en-Provence lui consente pour l'année 2023 une subvention en nature et en numéraire d'un montant de 242 087 €, correspondant à :

1. La mise à disposition des locaux de l'immeuble Le « Mansard » évaluant 121 487 € et une subvention de fonctionnement en numéraire de 120 600 €. Compte tenu de l'importance que revêt ce partenariat et des avantages que la collectivité territoriale en retire, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'avenant numéro 2, autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant, décider le versement de la contribution financière et que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune, sur la ligne 204, 510, etc. Ensuite, on passe à l'affaire suivante, OK, la 04.07. Il s'agit du parcours de Ville, étude préalable pour la mise en valeur des sites antiques de Grassi et des Thermes. C'est mon collègue GRUVEL qui m'a demandé de présenter ça, parce qu'il y tient particulièrement à cette affaire. Mes chers collègues, le projet parcours de Ville est né du constat de la méconnaissance qu'ont les Aixois et plus encore les touristes du passé ancien d'Aix-en-Provence alors que la Ville puise son origine dans l'antiquité et de son évolution. Se déclinant comme une promenade historique organisée en deux circuits croisés : antique et médiéval, ce parcours répond à deux principaux objectifs :

1. Faire connaître le processus de la fabrique de la ville d'Aix-en-Provence.
2. Mettre en relief les bâtiments ou les objets patrimoniaux et donne ainsi l'occasion de mettre en valeur la politique patrimoniale de la ville pour la restauration de ces bâtiments.

Ce parcours comprend deux volets : un volet numérique qui sera baptisé, balisé par les QR codes dans le déroulement duquel le visiteur trouvera les informations nécessaires : un volet physique, incluant les sites où des vestiges sont conservés et visibles. Parmi les sites visibles retenus, certains, bien que classés au titre de monuments historiques, sont aujourd'hui en déshérence et nécessitent

d'être mis ou remis en valeur. C'est notamment le cas de la Maison du Jardin de Grassi et du Vestige des thermes, conservé au rez-de-chaussée de l'hôtel Aquabella. Jardin de Grassi, seule habitation romaine conservée et la maison de Grassi a été découverte en 1945, à l'occasion du creusement de tranchées de défense passive et fouillée jusqu'en 1960. Elle correspond à un canon de l'habitat antique avec ses pièces mosaïquées. Les vestiges des thermes de cure ont été découverts en 1922 à l'occasion de la salle... la construction de salle de restaurant attenante à l'ancienne piscine gymnastique, ré-enfouis au moment des travaux, ils ont été remis à jour en 1996 lors de la construction de l'hôtel Aquabella. La Ville souhaite engager des études préalables en vue de la mise en valeur de ces deux sites et souhaite en confier la réalisation à la SPL Manosque Val-de-Duras. La mission de la SPL porte sur les éléments suivants : un état des lieux permettant d'avoir une vision globale de l'état de conservation du site, une ou plusieurs propositions de programmes de restaurations. Ces propositions prendront en compte les problématiques de mise en sécurité du site, ainsi que des traitements de végétalisation de l'espace public aux abords du site de Grassi. Ensuite, une estimation financière du coût des différents scénarios. Une proposition de calendrier de réalisation des travaux et pour les sites thermes, un diagnostic thermique sur l'état des structures béton au regard des conditions hygrométriques dans le local. La durée de la convention est de 14 mois à compter de sa notification. Les études vont être réalisées dans un délai de six mois pour le site Grassi et 12 mois pour les Thermes. Le coût de la prestation est fixé à 140 000 € hors taxe, soit 168 000 TTC et y compris la rémunération de la SPL. En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la convention d'étude, autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention, approuver la participation de la Ville s'élevant maximum à 140 000 € hors taxe, autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les demandes de subvention et dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville. Merci.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Jacques. Donc, les questions Claudie HUBERT, Laurence ANGELETTI.

Mme HUBERT : Oui, moi, je voudrais... J'ai une question sur la 04.05. Alors, lors du dernier conseil municipal, j'avais posé une question qu'on se... car on s'était aperçu qu'au budget 2021, 22 était prévu un investissement pour le tiers-lieu du Jas de Bouffan à concurrence de 550 000 €. Et quand on a examiné le budget au dernier conseil municipal, cet investissement n'avait pas été réalisé. Donc, j'ai posé la question pour savoir qu'en était-il de ce tiers-lieu et on nous a dit qu'effectivement, il y a pas eu d'investissement. Donc, on a la confirmation aujourd'hui parce qu'on apprend qu'effectivement, ces lieux qui étaient destinés, notamment à l'école de la deuxième chance, et vous avez vanté, maintes fois, les mérites de cette école, l'importance de cette école pour le quartier et on apprend, aujourd'hui, c'est le GRETA qui va occuper ces locaux. Et l'explication, d'ailleurs a été donnée, puisqu'on a dit : « Le GRETA avait besoin de locaux supplémentaires. » Donc, l'explication c'est le GRETA a besoin de locaux supplémentaires, donc on va louer ces locaux au GRETA. Bon, je n'ai rien contre le GRETA, ils font un travail remarquable, par ailleurs, etc. Bon, vous avez indiqué qu'ils allaient un petit peu changer d'optique. Mais enfin, l'école de la deuxième chance était un enjeu important et vous l'avez suffisamment vanté...

Mme le Maire : Et il le demeure.

Mme HUBERT : ... à longueur de conseils municipaux, dans la presse, etc. On avait presque l'impression que c'était fait, que ça allait... Bon, que c'était fait, quoi, que ça allait être réalisé. Et aujourd'hui, on apprend que c'est pas le cas. On voit que le... la partie qui est louée au GRETA, bon, c'est quand même la plus importante partie du CFA. Ça veut dire qu'on va pas faire le GRETA et l'école de la deuxième chance. Vous êtes bien d'accord, puisque quand on voit... ils ont les bâtiments A et B. Après, le bâtiment... les deux autres bâtiments, c'était où il y avait la carrosserie, tout ça, donc c'est des locaux techniques. Et le D, c'est un local qui est uniquement... Ce sont uniquement des locaux techniques. Donc, la mairie va garder le bâtiment C ou la chaufferie, les artilleries et carrosseries et le bâtiment D. Ça veut dire fini, fini l'école de la deuxième chance, toujours dans ce quartier prioritaire, bah je vois le contester. On va voir parce que la question que je me pose, c'est que là, on était en train d'investir 550 000 pour cette école de la deuxième chance, d'investissement, là, en fait, on va louer au GRETA, pour un loyer qui est quand même assez conséquent, c'est 203 800 loyer par an. Alors, est-ce qu'on a préféré le profit ? c'est-à-dire des recettes, c'est-à-dire un loyer plutôt que d'investir dans une école de la deuxième chance qui était quand même un projet fondamental pour le quartier.

Mme le Maire : Et qui demeure un projet fondamental.

Mme HUBERT : Fondamental, bon. Je... Vous allez nous expliquer...

Mme le Maire : Je vais vous expliquer.

Mme HUBERT : ... comment il va se réaliser. On est très attentifs.

Mme le Maire : Je vais vous expliquer, Madame HUBERT.

Mme HUBERT : Merci beaucoup.

Mme le Maire : Il reste à peu près plus de 500 mètres carrés de disponibles. Sur ce bâtiment prenne place un bureau cinéma qui est déjà présent et qui travaille très bien. Ensuite, le GRETA offre de multiples avantages. L'un de ses avantages et pas le moindre, c'est effectivement d'offrir des formations, notamment sur les métiers de la restauration. Nous sommes une ville attractive, où l'on... on le voit, effectivement les commerces de bouche sont très présents. Et par contre, il y a un problème de personnel et de recrutement qui est évident. Donc, le GRETA prend toute sa place à cet endroit-là. Sur l'école de la deuxième chance. L'école de la deuxième chance, la Région a décidé, depuis le départ du projet, de s'investir à hauteur d'un million d'euros. Il se trouve qu'il y avait deux choix possibles. Le premier était effectivement qu'Aix-en-Provence fonde sa propre école de la deuxième chance. Le second, qu'il y ait une organisation, je dirais, plus commune au sein du Département avec l'école de la deuxième chance existante. Tout le monde était d'accord. Le directeur de l'école, je dirais, on a travaillé, les services de la politique de la Ville ont travaillé d'arrache-pied là-dessus. Il se trouve, et je pense qu'aujourd'hui, son regard est un peu différent, qu'un jeune adjoint de la Ville de Marseille qui fait partie du Conseil d'administration, je ne citerai personne parce que ce n'est pas l'objet, a craint que si effectivement, les deux écoles de la deuxième chance étaient liées à une association-mère... Il y a l'école de la Ville de Marseille et celle d'Aix-en-Provence avec comme chapeau une association-mère qui est l'école de la deuxième chance, de manière plus générique et nationale, eh bien, les finances, que ce soit Marseille qui soit obligé de payer pour Aix. Donc, on a été un petit peu interloqué par cette opposition. Et aujourd'hui, les choses se sont un peu freinées à ce moment-là. On a pensé à d'autres associations, donc on a pensé notamment à la Mission Locale, qui travaille aussi, je dirais, dans le cadre d'une extension sur différents pôles de la ville. Et aujourd'hui, la discussion a recommencé avec l'école de la deuxième chance. Donc, il ne s'agit absolument pas d'obérer, faire un mauvais jeu de mot, d'obérer les chances de l'école de la deuxième chance sur ce territoire-là, parce que c'est un territoire qui en a besoin. Et puis, c'est une belle école que l'on souhaite avoir sur Aix-en-Provence. Donc, les chances de... voilà. Ce n'est absolument pas obéré et nous continuons à travailler dans ce sens avec les services de la politique de la Ville. Le second atout du GRETA, hormis le fait qu'il laisse la place à l'école de la deuxième chance, c'est qu'effectivement, le GRETA va investir dans la réhabilitation et la rénovation des locaux. Ce qui permet à la Ville de ne pas intervenir. Ce n'est pas rien. Aujourd'hui, je rappelle à tous que nous devons agir sans le Conseil de territoire, qui nous aidait bien sous sa forme CPA, puis CP, depuis 20 ans, qui nous permettait de conduire de très, très beaux projets à l'échelle du pays d'Aix, mais avec beaucoup d'atouts. Pour la Ville d'Aix-en-Provence, ce n'est plus le cas. Donc, il est vrai qu'on est aussi un peu sensibles, je dirais, aux apports financiers extérieurs. Puis, le GRETA est aussi une très belle maison de formation, voilà.

Mme HUBERT : Mais je veux dire, la différence avec l'école de la deuxième chance, c'est

Mme le Maire : Mais elle y sera, ce n'est pas antinomique.

Mme HUBERT : Dans quels locaux ?

Mme le Maire : Et... bah 500 mètres carrés, je vais passer la parole à Marie-Anaïs RENAULT.

Mme HUBERT : 500 mètres carrés...

Mme le Maire : Voilà, qui va vous expliquer les choses plus en détail sur ce plan-là.

Mme HUBERT : alors qu'il y aura deux bâtiments occupés par le GRETA ça me paraît... une utopie.

Mme le Maire : Peut-être Odile aussi.

Mme RENAULT : Il reste, en effet, donc comme l'a précisé Madame le Maire, une quotepart de mètres carrés, comme vous l'avez bien décrit, donc à minima 500 mètres carrés sur le restant des deux bâtiments que vous avez cités. Des échanges que l'on a eu avec l'E2C pour accueillir 400 stagiaires, il leur fallait presque 400 mètres carrés. Donc, on est dans les clous de la demande préalable, sachant que c'était une demande, on va dire, c'était le projet idéal avec le mode de financement qui allait bien, les financements aussi, parce qu'il y a une quotepart de financement de la Région et de l'Europe. Donc, à voir si en effet, ces éléments-là seront toujours d'actualité. En tout cas, on a les mètres carrés nécessaires. Et un élément aussi qui n'est pas cité dans le rapport, c'est

que ce que vous avez en tête, en effet, les anciens ateliers, hangars qui servent en partie au bureau du cinéma de la Ville, à l'étage, vous avez également des salles de classe. Donc, il y a également des mètres carrés qui sont... qui pourront être mis à disposition, soit de l'E2C soit d'un autre opérateur. Donc, il reste de la place pour faire de ce tiers-lieu un tiers-lieu avec une ADN autour de l'insertion professionnelle, un peu le numérique, voilà. On y travaille, on a bon espoir qu'au second semestre, on vienne vous présenter au Conseil municipal, une convention globale avec une E2C, en tout cas, les prémices de ce que ça pourra être, puisqu'il y aura des étapes d'évolution avec un accueil de stagiaires progressif et peut-être d'autres opérateurs, voilà.

Mme HUBERT : Je suis un petit peu sceptique vu la configuration des lieux. Et je finis, quand même, parce que, effectivement, le GRETA, la formation dans des branches d'activités où il manque de personnels, etc. Mais l'école de la deuxième chance, c'est autre chose. C'est pour que les enfants...

Mme le Maire : Ah ! Mais ça n'a...

Mme HUBERT : Ca n'a rien à voir.

Mme le Maire : ... rien à voir.

Mme HUBERT : Et moi, je maintiens que dans ce quartier prioritaire, c'était peut-être une priorité que cette école puisse voir le jour.

Mme le Maire : Je pense...

Mme HUBERT : nonobstant le mérite du GRETA, par ailleurs...

Mme le Maire : Je pense qu'il y a eu... il y a une petite erreur de base. C'est-à-dire que vous avez pensé que l'intégralité des locaux de l'ancien CFA serait occupée par l'école de la deuxième chance, cela n'a jamais été le cas. Et on pensait même à l'origine mettre là une pépinière d'entreprises, avec IPA.

Mme HUBERT : Oui, mais c'est bien, ça.

Mme le Maire : Donc, vous voyez...

Mme HUBERT : Eh bien, les deux.

Mme le Maire : Le projet a évolué au niveau des locaux qui entouraient l'école de la deuxième chance, mais pas du tout au niveau de l'école de la deuxième chance et aujourd'hui, certains leviers paraissent être débloqués, nous le souhaitons fortement. Et nous continuons à travailler dessus. Peut-être qu'Odile souhaite dire un mot aussi à ce sujet.

Mme BONTHOUX : C'est juste une petite précision par rapport à l'attribution des mètres carrés au CFA et des mètres carrés restants. On a bien travaillé sur le plan du bâtiment, à bien délimiter des zones sans rentrer sur des zones qui seront attribuées ultérieurement à l'école de la deuxième chance ou éventuellement d'une structure qui fasse le même projet, qui ait le même projet. Donc, il y aurait une entrée séparée de chaque. Le CFA sera complètement indépendant sur ces deux entités là. Donc, il y a vraiment... Et le travail pourra se faire, même en mutualisant certains locaux, certains bureaux ou certaines salles qui seront mutualisées pour travailler ensemble, parce que le CFA, il envisage même aussi de récupérer des jeunes de l'école de la deuxième chance pour les orienter sur... parce qu'ils travaillent beaucoup avec des entreprises, voilà. Donc, ça peut être une mixité qui peut être très intéressante quand on a parlé avec eux et quand on a bien établi les surfaces à attribuer, voilà.

Mme le Maire : Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. Bah, je me réjouis que malgré des chikaia dont vous avez parlé avec la ville de Marseille, les choses sont en voie de normalisation, ce qui témoigne de votre bonne entente avec Monsieur PAYAN. Nous sommes ravis de savoir, donc que l'école de la deuxième chance va se faire. J'ai une petite question, Madame BONTHOUX, deux petites questions, s'il vous plaît. D'abord, vous avez parlé de mutualisation. Et est-ce qu'il a été pensé quelque chose, notamment pour les repas effectivement de ces jeunes qui vont venir en école de la deuxième chance et qui pourraient peut-être utiliser les locaux dédiés au GRETA ? D'autre part, vous avez signalé que dans la convention qu'on nous demande de signer était fait mention des frais de remise en état des locaux, mais moi, je... Écoutez, sauf erreur de ma part, et comme j'ai l'air de poser des choses très étonnantes aujourd'hui comme question, je ne le vois pas, je ne vois que les frais de fonctionnement. Donc, est-ce que c'est un oubli ? Est-ce que on peut le rajouter, de fait, parce que ça fait quand même une différence ?

Mme BONTHOUX : Non, c'est dans la convention que vous avez en page... si je retrouve dans la convention qui est annexée.

Mme ANGELETTI : Ah, c'est dans les annexes ?

Mme BONTHOUX : Oui, ça doit être là et de... Mais pas... voilà. Approbation... l'occupant soumet à l'agrément de la Ville les projets de travaux de toute nature autres que ceux précédemment dé... alors, précédemment définis, c'est... des conventions... En fait, ils remettent en état à leurs frais toutes les pièces qui sont... Par exemple, la restauration en bas, tous les ateliers de cuisine et même le restaurant ont été vraiment dégradés depuis... parce que quand le CFA est parti, il a entièrement démonté tous les bacs de formation pour faire la cuisine. Donc, il faut qu'ils remettent en état tous ces locaux. Le restaurant sera ouvert donc à l'ensemble des gens du... qui voudront venir manger, comme avant, le même principe qu'avant. Donc, certaines entreprises pourront venir y manger et, bien sûr, les personnes qui travaillent aussi dans le bâtiment, notamment les services de la Ville avec le bureau du cinéma, voilà. Ça sera un lieu qui sera animé, qui sera ouvert à l'extérieur par ce restaurant, justement.

Mme ANGELETTI : Merci de votre réponse. C'est un peu ennuyeux, quand même qu'on n'ait que dans les annexes la remise en l'état, si on peut l'avoir dans le rapport directement...

Mme HUBERT : C'est l'article 11.2 : « L'occupant effectuera à ses frais les réparations de toute nature sur les ouvrages à installation », y compris celle de l'article 606 : « En conséquence, la Ville ne pourra en aucun cas prendre en charge les dépenses relatives à ces travaux ».

Mme ANGELETTI : Oui, je sais lire Madame HUBERT. C'est dans les annexes, ce n'est pas dans le rapport tel qu'il est présenté où il n'est fait qu'en fonction que des charges afférentes aux fonctionnements. C'est ce que je dis, merci.

Mme HUBERT : Alors, oui, le rapport est lié vraiment...

Mme le Maire : Quant à mes supposées relations avec Monsieur PAYAN, qui n'a pas du tout les mêmes idées politiques que moi mais que je respecte, parce que c'est le maire, c'est un autre maire d'une autre grande commune du département. Eh bien moi, en tout cas, ces relations ne m'ont pas poussé à voter une délibération au Conseil départemental qui privait la Ville d'Aix-en-Provence de 3 millions d'euros au niveau de la rénovation urbaine. Donc, vos réflexions, vous vous les gardez, Madame ANGELETTI. On continue. Monsieur SPANO ?

M. SPANO : Une question, toujours sur le sujet sur le tiers-lieu. Je me souviens que, en début de mandature, c'était à l'époque où Maryse JOISSAINS était encore maire, on avait évoqué ce lieu comme étant... comme pouvant être aussi un lieu pépinière d'entreprises, mais pas seulement, que ça aurait pu être aussi un lieu, où on pourrait tester des façons d'entreprendre autrement, parce qu'il y a des jeunes créateurs ou de jeunes entrepreneurs aixois qui aimeraient qu'on les accompagne dans la création de coopérative ou de SIC. Et ça, c'était le premier point. Et le deuxième, c'était que ce serait peut-être bien aussi de faire de ce lieu une passerelle avec des associations locales, des associations d'habitants qui veulent aussi se réunir, entreprendre, voilà, avoir un lieu pour exercer la démocratie locale. Merci.

Mme le Maire : C'est un joli projet, mais néanmoins, on est toujours obligés aujourd'hui de regarder, effectivement une certaine rentabilité qui fasse que l'équipement coûte le moins possible aussi, voilà. Mais le GRETA est une très, très bonne formule et je pense que, autour du restaurant, il y a beaucoup de choses qui peuvent effectivement s'organiser et on y réfléchit.

M. SPANO : Ça veut dire que pour la Mission locale, on n'en parle plus ou ça reste quand même dans les tuyaux ?

Mme le Maire : Non, ça veut dire qu'on attend de voir si effectivement, le projet E2C aboutisse, ce que l'on espère fortement.

M. SPANO : OK, merci.

Mme le Maire : Monsieur PENA et ensuite...

M. PENA : Oui, moi, c'est une toute autre question, c'est sur le 04.07. Je voudrais faire quelques remarques et faire peut-être une proposition au conseil. D'abord, je me réjouis, ce sont des études préalables, mais qu'effectivement puisse naître ce parcours de Ville et l'histoire à Aix-en-Provence, ça me semble très important. Et peut-être c'est un tout petit premier pas vers un projet beaucoup plus ambitieux, celui dont je vous parlerai à la fin, c'est-à-dire un musée antique à Aix-en-Provence, dont on parle depuis si longtemps. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Je veux dire par là que c'est bien à travers un parcours de mettre en valeur des lieux emblématiques de la Ville ancienne, que ça soit la Ville antique, romaine ou la Ville médiévale. Mais vous savez que, on a un énorme problème. On a des trésors antiques à Aix-en-Provence qu'on ne peut plus exposer. Il y avait avant au musée Granet une salle qui lui était affectée, qui a disparu au profit des beaux-arts, peu importe, je ne juge pas. Il y a donc des œuvres de très grande qualité, de mémoire de notre Ville, qui sont un peu dispersées,

d'ailleurs, parfois dans plusieurs départements. Il y a notamment ces magnifiques mosaïques aixoises. Je sais pas si vous avez eu des photos, des éléments de ces mosaïques aixoises qui sont d'une très, très grande qualité. Ils n'ont rien à envier à ce qui peut exister par exemple en Italie. Donc, voilà ma préoccupation et presque, donc une proposition et pour ce conseil, je pense qu'il y a plusieurs étapes. On va pas arriver immédiatement au musée antique, on le sait bien. Le lieu de la Scène, c'est un lieu très compliqué. Mais je crois qu'il faudrait commencer à songer, voilà, à trois étapes. La première, il faudrait arriver à rapatrier la plupart dans un lieu protégé et unique, arriver à rapatrier la plupart de ces œuvres. Je pense que ça, c'est possible. Je sais que, il y a une chapelle dans le quartier Mazarin qui va pouvoir accueillir, déjà une partie, mais elle est exiguë, c'est insuffisant. Donc, première étape : rapatrier nos œuvres. Notre histoire, qu'elle ne soit pas dispersée dans plusieurs départements français ou de France, c'est la première étape. La deuxième étape, comme je vous le disais, je peine à imaginer qu'on ne puisse pas trouver dans cette ville un lieu d'exposition permanente de certains de ces œuvres. C'est pas encore le musée antique, mais une exposition permanente de ces œuvres. Donc, ce que je propose, c'est que on ait une réflexion là-dessus et après, je vous dirai selon quelle modalité selon moi. Et après, du coup, viendra le temps, même si c'est plus tard, mais plus simplement de la parole, mais une vraie volonté politique de penser à un musée antique. Et ce que j'ai à dire là-dessus, c'est que si la Scène, c'est trop compliqué, même si c'est le lieu, puisque c'est celui du théâtre antique, eh bien, faisons-le ailleurs, trouvons un lieu pour que naisse un musée, peut-être au départ, on ne va pas dire modeste, mais à des dimensions faisables financièrement, matériellement dans un premier temps dans cette ville qui nous permettent d'imaginer un musée antique. Arles, il n'est pas né de la génération spontanée ce musée antique. Il a impliqué beaucoup de partenaires, une volonté politique de la Mairie, à l'époque. Et je pense que dans cette ville, il faut que nous ayons sur ce sujet qui est primordial... Mon collègue Gruvel n'est pas là, mais sinon, il en rajouterait avec moi sur ce sujet, il faut que nous ayons une volonté politique tenace, même si ça va prendre encore un certain temps sur cette question. Et donc, ce que je propose, ce n'est pas une énième commission, je vous rassure, mais on pourrait imaginer un groupe de travail transpartisan. Moi, je suis prêt, parce que je suis un passionné, j'ai été formé et nourri par l'antiquité romaine. Donc, je serai prêt à donner du temps pour imaginer en plusieurs étapes ce que pourrait être ce projet, c'est déjà très important de le faire, c'est une première pierre si j'ose dire en la matière pour ensuite aller plus loin. Mais je vous alerte sur le fait que, à travers ce parcours, il faut commencer à rapatrier les œuvres, il faut que nous les ayons à disposition et dans de bonnes conditions et qu'ensuite, on passe à une exposition permanente dans un lieu dédié. Merci.

Mme le Maire : Alors, je tiens à indiquer ici qu'on rapatrie les mosaïques cette année, Anthem et Arès. Et on va les exposer à partir de l'année prochaine lors de la biennale 2024, voilà. Elles seront exposées a priori dans des chapelles. Pour l'instant, on va... On a toujours, évidemment à l'esprit et plus qu'à l'esprit, c'est un beau musée qui... pourrait regrouper l'art antique et peut-être un muséum d'histoire naturelle, à voir. Mais pour l'instant, on n'a pas le lieu adéquat. Donc, on continue de réfléchir, on ne va pas faire un projet a minima, voilà.

Mme HUBERT : J'entends.

Mme le Maire : J'entends.

M. PENA : Oui, c'est que là, c'est d'un point de vue touristique, mais vous le savez, il y a des études qui sont faites dans des lieux comme ça, Arles a gagné, pas simplement quantitativement des touristes, mais qualitativement des touristes qui restent plus longtemps dans la ville, parfois une nuitée de plus, deux nuitées de plus. Et...

Mme le Maire : Nous avons, quand même de très jolis résultats touristiques.

M. PENA : Oui, mais je pense que c'est un autre public, je le connais ce public. C'est un autre public, Aix n'est... elle est admirée pour plein de choses, elle n'est pas encore vraiment vue comme une ville antique telle qu'elle pourrait l'être.

Mme le Maire : Eh non, parce qu'on a recouvert l'amphithéâtre de la Scène. C'est bien dommage et peut-être un jour, l'État nous permettra-t-il de nouveau de le découvrir. Je vous propose de passer aux votes. Alors, Madame HUARD tout à l'heure s'est trompée et moi aussi, avec le 02.02 puisqu'effectivement, c'est un rapport, mais on le vote tout de même, parce qu'en fait, le vote acte le débat qui a eu lieu sur le rapport. Alors, 02.02, contre, abstention ? On le vote pour acter le débat.

04.01 contre, abstention.

04.02 contre, abstention.

04.03 contre, abstention.

04.04 contre, abstention.

04.05 contre, abstention.

04.06 contre, abstention.

04.07 contre, abstention. Éric ?

06.01 et puis, pour le reste.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAVA POUR L'ANNÉE 2023 (CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2022-2024)

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

06.01

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADAVA POUR L'ANNÉE 2023 (CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS 2022-2024)-

Mes Chers Collègues, Ces dernières années, la Ville d'Aix-en-Provence déploie une importante politique publique en faveur des mobilités actives. L'objectif est de promouvoir les déplacements piétons et cyclistes, de permettre à chacun des aixois de se déplacer aisément tout en protégeant l'environnement. Pour cela, la Ville a investi 4 millions d'euros en 2021 et 5 millions d'euros en 2022 pour le déploiement d'infrastructures cyclables. Il a également été développé des campagnes de sensibilisation et de communication autour de ces modes de transports. Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence a noué un partenariat avec l'association «ADAVA» qui œuvre pour initier et soutenir toutes actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes. De plus, militant pour une approche globale des déplacements, l'ADAVA revendique une nouvelle politique de l'Espace Public permettant le développement des modes actifs et des transports en commun en réduisant la place de la voiture. Cette politique s'inscrit dans les

documents officiels comme le PDU (Plan de Déplacement Urbain), le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les SCAE (Schémas Climat Air Energie) de la Région ou de la Métropole.

Son champ d'investigations est large :

Apprentissage (via Vélo Ecole destinée aux débutants et aux cyclistes appréhendant la circulation urbaine),

Animations (opération cyclistes Brillez, opération « se déplacer autrement depuis les quartiers »),

Atelier de réparation,

Consultation sur les projets d'aménagement de l'Espace Public.

En outre, ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la politique publique menée par la Ville d'Aix-en-Provence en faveur du développement des mobilités alternatives à la circulation automobile.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la convention pluriannuelle délibérée en date du 7 avril 2022 (délibération n°DL.2022-78), l'association a déposé au titre, de l'année 2023, une demande de subvention d'un montant de 40 000 € conformément à l'annualité budgétaire.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 40 000 € (quarante mille euros) au titre de l'année 2023 ;

DIRE QUE l'imputation budgétaire 822-6281-928-1064 (modes actifs mobilité active) présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. CHEVALIER : Oui, Madame le Maire. 06.01. Donc, il s'agit dans le cas de notre convention qui nous lie à l'ADAVA que nous avons adoptée l'année dernière, convention d'objectif 2023. Il s'agit de la création de six licences de taxi supplémentaires sur la ville d'Aix-en-Provence dont une en particulier pour le transport des personnes à mobilité réduite. Alors, c'est une demande conjointe, conjointe, une demande de la... du syndicat des taxis validée par Madame le Maire concernant à la fois de répondre à des petits problèmes de nombre de taxis présents à certains moments. Donc, c'est une première étape, sachant que la dernière... les cinq dernières licences que nous avons attribu... que nous avons créées, c'était en 2012 lors de la création de la gare Aix TGV. Bien sûr, c'est une... des créations qui sont faites en accord, en étroite collaboration avec le syndicat des taxis, puisqu'il y a une notion d'équilibre économique pour eux. Et c'est très important de maintenir ce dynamisme de l'ensemble des taxis sur la ville d'Aix-en-Provence. Et en parallèle, on peut constater que, ils se sont engagés dans des services de qualité. Ils ont été très présents, à l'époque sur Cézanne 2006 et on espère qu'ils seront autant présents et ils seront engagés déjà sur Cézanne 2025 et sur la biennale et sur les Jeux Olympiques, voilà. Donc, c'est important de créer ces licences afin de résorber les petits moments où il y a des difficultés pour trouver un taxi sur Aix-en-Provence.

Mme le Maire : Merci, Éric. Y a-t-il des questions ?

M. SPANO : Oui, juste, Éric, si tu pouvais préciser l'engagement des taxis parce que pour ceux qui le prennent régulièrement et je parle aussi des créneaux horaires suivant les périodes, il est de plus en plus difficile de les avoir. Alors, c'est sûr que dès qu'on demande la gare TGV ou l'aéroport, on peut les avoir, mais sur les petites courses suivant les périodes, donc il y a de plus en plus de difficultés. Et là, je ne fais pas qu'à titre personnel, mais j'ai été quand même sollicité, interpellé par un certain

nombre d'Aixoïis, quelles que soient les compagnies, puisque...

M. CHEVALIER : Sur le principe, c'est un élément qu'on évoquait avec Madame le Maire, puisqu'on a recréé un lieu d'échanges avec les taxis et les usagers, la commission taxis que Madame le Maire a présidé mardi dernier. Et ça a fait l'objet d'une discussion, puisque notre objectif, c'est que le service public soit rendu, puisque les taxis, on l'oublie, mais c'est un élément du service public comme le sont les transports en commun. Donc, on leur a indiqué, parce que la loi nous permet, disons, de cibler un petit peu les horaires. Et donc, on leur a indiqué cette problématique. Et on doit en discuter ensemble d'ici la fin du mois d'août pour voir exactement comment ils sont à même de respecter l'engagement d'avoir des taxis opérationnels sur l'ensemble des plages. Après, il y a des moments, bon, par exemple sur les rencontres économiques, c'est vrai que c'est des moments où bon, ils ont fait le maximum, ils ont été là, mais après, c'est un moment difficile à gérer. Donc, sur Aix TGV, ils le savent aussi puisque je prends de temps en temps aussi le train. Et en fait, bon, je me suis retrouvé dans la situation que je leur ai signalée, on essaye de trouver une solution ensemble. Ce qu'il faut voir, c'est que... C'est pour ça qu'il faut bien remonter les éléments auprès de la Ville pour qu'on puisse échanger avec eux, avec les taxis pour voir comment adapter les choses.

Mme le Maire : Madame HUARD.

Mme HUARD : Oui. Moi, je voudrais juste expliquer mon expérience personnelle. Je suis, actuellement en traitement. Tous les taxis que j'ai appelés ont refusé de me prendre pour m'emmener de la Durane à HPP pour la chimiothérapie, tous.

M. CHEVALIER : Médical, c'est...

Mme HUARD : C'est trop court, la course est trop courte. Ah oui, là mais ça...

M. CHEVALIER : Non, parce que non, je vais revoir avec eux, mais en principe, il doit pas y avoir de problème sur le sujet. Mais...

Mme le Maire : Et ça, ça mérite, effectivement de leur poser la question, c'est pas normal. Madame ANGELETTI.

Mme ANGELETTI : Prendre le taxi de la gare routière au Pont de l'Arc, eh bien, j'ai dû rentrer à pied en poussant ma valise, pareil. Donc, il y a un petit souci.

M. CHEVALIER : Non, mais les créations... Non, globalement, on n'a pas assuré le principe des réclamations. Elles sont gérées donc par la préfecture. Donc, c'est pour ça qu'on demande qu'il y ait un... disons une adresse qui soit faite sur la ville d'Aix, puisque bon, comme ça, on aura les réclamations, mais nos collaborateurs se rapprochent de la préfecture et en fait, on a très peu de réclamations au niveau de la préfecture, voilà. Donc, par contre, comme nous sommes Aixoïis et conseillers municipaux de la ville d'Aix, c'est vrai qu'on a eu cette... ces remontées de façon régulière. Bon, on sait qu'il y a eu la pandémie qui a fait une parenthèse. Donc là, avec la reprise d'activité qui est redevenue, parce que c'est vrai que pour eux, ça a été un moment difficile aussi, on a donc fait cet échange avec eux pour leur dire : « Voilà, on a des petites remontées sur le sujet, compte tenu que le développement économique a repris comme il était avant la pandémie, c'est vrai que, en échangeant, ils nous ont dit : « on crée des licences supplémentaires pour avoir des plus de taxis disponibles. » Et nous, avec le maire, on a rajouté la licence des trans... des personnes à mobilité réduite, pourquoi ? Parce que c'est comme je l'ai dit, en commission départementale, ce n'est pas un Kangoo équipé que je veux, d'accord ? C'est un vrai véhicule de qualité pour les personnes qui ont des fauteuils roulants ou voilà, au pire, en situation. Donc ça, ils ont compris. Donc, on était en train d'élaborer cela. Mais c'est vrai que ce que vous dites aujourd'hui, bon, ils auront entendu par les moyens vidéo. Et on en rediscute, c'est prévu fin août avec eux sur tous ces points, voilà.

Mme le Maire : Merci, Éric. Oui, Madame BENDELE. Bonjour, Monsieur KLEIN.

Mme BENDELE : Voilà. Je voudrais intervenir sur la 6.01, je crois, c'est ça sur l'attribution de la subvention à ADAVA. Ça me permet de revenir sur tout le travail effectué par la Ville en matière de piste cyclable. Alors, dans un premier temps, je voudrais signaler le travail qui est effectué jusque-là, notamment par Kayané BIANCO, qui fait un très bon travail de remise à niveau, on va dire, j'y reviendrais. Et signaler aussi que je suis satisfaite de voir que les demandes du CIQ de Puyricard notamment, qui concerne notamment la route de Puyricard pour relier la petite place, la petite forêt qui précède l'autoroute jusqu'à l'entrée de Puyricard, que ce dispositif de protection des cyclistes soit mis en place actuellement. Ça me paraît extrêmement important. Et merci beaucoup, mais alors, bon, je le redis à nouveau, nous avons toujours 20 ans, enfin, on va dire 10 ans de retard. On mettra 10 ans au moins à rattraper les 20 ans de retard que nous avons et on aura beau lui mettre...

Mme le Maire : Il n'y a pas 20 ans de retard et je vous assure qu'on ne mettra pas 10 ans. Et qu'en 2026 déjà, l'ensemble des besoins de la Ville seront couverts.

Mme BENDELE : L'ensemble des besoins de la Ville ? Eh bah écoutez...

Mme le Maire : C'est-à-dire, l'accès au centre-ville...

Mme BENDELE : Si ça pouvait...

Mme le Maire : La circulation dans le centre-ville et dans le même temps, effectivement, l'ensemble des quartiers et villages qui sont reliés au centre-ville ainsi que l'accès au Tholonet, à la ville de Venelles et à la ville d'Éguilles, même si celle-ci est un peu quand même en pente raide.

Mme BENDELE : Eh bah écoutez, je demande à voir, parce que on... Pour l'instant, ça reste... C'est actif, ça avance, mais on est loin d'avoir relié tous les villages.

Mme le Maire : Croyez-moi, c'est quand même très actif. Je pense qu'Éric CHEVALIER ou Kayané BIANCO peuvent vous donner quelques éléments dans ce sens.

M. CHEVALIER : Oui, ils ont... C'est vrai que c'est très actif. C'est plus actif que ce que vous dites, Madame BENDELE. Je vais laisser le soin de, à Kayané BIANCO de vous donner les éléments sur le sujet, sachant que comme l'a dit le Maire, c'est un engagement du maire de relier d'ici 2025-2026 les quartiers villages au centre-ville sachant que vous connaissez, je pense, le territoire d'Aix traversé par des autoroutes qu'il y a des petits problèmes de franchissement avec deux rivières que ça soit la Luynes ou que ça soit l'Arc, qu'il y a des moments, bah c'est un peu compliqué. Donc, on aura deux endroits qui seront un peu plus longs, plutôt vers 2026 que 2025, parce qu'il y a ces franchissements-là qui, doivent oublier sera en particulier la loi sur l'eau au niveau des rivières. Donc, mais pour le reste, je cède la parole à Kayané BIANCO pour tout ce qui a pu être fait jusqu'à présent sur le sujet.

Mme BIANCO : Merci Éric, merci Madame le Maire. Donc, chère Béatrice, je ne suis pas seule à travailler sur la question et c'est pour ça que ça avance vite. Éric fait un gros boulot et Madame le Maire nous donne des directives très claires, donc ça nous permet d'avancer. Effectivement, il y a une grosse volonté. Alors, vous soulignez le retard. Pour construire une maison, il faut des fondations. Et c'est vrai que je sais que Maryse JOISSAINS s'y attelait, notamment avec la mise en place des parkings relais, avec la piétonisation du centre-ville, le BHNS. C'est tout un écosystème qui nous permet aussi de déployer, maintenant en toute sérénité le plan vélo que nous mettons en œuvre. Et d'ailleurs, c'est dès 2020, on a accéléré l'investissement. Là, j'ai les chiffres globaux, parce que pas que sur les infrastructures et c'est bien plus que ce qu'on annonce d'habitude, on nous dit souvent que les chiffres pourraient être un peu trop. En réalité, on minore souvent ce qu'on investit. Et là, j'ai les chiffres exacts et je vous parle tout confondu : investissement mais aussi fonctionnement, parce que comme la subvention qu'on donne à l'ADAVA, entre autres, on participe aussi aux villes cyclables, donc voilà. Donc, dès 2020, c'était 1 900 000 € qui ont été investis, en 2021, c'est 5 800 000 € ; 7 000 000 en 2022 et aujourd'hui, à l'heure actuelle, nous en sommes à peu près à 2 500 000-2 800 000 sur les investissements qui sont en cours sur l'année. Donc, c'est vraiment conséquent. On accélère vraiment de manière importante, il y a une forte volonté et c'est un plan global, ce n'est pas juste mettre de la place aux cyclistes, c'est aussi pacifier la voie pour tous les usagers. On parle aussi des piétons, de végétalisation. Avec Marc FERAUD, on travaille main dans la main là-dessus. Donc, c'est vraiment un ensemble global qui permet de pacifier et ne serait-ce que chacun trouve sa place sur la voirie : piétons, cyclistes, automobilistes, personnes à mobilité réduite. Donc, c'est un plan global qui est réalisé sous la volonté de Madame le Maire. Merci.

Mme le Maire : On passe aux votes ? Ah, Pierre SPANO ?

M. SPANO : On m'oublie toujours, moi.

Mme le Maire : Ce n'est pas vrai.

M. SPANO : Non, mais je voulais dire un mot sur les taxis, parce qu'on oublie souvent de dire que, il y a quelques années, le marché ou la corporation des taxis a quand même été mise à mal par l'arrivée des VTC et que cette libéralisation sous le rêve de l'autoentrepreneur d'être son propre patron a mis à mal donc la profession des chauffeurs de taxis. Donc, moi, je comprends. Après, c'est bien qu'on ait un lien avec eux pour discuter justement des transports des plus longs courses. Mais je comprends qu'ils se soient repliés sur des courses peut-être plus avantageuses pour eux, voilà.

Mme le Maire : Merci. Donc, 6.01, contre, abstention ?

6.02, contre, abstention ?

6.03, contre, abstention ?

OBJET : BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LA BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2024 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LA BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2024 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS-

Mes Chers Collègues, La Ville a initié, en 2022, une biennale d'art et de culture, nouvel élan après la pandémie, occasion majeure de favoriser une nouvelle dynamique culturelle, artistique, économique. Ce projet nourrit un nouveau regard sur la Ville et renouvelle la politique culturelle. Fort du succès de cette première biennale, portée par la Ville en co-construction avec plus de 90 partenaires, ayant rassemblé plus de 300 000 spectateurs autour de 300 propositions artistiques pluridisciplinaires, majoritairement en accès libre, avec 40 projets dans les quartiers et les villages, la Ville s'engage à poursuivre la deuxième édition en 2024. La Ville souhaite lancer un appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'art et de culture 2024 à destination des structures ayant la volonté de s'investir et de proposer des projets pour enrichir la programmation. L'appel à projets permettra de fixer un cadre d'actions aux partenaires selon les principaux critères suivants :

Défendre des propositions artistiques exigeantes,

Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet,

Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion,

Être porté par une structure fortement ancrée sur le territoire.

Les projets devront également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

Provoquer et diffuser des rencontres inédites entre les différentes disciplines et les différents

champs artistiques,
Accueillir de résidences artistiques,
Investir l'espace public,
Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création,
Proposer des projets intégrant une dimension d'action culturelle et de médiation,
Mettre en œuvre des projets participatifs,
Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire,
Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité.
Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale. Le soutien financier représentera au maximum 50 % de la base éligible des dépenses : rémunération des artistes, défraiements, coûts de production et de recherche, de médiation et de communication. Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 2 000 € et 50 000 €. L'appel à projets s'adresse aux associations. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER le lancement de l'appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'Aix 2024 ;

APPROUVER l'enveloppe globale de 700 000 € sur la section fonctionnement de la biennale d'Aix 2024 sous réserve du vote du budget de la biennale 2024 ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de la biennale d'Aix 2024 qui présentera les disponibilités suffisantes.



D.G.A.S Culture

Patrimoine Musées

Attractivité

**Appel à
projets
Juillet
2023**

Ville d'Aix-en-Provence

Appel à projets artistiques et culturels
pour la biennale d'Aix 2024

La biennale d'Aix 2024

Initiée en 2022, la biennale d'art et de culture est née d'une volonté politique de la Ville d'Aix-en-Provence de relancer la vie culturelle, économique et touristique après la pandémie. Portée par la Ville, la deuxième édition de la biennale se tiendra du 6 avril au 29 juin 2024 et du 21 septembre au 14 décembre 2024. La Ville lance un appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'art et de culture 2024 à destination des structures ayant la volonté de s'investir et de proposer des projets pour enrichir la programmation.

Critères d'éligibilité

Les périodes de programmation doivent avoir lieu pendant les temps de la biennale 2024 soit du 6 avril au 29 juin 2024 et du 21 septembre au 14 décembre 2024. Cet appel à projets couvre l'ensemble

des champs et disciplines artistiques. Il est uniquement ouvert aux structures sous forme associative.

Le projet devra :

Défendre des propositions artistiques exigeantes

Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet

Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion

Être porté par une structure aixoise ou une structure en lien très étroit avec un acteur de la ville d'Aix-en-Provence

Les projets devront également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

Provoquer et diffuser des rencontres inédites entre les différentes disciplines et les différents champs artistiques

Accueillir des résidences artistiques

Investir l'espace public, parcs et jardins

Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création

Proposer des projets intégrant une dimension d'action culturelle et de médiation

Mettre en œuvre des projets participatifs

Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire

Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité

Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE / RSO).

Financements

L'enveloppe globale des subventions pour cet appel à projets est de 700 000 € (HT) sous réserve du vote du budget 2024 du Conseil Municipal.

Elle sera répartie selon les axes suivants :

Programmation en espace public, parcs, jardins

Programmation pluridisciplinaire

Projets participatifs

Maisons créatives

Le soutien financier représentera au maximum 50 % de la base éligible des dépenses : rémunération des artistes, défraiements, coûts de production et de recherche, de médiation et de communication. Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 2 000 € et 50 000 €. L'appel à projet s'adresse aux associations. Deux à trois propositions peuvent être présentées par structure.

Sélection des projets

Les projets éligibles seront sélectionnés suite à une instruction interne en octobre 2023.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être obligatoirement constitué des éléments suivants :

Un dossier de présentation du projet (de 7 à 15 pages)

Une synthèse du projet (2 pages max.)

Le budget du projet

Une lettre d'engagement du ou des partenaire(s) dans laquelle ce dernier fait part des éléments qui motivent son soutien et son engagement dans le projet.

A noter : des pièces administratives obligatoires vous seront demandées au moment du dépôt du dossier.

Communication

Les lauréats sont tenus de mentionner le soutien apporté sur le projet porté pour la biennale d'art et de culture par la Ville d'Aix-en-Provence dans leur communication papier et digitale (logo de la biennale d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence dans le respect de la Charte graphique).

Calendrier

Lancement de l'appel à projets	28 juillet 2023
Date limite de dépôt des dossiers	10 octobre 2023
Instruction	Fin octobre 2023

Compte-tenu de l'annualité budgétaire de la Ville d'Aix-en-Provence, les subventions ne pourront être versées qu'en début d'année 2024.

Une lettre d'engagement vous sera adressée après la sélection, sous réserve du vote de la subvention par le Conseil Municipal.

Dépôt du dossier

L'ensemble des documents doivent être transmis sur le *Portail des Associations* de la Ville : <https://www.aixenprovence.fr/Associations-demander-une-subvention>

Pour tout renseignement : biennale@mairie-aixenprovence.fr

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE À VOCATION DANSE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE À VOCATION DANSE AU SEIN DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD-

Mes Chers Collègues, Le Conservatoire, au-delà de sa mission centrale que constitue l'enseignement artistique spécialisé, accueille les partenariats structurants qui favorisent le développement de son rayonnement sur le territoire. En conformité avec cette vocation, le souhait de la Ville est de permettre, par l'accueil d'une association en résidence au sein du Conservatoire Darius Milhaud, d'accroître la diffusion et la promotion de projets culturels de la Ville d'Aix-en-Provence. Aussi, l'objet de la présente délibération est de faire approuver la signature de ce conventionnement annexé, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, qui définit les conditions et les modalités de la mise en résidence de cette association. L'association Atelier-Ballet d'Aix-en-Provence est une Association loi 1901. Elle a été créée en 1979 par Monsieur Pierre VILLETTE, Directeur du Conservatoire Darius Milhaud. Son siège social est au Conservatoire Darius Milhaud depuis l'origine, le Président de l'association étant, dès sa création, le Directeur du Conservatoire, Monsieur Pierre VILLETTE. Cette association a pour objet social et objectif de développer la connaissance de l'art chorégraphique dans la région, de faciliter à la jeunesse la pratique de cet art dans des cours dirigés par des professeurs diplômés par l'État ou issus de l'Opéra de Paris, d'organiser avec les concours des corps de ballet de ces cours, et en particulier celui du Conservatoire Darius Milhaud, des spectacles, des conférences et toute autre manifestation destinée à promouvoir l'art chorégraphique, et enfin, d'organiser des déplacements des élèves, membres de l'association, en France ou à l'étranger pour rencontrer des élèves issus de Conservatoire ou d'École Supérieure de Danse. Ce conventionnement permettra notamment, compte tenu de la vocation de cette association, de mettre l'accent sur un partenariat ayant pour objet :

d'organiser des sorties encadrées par les professeurs et/ou les parents adhérents pour permettre aux élèves d'apprécier le spectacle vivant (tarifs groupe) notamment au Grand Théâtre de Provence (GTP) et au Pavillon Noir,

d'organiser des stages,

d'organiser des rencontres privilégiées avec des chorégraphes,

de permettre aux élèves d'élargir leurs connaissances de l'art chorégraphique.

On peut souligner, à titre d'illustration, différentes actions menées par cette association ces différentes années :

Académie d'été « Art chorégraphique à Aix », avec des intervenants extérieurs de renom (Nicolas LE RICHE, Clairemarie OSTA, Monique LOUDIERES, Hervé DIRMANN, Emmanuel GAT, Nicolas KHAN, Geneviève CAUWEL, Daniel LARRIEU).

Représentation au GTP « Et toi mon cœur pourquoi bats-tu ? » (gestion des costumes et assistance en coulisses).

Semaine de la Danse (gestion des costumes et assistance en coulisses).

Partenariat avec le LAAC (accueil des intervenants, organisation des goûters et collations).

Fourniture de matériel pédagogique : squelette mobile pour les cours d'anatomie.

Organisation de sorties et billetterie (GTP, Pavillon Noir, Opéra de Marseille, Fondation LUMA à Arles, « Les ballets de Monte-Carlo en compagnie de NIJINSKY »).

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la mise en place de ce conventionnement de mise en résidence entre l'association Atelier-Ballet d'Aix-en-Provence et la Ville d'Aix-en-Provence au travers de son Conservatoire à Rayonnement Régional de Musique, Danse et Art Dramatique Darius Milhaud ;

AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de mise en résidence ci- annexée.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET CULTUREL "CRÉER REFUGE" , MIS EN ŒUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.03

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET CULTUREL "CRÉER REFUGE" , MIS EN ŒUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE.

Mes Chers Collègues, La Maison des Écritures Contemporaines d'Aix-en-Provence, service de la Ville rattaché à la Direction Générale Adjointe Culture Patrimoine Musées Attractivité, souhaite déposer une demande de subvention, dans le cadre du dispositif « Été culturel 2023 - DRAC Provence- Alpes-Côte d'Azur, Rouvrir le Monde en Provence-Alpes-Côte d'Azur », pour le projet « Créer refuge ». Cette subvention, à hauteur de 9 600 €, est sollicitée pour une exécution entre juillet et décembre 2023. Ce projet culturel a pour objectif, par le biais des arts narratifs, de mettre en valeur le quartier du Jas de Bouffan comme un lieu refuge, duquel naissent des récits de vies courageuses et des histoires familiales plurielles. Il s'agira en particulier de montrer les histoires

de vie du quartier à travers la voix de ses jeunes habitants (12-18 ans). Il débutera à l'été 2023 et proposera des ateliers d'écriture et collectes de témoignages des jeunes habitants organisés par l'auteur Sylvain Pattieu, en résidence à la bibliothèque des 2 Ormes. Le matériel collecté donnera ensuite lieu à des ateliers de mise en voix et de création scénique, grâce à l'intervention du poète/slameur Fred Nevché. La restitution finale du projet sera présentée dans le cadre du festival des Promesses de l'Aube du 7 au 10 décembre 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la demande de subvention pour le projet « Créer refuge » ;

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE FESTIVAL ' LES PROMESSES DE L'AUBE ' , MIS EN ŒUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.04

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE FESTIVAL ' LES PROMESSES DE L'AUBE ' , MIS EN ŒUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, Le 14 avril 2023, la Maison des écritures contemporaines d'Aix en Provence, service de la Ville rattaché à la Direction Générale Adjointe Culture Patrimoine Musées Attractivité, souhaite déposer une demande de subvention, dans le cadre du dispositif de soutien à l'action culturelle de la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit), pour le festival « Les Promesses de l'aube », qui aura lieu du 7 au 10 décembre 2023. Cette subvention, à hauteur de 7 500 €, est sollicitée pour une exécution en décembre 2023. Pour la deuxième année consécutive, le festival « *Les Promesses de l'Aube* » fera de la création littéraire son fer de lance, à travers toutes ses représentations : depuis le travail des auteurs et illustrateurs, en passant par ses médiateurs, que sont les éditeurs, libraires et bibliothécaires, jusqu'aux formes scéniques qui en découlent et qui, parfois, deviennent le point de départ de nouveaux projets littéraires. Ces quatre jours de programmation seront l'occasion de mêler les publics, de tous les âges et de tous les milieux sociaux, grâce à toute une diversité de médiations, travaillée conjointement avec le tissu des institutions scolaires et de lecture publique du territoire. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la demande de subvention pour le festival « Les Promesses de l'aube »;

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO,

Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.05

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS-

Mes Chers Collègues, Le monde associatif culturel concourt largement à l'animation de la Ville. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations variées touchant le tout public, sur des thématiques nombreuses (musiques classiques, contemporaines, théâtre, danse, arts numériques, cinéma...) en favorisant la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur. La Ville apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. De plus, la Direction de la Culture et la Délégation Relations Internationales ont prévu de financer conjointement l'association Fontaine Obscure dans le cadre du Projet « Phot'Aix 2023 : regard croisé avec l'Algérie », afin de faire découvrir la photographie contemporaine du pourtour méditerranéen. D'autre part, dans le cadre de la représentation du spectacle de la Pastorale Maurel au Théâtre du Jeu de Paume, il est prévu d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire afin d'aider l'association « Effort Artistique » à prendre en charge la mise à disposition du lieu. Dans le cadre de la préfiguration du Pôle ICC, la Ville soutient un projet art numérique de Seconde Nature. Enfin, la Ville accompagne un projet participatif porté par l'Institut de l'Image sur le quartier d'Encagnane. Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions (fonctionnement/fonctionnement, projet/complémentaire investissement) et d'apporter un soutien financier total s'élevant à 674 673 euros pour la Direction de la Culture, à 5 000 euros pour la Mission Relations et Solidarités Internationales, à 32 500 € pour la préfiguration du pôle ICC et 6 000 € pour un projet participatif de l'Institut de l'Image sur le quartier d'Encagnane pour l'exercice 2023. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER aux associations relevant de la Direction de la Culture des subventions de fonctionnement ou fonctionnement projet pour un montant total de **650 750 €** ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER à l'association « Effort Artistique » une subvention de fonctionnement complémentaire s'élevant à **4 923 €** ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 33-6748- 923/2312 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER aux associations relevant de la Direction de la Culture des subventions

d'investissement pour un montant total de **19 000 €** ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311-20421- 903/2461 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER à l'association « Fontaine Obscure » au titre des Relations Internationales une subvention de fonctionnement Projet « Phot'aix 2023 » pour un montant de **5 000 €** ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 1091 / 044- 65748-930 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER aux associations « Seconde Nature » (32 500€) et « Institut de l'Image » (6 000 €) une subvention projet s'élevant au total à **38 500 €** ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 13256/923 3-6745-5626 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER les conventions annuelles d'objectifs et avenants entre la Ville et ces associations ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS CONCERNANT LE FONDS D'AIDE A LA CRÉATION ARTISTIQUE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène

TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.06

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS CONCERNANT LE FONDS D'AIDE A LA CRÉATION ARTISTIQUE POUR LE SPECTACLE VIVANT

Mes Chers Collègues, Afin de laisser plus de temps aux compagnies et associations pour répondre à l'appel à projets de soutien à la création dans le spectacle vivant, la Ville d'Aix-en-Provence propose de décaler la date de clôture des dossiers du 28 août au 30 septembre 2023. Aucune autre modification n'est apportée à cet appel à projets voté au dernier Conseil Municipal. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER la modification de date de clôture de l'appel à projets « Fonds d'Aide à la Création artistique pour le spectacle vivant » ;

APPROUVER ce changement de date au 30 septembre 2023.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 7.01, biennale d'arrêt de culture. Il s'agit d'adopter le cadre d'action de l'appel à projet artistique et culturel pour la biennale d'art et de culture 2024. Donc, cette première biennale portée par la Ville en co-construction avec plus de 90 partenaires a rassemblé plus de 300 000 spectateurs autour de 300 propositions artistiques pluridisciplinaires et majoritairement en accès libre. Cette biennale avait été sous le signe symbolique du Japon, la deuxième 2024 est prévue pour être sous le signe symbolique du Liban, avec la ville de Baalbek, la première ayant été sous le signe de la ville de Kumamoto. Et aujourd'hui, donc il s'agit effectivement de lancer cet appel à projet. 7.02 conventionnement pour l'accueil en résidence d'une association culturelle à vocation danse au sein du conservatoire Darius Milhaud. Il s'agit du renouvellement de la convention et de l'association.

7.03 demande de financement de l'État pour le projet culturel « créer refuge » mis en œuvre par la maison internationale des écritures contemporaines d'Aix-en-Provence.

7.04, demande de financement de l'État pour le festival « les Promesses de l'Aube » toujours mis en œuvre par la maison internationale des écritures contemporaines d'Aix-en-Provence.

7.05, attribution de subvention aux associations relevant de la direction de la culture pour l'exercice 2023, signature de convention et d'avenant.

7.06, modification de la date de clôture de dépôt des dossiers concernant le fonds d'aide à la création artistique pour le spectacle vivant, voilà.

Donc, j'arrête là. Y a-t-il des questions ?

Alors, je vous propose de passer aux votes.

7.01, contre, abstention ?

7.02, contre, abstention ?

7.03, contre, abstention ?

7.04, contre, abstention ?

7.05, contre, abstention ?

7.06, contre, abstention ?

Marie-Pierre, tu as la parole.

OBJET : CONTRAT DE COMMISSARIAT EN VUE D'UNE EXPOSITION SUR ROGER BISSIERE "LA PART DE L'AUTRE" AU MUSÉE GRANET, CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS (14 SEPTEMBRE 2023 AU 14 JANVIER 2024)

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.07

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONTRAT DE COMMISSARIAT EN VUE D'UNE EXPOSITION SUR ROGER BISSIERE "LA PART DE L'AUTRE" AU MUSÉE GRANET, CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS (14 SEPTEMBRE 2023 AU 14 JANVIER 2024)-

Mes Chers Collègues, Dans le cadre du dépôt de la collection Jean Planque au Musée Granet, la Fondation Jean et Suzanne Planque souhaite présenter, du 14 septembre 2023 au 14 janvier 2024, une exposition consacrée à Roger Bissière. L'intitulé sera: Exposition Roger Bissière. La part de l'Autre. (Un journal en images 1962- 1964). Fidèle à la tradition désormais bien établie d'illustrer L'œil de Planque par des expositions consacrées aux artistes que Jean Planque avait connus et qu'il admirait, le Musée Granet et la Fondation Jean et Suzanne Planque proposent cette exposition en 2023. Les tableaux de Roger Bissière seront donc montrés sur la mezzanine de la Chapelle des Pénitents, après une présentation à la Fondation Arpad Szenès-Vieira da Silva de Lisbonne. Jean Planque a rencontré Roger Bissière dès le milieu des années 50 au cours de ses visites dans les galeries parisiennes. Au cours des ans, il défendra la peinture de Bissière auprès de la galerie Beyeler de Bâle dont il est le conseiller, et acquerra ou recevra plusieurs

compositions du peintre. C'est notamment grâce à ses propos enthousiastes en faveur de Roger Bissière que le Stedelijkmuseum d'Amsterdam et son conservateur expose ses tableaux. Entre 1962 et 1964, au cours des deux dernières années de sa vie, l'artiste français Roger Bissière (1886-1964) peint son « Journal en images » composé de plus de 152 petits tableaux datés du jour de leur réalisation qu'il dédie à sa femme. Surnommée "Mousse", elle a d'abord été son modèle puis le sujet de sa peinture. Quand elle meurt brutalement le 13 octobre 1962, elle devient l'objet et la raison d'être de cette série. Si cette disparition laisse dévasté Roger Bissière, il va pourtant reprendre le chemin de l'atelier et livrer en image le quotidien qui l'entoure. Au cours de 780 journées, il peint des petits formats datés au jour le jour. Il ne décrit pas le monde, il cherche à recréer la fraîcheur des bois, l'incandescence du feu, la légèreté d'une journée de printemps, la chaleur de l'été à midi dans le Lot ou l'obscurité de la nuit. L'exposition au Musée Granet, Chapelle des Pénitents Blancs, est conçue en étroite collaboration avec la famille de l'artiste. Elle présente une sélection de 47 de ses tableaux pour une bonne part inédits. Le commissariat de l'Exposition est confié à Mesdames Isabelle Bissière et Martine Caroline Bissière, sous la direction de la Fondation Jean et Suzanne Planque représentée par Monsieur Florian Rodari, conservateur, et Madame Maïlis Favre, conservatrice. Le commissariat confié à Mesdames Isabelle Bissière et Martine Caroline Bissière donne lieu à un contrat de commissariat d'exposition. Ce contrat a pour objet de fixer l'organisation scientifique de cette exposition et les modalités et échéances financières et administratives de ce commissariat. L'objet de la présente délibération est d'approuver ce contrat de commissariat d'exposition. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

APPROUVER le contrat de commissariat d'exposition entre le Musée Granet et Mesdames Caroline et Isabelle Bissière ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

DIRE que la dépense sera inscrite sur les crédits prévus en section de fonctionnement du Musée Granet compte 62.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION JEAN DARET ET LA PEINTURE PROVENÇALE (15 JUIN AU 29 SEPTEMBRE 2024)

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc

PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.08

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION JEAN DARET ET LA PEINTURE PROVENÇALE (15 JUIN AU 29 SEPTEMBRE 2024)

Mes Chers Collègues, Cette exposition est placée sous le commissariat de la spécialiste du peintre Jean Daret, historienne de l'art et auteure d'une thèse sur l'artiste, Jane Mac Avock. Un contrat de commissariat d'exposition a été établi en 2019 et passé au Conseil Municipal du 24 mai 2019. Toutefois, en raison de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19) et du report de l'ensemble de la programmation des expositions, il a été décidé du report de l'exposition à l'été 2024. L'exposition au Musée Granet présentera l'œuvre de Jean Daret (1613-1668), peintre originaire de Bruxelles, installé à Aix-en-Provence. C'est là qu'il épouse Madeleine Cabassole en 1639, issue d'une famille de notables aixois, dont il a deux fils, Jean-Baptiste et Michel, peintres comme lui. La production méridionale de Daret est grande et de nombreux tableaux ornent les églises d'Aix-en-Provence (cathédrale Saint-Sauveur, 1640, église de la Madeleine, 1637-1643, église du Saint-Esprit, 1653) et de la Région Sud (Cavaillon, Saint-Chamas, Salon, Lambesc, Saint-Paul-de-Vence...). Jean Daret se spécialise dans la décoration de demeures, comme l'Hôtel de Châteaurenard à Aix-en-Provence ou les peintures marouflées commandées pour le château de Marignane. L'artiste est remarqué par le souverain Louis XIV qui le nomme peintre du Roi. L'exposition *Jean Daret (1614-1668), peintre baroque en Provence* (titre provisoire) entend faire redécouvrir l'œuvre de ce peintre mal connu. Elle abordera, à travers la présentation de plus de 70 peintures et arts graphiques, d'importants décors monumentaux et traitera de la question de la peinture baroque en Provence. Initialement prévue en décembre 2022, cette exposition a été reportée du 15 juin au 29 septembre 2024. Le projet a ainsi été revu et augmenté pour 2024 avec un parcours dans la Ville d'Aix-en-Provence et dans de nombreuses communes de la Région Sud (parcours hors les murs) afin de mettre en lumière les œuvres des églises qui n'ont pas pu être prêtées pour l'exposition. Le projet s'est enrichi de nouveaux partenariats, outre ceux de la Direction du Patrimoine et du Service du Patrimoine Mobilier de la Ville d'Aix-en-Provence, de la DRAC, la Région Sud, la Fondation du Patrimoine et le CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine) sont désormais devenus des partenaires majeurs de cette exposition. Le catalogue d'exposition rassemblera l'ensemble des œuvres présentées au Musée Granet mais également les travaux de restauration et le parcours hors les murs. Compte-tenu de ces éléments, un avenant a été fait au contrat de Jane Mac Avock, commissaire d'exposition. L'objet de la présente délibération est d'approuver cet avenant au contrat d'exposition. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant au contrat de commissariat entre le Musée Granet et Madame Jane Mac Avock ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que

l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

DIRE que la dépense sera inscrite sur les crédits prévus en section de fonctionnement du Musée Granet compte 62.

Présents et représentés:	54
Présents :	45
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	54
Pour :	54
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR LE MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.09

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR LE MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME

Mes Chers Collègues, L'enrichissement des collections des musées de la ville est une des missions

essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes. Chaque printemps, depuis plusieurs années maintenant, le Musée du Pavillon de Vendôme invite des artistes à s'approprier ce joyau architectural aixois. Son histoire, son architecture et ses collections sont mises à la disposition des artistes afin d'entrer en résonance, nous offrant ainsi une nouvelle approche et une perception à chaque fois différente du lieu, entre passé et présent. En 2022 et 2023, les artistes Carolle Bénitah et Corinne De Battista ont exposé au Pavillon de Vendôme et ont créé des œuvres spécifiquement pour le lieu, en lien avec les collections et l'architecture. Un catalogue a été édité à ces occasions par le musée, dans lequel les œuvres sont représentées in situ. C'est dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux que nous envisageons ces dons et achats, dont le descriptif et les photographies sont en annexes. En effet, nous souhaitons mettre en avant le travail d'artistes vivants, plus particulièrement ceux de notre région, et ainsi soutenir et promouvoir par l'acquisition d'œuvres, l'art contemporain, révélateur de notre société.

- Carolle Bénitah, Série "FILER" - œuvre « Filer doux »

Auteur : Carolle Bénitah Date : 2017

Technique : broderie sur serviette de table, bobines de fil en bois Dimensions : 52,5 cm x 52,5 cm cm
Cette œuvre sera acquise directement auprès de la Galerie Clémentine de la Ferronnière – CPF Galerie et Editions, pour un montant total de 900 € TTC, étant précisé que ce prix est un tarif préférentiel proposé par la galerie à la Ville d'Aix-en-Provence, pour une valeur marchande réelle de 1 200 €.

- Carolle Bénitah, Série « LES MAISONS ETATS » - œuvre « Raiponce »

Auteur : Carolle Bénitah Date : 2012

Technique : carton, fil, technique mixte Dimensions : 25 cm x 23 cm x diam. 31 cm
Cette œuvre sera acquise directement auprès de la Galerie Clémentine de la Ferronnière – CPF Galerie et Editions, pour un montant total de 1 200 € TTC, étant précisé que ce prix est un tarif préférentiel proposé par la galerie à la Ville d'Aix-en-Provence, pour une valeur marchande réelle de 1 800 €.

Corinne De Battista, « Observer, voir et se souvenir »

N° 3 : 21x26 cm cadre bois, velours, fusain, 2018 offert

Cette œuvre, offerte par l'artiste Corinne De Battista, d'une valeur de 400 €, viendra enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

Corinne De Battista, « Observer, voir et se souvenir »

N° 14 : 47x37 cm cadre bois, velours, crayon, crayon de couleur, 2022

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Corinne De Battista, pour un montant total de 600 € TTC.

Corinne De Battista, « Observer, voir et se souvenir »

N° 17 : 32x26,5 cm cadre bois, velours, crayon, 2022

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Corinne De Battista, pour un montant total de 550 € TTC.

Corinne De Battista, « Regarde-toi »

N°2 : 68x58 cm cadre bois, velours, velours adhésif sur miroir, 2022

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Corinne De Battista, pour un montant total de 2 200 € TTC.

Corinne De Battista, « Saucière »

Céramique, satin, couture, perles, 2022

Cette œuvre sera acquise directement auprès de l'artiste Corinne De Battista, pour un montant total de 650 € TTC.

Ces œuvres seront intégrées dans les collections du Musée du Pavillon de Vendôme. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DIRE que la Ville se porte acquéreur des œuvres réalisées par Carolle BENITAH, auprès de la galerie Clémentine de la Ferronnière – CPF Galerie et Editions, pour un montant total de 2 100 € TTC ;

DIRE que la Ville se porte acquéreur des quatre œuvres réalisées par Corinne De Battista, auprès de l'artiste elle-même, pour un montant total de 4 000 € TTC ;

DIRE que la dépense totale correspondant à cette acquisition, soit 6 100 € TTC, sera imputée sur le budget de la Direction des Musées d'Art et d'Histoire, ligne 9549, imputation 324-21621-903, qui présente les disponibilités suffisantes ;

ACCEPTER le don par l'artiste Corinne De Battista de son œuvre « Observer, voir et se souvenir », d'une valeur de 400 €, qui vient enrichir les collections du Musée du Pavillon de Vendôme.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues. Alors, la 7.07, vous savez que depuis 2013, la chapelle des Pénitents Blancs est attribuée via le musée Granet à la fondation Planque et donc, c'est Granet 21^{ème}. Comme nous avons passé la convention avec la fondation Planque, il avait été entendu que dans ce lieu, il y aurait aussi des expositions de peintres qui étaient partenaires de Jean PLANQUE. Or le peintre Roger BISSIÈRE est un ami de Jean PLANQUE. Et en fait, ce que je vous propose, mes chers collègues, aujourd'hui, c'est une exposition qui aurait lieu du 14 septembre au 14 janvier sur Roger BISSIÈRE et qui aura lieu à la fondation Planque. Merci. Alors, le dossier suivant, c'est un avenant pour l'exposition Jean DARET. L'exposition Jean DARET et devait avoir lieu en 2019. Or, en fait, à cause du Covid, nous n'avons pas pu la réaliser, ce qui est peut-être aussi une bonne chose parce que ça nous a donné le temps, je le présenterai dans les dossiers patrimoines, la restauration du magnifique escalier et de l'hôtel de Chateaurenard. Donc là, pour la 7.08, c'est un... C'est simplement un avenant pour que le commissariat de cette exposition qui est Madame Jane MACAVOCK qui est la spécialiste mondiale de Jean DARET soit commissaire de cette exposition. Je passe maintenant à la question 7.09. La ville d'Aix-en-Provence a une politique d'acquisition pour enrichir ses collections. C'est-à-dire que quand un artiste expose dans un musée, que ce soit le musée des tapisseries ou le pavillon Vendôme, l'artiste fait don à la Ville d'une de ses créations et en même temps, la Ville en achète une. Donc en fait, là, c'est pour les expositions de Carole qui ont eu lieu au pavillon Vendôme avec Carole BENITAH et Corinne de BATTISTA, voilà. C'est fini pour les... le côté musée, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci, Marie-Pierre. Donc, y a-t-il des questions ? Pardonnez-moi.

7.07, contre, abstention ?

7.08, contre, abstention ?

7.09, contre, abstention ? Odile.

OBJET : ANCIEN PALAIS ARCHIÉPISCOPAL - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL TEMPORAIRE, PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine

KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

07.10

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ANCIEN PALAIS ARCHIEPISCOPAL - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL TEMPORAIRE, PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2018-476 du 9 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de renouvellement de la mise à disposition de l'ancien Palais Archiépiscope à l'association du Festival International d'Art Lyrique (FIAL) et au Musée des Tapisseries. Dans le cadre d'une programmation du 16 septembre au 11 novembre 2023, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite la possibilité de pouvoir disposer du plateau de l'ancien Palais Archiépiscope du 12 septembre matin au 13 novembre 2023 inclus. Cette programmation est portée par le Théâtre du Bois de l'Aune et l'association « Seconde Nature ». L'organisateur est la Ville, le FIAL et le Musée des Tapisseries s'étant entendus sur les modalités d'une mise à disposition temporaire de l'ancien Palais Archiépiscope au profit de cette programmation. Il convient donc d'établir un avenant à la convention du 12 décembre 2019, afin de modifier temporairement les modalités de mise à disposition de l'ancien Palais Archiépiscope selon les informations ci-dessous :

Mise à disposition du plateau du Théâtre de l'Archevêché du 12 septembre au 13 novembre 2023. L'état des lieux d'entrée sera effectué en présence du FIAL et de la Ville.

La Ville remettra les locaux à la disposition du FIAL selon les modalités définies par la convention, le 14 novembre 2023, date à laquelle sera effectué, en présence du FIAL, de la Ville et de Seconde Nature, l'état des lieux de sortie.

Le FIAL, la Ville et Seconde Nature définiront, ensemble, les modalités d'occupation de l'ancien Palais Archiépiscope et feront leurs affaires des aspects techniques et de sécurité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER les modalités de la suspension de la mise à disposition de l'ancien Palais Archiépiscope au FIAL telles que présentées dans l'exposé qui précède ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer l'avenant correspondant à la convention de mise à disposition du 12 décembre 2019.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Alors, il s'agit de... Sur le site de l'ancien palais Archipis... Archiépiscopal, pardon. Alors, il s'agit dans le cadre d'une programmation prévue pour le... du 16 septembre au 11 novembre 2023 qui est portée par le théâtre du Bois de l'Aune et l'association seconde nature, il convient d'établir un avenant à la convention d'origine avec le FIAL et de modifier temporairement les modalités de mise à disposition avec l'ancien palais pour que cette programmation puisse utiliser les locaux de ce bâtiment. Voilà. Alors, juste une petite modification, ce n'est pas l'avenant numéro 1, c'est l'avenant numéro 3, parce qu'il y a déjà eu deux avenants, voilà, merci.

Mme le Maire : Il faut modifier au niveau des services. 7.10, y a-t-il des questions ? Contre, abstention ? Dominique.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

07.11

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - VIE CULTURELLE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021

Mes Chers Collègues, La gestion du Grand Théâtre de Provence fait l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) confiée à l'EURL Mirabeau. Le nouveau contrat de gestion a pris effet le 1er septembre 2021 et prendra fin le 31 août 2026. Dans ce cadre et en application des articles 35 à 36 de la convention d'exploitation, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire pour l'exercice comptable 2021. Conformément à l'application des dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégataire transmet à l'Autorité Délégante, chaque année avant le 1er juin, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier. Le contenu du rapport doit être conforme aux exigences légales et notamment aux règles applicables aux contrats de concession en vigueur et notamment aux articles R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du Code de la commande publique ou des dispositifs qui lui auront succédé. Le rapport et ses annexes produits par le délégataire sont annexés à la présente délibération : ils comportent des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'exécution du service ainsi que les éléments techniques et financiers requis par contrat. Le délégataire a transmis le 31 mai 2022 un rapport annuel d'activité portant sur l'année complète 2021 et des comptes certifiés au 31 décembre 2021, ce qui a nécessité un travail de retraitement dans le cadre de la clôture de la DSP 2 au 31 août 2021.

Éléments du rapport annuel fournis par le délégataire :

Les six premiers mois de l'année 2021 restent marqués par l'évolution toujours en cours de l'épidémie de COVID. Les points clefs à retenir pour l'activité du Grand Théâtre de Provence sont les suivants :

Fermeture des sites culturels durant tout le premier semestre 2021, réouverture de la salle à compter du 2ème semestre avec consignes sanitaires strictes (masques et pass sanitaire),

Un retour en salle timide du public avec un taux de remplissage de 81% entre septembre et décembre, inférieur à ceux des 5 dernières années,

9e édition du Festival de Pâques maintenue en mars-avril sous un format 100% numérique,

2e édition de « Nouveaux Horizons » : 5 concerts en 4 jours en novembre,

1ère édition de « Aller vers », un projet de territoire inédit à la rencontre de tous les publics,

Dernières tournées de l'OPPA sous l'égide du Grand Théâtre de Provence,

Renouvellement triennal 21-24 pour la résidence du Cercle de l'Harmonie,

Des représentations à 11 heures du matin en semaine,

3 captations diffusées gratuitement en janvier 2021 : Variations Goldberg au Conservatoire,

l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix & Célimène Daudet et l'Orchestre de Savoie,

Accompagnement de la compagnie de danse aixoise « Cie Grenade » en lui permettant de faire une représentation de sa dernière création Baobabs ouverte aux professionnels,

Prix de la salle de concert de l'année, lors de la 3^e édition de la cérémonie des Trophées Radio Classique,

Édition de Podcasts « Le Son de la Scène »

Collaboration avec ARSUD dans l'expérimentation « Kiosque au sud », billetterie de dernière minute.

Lancement d'un chantier de modélisation 3D permettant une visite virtuelle du Grand Théâtre (Provence 3D) qui sera visible sur le site.

Représentations payantes

La délégation de service public prévoit 70 représentations annuelles payantes.

Pour l'année 2021, le Grand Théâtre de Provence avait programmé 71 représentations payantes au public d'Aix-en-Provence et du Territoire d'Aix :

1er semestre : 38 représentations prévues, 2 captations effectuées – correspondant à 3 représentations payantes puisque les Variations Goldberg étaient programmées 2 fois –, tous les autres spectacles ont été annulés du fait de la fermeture au public.

2ème semestre : 33 représentations prévues, 26 levers de rideau (annulation de Momix, Alice, down the rabbit hole par le producteur pour 7 levers de rideaux, la compagnie américaine ne rentrant plus dans ses frais de tournée européenne à la suite des annulations). Au second semestre, le taux de fréquentation sur les spectacles réalisés est de 81%, contre 92.7% en 2020 et 84.5% en 2019.

Répartition géographique des publics

27,96 % des publics sont Aixois

22,02 % des publics viennent du territoire d'Aix

30,16 % des publics viennent de la métropole

12,10 % de la région PACA

la fréquentation étrangère est de 0,43 %

Rappel des subventions

Ville d'Aix-en-Provence : 5 509 707 € (exploitation) 66 800 € (investissement)

DRAC PACA : 75 000 € TTC

Région PACA : 490 000 € TTC

Préfecture Bouches du Rhône (Plan de relance) : 159 040€ TTC TOTAL : 6 300 547 €

Accueil des publics

La jauge initiale à la vente pour l'édition 2021 était de 24 800 spectateurs. Cependant, les mesures gouvernementales n'autorisant pas encore l'ouverture des ERP culturels à cette date, seuls quelques professionnels du milieu artistique étaient autorisés à assister aux concerts en salle.

Le Festival de Pâques 2021

Cette neuvième édition a eu lieu du 27 mars au 11 avril 2021 mais sous un format entièrement nouveau, 100% numérique et gratuit.

Les concerts ont été diffusés en direct du Grand Théâtre de Provence ou d'autres lieux emblématiques.

La programmation initialement prévue a subi plusieurs modifications à la suite des annulations liées à la crise sanitaire : annulation d'orchestres, d'artistes (parfois à la dernière minute) ou impossibilité de tenir la distanciation physique sur le plateau, en raison du nombre des intervenants.

L'OPPA et ses tournées

La douzième tournée hiver de l'OPPA n'a pu se dérouler comme prévu du fait de la COVID et des restrictions sanitaires, la tournée d'hiver de 10 concerts prévus du 08 au 30 janvier 2021 dans les communes du territoire a été annulée, à l'exception du concert prévu au Grand Théâtre le 22 janvier qui a été capté pour une diffusion en direct, pour lequel ont été maintenus les répétitions en amont. Les musiciens ont été placés sous le dispositif du chômage partiel pour les dates annulées, avec maintien de salaire. En revanche, avec adaptation selon les lieux, la tournée d'été prévue fin juin-début juillet, a été menée dans la joie de pouvoir enfin se retrouver et de partager ensemble un moment musical autour de 11 communes. Une mini-tournée d'automne a été mise en œuvre en septembre, portant sur 4 concerts autour de 2 dates et des formations type musique de chambre. De même, le Grand Théâtre a décidé de porter intégralement à sa charge, compte tenu du budget artistique restant (notamment liées aux annulations du 1er semestre) une dernière tournée d'hiver (13 concerts dont 2 annulations) couvrant le mois de décembre 2021, bien que la résidence de l'OPPA depuis fin août ne relève plus de la nouvelle DSP. Ces 15 concerts ont représenté un coût supplémentaire de 89 537 €.

ALLER VERS

La crise sanitaire avec ses confinements successifs et la fermeture des lieux culturels au public a profondément modifié le rapport des spectateurs au théâtre. C'est dans ce contexte qu'est né « Aller Vers » pour repartir à la reconquête du public, concrétisé par des rendez-vous artistiques gratuits. Deux projets ont vu le jour à Aix au second semestre 2021 :

« Musique côté cour » : 5 formations musicales, 24 concerts, 4500 personnes touchées

« Un chœur pour Noël » : 6 concerts déployés dans les structures médicalisées, EHPAD et institut de réinsertion professionnelle, 350 personnes touchées Ce projet a représenté un coût supplémentaire de 99 243 €.

Location de salles

10 locations réalisées en 2021 pour un chiffre d'affaires de 61 207 € HT, 3 839 personnes accueillies.

9 locations annulées en 2021 pour un chiffre d'affaires de 207 298 € HT, 23 040 personnes attendues.

Malgré la pandémie, le GTP est donc toujours perçu comme un lieu propice aux réceptions et locations.

Les parcours scolaires

Les représentations scolaires :

Durant le premier semestre 2021, le GTP n'était pas en mesure de recevoir du public du fait des restrictions réglementaires. En début de saison 21-22, le spectacle Momix, prévu pour 7

représentations dont 1 scolaire, a été annulé. Le Cercle de l'Harmonie a en revanche pu jouer sa représentation scolaire prévue en novembre sur un programme Brahms / Bruckner.

Autres axes de travail pédagogiques :

Quelques visites du bâtiment ont eu lieu pour les scolaires pendant le second semestre 2021, bien que l'instauration du passe sanitaire ait compliqué l'accès et l'organisation logistique de ces visites. Que cela soit dans le cadre du temps scolaire ou hors du cadre scolaire, un véritable travail d'accompagnement pédagogique est réalisé au sein du GTP, avec la rédaction et l'envoi systématique des dossiers pédagogiques aux enseignants afin de préparer les élèves à leur venue au spectacle.

Les publics différents

Les équipes du GTP poursuivent un important travail d'ouverture à l'attention des publics empêchés et des publics non traditionnels. Réalisé aussi bien dans la Ville d'Aix en Provence que dans les communes environnantes, ce travail permet à des centaines de personnes de venir dans ce lieu qu'ils ne pensent pas nécessairement leur être destiné. Pour accompagner ces nouveaux publics au spectacle, une série d'actions de médiation est réalisée avec les associations relais du territoire. Ces dispositifs sont accompagnés par ASSAMI, l'association des amis et mécènes du spectacle vivant sur le territoire Aix-Marseille, qui a pour vocation de développer l'accès au spectacle vivant au plus grand nombre et de permettre par cette démarche de renforcer le lien social sur le territoire.

Effectif moyen de l'année 2021

90 personnes (hors intermittents) correspondant à 60,5 ETP (contre 93 personnes pour 62,2 ETP en 2020),

46 personnes en CDI, (contre 47 CDI en 2020), correspondant à 45,4 ETP (comme en 2020),

38 personnes en CDII (accueil, bar et caisses) à temps partiel (contre 39 en 2020), correspondant à 8,6 ETP (contre 9,5 ETP en 2020),

6 personnes en CDD, correspondant à 6 en ETP (contre 7 personnes et 7 ETP en 2020)

135 artistes français et étrangers, hors Festival de Pâques (161 en 2020),

69 intermittents techniciens (contre 77 en 2020).

L'année 2021 a été marquée par 31 départs (contre 25 en 2020) dont 1 rupture conventionnelle et 1 licenciement parmi les départs de personnes en CDI.

Bilan financier 2021

Le compte de résultat 2021 de la Société EURL Mirabeau fait apparaître un déficit de clôture annuel à -125 253€. Ce déficit tient compte d'un résultat d'exploitation excédentaire + 1 091 757 €, amputé d'une charge nette de la quote-part au GIE -506 896 € et de dotations nettes aux provisions sur projets long terme et risques -562 253 €. En comparaison à l'année de référence 2019, les charges d'exploitation de l'année 2021 ont diminué de - 1 096 K€ en raison de l'activité réduite liée à la crise sanitaire, contre - 796 K€ pour les produits d'exploitation qui ont bénéficié de 861 K€ d'aides COVID (chômage partiel, URSSAF...). Les détails des différents postes analytiques financiers apparaissent dans les documents annexés au présent rapport. Au vu des éléments visés ci-dessus et à l'examen des documents financiers fournis par le Délégué, il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport relatif à la DSP pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence pour l'année 2021. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du rapport relatif à la Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - CLÔTURE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 / 2021

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François

DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

07.12

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - CLÔTURE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2014 / 2021

Mes Chers Collègues, La convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Grand Théâtre de Provence a été conclue le 1^{er} septembre 2014 pour une durée de 7 ans, entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et l'EURL Mirabeau, puis transférée à la Ville d'Aix-en-Provence le 1er janvier 2016. Elle s'est achevée le 31 août 2021. A l'issue de la procédure de renouvellement engagée par la Ville au cours de l'année 2019, l'EURL Mirabeau a été attributaire, par délibération du conseil municipal du 14 février 2020, du nouveau contrat, pour la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2026. La clôture d'un contrat de concession et le démarrage d'un nouveau impliquent, pour assurer la continuité du service public, un certain nombre d'opérations comptables touchant aux biens et aux finances. En ce qui concerne le sort des biens, un inventaire technique détaillé a été établi contradictoirement le 31 août 2021, conformément aux dispositions de la convention d'affermage. Cet inventaire est joint en annexe. Au 31 août 2021, le résultat net cumulé de l'EURL Mirabeau sur la durée du contrat 2014- 2021 s'élève à 1 797 329¹ euros soit une rentabilité réelle de 9%. Sur la période 2014-2019, le résultat net correspond au bénéfice raisonnable attendu au regard de la subvention d'exploitation versée par la Ville au délégataire. Sous l'effet conjugué des baisses de charges liées à la réduction de l'activité (41 représentations sur la période du 1er janvier 2020 au 31 août 2021 contre 117 prévues contractuellement), du versement des aides d'État et du maintien de la participation de la ville, l'EURL Mirabeau a dégagé des résultats nets excédentaires en 2020 (+ 599 589 €) et sur les 8 premiers mois de l'année 2021 (+ 903 629 € - montant retraité des provisions), Soit un total de 1 503 218€ d'excédents 2020 et 8 premiers mois de 2021. Ce résultat s'explique par le contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021 qui a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la pandémie de Covid-19. Ces mesures ont impacté fortement le fonctionnement des opérateurs culturels qui ont pu bénéficier d'aides financières de l'Etat. De son côté, la ville d'Aix-en- Provence s'est attachée à maintenir ses participations financières à l'ensemble de ses délégataires, tout en apportant une attention particulière à l'impact économique et financier de la crise dans leurs comptes. C'est dans ce contexte, et au vu des éléments communiqués par le «

Déléataire », que les parties se sont rapprochées pour appréhender l'impact économique et financier de la crise sanitaire subie sur les années 2020-2021. Pour mémoire, en application de l'article 2.1 du chapitre 1 du contrat de DSP2 le déléataire aura notamment pour mission « de proposer une programmation » dans des nombreux domaines, et « d'assurer la promotion du Théâtre », et en application de l'article 2.2 du chapitre 1 du contrat de DSP2 :

« La programmation proposée doit répondre, dans le respect des engagements du déléataire tels que décrits dans l'annexe 4, de la présence convention aux objectifs suivant :

conserver un positionnement spécifique par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix, en région Provence Alpes Côte d'Azur et en Europe

promouvoir l'expression des choix artistiques ambitieux dans les domaines visés à l'article 2.1 du présent contrat

l'accès du public la plus large du Pays d'Aix et de la région Provence Alpes Côte d'Azur, par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée

à développer des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du jeune public. »

Par ailleurs, en application de l'offre du déléataire annexée au contrat (annexe 4), l'EURL s'engage :

selon l'article 2.4, à mettre en œuvre les actions permettant aux enfants d'accéder à la transmission des savoirs et des spectacles vivants à l'échelle du territoire. Au-delà, le co-contractant l'EURL s'engage à développer le public des jeunes adultes ;

selon l'article 2.5, à assurer la production des concerts de l'OPPA ;

selon l'article 3.3, à développer le travail de médiation devenu l'un des points forts de l'EURL Mirabeau. Le déléataire s'engage à développer un travail notamment autour des temps forts permettant une médiation à l'endroit de tous les publics du plus jeune âge aux seniors ;

selon l'article 3.5, à ce que la stratégie de communication permette d'assurer un taux de fréquentation des salles maximales.

Dans ce cadre, l'EURL Mirabeau, en coordination avec la Ville, a mis en œuvre pour relancer l'activité au regard de la crise covid, afin de faire revenir le public, de palier la fermeture récurrente du lieu, les actions suivantes :

15 concerts OPPO;

Le projet culturel territorial « Aller vers » ;

Une politique de communication renouvelée pour favoriser le retour du public dans les salles

Les Victoires de la Musique

Soit un montant de 356 144€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du contrat, le déléataire a décidé la prise en charge d'indemnités pour le départ de salariés ainsi que la prise en charge la réalisation de bureaux nécessaires à l'exploitation du Théâtre soit un total de 277 920€. Il convient donc de déduire de l'excédent réalisé sur 2020 et 2021, les dépenses susmentionnées, soit la somme le 634 064 € (356 144 + 277 920). Ensuite, la fermeture du théâtre en 2020 et 2021 a entraîné une diminution du nombre de représentations de 65%, il convient donc de maintenir au déléataire 35% de l'excédent résiduel, soit 304 204€ (869 154€ * 35%). Enfin, en application du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, le bénéfice raisonnable est défini comme le bénéfice déterminé en prenant comme référence le bénéfice généralement réalisé dans le secteur concerné, en référence au taux de rendement de capital ne dépassant pas le taux de swap applicable majoré de 100 points de base, soit 2,2% (valeur initiale du contrat). Dès lors, le bénéfice raisonnable applicable sur la période 2020-2021 s'élève à 218 397 € (2.2% de la participation de la ville maintenue sur la période) Il convient donc que le déléataire rembourse le niveau de surcompensation ainsi évalué à 346 554 € et détaillé dans les documents ci-joints. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la clôture de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Grand Théâtre de Provence, exercice 2014/2021 ;

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés:

54

Présents	:	45
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	39
Contre	:	15

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Alors, je vais vous présenter les rapports 7.11 et 7.12. Ils font tous les deux références à la DSP du Grand Théâtre de Provence. Et je suis ravie de faire démonstration à Mme BENDELE de ce qu'est une DSP, mais elle n'est pas là, quel dommage, voilà, une DSP gérée méthodiquement, voilà. Mais elle va revenir, bien sûr, voilà. Alors, cette délégation de service publique, aujourd'hui, c'est la présentation du bilan d'activité 2021. C'est un bilan d'activité d'une année doublement particulière. La première particulier... particularité, c'est que c'est une année Covid avec tout ce qui s'est passé, donc six mois de fermeture des acteurs culturels, plus un retour difficile pendant le, deuxième semestre, tout ce que nous connaissons, bien naturellement. La deuxième caractéristique de cette année 2021, c'est que c'est une fin de délégation de service public, puisque nous avons commencé à négocier le renouvellement de cette DSP en 2019, nous l'avons voté début 2020 et elle s'est achevée donc au milieu de l'année 2021. Donc, ce rapport, on le présente chaque année. Celui-là est intéressant et particulier par cette nature spéciale de cette année-là et par le foisonnement quand même d'activités de ce grand théâtre qui, malgré sa fermeture, malgré les difficultés du moment, a quand même imaginé un nombre incroyable de choses pour être quand même présent et faire des choses pour les Aixois. Alors, comme les bâtiments étaient fermés, bah une idée, c'était d'aller hors des bâtiments, ce qui est prévu par les statuts de cette délégation de service public. Alors, vous avez un rapport qui était un rapport volumineux, 83 pages. Sur les 83 pages, 50 pages sur les activités culturelles. Donc, évidemment, il est difficile de les résumer toutes. Alors, j'ai fait mon marché au travers de ce foisonnement d'activités culturelles. J'en ai pris trois. La première, je dirais innovation du GTP, eh bien, c'est les opérations « Aller vers ». « Aller vers », ça consistait à faire des concerts de musique dans les cours d'immeuble. Ça a eu énormément de succès. Ça a duré à peu près un mois. Et donc, il y a des formations musicales de tailles différentes qui ont données 24 concerts disséminés un peu partout dans la ville. Autre opération, « Aller vers » le cœur de Noël aussi qui était une innovation, une nouveauté, donc six concerts dont un grand nombre ont été déployés dans des structures médicalisées, c'est-à-dire des EHPAD, voilà. Première innovation de ce Grand Théâtre à mettre en avant, la deuxième, vous la connaissez bien, c'est le festival de Pâques. Le festival de Pâques, cette année-là a eu comme caractéristique d'être retransmis bien en direct, en visio. Et si vous l'avez suivi puisque, on pouvait suivre le festival de Pâques de manière gratuite, cette année-là, la connexion était gratuite. Si vous l'avez suivi, vous avez vu des choses tout à fait extraordinaires et que je regrette presque que ça n'existe plus, c'est-à-dire une caméra qui était sur le... au-dessus des pianos, au-dessus des orchestres et qui permettait vraiment de voir les musiciens dans des conditions absolument exceptionnelles. Et sur le côté, il y avait un tchat où les gens qui étaient en train de suivre pouvaient mettre des commentaires. Et vous avez peut-être constaté comme moi, eh bien, que, on a discuté avec des Américains, des Australiens, bah des gens un peu partout en Europe. Il y a eu une fréquentation absolument inimaginable et très stimulante, donc des gens qui ont suivi ce festival de Pâques en ligne. Le dernier élément que je souligne, c'est les nouveaux horizons. Ça, c'est à la page 23. Donc ça, c'est une initiative qu'avait pris le Grand Théâtre l'année précédente, qu'il a renouvelée en 2021. Vous lirez dans le rapport, mais je cite la phrase parce qu'elle est tellement bien faite que je ne sais pas le dire mieux que ça. « Cet évènement

musical gratuit pour le public s'est inscrit dans une démarche militante et solidaire qui visait à soutenir la création contemporaine et les artistes débutants ». Donc, il y a eu de multiples concerts qui ont eu lieu au conservatoire pour... voilà. Donc, une année très riche, malgré les contraintes, une année très imaginative, malgré l'absence de public. Et je crois qu'on peut féliciter les équipes du Grand Théâtre de Provence d'avoir été aussi créatives pendant cette année 2021. Comme je le disais tout à l'heure, l'année 2021, c'est une année particulière, c'est celle de la fin de la DSP2 et le début de la DSP3. Eh bien, il faut clôturer, comme c'est prévu dans les textes de loi la DSP2. Pour cela, eh bien, il y a une procédure très complexe et rigoureuse. La première étape consiste à faire le bilan contradictoire des locaux, des travaux de l'état des locaux et de tout le mobilier qui est à l'intérieur et puisque les bâtiments reviennent à la Ville, là, bien sûr, à la fin d'une délégation de service public. Et le deuxième aspect, ça consiste à faire les comptes sur la totalité de la délégation de service public, ce qui est un peu compliqué et prend un petit peu de temps, mais fini bien pour nous puisque nous allons émettre un titre de recette sur le Grand Théâtre de Provence de 350 000 €. C'est ainsi que finit l'histoire, ce qui est plutôt une fin intéressante. Alors, pourquoi avons-nous cette possibilité-là ? Eh bien, parce que l'année 2021 a aussi été une année... et 2020 aussi, une année financière particulière pour le Grand Théâtre de Provence qui a reçu des aides de l'État, reçu une subvention... enfin, une contribution intégrale de la place de la Ville, mais qui avait ses portes fermées pendant la... pratiquement la totalité du temps même si un certain nombre d'actions ont pu avoir lieu. Donc, eh bien, nous avons fait des comptes un peu précis. Ces comptes-là, évidemment, ont mis en évidence un excédent dont l'origine première – et je vais aller très vite là-dessus – c'est la gestion des années 20 et la gestion de l'année 21 puisque le théâtre était fermé. On a pris en compte par un dialogue avec le délégataire. Eh bien, toutes les actions qui ont été décidées en 2021, mais qui ont été menées parfois après 2021 puisque la programmation, c'est quelque chose qui prend du temps. Bon, en soustrayant toutes ces choses-là, les unes derrière les autres – je vous en passe le détail – et en vérifiant que le délégataire avait un excédent qui était raisonnable au sens de la loi, au sens juridique des choses. Le sens juridique est précisé dans le rapport, c'est 2,2 points de la valeur initiale du contrat. Eh bien, en faisant toutes ces opérations-là, eh bien, on... il convient donc que le délégataire nous rembourse et émettre un titre euh... une surcompensation pour laquelle on va émettre un titre de donc 343 554 €. Voilà. Je reste à votre disposition si vous avez des questions plus détaillées sur les 83 pages.

Mme le Maire : Questions sur ?

Hors micro.

Mme le Maire : Oui.

Hors micro.

Mme le Maire : Oui. Philippe.

M. KLEIN : Merci... merci, Madame le Maire. Euh... pardonnez-moi, Madame AUGÉY, de ne pas partager votre enthousiasme à partir du moment où vous évoquez la possibilité pour la Ville d'Aix-en-Provence sur les 5,5 millions d'euros de subventions qui ont été versées au GTP pendant la DSP numéro 2, de pouvoir en récupérer 350 000. Moi j'aurais aimé que vous nous annonciez avec bonheur que nous allions en récupérer 1 500 000 €. 1 500 000 €, c'est quelque chose de parfaitement possible, pour la bonne et simple raison que la DSP numéro 2 a eu lieu de 2014 à 2021, 31 août 2021. Et la DSP 3 commence le 1^{er} septembre, c'est-à-dire que tout ce qui n'est pas compris dans la DSP 2 doit être dans la DSP 3 ou tout ce qui n'était pas prévu dans la DSP 3 doit être l'analyse du contrat de la DSP 2. Donc ça, pas de difficulté. Le compte rendu financier est excellent pour la bonne et simple raison que nous avons un GTP qui fait euh... un bénéfice, entre guillemets, un résultat qui est de 1 797 000 €, quelque chose d'absolument gigantesque et... et c'est quelque chose de très bien. Et vous comprendrez qu'à partir du moment où je vous dis que le GTP fait un bénéfice de 1 797 000 €, ma formule qui consiste à dire que je pensais que la fo-... la Ville récupérerait 1 500 000 trouve beaucoup plus d'écho que les 300 000, car si l'on descend de 1 700 000 à 300 000, c'est que, il faut perdre en route 1 400 000. Et c'est cette perte qui ne m'apparaît pas possible dans le cadre de cette résolution pour la bonne et simple raison que, on nous propose de clôturer la DSP 1 de 2021. On est en 2023, ce qui est un peu tard, mais euh... les chiffres... devant les chiffres, il n'en demeure pas moins que l'on peut récupérer ces sommes-là. Et les sommes qui nous sont proposées de déduire de cette différence ne m'apparaissent possible, pour la bonne et simple raison que, tout d'abord, on nous propose de déduire une somme de 356 144 € qui représenterait des activités... Alors, la question se pose : DSP ou hors DSP ? Si elles sont dans la

DSP... ah, si elles sont dans la DSP, on ne peut pas les payer, en plus. C'est quelque chose qui n'est pas possible. Et si elles ne sont pas dans la DSP, à mon avis, elles doivent faire l'objet d'un appel à projets pour pouvoir être euh... la réalisation de ces spectacles et bien évidemment que la Ville les paie au moindre coût. Et là, on nous les fait payer deux ans après à hauteur de 354 144 €, ce qui est quand même une somme absolument considérable. On nous parle du fait que, il y a eu quinze concerts OPPA, qu'il y a eu le projet culturel « Aller vers », mais vous avez entendu comme moi, que dans la présentation du rapport, « Aller vers » est compris dans la DSP 2. Donc c'est un « Aller vers »...

Mme le Maire : Je pense que ça dépend d'un début de programmation, c'est-à-dire que quand on commence à programmer, c'est toujours six mois à l'avance quoi. Donc, effectivement, les deux DSP se sont chevauchés sur certains événements.

M. KLEIN : Alors, c'est dans la DSP 3 puisque on a 31 août 2021, DSP 2, et 1^{er} septembre, DSP 3. Si quelque chose... ce qui est... c'est tout à fait normal, dans... surtout dans la programmation culturelle, va de l'un à l'autre, bah, quand on clôture les comptes de 2021, si c'est fait dans la période de la DSP, euh... on ne peut pas le discuter aujourd'hui puisque on discute la clôture de DSP 1. Donc cela, oui. Je trouve qu'il y a quelque chose d'anormal. On nous parle d'une politique... d'une politique de communication renouvelée pour favoriser le retour du public dans les salles et on nous parle des victoires de la musique. Et je suis allé voir sur Internet une très grande partie de ces manifestations qui ont eu lieu après le 31 août 2021. Et donc, moi je ne peux pas comprendre et même admettre, très honnêtement, et encore moins voter, le fait que lorsque l'on vote la clôture de la DSP 2 au 31 août 2021, on puisse nous faire... nous amputer d'une somme de 350 000 € pour des manifestations qui ont eu lieu après la fin de la DSP 1. Donc, déjà, ça me choque. Mais c'est pas tout, c'est pas tout, parce que on va encore nous déduire une somme supplémentaire. On ne parle pas de quelques milliers d'euros, hein, de 277 920 €. C'est gigantesque. Et à quoi ça correspond. Alors je vous lis la phrase de la délibération, il y a que trois pages : « Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du contrat – vous m'entendez – dans le cadre de l'exécution du contrat, le délégataire a décidé la prise en charge d'indemnités pour le départ de salariés ainsi que la prise en charge de la réalisation de bureaux nécessaires à l'exploitation du théâtre, soit 277 920 € ». Mais si c'est dans le cadre de l'exécution du contrat, ça ne peut pas être en plus puisque la DSP, c'est un tout. Il est budgété et on vient d'en entendre le rapport. Donc, soit ces 277 000 € sont prévus dans la comptabilité euh... du Grand Théâtre de Provence à travers la DSP qui lui a été consentie par la Ville pour la période expirant au 31 août 2021, soit c'est pour après, on le verra en 2026 parce que ça se terminera. Mais là, le problème, c'est que c'est dans le cadre de l'exécution, on lui donne un surplus de 277 000 €. Il y a pas d'avenants à la DSP qui le permettent. Très honnêtement, je pense que juridiquement et même financièrement, au niveau des finances publiques, que cette délibération est... est quand même extrêmement particulière. Et enfin, on nous dit : Pour parvenir à ces 900 000 qu'on va quand même nous retirer de ce que pourrait récupérer la Ville. On nous dit que la fermeture du théâtre en 2020 et 2021 a entraîné une diminution du nombre de représentations de 65 %. Et il convient donc de maintenir au délégataire 35 % de l'édi... de l'excédent résiduel, soit 304 204 €. Encore 300 000 €. Mais moi, il me semble que nous avons voté – et j'ai voté pour – le maintien de l'intégralité des subventions. Donc, si on a maintenu l'intégralité des subventions, peu nous importe qu'il y ait eu des représentations ou pas de représentations, la période covid ou pas la période covid, puisque le budget est resté le même. Et c'est d'ailleurs parce qu'il est resté le même qu'en l'absence de représentations, il y a un bénéfice de 1,7 million puisqu'on a payé les subventions. Donc, obligatoirement, on se retrouve avec une somme euh... de 304 204 qui, pour moi, est donnée une deuxième fois, Madame le Maire, une deuxième fois. Eh oui, si on maintient les subventions, on ne peut pas... on ne peut pas donner 300 000 de compensation parce qu'il n'y a pas juste de...

Mme le Maire : Je pense que j'ai demandé aux services effectivement de détailler.

M. KLEIN : Je pense qu'il faut demander aux services, mais c'est surtout... très honnêtement, je suis un peu surpris de... de cette somme de 900 000. Enfin... enfin, on discute souvent de sommes importantes qui sont quelques milliers ou quelques dizaines de milliers d'euros. Là, on est pratiquement à 1 million d'euros qui sont lâchés, entre guillemets, qui sont pas récupérés sur un résultat qui est de 1 797 000, comme je le disais, avec 5,5 millions de subventions donc.

Mme le Maire : Je crois, c'est aussi 1 million d'aide de l'État là-dedans.

M. KLEIN : Ça devrait nous revenir, mais voilà. Moi... et je me permets d'en terminer parce que

moi, c'est ce que je fais dans le privé : Où sont les factures ?

Mme le Maire : On les a ces factures.

M. KLEIN : Non.

Mme le Maire : Je le pense.

M. KLEIN : Non, non, non. Ce sont des sommes que l'on nous demande aujourd'hui d'entériner. On n'a pas une facture. 1 million d'euros, pas une facture.

Mme le Maire : Bah, donc on va demander aux services qui vont nous donner l'éclairage, j'imagine, très différent.

M. KLEIN : On les trouverait dans le bilan, dans le rapport financier de 97 pages. Je les ai lus en plus. Donc, 97 pages, on les trouverait. S'il y avait eu des factures, on les verrait au bilan. Ah, sur ça, des créances qui apparaîtraient à l'actif, qui sont des créances à recouvrer. Elles n'y sont pas. Donc, sincèrement, je pense, Madame le Maire, qu'il y a vraiment à voir dans cette résolution parce que les sommes sont très très très importantes.

Mme le Maire : On va demander l'éclairage.

M. KLEIN : De pouvoir... voilà.

Mme le Maire : Christelle et Anaïs.

Mme PRIOUX-VIDAL : Je vais commencer sur la partie événement culturel parce que, en fait, il y a une particularité dans cette clôture sur les événements de l'année 2021, c'est qu'on est à cheval sur deux DSP. Et c'est ce qu'on... ce qu'on disait tout à l'heure dans la présentation, un opérateur culturel programme un an à l'avance parfois ses spectacles, ses propositions artistiques et donc, il fait des provisions. Et donc, il nous a fourni l'ensemble des documents, des mails, des échanges qui datent bien d'avant le 31 août 2021, et donc, c'est dans ce cadre-là que le délégataire provisionne une fois qu'il fait la commande de son spectacle ou d'un artiste ou qu'il est en discussion. Un artiste, aujourd'hui, il est... il se réserve – pardon de ce... de ce... de ce mot – un an, un an et demi, des fois même deux ans à l'avance. Donc, effectivement, tous les opérateurs culturels font des provisions et versent parfois 50 %, parfois 100 % du contrat au moment où les premières discussions se mettent en place. Donc, effectivement, il y a de la provision pour que des événements qui... se déroulent. Alors, on n'a pas pris des événements de 2022, hein. On a pris... vraiment pris les événements qui sont entre le 31 août 2021 et la fin 2021. Parfois, certains vont même plus loin dans cette logique de provision. Là, on est resté sur les six mois de l'année, mais en effet, le délégataire s'engage sur de la programmation artistique bien en amont, des fois, même un an, deux ans en amont. Donc, c'est vrai que ces provisions-là, ils les font. Et puis, on est à cheval sur deux DSP, moi, je ne sais pas dire si le prochain délégataire de la DSP 3 est toujours le même que celui de la DSP 2. Et donc, c'est celui qui s'engage dans le cadre de la DSP 1 et qui programme qui est responsable des événements, qui l'a financé dans le cadre de sa DSP, enfin, qui l'a mis en œuvre dans le cadre de la DSP même si les événements ont lieu après la fin de la DSP. Et si ça n'avait pas été euh... le même opérateur, le même délégataire, dans le cadre de la DSP 3, il aurait dû, lui, financer sur sa DSP 2 ce qu'il avait programmé. Il allait pas demander au délégataire de la DSP 3 de prendre en charge ses propres programmations. C'est vrai qu'il y a une particularité aussi de cette année-là qui, au-delà d'être celle du covid, d'une gestion compliquée des choses, fait que... et je pense que sur la prochaine DSP, on sera sur une... une clôture comptable pas en milieu d'année parce que ça a complexifié beaucoup nos discussions. Je vous avoue que dans le... le contrôle de gestion qu'on a fait, approfondi, alors, on n'a pas toutes les factures parce que je pense que sinon on aurait des centaines, des milliers de pages, mais je pense que tout le monde convient ici que le GTP est opérateur extrêmement sérieux, reconnu de tous. Les opérations ont eu lieu. Enfin, je... je vais dire, après, si demain, on lui fait la demande, sur telle ou telle opération, de nous fournir ce qu'on a fait pour certaines opérations, pas pour toutes parce que sur une DSP de cinq ans, récupérer les factures de tous les événements, c'est quand même un travail colossal, mais... mais effectivement, on est en capacité de le... de le lui demander si on a des interrogations. Et je crois que sur ce que le GTP propose, on a assez peu d'interrogations sur le fait que ça se réalise, que c'est de très bonne qualité et que il n'y a pas de doute sur les missions de service public qui sont rendues dans le cadre de cette DSP, en tout cas, sur leur qualité et sur leur effectivité. Voilà. Donc, ça, c'était pour vous répondre sur les logiques de programmation et sur le fait qu'on soit allé jusque fin 21. Je pense que sur la prochaine DSP, on essaiera de... d'être dans la même logique que les logiques institutionnelles parce que eux sont sur une comptabilité spécifique et nous, on a une comptabilité publique. Et faire se rencontrer les deux, c'est parfois compliqué pour évaluer les missions de service public sur nos logiques. Voilà. Ça, c'est

des ajustements qu'on fera, mais si demain, un autre délégataire récupérerait... récupérerait cette DSP dans le cadre de la prochaine euh... consultation, la... le prochain délégataire, il aurait six mois de programmation, c'est-à-dire il va prendre la... le GTP et il ne va pas programmer tout de suite. Il faudra qu'il prépare ses spectacles, qu'il rencontre les artistes, et donc, très souvent, c'est six mois, sept mois avant que les nouveaux spectacles se mettent en œuvre. Voilà.

Mme CHASSAING : J'ajoute sur les... sur les éléments financiers une précision qui est d'importance. Il y a eu des... un encouragement fort effectivement pour les collectivités à maintenir les subventions aux délégataires de service public pendant la période covid. La Cour des comptes s'en est récemment émue en 2021 dans un rapport, et là, le choix qui a été fait, c'est bien d'opérer sur cet excédent du délégataire un premier ensemble d'actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la DSP. C'est bien le travail qui a été fait de vérifier qu'on était sur une typologie d'actions qui correspondait au champ de la DSP et qui, à la fois, aussi, avait été juridiquement commandée dans le cadre de la DSP. On a aussi vérifié quels étaient les mécanismes en application du règlement sur le bénéfice raisonnable : quel bénéfice raisonnable il pouvait être donné au délégataire ? Et on... par rapport à la question des justificatifs, on voit bien dans le rapport qui a été présenté par Dominique AUGÉY juste avant que sur l'activité du délégataire, sur cette année 2021, ça correspond dans les événements qui... qui ont été pris en compte à ce que vous retrouvez ici dans ce rapport. Donc, on a effectivement des... un ensemble d'opérations qui, comme le disait Christelle, sont complètement dans les missions du délégataire. On est... qu'on soit sur les concerts de l'OPPA ou sur « aller vers », on est sur les missions culturelles du délégataire. On a simplement été forcément obligé dès lors que sur les années précédentes, on avait une rentabilité donc sur la période 2014-2019... pour mémoire, une rentabilité annuelle de... moyenne de 1 %. Sur la période 2020-2021, effectivement, du fait du cumul des aides d'État, on a cette rentabilité de 6,6 et 14,5. On s'est focalisé sur cette... sur ces calculs de surcompensation à cette période charnière 2020-2021. Voilà ce que je voulais préciser.

M. KLEIN : Merci beaucoup, Madame PRIOUX-VIDAL, parce que vous allez exactement dans mon sens. Vous avez dit que lorsque on est en matière culturelle, le spectacle est programmé avant et il est donc provisionné. S'il est provisionné, il apparaît au bilan. Et donc, le bénéfice de 1,7 million, c'est déduction faite de la provision, Madame. Pardonnez-moi, mais c'est un béaba. C'est un béaba, c'est-à-dire que les 1,7 million, c'est après déduction des provisions, ce qui est parfaitement normal, ce qui est parfaitement normal. Vous êtes un prestataire, vous avancez le coût d'une prestation. D'accord ? Vous le marquez dans votre bilan. Et si vous faites à la fin... lorsque vous faites votre bénéfice, votre bénéfice, c'est déduction faite des provisions, enfin, Madame AUGÉY ne me contredira pas sur ce mécanisme-là en tout cas. Et en ce qui concerne la deuxième réponse, euh... vous m'avez indiqué ce que j'ai voté, c'est-à-dire que nous avons voté le maintien total des subventions pour les années. Et donc, ma question, très claire, c'est : Que viennent faire ces 304 204 € qui ont le même objet, exactement le même, puisque vous me dites, il convient... la fermeture du théâtre a entraîné une diminution du nombre ? Mais si vous avez la même recette puisque la recette, c'est la subvention et vous n'avez pas... et vous n'avez pas de perte. Et pareil, au bilan de la 07.11 que l'on vient de voir, cette perte, elle devrait apparaître, de 304 204 €. C'est de la comptabilité là, franchement. Vous ne pouvez pas me sortir une deuxième chose du chapeau pour me dire... non, mais pardon, c'est... c'est de l'argent des Aixois. Je vous... je vous écoute avec attention, mais franchement, je suis très inquiet parce que ce sont des sommes gigantesques et on n'a pas un justificatif, Madame. Pardon de vous le dire, hein. Je... je... euh... voilà. Non, non, mais on n'a pas. Nous, nous sommes les élus. D'abord... d'abord, on n'a pas de justification de principe. Je suis en train de vous le dire puisque manifestement... manifestement, ces prestations-là, si elles ont été prévues... provisionnées, eh bien, elles... elles sont déduites du résultat net, ce qui est quelque chose de normal. Et que la deuxième chose, c'est que si on a maintenu les recettes, il y a pas à donner des recettes supplémentaires pour la période de fermeture, je veux dire, c'est très important et vous ne m'avez pas répondu, ni l'une ni l'autre, sur quand même les 277 920 € parce que le délégataire, dans l'exécution du contrat, dans l'exécution du contrat. Donc, moi, dans l'exécution du contrat, c'est en application de la DSP que je lis. Et dans l'exécution du contrat, on ne peut pas rajouter 200 000.

Mme PRIOUX-VIDAL : Effectivement, dans l'exécution du contrat, il y a des éléments de... dans les... dans cet excédent, il y a pas que le maintien des aides de la Ville, il y a aussi les aides d'État qui ont été attribuées. Donc, on se devait. Même si tous les élus ont voté, dans beaucoup

d'administrations, d'ailleurs, le maintien des aides, aujourd'hui, la CRC nous amène, puisqu'on en parlait tout à l'heure, à contrôler et à vérifier un certain nombre de choses. Oui, c'est dans le cadre de la DSP. Oui, c'est dans le cadre de la DSP, mais ce sont des événements qu'il a faits dans un contexte particulier qui était celui du covid, c'était pas lui, il avait commandé un certain nombre de choses, de spectacles qui devaient se tenir à l'intérieur du bâtiment, dans la salle qui a été fermée dont... où parfois la jauge a été réduite. Et dans ce contexte-là, même si c'est dans la DSP, ce sont des choses qu'il aurait peut-être pas autant faites, autant développées à l'extérieur. Alors oui, dans la DSP, il y a écrit qu'il peut aller à l'extérieur, qu'il peut promouvoir, mais c'était pas la programmation qu'il avait. Donc, nous, on doit tenir compte à la fois de sa programmation initiale, mais aussi de l'adaptabilité qu'il a eue et de la mise en œuvre d'un certain nombre de choses qui étaient en... euh... tous les spectacles qui avaient été commandés ont été payés même s'ils n'ont pas été réalisés. D'ailleurs, parfois, ils ont été reportés de deux ans. Donc, voilà.

M. KLEIN : Madame, on est quand même en train de discuter d'un rapport qui nous dit : « L'exploitation de la DSP du Grand Théâtre de Provence a fait un bénéfice de 1,7 million ». Voilà. Et vous êtes en train de me dire qu'il va revenir à la Ville 350 000. Moi, je vous dis, je ne suis pas d'accord. C'est non, je ne suis pas d'accord. Pardon. Et les justifications que vous me demandez... que vous me donnez, qui sont des justifications textuelles parce que une fois de plus, il y a pas de factures. Eh bien, lorsque je vous les détaille une par une, il se trouve qu'on les a déjà payés, soit au titre de subvention, soit qu'elles sont dans le cadre de l'exécution du... Non, mais vous me dites non, vous me dites non. Moi, je vous dis quand même que la Ville d'Aix-en-Provence et les Aixois vont faire un chèque de 900 et quelques mille euros au GTP pour clôturer une DSP bénéficiaire. Et nous, on l'a vu. Je veux dire, c'est incompréhensible. Pardon, hein, mais c'est incompréhensible. Pour moi, c'est incompréhensible.

Mme PRIOUX-VIDAL : Les DSP peuvent être bénéficiaires, il n'est pas interdit de faire un... du bénéfice dans le cadre d'une DSP puisque le délégataire prend des risques.

M. KLEIN : Ils ont droit au bénéfice raisonnable et vous aurez remarqué que je n'ai pas demandé que l'on touche les 1,7 million. Je suis parfaitement d'accord pour que le délégataire puisse percevoir le bénéfice raisonnable calculé conformément aux règles de le... de l'Union européenne puisque nous avons, etc. Et je n'ai jamais contesté la somme de 200 et quelques mille euros qui sont... ça prime au bénéfice en quelque sorte parce que c'est ça. Le bénéfice raisonnable, c'est la prime au bénéfice, sinon aucune... aucun délégataire ne ferait deux bénéfices, donc il faut bien qu'il ait quelque chose qui l'incite. Mais sur les 1,7 million, moi, qu'on lui donne 200 000, voire qu'on discute et qu'on lui donne 300 000, pourquoi pas, mais il reste 1,4 million.

Mme NOURI : Excusez-moi, juste pour intervenir sur la question des provisions puisque au niveau de la Direction Contrôle de Gestion, on a regardé bah précisément et ça... voilà. Donc, ce qu'il est... dans les comptes, il y a pas 1,7 million si vous avez regardé... si vous regardez les comptes du délégataire, on est à... à un résultat annuel 2021 de -121 000. Et en fait, on a retraité ce résultat pour, bien sûr, avoir le meilleur... la meilleure analyse possible de... des... bah de l'utilisation des deniers publics pour intégrer ces pro-... pour que ces provisions soient neutralisées en fait. Et ces provisions vont ensuite être utilisées pour dépenser... pour utili-... enfin, pour les dépenses qui vont être... qui ont été mentionnées dans le rapport.

M. KLEIN : J'ai bien vu les provisions de 500 000, mais qui sont euh...

Mme NOURI : C'est pas 1,7 en fait. C'est ça ? Les comptes, c'est -121.

M. KLEIN : Ne serait-ce que de parler en montant, quand vous faites une provision 500 000...

Mme NOURI : C'est qu'il faut avoir en tête, c'est que les comptes, c'est -121. Les comptes, ce n'est pas 1,7. Les comptes qui sont certifiés par le commissaire aux comptes, c'est -121 à la... au 31/12/2021.

M. KLEIN : Donc ? Et donc, il y a rien à distribuer, donc on ne peut pas donner les sommes de 300 000, 277 000, etc. selon votre raisonnement. Si un déficit...

Mme NOURI : Non, parce que ils sont retraités de ces provisions. Donc, vraiment, on est allé jusqu'au bout parce que on aurait pu... on fait un mauvais contrôle, on se dit : « C'est -121, ah, bah, en fait, il est... il est déficitaire ». Et en fait, non, on s'est dit : « On regarde bien toutes les provisions, ce qui est vraiment... enfin, ce qui est engagé, et retraiter ces provisions, on tombe à 1,7. Mais si on regarde juste le résultat, c'est -120 ».

M. KLEIN : Madame, si vous retraits, c'est bien qu'il y a une raison à retraiter effectivement parce que moi, je les ai vues les provisions dans le bilan il y a deux fois... il y a 500 000, 350 000. Mais on

peut mettre ce qu'on veut euh... dans un... dans une provision.

Mme NOURI : C'est pour ça que ça a été vérifié, que les dépenses ont été toutes tracées.

M. KLEIN : Comment on peut accepter une provision, d'ailleurs, sur une clôture ?

Mme NOURI : Ah, bah, là, il faut demander au commissaire aux comptes et les comptes sont certifiés.

M. KLEIN : Je veux bien, mais sur une clôture, c'est plus possible, hein, d'avoir une provision, puisque une clôture, elle est définitive, donc il y a plus de provisions. On arrête les comptes à l'instant T, c'est plus possible. Et c'est pour ça que vous retraitez d'ailleurs et vous avez bien fait de retraiter. Et si vous n'aviez pas retraité d'ailleurs...

Mme NOURI : Il y a pas eu de comptes clôturés sur la... sur... au 31/08. Je parle des comptes au 31/12. Et en fait, c'est là où il y a eu les retraitements vu qu'on était à cheval sur deux DSP.

M. KLEIN : Ça, c'est la différence entre 1 797 000 et 1 503 000, 1 503 000.

Mme NOURI : Ah non, pas du tout.

M. KLEIN : C'est ce qui apparaît.

Mme NOURI : 1 700 000, c'est sur la durée du contrat, sur 2014 à 2021. 1,5, c'est 2020 à euh...

M. KLEIN : 2000... 31 août 2021.

Mme NOURI : Au 31 août 2021.

M. KLEIN : Retraité justement.

Mme NOURI : Retraité.

M. KLEIN : Eh oui.

Mme NOURI : Et quand je vous dis -121, c'est parce que on a... en fait, on... on n'a pas de compte au 31/08, il y a des comptes au 31/12 et c'est là où on... on retraits les provisions pour scinder ce qui appartient à la DSP 2 et qui s'arrête au 31/08 et ce qui appartient à la DSP 3 à compter du 1^{er} septembre.

M. KLEIN : Mais donc, je suis en train d'entendre que il faut qu'on soit content d'avoir 350 000, d'après ce que vous dites, parce que sinon, on aurait pu avoir à sortir 121 000.

Mme NOURI : En tout cas, il y a d'ailleurs le travail de contrôle...

M. KLEIN : C'est un peu stupéfiant. Alors, il ne faut pas présenter les délibérations comme ça parce que la délibération, c'est quand même : on a 1 500 000 et on va donner 300 là, 300 là, 300 là.

Mme CHASSAING : On a voulu être transparent.

M. KLEIN : Pardon, mais je... enfin, moi, je vous dis, je voterai contre cette résolution parce que franchement, je pense qu'elle n'est pas juridiquement... en phase avec les deux DSP, parce que soit elles sont dans la DSP, soit elles ne sont pas dans la DSP. Et si elles ne sont pas dans la DSP, il y a un problème d'appel à concurrence qui me gêne, voilà.

Mme le Maire : Cyril DI MEO.

M. DI MEO : Alors, excusez-moi, mais je suis très mal à l'aise. Monsieur KLEIN, comme d'habitude, fait une intervention assez brillante et assez pertinente et les élus sont en rase campagne et nous parlons aux fonctionnaires en fait. Et Monsieur KLEIN ne met pas en cause les fonctionnaires, Monsieur KLEIN discute avec le Conseil municipal, et donc, ça serait aux élus en charge de répondre, et pas de laisser les fonctionnaires dans cette situation qui est extrêmement... qui est extrêmement déplaisante parce que on a l'impression qu'on s'en prend à l'administration. On ne s'en prend absolument pas à l'administration, l'administration est contrôlée par les élus et... et on n'a pas à être dans cette situation où en fait vous présentez les dossiers, vous les contrôlez, vous les maîtrisez, vous les présentez. Vous ne les connaissez pas, vous ne les présentez pas. C'est... franchement, c'est... ça nous met très mal à l'aise dans le fonctionnement démocratique de cette institution. Voilà. Et je pense que, effectivement, au vu des... des précisions de Monsieur KLEIN, nous ne voterons pas cette délibération, Madame le Maire.

Mme le Maire : Cyril, je suis désolé, mais les fonctionnaires sont peut-être plus spécialisés dans leur technicité et c'est d'ailleurs la raison d'être de la fonction publique que les élus. Donc, il est logique de leur passer la parole sur des sujets extrêmement techniques. Et ça a mis quand même un certain temps, effectivement, à aboutir à cette clôture de DSP parce que ça a été une période extrêmement compliquée, extrêmement trouble, avec l'OCDE qui faisait qu'effectivement, le monde de la culture... que le monde de la culture allait mourir. De l'autre côté, on est quand même dans un moment où il y a deux DSP qui sont côte à côte, donc effectivement, ça a mis un certain temps à être sérié, dépatouillé, et qu'aujourd'hui, il y a des différences d'interprétations, on les entend. Bien sûr, on les entend. Après, Philippe parle de 1,7 million de bénéfice. C'est ça ? Moi, je vois qu'il y a

quand même 1 million qui a été donné par l'État. La Ville ne peut pas récupérer non plus l'argent qui est celui de l'État. Voilà. Il y a quand même... il y a quand même des choses qui sont un peu... un peu problématiques quoi. Alors, après, j'entends qu'il puisse y avoir des interprétations différentes, mais néanmoins, moi, ce que l'on m'a dit jusqu'à présent, c'est... bon, effectivement, il faut faire la différence – et c'est ce qui posait problème, hein, tu as bien mis les deux doigts dessus, en bon juriste que tu es – c'est effectivement : Qu'est ce qui appartient à la DSP 2 et qu'est-ce qui appartient à la DSP 3 parce que nous étions dans une période extrêmement compliquée, encore une fois, l'OCDE, quelques mois auparavant, prédisait la mort de l'ensemble des structures culturelles ? Le GTP a programmé, mais a programmé parfois sur les terrasses du théâtre, ce qu'il n'avait que rarement fait jusqu'à lors parce que on ne pouvait pas maintenir les gens dans les salles. Donc, il a fallu effectivement adopter des méthodes d'interprétation qui sont des méthodes d'interprétation qui appartiennent à cette période qui était compliquée, avec en plus ces deux DSP effectivement qui étaient... qui étaient connexes au niveau de la temporalité. Donc, est-ce qu'on prenait... est-ce que les se-... est-ce que les... la programmation était prise en considération avec les provisions au niveau de la première DSP ? Est-ce que c'était le spectacle... le temps du spectacle qui déterminait sachant que bien souvent, dans une programmation, on donne quand même des moyens conséquents qui, parfois, dépassent la moitié des provisions ? Après, sur l'histoire des factures, on me dit : Bah, les DSP, ça ne fonctionne pas avec factures. Donc, oui, je t'écoute, je suis un peu perplexe. Voilà. Tout cela, ça demandait quand même du temps. Et je pense que les services sont dessus depuis un bon moment. Voilà. On est dans une configuration complexe, c'est une évidence. Mais quand tu parles, par exemple, de 1,7 million, je t'écoute avec stupéfaction parce que je vois pas comment on pourrait récupérer, par exemple, le million de l'État. C'est pas possible, ça vient de subventions qui ne sont pas du tout de la Ville quoi. Voilà. Madame PETEL... oui, Dominique. Dominique, d'abord, et après, Madame...

Mme AUGÉY : Voilà, répondre à Monsieur DIMÉO pour lui expliquer comment les choses fonctionnent quand on est élu. Une DSP du Grand Théâtre de Provence, c'est à peu près 10 millions par an. Sur les six années, c'est 60 millions d'euros, donc vous imaginez bien que ce n'est pas moi toute seule avec ma calculatrice qui fait ce genre de travail. Bien entendu que j'ai une immense équipe derrière. Vous avez les deux directrices générales adjointes, elles-mêmes sont fort brillantes et fort compétentes, mais elles ne travaillent pas toutes seules non plus. Donc, vous avez entendu aussi Jessica NOURI qui est la directrice du contrôle de gestion. Il y a beaucoup de monde derrière, il y a beaucoup de monde qui a travaillé sur ce dossier chez nous, beaucoup de monde qui a travaillé sur ce dossier au Grand Théâtre de Provence. C'est un exercice difficile déjà de faire des comptes annuels d'une aussi grosse maison. Vous avez vu le nombre de personnes qui y sont employées, et ainsi de suite. Mais faire une clôture de DSP, surtout en milieu d'année, quand il faut exploser deux temps qui sont compliqués à isoler, je peux vous dire que ça a mobilisé la Direction de la Culture, la Direction des Finances, bien au-delà que... de ce que ces deux directions auraient aimé être sollicitées. Ils avaient aussi d'autres choses à faire que de passer beaucoup de temps à faire ce temps... ce type d'exercice. Donc, bien entendu que je leur demande leur aide ; bien entendu que j'apprécie leur aide ; bien entendu que je reconnais leurs compétences et que je les remercie beaucoup d'avoir... d'être intervenues, l'une et l'autre, pour la précision de leurs réponses.

Hors micro.

Mme AUGÉY : C'est à vous, Monsieur, que je répondais.

Hors micro.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme PETEL : Alors, au regard de ce que ré-... relève – révèle ou relève, je ne savais pas dans quel sens le mettre – maître KLEIN, nous allons vous écrire un courrier. On aime bien vous écrire, Madame le Maire, pour vous demander les factures des différents événements et de détailler les montants de chaque manifestation. Et euh... pour ce qui est hors DSP, ça nous paraît important de savoir si les choses ont été faites dans les règles. Donc, nous allons vous écrire un courrier pour demander l'éclaircissement de tout cela. Voilà.

Mme le Maire : Évidemment. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. KLEIN : Je voulais juste répondre sur le... la lecture du bilan parce que effectivement, la difficulté, c'est que le bilan, c'est du 1^{er} janvier au 31/12. Mais si vous le lisez le bilan passif, c'est la deuxième phase, c'est assez... c'est assez facile à faire, on a « provisions », « provisions pour risques », 409 347, et « provisions pour charges », 477 810. Donc, on a effectivement des montants

de provisions qui sont très importants, ce qui amène obligatoirement, quand vous avez 800 000 ou 1 million de provisions, un résultat négatif. C'est ce dont vous parliez tout à l'heure. Mais ça, c'est dans le bilan au 31 décembre. Par contre, dans la résolution que vous nous proposez, et c'est là où je comprends mal vos explications, vous nous dites : Il y a cet argent et donc on va attribuer telle somme pour telle raison au GTP, telle autre somme pour telle raison au GTP. Si c'est dans le bilan, on n'a pas besoin de leur attribuer. C'est ça que... c'est là où on est en divergence totale... parce que si c'est dans l'exécution de la DSP... Pardon.

Mme NOURI : On aurait pu rien dire effectivement. Et nous, on a souhaité tracer les dépenses à l'euro près pour... avec un tableau analytique très précis pour savoir ce qu'il y avait derrière ces provisions. Mais on aurait pu effectivement rien prendre les comptes pour argent comptant comme ça.

Mme CHASSAING : Et c'est aussi la raison pour laquelle je renvoyais tout à l'heure à cet... ce rapport de la Cour des comptes qui indique que, il y a beaucoup de collectivités qui n'ont pas fait le travail d'aller récupérer les surcompensations.

M. KLEIN : Pardon. L'idée d'avoir effectivement un peu plus d'éléments est vraiment quelque chose de bien parce qu'on parle de somme extrêmement importante.

Mme le Maire : On vous enverra tous les documents que vous souhaitez, évidemment.

M. KLEIN : Ça me paraît absolument indispensable.

Mme le Maire : Non, ça me paraît tout à fait légitime. Oui. Marc PENA.

M. PENA : Oui. Juste, est-ce que... alors, moi, je... je ne rentre pas dans le fond, je ne suis pas assez compétent et puis je n'ai pas... j'ai pas regardé, j'ai la parole de Monsieur KLEIN, j'ai les paroles des services, j'ai ce que dit Dominique AUGÉY dans sa présentation. Simplement, est-ce que il ne faudrait pas là reporter si ce n'est pas... enfin, je ne sais pas du point de vue de calendrier si c'est possible ? Voilà. Est-ce que c'est possible un report avec une présentation plus éclairante parce que je crois avoir compris où est le problème, mais je... voilà, je... ? En tant qu'élus, est-ce qu'on peut avoir un report, ou alors, c'est un vote sous conditions d'avoir tous les éléments que vous nous promettez, mais... ? Et on ne peut pas faire un vote sans avoir eu les éléments, quoi, voilà. En revanche, s'il y a un report et que les éléments sont envoyés entretemps... voilà, après... après, on pourra se prononcer.

Mme AUGÉY : Oui, la difficulté... j'entends bien cette demande, mais la difficulté est que nous présentons aujourd'hui en 2023 un bilan d'une DSP 2021, ce qui aurait dû être fait antérieurement si on avait été dans une vie normale, c'est-à-dire s'il n'y avait pas eu ni de covid, ni une DSP qui se coupe au milieu d'une année. Cela veut dire que la DSP 2022 arrive et qu'elle sera probablement au prochain Conseil municipal ou à celui d'après. Il faut donc revenir dans un timing et aussi un agenda correct et cohérent. Il ne faut pas oublier – et ça sera la dernière précision que je donne – c'est que ces, ces présentations-là sont aussi faites dans un cadre légal qui est celui de la CCSPL et que nous avons des délais à respecter aussi pour la... pour réunir cette... ces commissions. Donc, c'est assez compliqué à... de gérer aussi l'agenda sur cet enchaînement de... de difficultés. Voilà. Maintenant, sur les montants qui ont été évoqués, vous imaginez bien qu'ils ne sont pas sortis du chapeau et qu'ils sont eux-mêmes le résultat d'une addition sur factures, sur... voilà, sur justificatifs bien entendu. Et ça, on peut tout à fait les communiquer, bien entendu. On peut tout à fait présenter un tableau synthétique de l'ensemble des chiffres, c'est-à-dire vous l'avez utilisé d'ailleurs, vous l'avez même en main, voilà. Donc, ça, on peut tout à fait le... tout à fait le fournir bien entendu.

Mme le Maire : Gaëlle LENFANT.

Mme LENFANT : Oui. Sur les derniers arguments de Dominique AUGÉY, moi, je me souviens, quand on avait voté la DSP, ces arguments-là nous avaient déjà été apportés, c'est-à-dire : C'est compliqué, il y a des calendriers, il faut voter, s'il vous plaît, on est contraint, etc. Euh... on est... on est des élus et on... on ne peut pas se contraindre parce que il y aurait un calendrier. Maître KLEIN a raison, Les éléments qu'il a apportés sont extrêmement importants. Il s'agit de de somme vraiment très importante et je... je pense vraiment qu'il est de notre responsabilité de faire passer ces éléments-là avant des des questions de calendrier.

Hors micro.

M. PENA : Je suppose qu'il y aura un Conseil au mois d'octobre.

Hors micro.

M. PENA : Ah ! J'ai oublié qu'il y avait des écarts entre les séances.

Mme le Maire : Mais sous huit jours, on peut vous apporter les éléments complémentaires, hein, me

disent les services.

Hors micro.

Mme le Maire : Ouais.

Hors micro.

Mme le Maire : Ouais.

Hors micro.

Mme le Maire : On a tous les éléments, oui. Oui, oui, ce que me disent les services, c'est qu'ils ont tous les éléments. Moi, je propose que l'on vote et le cas échéant, on pourrait revenir dessus s'il y avait un problème quelconque. Bon.

Hors micro. Brouhaha.

Mme le Maire : Voilà. Bon. Mais moi je vous propose que l'on vote quitte à revenir dessus en octobre s'il y avait un problème quelconque. Mais franchement, ça a été vérifié, re-vérifié et vous aurez tous les éléments dans moins d'une semaine.

Hors micro.

Mme le Maire : C'est bon ? On y va.

Hors micro.

Mme le Maire : Parce que on a déjà beaucoup de retard, c'est ça, Dominique ?

Hors micro.

Mme le Maire : Et la CCSPL, elle est quand ?

Hors micro.

Mme le Maire : Normalement. Bon, les services me disent qu'ils apporteront rien de plus, ils se dévouent à vous communiquer l'ensemble des éléments. C'est la raison pour laquelle je propose un vote et s'il y avait un problème quelconque, on reviendrait dessus au mois d'octobre, histoire de ne pas gêner effectivement l'ensemble des commissions qui s'enchaînent.

Hors micro.

Mme le Maire : Alors, je vous soumetts... la 07.11 est donc une information. 07.12, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Contre pour Aix au Cœur.

M. PENA : Abstention, Aix en Partage.

Mme le Maire : 07.13, Arlette.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2023 -

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRÉ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène

TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.

07.13

RAPPORTEUR : Madame Arlette OLLIVIER

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA CULTURE PROVENÇALE - EXERCICE 2023

Mes Chers Collègues, Chaque année les manifestations culturelles, organisées par les associations œuvrant dans le domaine de la culture provençale accueillent un public toujours plus nombreux. Les animations sur le domaine public, les expositions, l'enseignement de la langue et de la musique provençale, l'engouement pour les activités et son patrimoine culturel ne cessent de s'accroître comme, par exemple, des collégiens qui prennent des cours de provençal ou qui suivent des cours de pratique musicale avec des instruments typiques régionaux. Aussi, pour l'exercice 2023, je vous propose de bien vouloir attribuer des subventions de fonctionnement aux associations listées ci-dessous, pour un montant total de 111 790 €.

TIERS	ASSOCIATION	TY PE	MONTANTS PREVUS 2023
25208	ASSOCIATION DU TAMBOURIN	F	3 000
109627	ACANTARI	F	500
9325	LOU BALAIRE DOU REI REINIE	F	5 500
14883	EFFORT ARTISTIQUE	F	11000
110867	ENSEMBLE TAMBOURINAIRE SESTIAN	F	3 000
77695	EXCALISSON	F	1 500
25979	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE D'OC (Cantejadas)	FP	4290
9314	LEI FARANDOLAIRE SESTIAN	F	6 000
62850	OUSTAU DE PROUVENCO	F	42 000
9371	LI VENTURIE	F	35 000
	TOTAL		111 790

Pour rappel, les associations "Oustaù de Prouvènço" et "Li Venturié », bénéficient de conventions triennales d'objectifs (2022-2023-2024) déjà votées lors du Conseil Municipal du 20 mai 2022 (DL.2022-140), il est à noter la rédaction d'un avenant pour "Oustaù de Prouvènço" afin de lui attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 16 000 €. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER aux associations relevant de la Culture Provençale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 111 790 € ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER un avenant entre l'association « Oustaù de Prouvènço » et la Ville pour

l'exercice 2023 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 16 000 € ;

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec l'association « Oustaù de Prouvènço ».

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme OLLIVIER : J'espère avoir un... un petit peu moins de problème, moi. Bon, c'est les a... l'attribution de subvention à la culture provençale. Je voudrais, Madame le Maire, si vous le permettez, les remercier. Je voudrais remercier toutes ces associations qui œuvrent pour cette culture provençale, qui sont toujours présentes (mariages, baptêmes, manifestations pour la ville) et qui font de leur mieux. Merci à eux. Il faut s'accrocher pour la culture provençale. Vous savez, je suis moitié Catalane, moitié. Ma maman est de Barcelone. Voilà, vous avez tout compris.

M. PENA : Vous en avez les qualités.

Mme OLLIVIER : Je suis Provençale par mon papa, mais pure, mais Catalane par ma maman. Voilà, voilà. Bien. Bon, bah, alors, je vais vous demander de voter donc pour la culture provençale les subventions. Il y a un avenant aussi pour le... l'« Oustaù de Prouvènço » parce que je crois qu'ils ont demandé un petit peu plus parce que on ne s'en sortait pas. Hein. On reçoit beaucoup de monde et pour préparer tout ça, le couchage, la nourriture, la... voilà. Tout a été accepté. Alors je vous demande de voter et je vous remercie tous.

Applaudissements.

M. PENA : Et Madame le Maire, moi, je trouve très bien l'initiative. Je sais que certains ne seront peut-être pas d'accord, je... mais je trouve très bien l'initiative du métro marseillais qui annonce les stations également en Provençal. Pour ma part, je trouve ça très bien. Ça se fait dans des tas de régions du monde.

Mme le Maire : C'est ce que nous avons demandé à la Métropole sur les abribus.

M. PENA : Alors, Madame VASSAL serait moins provençale que Monsieur PAYAN ?

Mme le Maire : Apparemment.

M. PENA : Monsieur PAYAN a vraiment beaucoup de qualité.

Rires.

Mme le Maire : Bon. Donc, je vous propose évidemment cette... cette délibération au vote. 07.13, contre ? Abstention ? Parfait. Jean-Louis sur la 08...

Applaudissements.

Jean-Louis sur la 08.01.

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SCI BOB DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DES FAÇADES SITUÉES SUR LES PARCELLES 181 ET 182 DE LA PLACE D'ALBERTAS

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François

DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

08.01

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SCI BOB DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DES FAÇADES SITUÉES SUR LES PARCELLES 181 ET 182 DE LA PLACE D'ALBERTAS-

Mes Chers Collègues, La place d'Albertas est classée au titre des monuments historiques depuis le 21 juillet 2000. Dans le cadre de l'obligation d'entretien des façades par les propriétaires, deux des trois façades ont été restaurées par leurs propriétaires et ont pu bénéficier de subventions au titre du plan façade proposé par la Ville d'Aix-en-Provence, ainsi que des différents dispositifs en vigueur pour la restauration du patrimoine historique. En revanche, faute de diligence des propriétaires, les façades des immeubles cadastrés section AB 181 et AB 182 n'ont fait l'objet d'aucun entretien ni ravalement. Les immeubles concernés sont :

L'immeuble AB 182, propriété de la SCI PACHA, dont le gérant est Monsieur Grégory FARGIER, et de la SCI BOB (la SCI BOB assume le rôle de syndic bénévole de l'immeuble depuis le 14 avril 2022),

L'immeuble AB 181, propriété de l'indivision ESTIENNE.

La Ville a saisi le Tribunal de Grande Instance afin de contraindre les propriétaires des immeubles situés sur ces parcelles à réaliser les travaux de ravalement ou à permettre à la Ville de les faire exécuter d'office. L'autorisation a été donnée à la Ville de faire exécuter d'office les travaux de ravalement des façades aux frais avancés des propriétaires :

Par ordonnance du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence en date du 3 mai 2016 pour l'immeuble cadastré section AB 181,

Par ordonnance de référé du 13 décembre 2016, pour l'immeuble cadastré AB 182

Entretemps, sur le fondement de ces 2 ordonnances, la Ville a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SUD SUD-EST ARCHITECTURE, représenté par Monsieur BOTTON, ACMH. Ce marché porte sur l'étude des façades des deux parcelles et a été, depuis, exécuté jusqu'à la phase APD. Toutefois, à défaut de signification dans les délais, l'ordonnance concernant la parcelle AB 182 est devenue caduque, empêchant ainsi, faute de titre exécutoire, la Ville d'intervenir sur les façades de l'immeuble. En conséquence, la Ville doit :

D'une part, conclure un protocole transactionnel avec le représentant des copropriétaires de cette parcelle (SCI BOB), afin de recouvrer les frais avancés sans titre dans le cadre de ce marché de

maîtrise d'œuvre. Ce protocole est présenté lors de la présente séance du Conseil Municipal ; D'autre part, procéder, dans les semaines à venir, à une résiliation amiable (sans indemnité) de ce marché, celui-ci ne permettant pas la poursuite des études concernant la parcelle AB182. Aujourd'hui, afin de permettre la restauration de ces façades de manière cohérente et dans les meilleurs délais, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, entre :

La Ville d'Aix-en-Provence, se substituant, en application de l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence en date du 3 mai 2016, aux consorts Estienne, indivisaires de la parcelle 181 de la place d'Albertas ;

La SCI BOB, syndic bénévole de la copropriété située sur la parcelle 182 de la place d'Albertas. Cette convention de groupement de commande va permettre à la Ville, en tant que coordonnateur, de se charger de la passation et de l'exécution des marchés nécessaires au ravalement des façades des immeubles de la place d'Albertas, situés sur les parcelles AB 181 et AB 182, au nom et pour le compte des membres du groupement. Les marchés concernés sont les suivants :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la passation et le suivi d'exécution des marchés de travaux (de la phase DCE à la phase garantie de parfait achèvement), pour un montant estimé de 37 081, 28 € HT soit 44 497,54 € TTC,

Marchés de travaux de restauration des façades (au sens de l'article L.126-2 du Code de la Construction et de l'Habitat, et incluant notamment la réfection des enduits, la dépose des volets, la restauration des ferronneries), pour un montant global estimé à 383 302,07 € HT, soit 459 962,48 € TTC,

Marchés de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé, pour un montant total estimé à 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC.

Le cas échéant, le groupement pourra être amené à passer d'autres marchés ayant pour objectif la restauration des façades de la place d'Albertas et correspondant à des besoins partagés par tous les membres du groupement et qui se rapportent donc à des dépenses mutualisées. La convention constitutive, ci-jointe en annexe, définit les modalités de fonctionnement du groupement et les obligations de chacun de ses membres. La Ville acquittera les factures liées aux différents contrats puis en sollicitera le remboursement auprès des propriétaires des immeubles. Le remboursement sera effectué, conformément aux études déjà réalisées et pour l'ensemble des contrats à venir, selon la répartition suivante:

Parcelle AB181 (travées S10 à S14) : 73,031%,

Parcelle AB182 (travées S8 et S9) : 26,969%.

En outre, la Ville déduira, des demandes de remboursement, le montant des subventions qu'elle aura effectivement perçues dans le cadre de cette opération. La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les Parties. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Marchés Publics, à la Commande Publique et à l'Optimisation de l'Achat Public à signer la convention constitutive de groupement de commandes, dans le cadre de la restauration des façades de la place d'Albertas, entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SCI BOB, ainsi que ses éventuels avenants.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 1

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Philippe KLEIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. VINCENT : Eh bien, euh... la 08.01 succède en fait à la 02.04 présentée par Laure SCANDOLERA tout à l'heure. La 02.04 mettait fin à la situation antérieure et permet de repartir sur les bases nouvelles... permet de repartir sur des bases nouvelles. Eh bien, il faut que je sois vraiment très près. Voilà. Donc, il est... il est proposé au Conseil de constituer un groupement de commandes entre la Ville d'Aix-en-Provence euh... et SCI BOB de façon à pouvoir poursuivre les travaux de... de réfection des façades de la place d'Albertas. Alors, il y a une part de maîtrise d'œuvre pour le s-... l'exécution... le suivi de l'exécution des marchés de travaux, les marchés de travaux proprement dits, et ensuite, les marchés de contrôle technique. Voilà. Donc, on... il vous... il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Mme le Maire : Très bien. 08.02, Marie-Pierre.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION PHYLOGENIA - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE DINOSAURES.

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.02

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION PHYLOGENIA - PRÊT DE FOSSILES ET DE MOULAGES DE DINOSAURES

Mes Chers Collègues, Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par l'association Phylogenia pour le prêt de moulages, fossiles et maquettes dans le cadre d'une exposition à Fox-Amphoux (83). Cette exposition, consacrée aux Dinosauriens de Provence, se déroulera du 1^{er} juillet 2023 au 31 octobre 2023, à Fox-Amphoux dans une salle mise à disposition par la municipalité. L'association Phylogenia, basée à Antibes, a pour objet de faire progresser les connaissances en paléontologie de notre région et de partager les découvertes avec le public. A ce titre, elle organise des journées d'initiation à la paléontologie sur des gisements à dinosauriens de

Fox- Amphoux ouvertes aux enfants et aux étudiants. Elle travaille en collaboration avec des organismes de recherches (Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et Université Lyon 1) ainsi que des partenaires locaux (Réserve Naturelle de Sainte Victoire et Muséum d'Aix). Les gisements de Fox-Amphoux sont très importants dans l'histoire de la paléontologie locale car ils ont livré, dès 1841, les premiers os fossiles de dinosaures de Provence et plusieurs espèces ont été décrites à partir de fossiles découverts sur cette localité. C'est pourquoi l'association Phylogenia a proposé à la municipalité de Fox-Amphoux de réaliser une exposition qui sera une préfiguration d'un véritable musée des dinosaures. Le Muséum d'Aix a mené plusieurs campagnes de fouilles paléontologiques, de 1997 à 2001, sur le gisement de Métiesson à Fox-Amphoux et conserve donc de nombreux fossiles qui peuvent être prêtés en attendant que l'association Phylogenia puisse utiliser ses propres spécimens. Au-delà de l'aide scientifique que le Muséum apporte sur la détermination des fossiles, ce prêt concrétise un partenariat avec une association qui œuvre à la promotion du patrimoine paléontologique local. Cette exposition est l'occasion de présenter à un large public les dernières découvertes sur les dinosaures de Provence. Elle permettra, en outre, à la Ville d'Aix-en-Provence de mettre en valeur les riches collections paléontologiques issues des activités de recherche du Muséum d'Histoire Naturelle. Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir une convention de prêt à titre gracieux entre l'association Phylogenia et la Ville d'Aix-en-Provence. Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention de prêt, jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques entre l'association Phylogenia et la Ville d'Aix-en-Provence,

AUTORISER Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : MUSÉUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.03

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MUSÉUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Mes Chers Collègues, Le Muséum d'Histoire Naturelle conserve des collections de sciences naturelles, riches de plus de 500 000 spécimens et mène une politique active de valorisation de ces collections à la fois auprès du public le plus large, mais aussi de la communauté scientifique. Cette valorisation passe, entre autres, par l'inventaire et la numérisation des spécimens afin d'en faciliter la consultation et les rendre accessibles sur le portail de l'infrastructure ReColNat, base de données nationale des collections naturalistes. Depuis plusieurs années, dans le cadre du programme national d'informatisation et de numérisation des collections naturalistes des musées, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation peut apporter un soutien aux musées en région afin d'alimenter la base ReColNat. En bénéficiant de cette aide, le Muséum d'Aix a pu financer le contrat d'une botaniste et participer au programme national de numérisation des collections naturalistes. Ainsi, plus de 55 000 planches d'herbiers ont été numérisées et sont aujourd'hui consultables sur internet. Cette aide a également permis l'acquisition de matériel de conservation et de traitement des collections et d'assurer la pérennité des collections du Muséum. Pour l'année 2024, une nouvelle demande de financement de 35 000 € est donc faite auprès du Ministère afin de financer le contrat de la botaniste en charge de l'inventaire et de la numérisation et d'acheter le matériel nécessaire à l'étude et à la bonne conservation des collections. Cette subvention permettra au Muséum de poursuivre sa mission d'inventaire de ses collections patrimoniales, en particulier celles des cryptogames (mousses et lichens) dont la valeur scientifique est très importante. Par ailleurs, ce travail d'inventaire permettra d'acquérir des données essentielles pour une meilleure connaissance de la biodiversité locale qui pourront être utilisées dans le cadre d'un atlas de la biodiversité communale. En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à demander au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, une subvention de 35 000 € TTC ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser la recette de 35 000 € TTC relative à ces actions.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Madame le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter d'abord deux délibérations rapides sur le muséum. C'est vrai qu'après ces discussions financières, le prêt de fossiles et de moulages de dinosaures peut sembler quand même quelque chose de plus moins important, mais à cette occasion, je voudrais quand même signaler que c'est vrai, la Ville d'Aix-en-Provence, depuis dix ans, n'a plus de muséum. C'est dommage. Non, je le signale, c'est dommage. Bon. Mais mais il faut reconnaître que la Ville d'Aix-en-Provence, ayant été capitale de La Provence, a quand même un potentiel patrimonial du XVIIe et du XVIIIe de grande qualité et que là, il y a que notre Ville qui peut montrer ce potentiel exceptionnel. Sur le muséum, sur le muséum, on est bien conscient que Aix-en-Provence est une ville universitaire, le muséum, on est en train de travailler dessus avec toute la direction et avec Madame le Maire et nous allons travailler sur une présentation des réserves qui sera accessible au public et qui sera accessible aux étudiants. Donc, ça, c'est déjà quelque chose de très important. Et je voulais quand même féliciter toute l'équipe du muséum qui, finalement, même que nous n'avons plus de muséum officiel... officiellement, continue à travailler pour finalement faire des partenariats avec d'autres villes, faire des partenariats pour des expositions. Et je vous invite à aller retrouver mon ami, Stéphane PAOLI au... à l'office du tourisme où en ce moment-là il y a une magnifique exposition sur la biodiversité qui est présentée par le muséum, pour montrer que le muséum a une activité importante. Alors là, les deux délibérations, c'est un prêt justement de fossiles la 08.02 et la 08.03, c'est une demande de subvention pour... au niveau du ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Vous savez que le muséum, c'est lui qui est responsable de... de la classe de la biodiversité qui est un énorme atout pour notre ville et justement, c'est très bien présenté chez toi, mon cher Stéphane, parce que en fait, on voit que il y a plus de 340 petites bêtes qui sont dans la ville. Quand on parle de la ville d'Aix, on a l'impression qu'il y a des feux rouges, on a l'impression qu'il y a des... des trottoirs, mais non, il y a aussi une biodiversité, quelque chose de formidable, et on peut la voir grâce au muséum à l'office du tourisme. Voilà. Donc, ça, c'est les deux délibérations, Madame le Maire, la 08.02 et la 08.03. Si vous êtes d'accord, je vais passer maintenant à la 08.04.

OBJET : HÔTEL DE CHÂTEAURENARD - TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ESCALIER MONUMENTAL JEAN DARET ET DES DÉCORS PEINTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRÉ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur

Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.04

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : HÔTEL DE CHÂTEAURENARD - TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ESCALIER MONUMENTAL JEAN DARET ET DES DÉCORS PEINTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mes Chers Collègues, Une grande exposition rétrospective de l'œuvre de Jean Daret est organisée à Aix-en-Provence à l'été 2024. L'œuvre majeure de cet artiste à Aix-en-Provence est l'escalier en trompe l'œil qu'il réalise en 1654 à l'Hôtel de Châteaurenard. Ce décor monumental sera montré au Roi Louis XIV lors de sa visite à Aix-en-Provence. Ce décor de l'Hôtel de Châteaurenard sera présenté au public dans le cadre de l'exposition Jean Daret 2024. Œuvre de Pierre Pavillon, l'Hôtel de Châteaurenard, sis 19, rue Gaston de Saporta à Aix-en-Provence, est construit entre 1647 et 1658 pour les bâtiments. Considérés comme une œuvre majeure, les décors peints du grand escalier de Jean Daret sont classés monument historique en 1911. L'immeuble est classé en totalité par arrêté du 10 avril 1990. En 2022, le diagnostic structurel de la cage d'escalier, les études scientifiques et techniques des décors ont été réalisées, et une maîtrise d'œuvre spécialisée a été choisie, après appel d'offres, pour la restauration de l'escalier monumental et l'ensemble de ses décors peints. Le projet de restauration a été validé par la DRAC /Conservation Régionale des Monuments Historiques. La Ville a reçu l'arrêté d'autorisation de travaux sur monument historique. La consultation des entreprises pour les travaux a été lancée fin avril 2023 et les restaurateurs ont été retenus en juin. Le montant des travaux de restauration est de 1 063 334 € HT – 1 276 000 € TTC. Ils comprennent, en plus du décor, la restauration de la façade sur cour (au revers du décor) et du grand salon dans lequel sera mis en place des médiations permettant de présenter l'œuvre au public. La Ville peut solliciter le concours des partenaires institutionnels publics suivants :

le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,

le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels publics au plus fort taux ;

DIRE que Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La 08.04, c'est une délibération... une délibération qui, je pense, est très importante parce que quant au niveau de la DRAC, on a présenté en parallèle un dossier de

rénovation de l'hôtel de Châteaurenard, avec la rénovation du sublissime, il y a pas d'exp... d'autres adjectifs, escalier de Jean DARET qui est le plus bel escalier en trompe-l'œil d'Europe, et qu'en même temps on leur a présenté l'exposition sur Jean DARET, ils ont dit que ça avait un vrai sens qu'il y ait les deux et la DRAC va nous aider avec la subvention maximum au niveau patrimonial et niveau muséal qui est de 40 %. Alors, sur les autres villes du département, maintenant, c'est très souvent 20 %. Alors, rapidement, au niveau de l'hôtel de Châteaurenard, cet hôtel qui a été classé en 1911, dans... l'escalier et dans sa totalité en 90, est restauré et va permettre aux visiteurs du monde entier de venir admirer ses escaliers en trompe-l'œil, l'œuvre de Pierre PAVILLON. Mais ce qui est formidable, c'est que cette exposition est une exposition particulièrement intéressante parce que ce peintre, Jean Daret, est un peintre méconnu. On avait l'impression que c'est un peintre qui est uniquement un peintre religieux. Donc, finalement, on s'était intéressé. Mais en travaillant dessus, on se rend compte aussi que non seulement, c'est un peintre religieux, mais qu'en plus, c'est un peintre qui décorait les intérieurs comme le grand maître Granet et Madame le Maire grâce à vous, cette exposition on va pouvoir montrer des tableaux au musée Granet. On va avoir les œuvres qui sont dans les églises d'Aix, comme la Consolation et les Andrettes. Au niveau de la Région qui nous aide aussi pour cette exposition, on va avoir... il va y avoir aussi bien des petites villes... les petits villages comme Aups, Saint-Martin-de-Pallières et Pontevès qui sont ravis de participer à cette exposition, mais aussi la ville de Rognes et la ville de Lambesc. Donc, c'est formidable. Et Madame le Maire, on montrera l'escalier de Jean DARET qui sera restauré en 2024. Et en plus, Madame le Maire, rappelez-vous, grâce à vous, la belle émotion que nous avons eue ensemble en le voyant à l'hôtel Maurel de Pontevès qui était quand même... Monsieur MAUREL de Pontevès, qui était le mécène de DARET, on a retrouvé un plafond... il y a une quinzaine de jours, un plafond peint par DARET dans le bureau de Monsieur MAUREL de Pontevès. Et finalement, il a été décidé de ne... de ne pas le restaurer pour le moment parce que ça serait trop long et on n'a peut-être pas le financement, mais que pour l'exposition, les visiteurs seraient acteurs et verraient aussi ce qu'on... c'était... ce plafond qui n'aura pas été restauré. Il y a un accord avec le tribunal de commerce pour que l'après-midi on puisse le visiter. Voilà.

Donc, je pense que c'est une très belle exposition pour l'année prochaine. Merci.

Mme le Maire : Merci Marie-Pierre. Donc, je vous propose au vote le rap-...

Mme SICARD-DESNUELLE : Il y en a encore un. Il y a le Saint-Esprit.

OBJET : ÉGLISE DU SAINT ESPRIT - ÉTUDE HISTORIQUE ET DIAGNOSTIC STRUCTUREL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène

TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.05

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ÉGLISE DU SAINT ESPRIT - ÉTUDE HISTORIQUE ET DIAGNOSTIC STRUCTUREL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mes Chers Collègues, L'église du Saint Esprit se situe au 40, rue Espariat à Aix-en-Provence. Construite au XVIIIème siècle, de 1706 à 1728, cette église de conception nouvelle a été réalisée par les frères Vallon. Sa façade est rythmée de six pilastres colossaux à chapiteaux corinthiens. L'intérieur présente un plan en croix latine s'inscrivant dans un rectangle. Le parti pris de faire communiquer le transept avec les bas-côtés et le chœur constitue une innovation dans l'architecture religieuse. L'église du Saint Esprit est classée en totalité par arrêté du 31 décembre 1985. Dans le cadre de l'entretien et de la surveillance des édifices classés dont la Ville est propriétaire, et eu égard à l'intérêt patrimonial de l'église du Saint Esprit au sein du centre historique, dans une rue particulièrement fréquentée, il est proposé de faire réaliser une étude documentaire et historique de ce monument, ainsi qu'un diagnostic structurel. Le recours à un(e) historien(ne) permettra d'appréhender l'histoire structurelle de cette église et d'identifier l'évolution de son état sanitaire. Le diagnostic structurel, sur la base de relevés scanner 3D, de sondages géotechniques et la mise en place d'une instrumentation des zones identifiées comme sensibles, permettra une modélisation 3D dynamique qui prendra en compte l'évolution historique de la construction du monument jusqu'à son état actuel. Le montant de l'étude historique de l'église, de son mobilier et de l'orgue, de l'instrumentation technique et du diagnostic structurel du monument s'élève à 106 500 € HT – 127 800 € TTC.

Ces études permettront une connaissance fine de l'état de l'édifice. La Ville peut solliciter le concours des partenaires institutionnels publics suivants :

le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,

le Conseil Départemental des Bouches- du-Rhône,

la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels publics au plus fort taux ;

DIRE que Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence fera recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Bon, simplement, vous savez que le... la Ville, elle doit... a le... la charge des églises depuis la loi de 1905 et confie une étude historique et un diagnostic structurel sur l'église du Saint-Esprit qui en a besoin. Là aussi, la DRAC nous aide de 40 %. Voilà. Merci.

Mme le Maire : Merci beaucoup Marie-Pierre et désolée pour cet oubli.

Mme SICARD-DESNUELLE : Tu dis ?

Mme le Maire : Désolée pour cet oubli.

Mme SICARD-DESNUELLE : Non, mais je le sais.

Mme le Maire : 08.03, contre ? Abstention ? 08.04, contre ? Abstention ? 08.05, contre ? Abstention ?

Karima.

Mme le Maire : En fait, il y en a deux qui n'ont pas été voté. C'est le 08.01, contre ? Abstention ? 08.02, contre ? Abstention ? Parfait. Vas-y.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ESQUICHES COUDES DU PAYS D'AIX

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint

09.01

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Stéphanie FERNANDEZ

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES ESQUICHES COUDES DU PAYS D'AIX

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de sa politique de relations internationales, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite accompagner des projets qui participent au rayonnement de son territoire tout en permettant une ouverture de celui-ci vers l'extérieur. A l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby, qui se tiendra en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, les deux équipes vétérans, « les Esquiches Coudes du Pays d'Aix » et le « Tom Tom Club », accueilleront à Aix-en-Provence des équipes de rugby de Kumamoto et de Fukuoka. Ces deux équipes seront présentes à Aix-en-Provence en amont du match Angleterre-Japon qui se tiendra à Nice le 17 septembre 2023, représentant une délégation de 55 personnes. Un programme de séjour à Aix-en-Provence a été

établi sur 5 jours. Il prévoit un tournoi de rugby, avec également la participation d'une équipe venue du Canada, ainsi que des visites des principaux sites touristiques aixois ; un accueil en Mairie est également prévu. Cette invitation fait suite à celle faite à l'automne 2019 par la Ville de Kumamoto aux équipes aixoises à se rendre au Japon, à l'occasion de la précédente Coupe du Monde de Rugby. La délégation aixoise avait alors été reçue par le Maire de Kumamoto. A cet effet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution, pour l'année 2023, d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €, au titre des relations internationales, à l'association « Esquiches Coudes du Pays d'Aix », pour le projet d'accueil de rugbymen japonais de Kumamoto et Fukuoka ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur les lignes budgétaires 1091 / 044-65748-930 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : 09.01, alors, c'est une attribution de subvention exceptionnelle à l'association des Esquiches Coudes du Pays d'Aix. Arlette n'est pas là, sinon, elle m'aurait tué pour la prononciation, hein. Bon, j'étais aux Esquiches Coudes. Donc, à l'occasion de la Coupe du Monde de rugby qui se tiendra en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, les deux équipes vétérans, les Esquiches Coudes du Pays d'Aix et le Tom Tom Club, accueilleront à Aix-en-Provence des équipes de rugby de Kumamoto et de Fukuoka. Cette invitation fait suite à celle faite à l'automne 2019 par la ville de Kumamoto aux équipes aixoises à se rendre au Japon à l'occasion de la précédente Coupe du Monde de rugby, et donc, la délégation aixoise avait alors été reçue par le maire de Kumamoto, notre ville partenaire. Merci.

Mme le Maire : Merci Karima. Stéphane.

OBJET : POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION DU CENTRE DE CONGRES- MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS.

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

09.02

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION DU CENTRE DE CONGRES- MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Mes Chers Collègues, Le Conseil Municipal a adopté par délibération n° DL.2022-326 du 14 octobre 2022, la nouvelle convention entre la Ville et l'Office Municipal de Tourisme pour la gestion du Centre de Congrès. Celle-ci précise à l'article 5, que toute utilisation du Centre de Congrès est subordonnée à l'acquittement du montant de la location, selon les tarifs approuvés par le Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme et le Conseil Municipal. Les demandes de réductions commerciales ou de gratuités pour l'utilisation du Centre de Congrès relèvent, en dehors des usages précisés dans la convention, de la compétence du Conseil Municipal. Elles ne concernent que la partie locative, les frais techniques restant à la charge des organisateurs. La gratuité peut être accordée de façon ponctuelle, pour deux évènements par an, à l'initiative de la Ville, et pour un évènement par an à caractère social ou humanitaire porté par des organismes extérieurs. Je vous présente aujourd'hui la demande de l'association Ressources, soutien aux personnes atteintes de cancer et à leur entourage, qui organise le Colloque « Un autre Regard sur le Cancer » le 18 novembre 2023 au Centre de Congrès. Cette manifestation prévoit la participation de près de 500 personnes réparties entre le grand public et les professionnels de santé. Vous aviez précédemment accordé une gratuité à cette association, par délibération n° DL.2020-29 du Conseil Municipal du 14 février 2020, cependant l'évènement, initialement prévu le 30 mai 2020, avait dû être annulé en raison du contexte sanitaire. Conformément à la convention adoptée par délibération n° DL.2022-326 du 14 octobre 2022, je vous propose d'accorder une gratuité en 2023 pour un évènement à caractère social, dont le montant est estimé à 7 650 euros HT. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la gratuité sur la partie locative du Centre de Congrès, au profit de l'association Ressources, pour un montant de 7 650 euros HT.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. PAOLI : Oui, Madame le Maire. Chers collègues, 09.02, il s'agit de la politique de gratuité qu'on veut mettre en place au Centre de Congrès géré par l'office de tourisme. Il vous est proposé aujourd'hui de renouveler une gratuité qui avait été précédemment... précédemment – pardon – votée et autorisée, mais en 30 mai 2022, donc pendant la période du covid, pour l'association Ressources qui organise cette fois-ci le 18 novembre 2023 un colloque qui s'appelle « Un autre regard sur le cancer » et qui vient faire venir un certain nombre de spécialistes qui viennent en fait apporter une vision complémentaire à la version... à la vision – pardon, excusez-moi – médicale, c'est-à-dire une complémentarité. Donc, conformément à la convention adoptée par la délibération numéro DL.20223-26 du 14 octobre 2022, on propose d'accorder cette gratuité pour un montant de 7 600... 7 650 € hors-taxes, en vous remerciant.

Mme le Maire : Merci Stéphane. Marie-Pierre.

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE A LA CRÉATION D'UNE 2EME SALLE DE RYTHMOLOGIE AU CHIAP

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRÉ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

10.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : PARTICIPATION DE LA VILLE A LA CRÉATION D'UNE 2EME SALLE DE RYTHMOLOGIE AU CHIAP

Mes Chers Collègues, Dans le cadre des pathologies cardio-vasculaires, les troubles de rythme sont des affections en relative augmentation, principalement en lien avec le vieillissement de la population. Un certain élargissement des indications de la rythmologie interventionnelle s'y ajoute pour expliquer une augmentation du besoin médical de la population dans ce domaine, besoin partiellement couvert actuellement par l'offre existante. Afin de mieux répondre à ce besoin, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis (CHIAP) et

d'autres partenaires publics et privés ont souhaité développer un projet de coopération consistant en l'aménagement et l'équipement d'une seconde salle de rythmologie au CHIAP, afin de servir la population du territoire. Le coût total de cette opération a été estimé à 335 153 €. Selon l'hôpital, l'ARS a fait part de sa décision d'y contribuer à hauteur de 250 000 €, signifiant ainsi la prise en compte de ce besoin dans le cadre du schéma régional des besoins sanitaires. La prise en charge financière du reliquat de 85 153 € par la Ville d'Aix-en-Provence a été annoncée lors du Conseil de Surveillance du 1er avril 2021. Par courrier du 23 février 2022, le CHIAP sollicite la Ville pour l'aider à couvrir ce besoin de financement de 85 153 € annoncé en Conseil de Surveillance. Le courrier de l'hôpital est accompagné d'une note décrivant le processus de transformation d'un espace disponible en salle de rythmologie, et les détails de cette opération. L'hôpital est un bien commun au service de la population de la Ville. Participer à la création et à l'aménagement de structures modernes permettant de répondre à un besoin, non complètement couvert aujourd'hui, est une initiative qui est, par ailleurs, rendue possible de manière explicite par les textes réglementaires et notamment l'article L 1422-3 du Code de la Santé Publique. Vu les textes suivants :

L1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

L 1422-3 du Code de la Santé Publique

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire à apporter un soutien financier de la Ville pour l'aménagement d'une seconde salle de rythmologie au Centre Hospitalier du Pays d'Aix Pertuis (CHIAP) ;

ATTRIBUER une participation financière, d'un montant de 85 153 € comme annoncé lors du Conseil de Surveillance du 1er avril 2021, imputée sur la ligne budgétaire 15008 (imputation 90412-204112-5692) programme Centre Hospitalier.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Alors là, je change de casquette. C'est la casquette santé, donc la première délibération. Madame le Maire, vous êtes extrêmement attachée à la santé des Aixois et tous les Aixois vous en remercient. En fait, l'hôpital d'Aix a quand même un pôle d'excellence, vraiment, qui est le pôle de cardiologie. Ce pôle de cardiologie est totalement de la même dynamique et ça, je peux en parler que ce qui était sur la Timone au niveau des prestations, du matériel et de la réception de... des malades qui viennent. Dans cette dynamique, l'ARS nous a autorisé l'installation d'une deuxième salle de rythmologie. Alors, il faut savoir que on a l'impression que la cardio, c'est toujours les infarctus, les stents, etc., mais de plus en plus on se rend compte que les troubles du rythme sont aussi quelque chose de très important dans la politique de prévention des arrêts cardiaques et que souvent, même après les infarctus, les malades font des troubles du rythme. Donc, on va installer une... on a installé déjà une deuxième salle de rythmologie qui va être extrêmement performante comme la première. L'ARS, là-dessus, nous a donné 26 000 € et il a été décidé que la Ville d'Aix donnait le complément de 85 000 €. Merci Madame le Maire et c'est tous les Aixois qui vous disent merci parce que je vous assure que c'est quand même très important.

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU VILLES-SANTÉ DE L'OMS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte

BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.

10.02

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU VILLES-SANTÉ DE L'OMS -

Mes Chers Collègues, Pour la Ville d'Aix-en-Provence, la santé de la population est un enjeu prioritaire. De plus, avec l'équipe municipale, nous sommes convaincus que la santé de demain se construit aujourd'hui par des actions concrètes. Dans le contexte actuel de crise de l'hôpital et de désertification médicale de nos territoires, il nous semble plus que jamais utile d'intensifier nos actions globales pour offrir, aux habitants de notre territoire, la possibilité de préserver leur état de santé. Étant multifactorielle, la santé dépend d'une large variété de déterminants sur lesquels nous avons la possibilité d'intervenir. Bien que nous soyons déjà impliqués de longue date dans des actions de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé, notre souhait est de renforcer la prise en compte de la santé dans l'ensemble de nos politiques municipales. Ainsi, la Ville souhaite continuer et améliorer les actions mises en place actuellement. Un meilleur ciblage de la population, une meilleure efficacité et adaptabilité des actions sont constamment recherchées par la Direction santé et les autres services municipaux. L'objectif est de renforcer la réponse apportée aux besoins de la population du territoire, d'augmenter l'efficacité des actions, tout en réduisant les inégalités en termes de santé. Par ailleurs et depuis plusieurs années, nous avons mis en place une politique ambitieuse de développement durable dont les axes prioritaires sont la transition énergétique, la transition écologique et l'éco-exemplarité de l'administration. Aujourd'hui, il nous semble nécessaire de compléter ce plan local de développement durable par un volet santé, de manière à garantir des écosystèmes et un cadre de vie sains à nos concitoyens, tout en prenant en compte les impératifs de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique. Aussi, dans le but de promouvoir la santé dans l'ensemble des politiques publiques et le bien-être des aixois, nous proposons que la Ville rejoigne le Réseau français Villes-Santé (RfVS), un réseau national de 104 villes et intercommunalités œuvrant pour l'amélioration continue des politiques et actions en faveur d'une meilleure santé, dans le sens du Programme Villes-Santé initié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1987. Via les échanges de pratiques, d'expériences et de

données, notamment par l'organisation de groupes de travail thématiques et par une information mutuelle et une coopération entre les villes, cette adhésion sera bénéfique à notre Ville. L'adhésion au réseau s'accompagne du paiement d'une cotisation annuelle dont le montant, pour 2023, s'élève à mille-dix euros (1010,00 €). Aussi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir : **AUTORISER** Madame le Maire à soumettre la demande d'adhésion et le cas échéant, à adhérer au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et à souscrire à la déclaration des Villes-Santé en vigueur (Consensus de Copenhague) et à la stratégie 2020-2030 du réseau.

ATTRIBUER et acquitter une cotisation annuelle (montant pour 2023 : 1010,00 €) qui sera imputée au budget de la Ville sur la ligne « santé et action sociale » 410 6232 934 (n° 2228).

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : La deuxième délibération, je la présente au nom de mon ami Laurent DILLINGER avec qui on travaille en partenariat. C'est l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence au réseau français des Villes-Santé de l'OMS. Et quand on a vu comme la Ville d'Aix avait bien géré toute la dynamique au moment du covid, quand on voit que la Ville d'Aix travaille aussi sur le plan local de santé publique, je pense que de faire partie de ce réseau où on aura l'occasion justement de travailler avec d'autres villes et de s'enrichir est une très bonne chose. Donc, avec Laurent, je vous présente ce dossier et je vous remercie.

Mme le Maire : Merci Marie-Pierre. Donc, je... à moins qu'il y ait des questions ?

M. PENA : Non, Madame le Maire. Simplement, peut-être une information que vous n'avez pas ni le Conseil, c'est que dans le club de rugby senior, on va les appeler « senior » et... voilà, les anciens des Esquiches... le « bel âge », on dit aujourd'hui, les Esquiches Coudes, je me suis laissé dire que Renaud MUSELIER devrait faire partie de l'équipe.

Mme le Maire : Je n'ai pas une nouvelle sur le sujet.

M. PENA : Je trouve que c'est une information importante. Donc, il jouera sous les couleurs aixoises. C'est ça l'information.

Mme le Maire : Sa maman est Aixoise. Alors, s'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

09.01, contre ? Abstention ?

09.02, contre ? Abstention ?

10.01, contre ? Abstention ?

10.02, contre ? Abstention ? Brigitte.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION RÉSIDENCE AIXCELLENCE PLUS - BAILLEUR SACOGIVA- CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie

HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.01

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION RÉSIDENCE AIXCELLENCE PLUS - BAILLEUR SACOGIVA- CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2019-369 en date du 27 septembre 2019, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt PLUS d'un montant de 1 163 600 € (un million cent soixante-trois mille six cent Euros) souscrit par la SACOGIVA, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition, en VEFA, de 10 logements locatifs PLUS opération « Résidence l'Aixcellence » sis 11, rue Coirard- 13090 Aix-en-Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 20 %

de mettre à disposition de la Ville un contingent de deux (2) logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 05 octobre 2062 (fin des droits de réservation liés au prêt)

Une nouvelle convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA suite à une erreur matérielle.

En effet, il est inscrit dans l'article 5 de l'ancienne convention : 4 logements alors qu'il faut noter 2 logements. Puis dans le tableau de cet article, il est inscrit PLAI alors qu'il faut noter PLUS 60 %. Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix- en-Provence et la SACOGIVA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation	:	10
Suffrages Exprimés	:	44
Pour	:	44
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sylvain DIJON Sellam HADAOUI Claudie HUBERT Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : Oui. Merci Madame le Maire. La 11.01, c'est une... la 11.01, c'est juste une modification d'erreur matérielle sur le Conseil municipal du mois de mars. Il a été voté... dix... pour la... la résidence Résidence Aixcellence PLUS, bailleur SACOGIVA, il a été voté dix logements locatifs PLAI et PLUS ; or il faut modifier et le rapport et la convention qui va avec, avec uniquement PLUS et plus précisément PLUS 60. Ça, c'est le rapport 11.01.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENT - RÉSIDENCE EVEN PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.02

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA

VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENT - RÉSIDENCE EVEN PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2021-632 en date du 11 juin 2021, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt d'un montant de 1 775 780 € (un million sept cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt euros) souscrit par la SACOGIVA, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition, en VEFA, de 16 logements locatifs PLUS opération « Even » sis 510, avenue de Bagatelle – 13090 Aix-en-Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit 20 %

de mettre à disposition de la Ville un contingent de trois (3) logements sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 12 février 2063 (fin des droits de réservation liés au prêt)

Une nouvelle convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA suite à une erreur matérielle.

En effet, dans l'ancienne convention à l'article 1 : il est inscrit 3 logements PLUS et PLAI alors qu'il faut noter 3 logements PLUS.

Dans l'article 3, il est inscrit 1^{er} janvier 2063 alors qu'il faut noter 12 février 2063.

Dans le tableau de l'article 5, il est inscrit A23 PLAI alors qu'il faut noter A23 PLUS 60 %. Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 10

Suffrages Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sylvain DIJON Sellam HADAoui Claudie HUBERT Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.02, c'est le... la même erreur. Il faut remplacer PLAI et PLUS par PLUS 60, mais en même temps il y a eu une deuxième erreur où la convention allait jusqu'au 1^{er} janvier 2063, en fait, il faut mettre... marquer « 12 février 2063 ». Merci.

Mme le Maire : Merci Brigitte. La 11.03 concerne l'attribution de subvention à l'association DUNES avec la convention d'objectif et Laure.

OBJET : MÉDIATION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DUNES- CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte

BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.03

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MÉDIATION SOCIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DUNES- CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), la Ville d'Aix-en-Provence et les bailleurs sociaux du territoire ont souhaité s'engager, dès 2019, dans un dispositif de médiation sociale partenarial et inter-bailleurs. Un diagnostic partagé avait fait apparaître un besoin de médiation sur une partie du parc social et de l'espace public en complément des dispositifs de médiation existants, notamment aux abords des établissements scolaires secondaires (collège, lycée). Fort de ce diagnostic commun, la Ville, les bailleurs sociaux et l'État ont collectivement élaboré un appel à projet relatif à une « médiation sociale urbaine, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » pour la Commune d'Aix-en-Provence, définissant les missions, les territoires et les modalités d'intervention des médiateurs et les moyens alloués au dispositif. En date du 24 juillet 2019, une convention ayant pour objet les modalités de mise en œuvre du projet « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social », au sein des parcs d'habitat social d'Aix-en-Provence proposé et porté par l'association « DUNES », a été signée par l'ensemble des partenaires initialement engagés dans le projet. L'action s'est déroulée sous la responsabilité de l'association dans les quartiers définis par la convention et a fait l'objet d'un avenant visant à étendre le dispositif sur l'ensemble des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ainsi que sur le territoire de veille de la Pinette. Cet avenant a aussi intégré la copropriété des Facultés ainsi que certaines zones limitrophes des QPV. Inscrite dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix-en-Provence 2020-2025, signée le 20 décembre 2019, cette action de médiation, répertoriée comme la 25^e action de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2020-2024), répond pleinement aux enjeux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Au terme de trois années de mise en œuvre du dispositif de médiation et de tranquillité publique, une mission d'évaluation a été lancée fin 2021. Cette

mission a confirmé l'impact de cette action au sein des Quartiers Prioritaires. Elle a également conforté l'association « DUNES » dans la mise en œuvre de ce dispositif. C'est pourquoi, il vous est proposé de renouveler le partenariat avec l'association « DUNES » dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs ci-annexée. Ce contrat a donc pour but de reconduire l'action de « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix-en-Provence proposée et portée par l'association « DUNES ». L'objectif est de recréer du lien social et de la cohésion au sein des territoires du Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy, Pinette et Beisson. Pour ce faire, l'association s'engage notamment à contribuer à réduire les situations de tension en intervenant sur les problématiques relevant du champ d'action du médiateur ; identifier et analyser les situations d'atteinte à la tranquillité publique et répondre au sentiment d'insécurité de la population par une présence visible et active sur l'espace public aux heures de grande fréquentation et au sein des espaces privés des résidences appartenant aux bailleurs. Nous vous proposons de reconduire le soutien financier de la Ville pour un montant total de 50 000 €. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER la subvention 2023 pour l'association « DUNES » ;

DIRE que la dépense globale de fonctionnement d'un montant de **50 000 €** (cinquante mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n°**1344**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

APPROUVER la convention d'objectifs ci-annexée;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à la signer.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 6

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 48

Pour : 39

Contre : 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Oui, Madame le Maire. C'est l'attribution de subvention dans le cadre du développement social des quartiers de la commune. La Ville d'Aix-en-Provence accompagne les projets sociaux et associatifs des associations qui œuvrent dans l'intérêt général et le bien vivre ensemble. Donc, il s'agit de soutenir euh... les actions d'éducation civique et citoyenne développées par l'association Pompiers Sans... Frontière – pardon – au travers d'une subvention de fonctionnement fixée à 5 000 €, ainsi que de poursuivre le soutien de la Ville auprès de l'association les as-... « Les Anciens de la Cité Beisson » qui met en place des animations conviviales et festives au sein du quartier de Beisson en attribuant une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'année 2023. Merci beaucoup.

Mme le Maire : Oui. Y a-t-il des questions ? Cyril DI MEO et Mme HUARD.

M. DI MEO : Alors, Madame le Maire, mes chers collègues, je ne referai pas l'intervention du Conseil municipal précédent, mais nous avons l'obligation légale d'avoir 30 % de PLAI à l'intérieur du logement social. Et aujourd'hui, nous sommes à 5 %, et donc, là, vous allez nous faire voter dans deux délibérations la diminution du nombre de PLAI qu'on a voté. Et quand on avait voté, nous étions sous condition qu'il y ait du PLAI, et là, hop, tour de magie, c'est plus du PLAI, c'est du PLUS. C'est pas possible en fait. Donc, on va voter contre et en fait, on on vous demande de

respecter la loi en fait, c'est-à-dire de faire du PLAI quoi. C'est c'est... c'est une obligation légale. C'est ça.

Mme BILLOT : Alors, là, ce n'est pas la garantie d'emprunt que l'on modifie, et justement, la différence, c'est parce que il a fallu aller regarder sur la garantie d'emprunt et c'est ça qui délimité le PLAI, le PLUS ou... etc. Et là, c'est une erreur simplement matérielle puisque le vote de la garantie d'emprunt qui a eu lieu il y a bien longtemps, il y a déjà un an, euh... mentionnait du PLUS 60. Alors, j'ai quand même fait le calcul entre le PLUS 60 et le PLUS PLAI puisqu'on est obligé de respecter à l'euro près, bah, les différences entre le PLAI, le PLUS, le PLS, etc. Ce que ça donnait pour le... l'usager aixois est euh... bah, on calcule par rapport au revenu brut global des deux années précédentes et en faisant la moyenne. La différence pour deux personnes... pour deux personnes, elle est de 1 €. La différence pour trois personnes, elle est suivant les logements qui a été fait... qui ont été faits, c'est les... ce sont CNT-2 PLUS 60. La différence, c'est sur le revenu PLUS global, elle est de 1 €. Pour trois personnes, c'est 1 €. Pour quatre personnes, c'est 7 €. Avec cette différence, je me suis arrêtée de faire les calculs parce que vraiment, c'est pour ça qu'il y a eu une erreur matérielle parce que comme on est à l'euro près, on a écrit PLAI, c'est PLUS 60. Le PLUS 60, c'est rare. Et c'est pareil.

Mme le Maire : Mme HUARD.

Mme HUARD : Oui. Merci Madame le Maire. Je voudrais intervenir sur la 11.03, la subvention pour l'association DUNES. Euh... je voudrais rappeler que cette association, en 2020, ne s'occupait que d'un certain nombre de QPV. D'accord ? Donc, la subvention était de 20 000 €. En 2021 et 2022, comme il y a eu effectivement une extension sur tous les QPV, nous sommes passés à 40 000 €. Je vois que cette année, en 2023, on va passer à 50 000 €. J'aimerais savoir pourquoi ? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans l'action ? Moi, je ne vois pas ce qu'il y a de nouveau.

Ensuite, quand on fait des demandes de subvention, moi, ce que j'aimerais bien, je le demande à chaque année, mais c'est dommage, là aussi, je ne l'ai pas, le rapport d'activité puisque c'est au vu du rapport d'activité en général d'un comité de pilotage qu'on accorde ou pas une subvention. Donc j'aimerais bien avoir ce rapport d'activité. Je voudrais également savoir euh... on sait que dans tous ces associations qui ont des médiateurs, chaque médiateur doit suivre une formation à la laïcité. J'aimerais savoir si ça a été le cas sur l'année 2022 pour l'association DUNES. Et puisque je voudrais aussi, j'ai regardé effectivement dans la convention que il y a une mise à disposition des locaux par la Ville. Je sais que pour d'autres... pour d'autres associations, le montant de cette mise à disposition est comptabilisé dans le montant de la subvention, là, il y a aucun montant. Est-ce qu'on peut m'expliquer qu'est-ce qui se passe à ce niveau-là et quelle est la prise en compte de cette mise à disposition de locaux par rapport à ces 50 000 € ? Merci.

Mme le Maire : Oui, Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, je voudrais juste ajouter aux propos de... d'Elisabeth HUARD, la même euh... j'ai la même ques-... le même questionnement sur la formation en valeur de la laïcité. Et je voulais savoir si vous aviez été informé ou pas du signalement fait par une habitante d'Aix-en-Provence concernant un des médiateurs pour manquement à la posture de tiers indépendant lors d'un conflit. Et du coup, je... ça m'amène à vous dire en mot un peu plus simple que ça veut dire que lors d'un conflit, il a pris parti pour quelqu'un. Il ne s'est pas posé en médiateur et que ça a été donc remonté à... et ça a dû remonter à la politique de la Ville et nous dire euh... voilà, si... si ces euh... ces remontées sont suivies correctement et de quelle manière. Merci.

Mme le Maire : Pour ma part, j'ai pas du tout été informé de cela. Alors, après, Brigitte, pour l'ensemble des questions de Madame HUARD.

Mme BILLOT : J'ai pas été informée du problème.

Mme le Maire : Oui, mais pour l'ensemble des questions qui ont été posées par Madame HUARD.

Mme BILLOT : Je suis désolée.

M. MAGNAN : Sur les mètres carrés, on on a fait une grille d'analyse, on est en train de regarder là le montant, mais ce sera 50 m² fois... on donnera les éléments en termes de mètre carré par rapport à la valorisation de l'usage des locaux là parce que on a la grille d'analyse.

Mme le Maire : Pour le reste.

Mme BILLOT : Sur la... sur la valorisation que vous voulez par rapport au...

Mme HUARD : J'ai demandé pourquoi on était passé de 20... bon, de 20 000 à 40 000. Je vais donner l'explication. Effectivement, il y a une extension à tous les QPV, mais là, cette année, qu'est-ce qu'il y a de nouveau pour que on passe de 40 000 à 50 000, sachant que certaines associations,

elles sont à 500 € ou à 1 500 € ? Là, on est quand même à 10 000 en gros donc d'augmentation, ça me paraît beaucoup et je voudrais savoir qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans leur action qui justifie une telle augmentation de la subvention. Donc, je voudrais avoir le rapport d'activité qui n'est pas dans la...

Mme le Maire : Marie-Anaïs.

Mme RENAULT : Je vais vous donner quelques éléments de réponse technique. Donc, le... oui, c'est pas... c'est pas Madame BILLOT qui suit le... qui suit le dossier d'ordinaire, c'est Sylvain DIJON. C'est pour ça que Madame BILLOT ne peut pas répondre. Pour vous répondre en effet sur le montant de subvention, depuis, en effet, l'augmentation du périmètre d'intervention de DUNES, ça a toujours été 50 000 €, sauf que dans le cadre du suivi financier de l'association, on s'est aperçu que pour les années 2020, 21 et 22, ils avaient des réserves qui leur permettaient d'absorber une quote-part de diminution de subvention. Donc, en effet, on a calibré la subvention à 40 000 €. Ils ont consommé ces réserves-là en trois ans, donc le... entre guillemets, le deal de départ a été respecté. Donc, là, cette année, on revient bien au montant de subvention entier qui est de 50 000 € pour l'intervention sur l'intégralité des QPV et territoires de veille active. Sur le rapport d'activité, pas de... pas de problématique, on vous le transmettra suite à ce Conseil municipal pour que vous puissiez en effet en prendre bonne lecture. DUNES bénéficie de locaux à l'étage de la Maison de la justice et du droit. Donc, comme vous le savez, la Maison de la justice et du droit qui a été, voilà, incendiée lors des... lors des dernières violences, on va dire, urbaines qui ont eu lieu il y a deux-trois semaines, donc on est en train de trouver un autre lieu pour qu'ils puissent assurer leur permanence. On est en train de, voilà, trouver une... une reventilation entre une partie de la mairie de quartier du Jas de Bouffan ainsi que Le Ligoures au CCAS et puis on fera une... une programmation à partir de septembre. Et et et il me semble que sur les aspects techniques, j'ai répondu, il me semble.

Mme HUARD : Sur la formation des médiateurs à la laïcité, est-ce que elle a eu lieu ?

Mme RENAULT : Alors, DUNES a la particularité d'avoir, enfin, vous le savez, neuf médiateurs dont cinq médiateurs en contrat de droit commun, ce qui est une spécificité de cette association-là, donc qui témoigne du professionnalisme et de la stabilité que l'association souhaite donner aux salariés. Ils ont été audités par AFNOR et ils ont été labellisés « Qualité AFNOR », ayant en effet tout une... un parcours de prise de poste et un parcours de formation, notamment sur les aspects de laïcité.

M. PENA : Madame le Maire.

Mme le Maire : Oui, Marc PENA.

M. PENA : Oui, moi je... je pense que la demande la plus importante, c'est celle qu'a exprimé Madame HUARD, c'est-à-dire il faut vraiment un rapport d'activité de cette association. Alors, vous nous dites que vous allez nous donner après, oui, mais c'est un peu comme tout à l'heure. C'est après, il aurait fallu que nous l'ayons avant. Et vraiment, je demande instamment le rapport d'activité parce que on a... on a... on a des échos. C'est pas des échos comme ça, des rumeurs. On vous l'a déjà dit, avec cette association, on a des échos extrêmement circonspects, pour ne pas dire plus, voilà. Et donc, vraiment, quand on voit ce qui est donné, l'investissement de la Ville, il faudrait au minimum qu'on ait ce rapport d'activité, surtout qu'en plus, c'est un... comment dire, c'est une équipe à un endroit donné. Par exemple, peut-être que DUNES à Marseille fait du bon travail et et peut-être que Aix, il y a des problèmes, on ne sait pas, c'est-à-dire que voilà, avoir un rapport d'activité précis et circonstancié, ça me semble indispensable. Et quant à la formation, Madame HUARD a raison, c'est très important, mais c'est pas que la laïcité – Dieu sait si la laïcité, c'est important – c'est la formation de manière générale. Je voudrais un petit peu savoir à qui on a affaire véritablement, voilà, sans suspicion, mais franchement, c'est une demande d'éclaircissement qui me semble important.

Mme RENAULT : On... on sera transparent, on vous déli-... on vous donnera le rapport d'activité. Comme je l'ai donc précisé, en effet, ils ont été certifiés par un audit externe AFNOR, un audit externe qui n'a pas été diligenté par la Ville, mais bien par un organisme tiers. On est sur 2023, sur une année de transition parce que comme vous le savez, on a maintenant un renouvellement et des contrats de ville et de la géographie prioritaire, donc on repart avec une unité pour un an. En parallèle, on mène une évaluation par France Médiation. Donc ça, également, c'est des éléments de transparence qu'on pourra vous... vous délivrer. On organise bien entendu un certain nombre de comités de pilotage d'enquêtes satisfaction et je vous donnerai également ces éléments-là. On a des

retours satisfaction des usagers qui sont très très bons. Donc, à objectiver des éléments, je suis prête à en discuter avec vous si vous avez en effet des éléments pour nuancer, voilà, ce travail. Et de notre côté, avec cette... cette qualification AFNOR, avec le travail d'évaluation de France Médiation et ces enquêtes satisfaction famille, on a de la remontée de terrain très, voire très très, positive également de tous nos bailleurs sociaux qui sont très contents du travail de DUNES, voilà, du côté en tout cas des... des services correspondants.

M. PENA : D'accord. Ça demande du coup de l'éclaircissement parce que quand même nos retours sont un peu différents.

Mme le Maire : Moi j'ai pas eu les mêmes. Après, bon, j'envoie de toute façon le rapport d'activité évidemment. Laure.

Mme le Maire : 11.04, c'est bon, non ? Bon, je vous propose que nous passions au vote s'il n'y a plus de question ou de remarque.

11.01, contre ? Abstention ?

11.02, contre ? Abstention ?

11.03, contre ? Abstention ?

11.04, contre ? Contre ? Abstention ? Très bien.

Hors micro.

OBJET : RAPPORT ANNUEL POUR INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : RAPPORT ANNUEL POUR INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2022

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2015-251 en date du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a désigné la société « Les Petits Chaperons Rouges » (LPCR) comme délégataire pour la gestion des crèches de la Ville d'Aix-en-Provence. Le contrat correspondant a été conclu pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2022. Le Conseil Municipal du 20 mai 2022, par délibération n° DL.2022-163, a prolongé la durée du contrat de 6 mois supplémentaires, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 inclus (Avenant n°6).

Les établissements concernés sont les suivants :

L'Agora	Françoise Dolto
L'Aquarelle	Les Graines d'Étoiles
L'Atelier	L'île aux Enfants
Arlequin	Le Petit Jardin
Berlingot	Pin d'Épices
Les Bout'Chous	Pirouette (Chastel)
Cache-Cache	Pom d'Happy
Câlin Câline	La Ribambelle
Les Contines	Le Tipi
Les Enfants du Wallon	Tom Pouce

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la société LPCR a transmis, à la Ville d'Aix-en-Provence, le rapport retraçant l'activité pour l'année 2022, lié à l'exploitation de la délégation de service public.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

PRENDRE ACTE du Rapport Annuel 2022 du délégataire qui, conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme SCANDOLERA : 12.01, rapport annuel pour information du Conseil, délégation de service public pour l'exploitation des structures multi-accueils de la ville d'Aix-en-Provence, compte rendu d'activités du délégataire année 2022. Le petit... la société Les Petits Chaperons Rouges, elle a transmis le rapport d'activité pour l'année 2022 lié à l'exploitation de la délégation de service public. Il s'agit de prendre acte, chers collègues du rapport du délégataire qui sera examiné à la commission consultative des services publics locaux.

OBJET : ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.02

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) POUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, Signé pour une durée de quatre ans, le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « de la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits, des besoins des enfants et de leurs parents ». Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, le gouvernement a fixé comme objectif :

l'accueil du jeune enfant, notamment par la création de solutions d'accueil au sein des établissements d'accueil collectif et l'accueil des jeunes enfants par des assistantes maternelles.

La création de dispositifs de soutien de la parentalité, pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, en visant la couverture progressive du territoire.

Le schéma s'articule avec les autres schémas départementaux : Schéma Départemental de l'Enfance Famille piloté par le Conseil départemental, qui a pour objectif d'accompagner au mieux les futurs jeunes parents et familles, dans une démarche de prévention la plus précoce possible, Schéma Départemental Amélioration Accessibilité des Services aux Publics, le Service Insertion-Emploi, le plan de lutte contre la pauvreté. Il se décline autour des différents plans d'action locaux : Contrat de Ville, Convention Territoriale Globale et programme Éducatif de Territoire.

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Ce Schéma des services aux familles s'inscrit dans un nouveau cadre de gouvernance, avec la mise en place en 2022 du nouveau Comité départemental des services aux familles, dont l'installation a été annoncée et la composition définie par le décret du 14 décembre 2021. Ce Comité départemental des services aux familles est présidé par le préfet délégué à l'égalité des chances, avec trois Vice-Présidents qui l'assistent : un représentant du Département, un représentant de la CAF, et un représentant des communes et EPCI. Le CDSF est composé de 37 membres nommés sur arrêté Préfectoral. C'est ce CDSF qui a eu la charge de superviser l'élaboration de ce Schéma, de le valider, et qui assurera le suivi de sa mise en œuvre. La Ville d'Aix-en-Provence souhaite s'inscrire pleinement dans ce schéma de services aux familles en prenant en compte :

Les modalités de gouvernance, les dispositions contenues de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et son décret d'application en date du 14 décembre 2021 qui institue le Comité départemental des Services aux Familles (CDSF) ; Le pilotage des SDSF étant désormais posé par décret.

En complément de ces dispositions, la circulaire du 21 juillet 2022 précise le rôle et les missions du CDSF, les modalités de nomination de ses membres et émet des recommandations quant à son fonctionnement concernant les champs de :

La petite enfance,

La parentalité,

La jeunesse.

Le présent rapport vise à présenter la méthodologie d'élaboration de ce schéma, les enjeux et orientations stratégiques, ainsi que le plan d'action qui en découle.

L'ÉLABORATION DU SCHEMA

Ce Schéma s'inscrit dans une démarche collective dès sa conception, incluant tous les partenaires, mais aussi les familles. Plus de quarante partenaires ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens bilatéraux. Une enquête par questionnaire a été adressée aux 119 communes des Bouches-du-Rhône. Une enquête par questionnaire a également été adressée à 40 000 familles allocataires de la CAF et 5 000 ressortissants de la MSA. 1 777 parents ont répondu, et ont permis aux partenaires de s'appuyer pour l'écriture du Schéma sur les priorités mises en avant par les familles. Enfin, quatre ateliers thématiques ont été organisés en juin 2022. En moyenne, chaque atelier a rassemblé une quarantaine de participants : représentants des collectivités, des partenaires signataires, des équipements de services aux familles, des acteurs associatifs et fédérations, etc. Les partenaires d'un comité de pilotage restreint se sont ensuite réunis plusieurs fois à la rentrée 2022, lors de groupes de travail, pour rédiger collectivement le plan d'action du Schéma et proposer au CDSF des modalités de gouvernance et de suivi. Ce Schéma résonne par ailleurs avec les priorités nationales, et les priorités de chacun des partenaires, en particulier l'importance nouvelle accordée par les pouvoirs publics aux 1000 premiers jours de l'enfant, la stratégie nationale et locale de lutte contre la pauvreté, et l'émergence du nouveau service public de la petite enfance. Le Schéma s'articulera également, dans sa mise en œuvre, avec les démarches en cours des différents partenaires, en particulier la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion à venir entre l'État et la Branche Famille, et le Schéma Enfance Famille en cours d'écriture au Département. Dès septembre 2023, la Ville s'inscrira pleinement dans le Schéma des services aux familles (SDSF), pour la période 2023 à 2026, et souhaite décliner des axes stratégiques et des orientations spécifiques autour de priorités partagées. Il s'agira :

de donner corps à la dynamique de cohésion territoriale et de développement social qui sous-tend le déploiement des SDSF,

d'associer l'ensemble des professionnels des institutions partenaires, des techniciens communaux et intercommunaux, des opérateurs et associations, qui interviennent auprès des familles des territoires.

Des comités thématiques porteront ainsi la mise en œuvre de ce futur schéma :

petite enfance,

enfance – jeunesse,

accompagnement à la parentalité,

animation de la vie sociale.

Une convention globale et co-signée des partenaires permettra :

d'élaborer une politique partagée à destination des familles du territoire,

de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux services pour les familles,

d'articuler les politiques publiques à destination des familles, dans le respect des compétences de chacun.

C'est pour cela, Mes Chers Collègues, qu'il vous est demandé de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'Éducation, l'enfance, la Petite enfance et la Familles le lancement d'un Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la Ville d'Aix-en-Provence ;

AUTORISER Madame le Maire à signer le Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale des Bouches-du-Rhône ci-joint en annexe.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 12.02, élaboration d'un schéma départemental des services aux familles pour la Ville d'Aix-en-Provence. Le schéma départemental des services aux familles permet de soutenir les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ce schéma s'étend de la grossesse jusqu'à 25 ans, avec un soutien à la parentalité et l'accueil du jeune enfant. Dès septembre 23, la Ville s'inscrira dans le schéma des services aux familles pour la période 2023-2026. Je vous demande, chers collègues, d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint, à participer au lancement du schéma départemental des services aux familles pour la Ville d'Aix-en-Provence. Il s'agit de mieux communiquer et de mieux informer les familles pour plus de cohésion sociale et de solidarité.

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET AU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.03

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET AU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ-

Mes Chers Collègues, L'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur construction en tant que personne responsable, autonome et engagée, est une priorité pour la Ville d'Aix-en-

Provence. Aussi, avec la mise en place du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) la Ville souhaite développer et renforcer les actions auprès des enfants, des familles et des partenaires éducatifs. Deux de ses axes forts sont le soutien à la parentalité et le développement des enfants avec pour objectifs principaux : leur bien-être et leur épanouissement. Dans cette continuité et afin de répondre aux besoins des enfants de 0 à 3 ans et des familles, la Ville souhaite soutenir des activités et projets novateurs, tels que présentés ci-après :

LES NOUVEAUX PROJETS PETITE ENFANCE

- La crèche associative LES LIERRES propose aux enfants les activités suivantes :

« Mobiliser son corps et le mettre en mouvement », en partenariat avec l'association ÉLANS (baby break) et l'AUC BABY-GYM,

« Savoir écouter et s'intéresser aux sons de l'orgue de barbarie », en partenariat avec Princesse Barouline,

« Prendre soin des animaux de la ferme » en partenariat avec la ferme pédagogique d'Auriol.

« Prendre soin des oiseaux et des insectes du jardin de la crèche », en partenariat avec la Ligue de Protection des oiseaux.

Pour ces projets spécifiques, une subvention exceptionnelle est proposée d'un montant de 1 705 €.

Parallèlement, il convient de permettre à la crèche l'installation d'un système de climatisation dans leur établissement d'accueil de jeunes enfants, pour favoriser un meilleur accueil des tout-petits durant les canicules estivales. Dans ce cadre, une subvention en investissement est proposée, d'un montant de 6 042 €.

- L'association la SOURCE-SAINT VICTOIRE met en place :

Un atelier masques : Ce projet artistique « Visages de printemps » abordera des questions sociétales et environnementales avec 2 groupes d'une dizaine d'enfants de 3 à 5 ans. Ces enfants résident dans les quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence : Corsy-Jas de Bouffan. L'atelier se déroulera au Centre Social Albert Camus. Trois ateliers d'expression artistique sont proposés : Les enfants de 3 à 15 ans et leurs parents seront concernés par le projet. Ce projet permet de favoriser une dynamique de vie culturelle et sociale entre les habitants du Jas de Bouffan, en les invitant à s'engager ensemble dans une expérience artistique. L'objectif principal étant de faciliter le vivre-ensemble en proposant une intervention artistique intergénérationnelle. Ces actions permettront de répondre à un objectif de suivi des enfants sur le long terme et d'envisager de renforcer le lien social avec le quartier et la Ville, notamment avec le Centre Social et Culturel du Château de l'Horloge. Une subvention exceptionnelle est proposée d'un montant de 1 000 €.

LES PROJETS FAMILLES et PARENTALITÉ.

L'association LA RECAMPAO propose dans son nouveau service un soutien à la parentalité par la mise en place :

D'un espace d'écoute et de paroles, selon les étapes de la vie et, notamment par exemple, lors de la naissance d'un enfant.

Ce projet d'aide à la parentalité redonne du sens aux couples, aux familles, et permet à l'enfant, quel que soit son âge, d'être au cœur du projet associatif.

Le travail s'articule autour des relations intrafamiliales, en prenant en compte la subjectivité des personnes et la singularité des histoires familiales.

Une subvention exceptionnelle est proposée d'un montant de 2 500 €.

Réorganisation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) du Centre Social Jean-Paul COSTE :

Le Centre Social Jean-Paul COSTE réorganise le fonctionnement et l'accueil des tout-petits et travaille sur l'orientation des familles du Jardin d'Enfants (J.E) vers l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de l'école Marcel Pagnol. Les inscriptions sont mises en place pour une prise en compte à la rentrée de septembre 2023. Cette configuration implique la fermeture du Jardin d'Enfants pour une inclusion des 30 enfants concernés en ACM, ce dernier étant plus adapté à la réalité de terrain : ouvertures les mercredis et vacances scolaires uniquement. Le montant nécessaire à cette restructuration de l'accueil et de l'encadrement est de 8 350 €.

Relais Petite Enfance (RPE) enjeux, et nouveau référentiel de missions :

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, les « Relais Assistants Maternels » (RAM) sont devenus les « Relais Petite Enfance » (RPE) et leurs missions ont été enrichies. Ils constituent, sur le territoire, le service de référence de l'accueil du jeune enfant à la fois pour les parents et les professionnels.

Les enjeux :

Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel,

Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels,

Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel.

Le référentiel national des Relais Petite Enfance décline les missions des RPE autour de ses deux principaux publics :

S'agissant des familles :

Les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire,

Faciliter la mise en relation avec les assistants maternels,

Les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

- S'agissant des professionnels :

Les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel,

Les assister dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr,

Proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil,

Accompagner le parcours de formation des professionnels,

Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et promouvoir le métier d'assistant maternel.

En plus de leurs missions principales, le RPE peut s'engager dans des missions renforcées :

La mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire ;

La mission d'analyse de la pratique, afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels ;

- La mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter, spécifiquement, contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier.

Enfin, l'enrichissement de l'offre de service des RPE et la poursuite de leur maillage territorial nécessite d'atteindre la cible d'un Equivalant Temps Plein (ETP) animateur/trice pour 70 assistants maternels. (le nombre d'Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire d'Aix- en-Provence était de 347 en 2022). Ainsi, l'extension des tâches de gestion et d'animation du RPE nécessite l'embauche, en 2023, de 1,4 ETP supplémentaire dédié aux missions du territoire aixois, faisant passer l'équipe du RPE de 2 à 3,4 ETP. Le montant nécessaire au soutien de ces nouvelles missions est de 11 200 €. Le montant global des subventions pour la Direction Éducation-Enfance-Petite Enfance est de 30 797 €. L'ensemble des subventions a été examiné lors de la réunion du 14 juin 2023. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement des subventions proposées dans le tableau annexé;

DIRE que la somme de 24 755 € (vingt-quatre mille sept cent cinquante-cinq euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 025 (4221-65748-934) « Structures Privée Petite Enfance Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes ;

DIRE que la somme de 6 042 € (six mille quarante-deux euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°12 054 (338 20421 903) « Centres d'accueils et de loisirs » qui présente les disponibilités suffisantes;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation, Enfance-Petite Enfance, à signer les avenants correspondants ci-annexés.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 3

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Eric CHEVALIER Claudie HUBERT Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 12.03, subventions de fonctionnement et d'investissement aux familles euh... œuvrant dans le secteur de la petite enfance et soutien à la parentalité. Afin de répondre aux besoins des enfants de zéro à trois ans, des familles, la Ville soutient des projets novateurs tels que la crèche associative Les Lierres, l'association La Source-Sainte Victoire, l'association Le Recampado, l'Accueil Collectif de Mineurs du centre Jean-Paul COSTE et le relais petite enfance. Je vous demande, chers collègues, d'approuver la somme de 24 755 € et la somme de 6 042 €. Il s'agit bien sûr de subventions complémentaires. Je vous remercie.

Mme le Maire : Brigitte.

Mme BILLOT : Oui.

Mme le Maire : Sur deux délégations cette fois-ci.

OBJET : CROIX ROUGE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

12.04

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CROIX ROUGE- ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Mes Chers Collègues, La Croix Rouge Française, acteur social incontournable de la Ville d'Aix-en-Provence mène, depuis de nombreuses années, plusieurs actions de soutien de la vie quotidienne en faveur des personnes défavorisées. De plus, dans le cadre de ses missions d'utilité sociale, la Croix Rouge développe le Samu Social, structure qui représente, pour les plus démunis, le dernier rempart, surtout en période hivernale, où les sans domicile fixe sont naturellement plus exposés aux conditions climatiques. Il s'agit d'apporter un « Service d'Aide Mobile d'Urgence Social » en distribuant aux plus démunis des denrées alimentaires, des vêtements ou autres nécessaires d'urgence. Afin de renforcer son action de Samu Social et considérant les événements sportifs à

venir (Coupe du Monde Rugby et Jeux Olympiques), la Croix Rouge souhaite acquérir une ambulance d'occasion d'une valeur de 35 000 € (Renault Master du 30/10/2012). Pour ce faire, une demande de subvention a été faite auprès de la Ville d'Aix-en-Provence. C'est pourquoi, nous vous proposons d'accompagner cette initiative en attribuant une subvention maximale d'investissement de 30 000 €. La Ville se réserve le droit de minorer cette aide financière dans le cas où la valeur de l'acquisition serait moindre. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

ATTRIBUER la subvention d'investissement d'un montant maximal de **30 000 €** ;

DIRE que la somme globale sera imputée sur la ligne N°10 783 qui présente les disponibilités suffisantes ;

APPROUVER la convention d'objectifs ci-annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué à la signer.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : C'est... c'est l'attribution de subvention pour la Croix-Rouge pour une ambulance de 30 000 €. Cette... la Croix-Rouge participe à de très nombreux... très nombreuses missions : une mission d'urgence Iron Man le 8 mai, la course de Puyricard, le salon euh... côté Sud, l'escrime, et là, en plus, il va y avoir la coupe du Monde du rugby, les Jeux olympiques. il a participé également au covid, etc. Donc, on demande une subvention de 30 000 €.

Mme le Maire : Donc on va voter ces subventions avant de passer à la 13. 12.0... ah, pardon, Madame ANGELETTI.

Hors micro.

Mme le Maire : Bien sûr.

Mme ANGELETTI : Merci, Madame le Maire. Alors, Madame VINCENTI, je vais vous poser des questions sur le rapport des crèches. Vous vous en doutez. Alors, d'abord, une petite interrogation bien sûr dans la suite de ce qu'on avait soulevé au mois d'octobre dernier, lors du renouvellement de la DSP. On avait remarqué que le nombre... le taux de... d'accueil des familles parentales... monoparentales – pardon – était très faible rapporté au nombre réel, aux données démographiques de la ville d'Aix, et compte à peu près 31 %. Donc là, on nous dit qu'on est à 9 %. Donc 9 % versus 31, déjà, moi je vois le gap. Et en plus, je remarque que dans la liste des crèches, il y a une crèche qui joue *a priori* très très bien le jeu puisque ils ont un taux de 25 % d'accueil de familles monoparentales, donc on est très content, mais que il y en a pratiquement dix d'entre elles qui sont entre 0 et 5 %. Donc, là, je m'interroge sur le... la question de l'attribution des places et surtout, donc on nous annonce 9 % au départ d'inclusion de familles monoparentales, mais si j'enlève cette crèche pilote, école magnifique, je tombe à peine 8 %. Donc là, moi, ça me fait souci. Ça me fait souci parce qu'on avait dit euh... lors de... du renouvellement en octobre que il nous semblait que cette DSP était construite de façon à favoriser les familles les plus aisées de la ville. Donc, évidemment, sauf cas exceptionnel, bah, ce ne sont pas les... les familles monoparentales. Donc là, bah, sur le papier, on le voit. Et en plus, on a un très joli camembert qui nous dit que, bah, 61 % des familles, dont les enfants sont accueillis, gagnent trois SMIC et plus, c'est-à-dire qu'ils sont clairement dans les... dans les familles les plus favorisées. Donc, j'ai une question qui est euh... quid de l'attribution. Je voudrais savoir Madame VINCENTI si nous pourrions avoir à l'avenir les listes de demandes sans avoir les noms, bien sûr, des gens et les listes d'attributions qui sont faites

parce que je n'arrive pas à comprendre comment, dans un même quartier, une crèche peut être à 25 % et l'autre à 2 %, alors que les crèches d'un même quartier sont supposées avoir les mêmes listes de demandes. Donc ça, c'est ma question numéro 1. Deuxième question, euh... et ça concerne les repas. Là aussi, on avait soulevé notre inquiétude puisque c'est un... un groupe industriel, le groupe ELIOR, pour le citer, qui... qui fournit les repas pour le... l'ensemble de la DSP, avec des repas qui sont... fabriqués à distance de la Ville. Et quand je regarde simplement un exemple des menus qui sont fournis dans le rapport, eh bien, je m'aperçois que dans un menu de la semaine, il y a zéro compote de pommes bio alors que la pomme est le fruit qui reçoit le plus de traitement pesticide, il y a zéro légume cru... cru, hormis la betterave, bio, zéro légume cuit bio, zéro protéine animale bio, et même, aucun poisson issu de la pêche responsable. Donc, mon inquiétude, elle est là. Déjà, on n'est pas sur ce qui était convenu. Et puis, je vois qu'une société qui s'appelle « LIVELI » a rejoint le groupe LPCR l'an dernier. Et LIVELI, c'est qui ? Bah, c'est la SODEXO. Alors, je suis un peu inquiète parce que je me dis : Bah, jusqu'à présent, c'est ELIOR qui est un... un géant de... de la restauration collective qui fournit ; maintenant, il y a SODEXO qui vient dedans. Et je vous avoue que je suis un peu inquiète sur la variable d'ajustement. Que peut devenir les repas... que peuvent devenir les repas dans les crèches ? Voilà. Écoutez, sinon, j'ai une dernière intervention et ça sera très rapide et j'en aurais fini. Sur la formation des salariés, je vois qu'il y a un item « hygiène, santé et sécurité ». Malheureusement, je n'ai pas de détail. Je suis certaine que vous allez en avoir. Et je voulais savoir si dans cet item, il y a une formation du personnel au repérage des situations de maltraitance et au repérage des familles fragiles. Merci.

Mme VINCENTI : Voilà. Madame ANGELETTI, effectivement, il y a beaucoup beaucoup de questions. Je vois que vous regardez absolument tous les menus, vous avez tous les cahiers. Bravo. C'est la société ANSAMBLE qui se trouve à Bollène qui fait ça et c'est euh... fabriqué sur place. Ce sont des cuisines-ateliers, alors, ça prend beaucoup de places. C'est un spécialiste de la petite enfance. Vous savez bien qu'il faut augmenter les doses pour les enfants de trois mois, de six mois. Il y a des grammages, c'est très compliqué la nourriture des petits enfants. Maintenant, si un gamin n'a pas la compote le lundi, il l'aura peut-être le mardi ou le jeudi. Enfin, moi, je ne suis pas spécialiste non plus de la nutrition des crèches, mais enfin, il y a une diététicienne et en général, personne ne se plaint des crèches... de la nourriture des crèches de ce groupe. Deuxièmement, pour... en ce qui concerne les salariés, il y a 62 % de... de diplômés, ce qui est énorme. Et les gens restent en moyenne onze ans, je trouve que si on n'est pas très bien dans un endroit, on ne reste pas onze ans, surtout en ce moment où il y a beaucoup de turnovers. Après, au niveau des formations, ils ont des formations... des formations. Euh... et au niveau aussi des salaires, elles étaient légèrement supérieures à la moyenne. Après, je ne suis pas RH, donc ça, je ne peux pas vous dire exactement ce qui se passe. On a rencontré deux fois des salariées qui avaient l'air relativement heureuses de travailler dans ces crèches. Ensuite, donc vous m'aviez parlé aussi de... oui, des familles monoparentales. On les a rencontrées il y a pas longtemps, toutes les... les demandes de familles monoparentales ont été pourvues... toutes les familles qui ont fait la demande monoparentale ont été pourvues, aussi, il y a pas longtemps, avec Dominique, et justement, on a posé la question. C'est ce qu'elles nous ont dit, après, je ne vais pas vérifier dans les crèches. Ça, c'est sûr. Euh... en ce qui concerne la liste des crèches, je pense qu'il y a quand même une obligation de confidentialité. Est-ce qu'on peut vous donner la liste des gens qui vont dans telle ou telle crèche ? Ça, je...

Mme ANGELETTI : Pas les noms.

Mme VINCENTI : Hein ?

Mme ANGELETTI : Pas les noms.

Mme VINCENTI : Ça, je ne sais pas si... je ne sais pas. Je ne pense pas. Vous donnez la liste des gens, ça, je ne sais pas. Je sais que les listes d'attente ont été diminuées par trois vu... parce que ils font un accueil indivi... un accueil occasionnel, donc ça a permis de diviser par trois le nombre d'accueils... de listes d'attente. Je trouve que c'est déjà important. Après, qu'est-ce que vous aviez comme question aussi ?

Mme ANGELETTI : Non, c'était tout, Madame VINCENTI. Mais je vous ai pas dit qu'il y avait pas de compote, j'ai dit qu'il n'y avait pas de compote bio.

Mme VINCENTI : Oui.

Mme ANGELETTI : J'ai dit qu'il n'y avait pas de... je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de compote, j'ai dit qu'il n'y avait pas de bio. D'autre part, je n'ai pas... je n'ai parlé que de la formation des... des... de la formation du personnel, mais si vous n'avez pas la réponse, peut-être vous me

l'apporterez plus tard, c'est pas un souci. Voilà.

Mme VINCENTI : Alors, vous savez qu'il y a 62 % de de... de personnels diplômés, ce qui est plus que le taux normal. Comme toutes les entreprises, ils ont beaucoup de mal aussi à recruter. Ça, il faut le savoir. Malgré tout, ils ont quand même 20 personnes qui s'appellent des « pools volantes » et qui sont prêtes à remplacer. Ce qui est énorme parce que malheureusement, c'est une... une profession où il y a pas mal de problèmes de dos et de fatigue aussi, donc il se peut qu'il y ait des arrêts maladie. Voilà. Après ?

Mme le Maire : Après, Marie-Anaïs me...

Mme VINCENTI : Ah, les enfants maltraités. Oui, les enfants maltraités...

Rires.

Mme le Maire : Oui, mais elle s'est trompée, c'est pas grave.

Mme VINCENTI : Les enfants maltraités, il y a une psychologue qui passe régulièrement. Il y a des médecins. Je pense pas que les Aixois se plaignent d'avoir des enfants maltraités dans nos crèches, à moins que vous ayez eu... voilà.

Mme ANGELETTI : J'ai pas dit ça, Madame VINCENTI.

Mme VINCENTI : Qu'est-ce qu'ils font pour le... ?

Mme ANGELETTI : Je n'ai pas dit ça, Madame VINCENTI. Je n'ai pas parlé de maltraitance.

Mme VINCENTI : Voilà.

Mme ANGELETTI : J'ai demandé si les personnels étaient formés au repérage des familles fragiles ou des...

Mme VINCENTI : Absolument, ils sont formés à la maltraitance et aussi à découvrir un handicap, voilà, la détection, voilà.

Mme le Maire : Marie-Anaïs RENAULT me fait tout de même remarquer – je pense qu'il est important d'avoir ce paramètre dans le débat – que nous sommes sur la dernière année d'exécution de l'ancienne DSP qui correspond aux conditions de l'ancienne DSP et non pas à celle de la nouvelle. Que de surcroît, nous avons réduit donc 37 % de la liste d'attente et qu'enfin, 37 enfants en situation de handicap ont été accueillis. Donc, nous sommes bien dans une transition.

Hors micro.

Mme le Maire : Bon, on peut passer au vote peut-être ? Ah, Pierre SPANO.

Hors micro.

M. SPANO : On a perdu Béatrice. Euh... toujours sur Les Petits Chaperons Rouges, Les Petits Chaperons Rouges, c'est quand même 1 200 établissements en Europe... non, dans le monde – pardon – 970 en Europe et plus de 750 en France, 13 000 collaborateurs, 660 millions de chiffre d'affaires annuel, 54 000 familles accueillies chaque jour. Moi, la question que je me pose, c'est une question qui reviendra régulièrement, c'est... je me joins tout à fait aux inquiétudes que... que vous avez, je les partage, c'est : Est-ce qu'on ne peut pas faire autrement pour les crèches, pour le confort des enfants et des familles, que d'avoir un groupe, que d'avoir une... un autre service offert dans la proximité et sous la gouvernance municipale, voilà, que de sous-traiter un groupe qui est particulièrement euh... – comment dire – concerné et inquiet plutôt que de marketing et de commerce que de garde d'enfants ?

Mme VINCENTI : C'est un gage de qualité, Monsieur SPANO. Toutes ces crèches et toutes les... les années de... d'ancienneté, c'est un gage de qualité, d'expérience.

M. SPANO : Mais c'est un... c'est aussi, Madame VINCENTI, un choix politique de... de faire... de faire appel à un tiers quoi, voilà. Difficile.

Mme VINCENTI : Ils ont du personnel diplômé et ils respectent strictement le taux d'encadrement, c'est-à-dire...

Hors micro.

Mme VINCENTI : Voilà. Non, parce qu'il y a des crèches, des fois, ça peut être compliqué aussi.

Mme le Maire : Bon. Merci Salah. Je vous propose que nous passions au vote. Ah, Madame PETEL.

Mme PETEL : Je veux bien vous expliquer le fou rire généralisé qui était à ma droite. Euh... donc il s'agit bien de... pour pour les personnels qui vont sur différents établissements, de personnel dit « pool », P-O-O-L et non pas de « poule volante », voilà, parce que depuis tout à l'heure, ils sont en crise là, donc voilà.

Mme le Maire : D'accord.

Mme PETEL : Et on ne les arrête plus.

Mme le Maire : Merci de cet éclairage qui nous montre que les vacances sont très proches.

M. SPANO: Vive les vacances !

Mme VINCENTI : C'est le terme qui est employé, « pool volante » et pas d'autres.

Mme le Maire : Bon, nous passons au vote ? Alors, 12.01, contre ? Abstention ?

Hors micro.

Mme le Maire : C'est une information décidément.

Mme PETEL : Pardon, contre Aix au Cœur.

Mme le Maire : 12.02... Oui ? Oui, Marc PENA, Claudie HUBERT.

Hors micro.

Mme le Maire : On entend mal.

M. PENA : Je vois « Rapport annuel pour information ».

Mme le Maire : C'est une information en effet.

M. PENA : Donc, il y a pas de vote.

Mme le Maire : Voilà, il n'y a pas de vote. En revanche, 12.02...

M. PENA : Sinon, on aurait voté contre aussi, mais il y a pas de vote.

Mme le Maire : 12.02, contre ? Abstention ? 12.03, contre ? Abstention ?

Mme HUBERT : Moi je ne participe pas au vote parce que je suis au Recampado, je suis administrateur.

Mme le Maire : Normalement, ça a dû être enregistré par les services, mais c'est toujours mieux effectivement de le souligner. Brigitte. Je ne sais pas si c'est des...

Donc, 12.04, contre ? Abstention ? Francis.

OBJET : TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE LA MOLIERÈRE - ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRÉ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

13.01

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE LA MOLIÈRE - ACTUALISATION DES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE D'OPÉRATION -

Mes Chers Collègues, Par délibération du 14 octobre 2022, vous avez approuvé la programmation ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de création du terrain synthétique de La Molière pour un montant de 1 000 000 € TTC. Les études de faisabilité et de conception ont montré que des adaptations techniques sont à réaliser :

En effet, un bassin d'infiltration devra être exécuté afin de compenser la surface imperméabilisée. Afin de conserver l'allée de peupliers existante, il est nécessaire de modifier l'implantation du terrain de football. Ceci a pour effet d'induire des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) complémentaires. Cette modification impose également un nouveau calepinage de l'éclairage du stade. Par ailleurs, dans une volonté affirmée d'une approche plus vertueuse et plus respectueuse de l'environnement, il est proposé l'utilisation d'un complexe synthétique réalisé à partir de 100 % de matériaux recyclés. Ainsi le nouveau stade synthétique présentera une dimension de valorisation des déchets tels que des bouteilles plastiques. Le programme et l'enveloppe prévisionnelle d'opération actualisés se décomposent de la façon suivante :

Rappel enveloppe délibérée DL 2022-349 du 14 octobre 2022 : 1 000 000 € TTC ;

Actualisation enveloppe délibérée DL 2022-349 du 14 octobre 2022 à juin 2023 :
1 090 000 € TTC ;

Actualisation éléments de programme à juin 2023 : 1 330 000 € TTC.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la fiche opérationnelle actualisée annexée à la présente délibération ;

APPROUVER le coût global de l'opération fixé à 1 330 000 € TTC ;

AUTORISER la signature des marchés ;

DIRE que cette opération sera financée dans le cadre des budgets 2023 et 2024.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 54

Pour : 54

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. TAULAN : Oui, merci Madame le Maire. Le 13.01 concerne le terrain synthétique de La Molière. C'est l'actualisation des éléments de programme et de l'enveloppe prévisionnelle d'opération. Le 14 octobre 2022, nous avons approuvé la programmation ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de création du terrain synthétique de La Molière pour un montant de 1 million d'euros TTC. Les études de faisabilité et de conception ont montré que des adaptations techniques sont à réaliser. En effet, un bassin d'infiltration devra être exécuté afin de compenser la surface imperméabilisée. Afin de conserver l'allée de peupliers existante, il est nécessaire de modifier l'implantation du terrain de football. Ceci a pour effet d'induire des travaux de voirie et réseaux divers complémentaires. Cette modification impose également un nouveau calepinage de l'éclairage du stade. Donc, avec tous ces nouveaux travaux de 1 million, nous passons à 1 330 000 TTC. On s'était posé la question avec les services, Madame le Maire, et vous-même, bien sûr : Qu'est-ce qu'on fait au niveau du stade de La Molière parce que on s'est aperçu que l'allée des peupliers, bien sûr qu'on ne pouvait couper les racines, les peupliers allaient chercher leur eau 4 ou 5 m au milieu du terrain naturel, en pelouse naturelle. Et avec un terrain synthétique, ils ne pourraient plus aller chercher l'eau, donc ils seraient morts à force de euh... quelques années après.

Donc, il a fallu revoir la fiche institutionnelle. Donc il y a euh... tout compris, 330 000 € de plus parce que on est obligé de déplacer le terrain et puis de faire des voiries supplémentaires. Voilà, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci, Francis. Donc, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PARRA.

M. PARRA : Dans ce cas-là, j'ai vu qu'effectivement, vous avez fait appel à une maîtrise d'ouvrage où habituellement, c'est la... c'est la Mairie de... effectivement, c'est les services de la Mairie dans les autres chantiers donc de rénovation et de création des pelouses qui intervenaient. Pourquoi il y a une maîtrise d'ouvrage, donc d'un coût de 30 000 €, je crois, ouais ? Pourquoi y a-t-il une maîtrise d'ouvrage spécialement là ? Je vais enchaîner, mais je viens d'avoir à peu près la réponse de... de... ce que tu viens de la donner, c'est par rapport aux arbres, je suppose ?

M. TAULAN : Oui, c'est exact. Alors, il s'agit d'une assistance à maîtrise d'œuvre privée. Jusqu'à maintenant, nous, la maîtrise d'œuvre est de la Direction des Sports, a pas les moyens maintenant de traiter cette maîtrise d'œuvre parce qu'on a une garantie de quinze ans sur le terrain synthétique. Et si on se trompait, on aurait des problèmes parce qu'il faut savoir que là, on ne peut pas se tromper. C'est un projet de plus de 1 million dont on a fait appel à une... une assistance à maîtrise d'œuvre qui nous facture 30 000 € et qui nous garantit le bon déroulement des travaux.

M. PARRA : Ce qui veut dire que pour les autres... pour les autres travaux, pour les futures rénovations, on continuera à travailler avec les services, je dirais, mixtes.

M. TAULAN : Des sports, parce que là, c'est un projet qui nous a euh... qui... on a eu des problèmes dès le départ puisqu'on s'est aperçu quand on a lancé cette conception, puisqu'il fallait changer bah la pelouse naturelle, à passer en terrain synthétique. Ça nous coûtait moins cher au départ, y compris l'arrosage, l'entretien. On s'est aperçu qu'on connaissait de gros problèmes à cause des allées de peupliers, donc on a fait appel à la maîtrise d'œuvre privée. D'habitude, c'est nous qui le faisons, mais là, on n'a pas les qualités nécessaires pour le faire.

M. PARRA : Non, mais on prenait des risques, je comprends parfaitement. Mais ma question, c'est que dans la... à l'avenir, sur les autres chantiers, on revien-... on reviendra à une maîtrise d'ouvrage qui sera par le personnel municipal.

M. TAULAN : Je crois qu'on a construit 15 ou 17 terrains synthétiques depuis quelques années. C'est la première fois qu'on a ce problème avec l'allée de peupliers parce que généralement, dans... au bord d'un stade, on n'a pas des allées de peupliers comme ça. Mais comme, bon, ils étaient là, bien sûr, on ne peut pas les couper.

M. PARRA : C'est pour expliquer les 30 000 € effectivement de coût supplémentaire. OK, merci.

M. PENA : Pardon. Francis, la durée de vie d'un syn-... d'un terrain synthétique, c'est quinze ans ? C'est ça une garantie, voilà, c'est important.

M. TAULAN : Avant, ils étaient garantis dix ans et maintenant, ils sont garantis quinze ans puisque, il y avait un nouveau concept. Avant, il y avait, vous savez, le... les déchets caoutchoutés, là, des fameux pneus, il y avait les histoires, et maintenant, il y a un peu de tout. Nous, là, je l'ai, c'est 100 % de matériels... matériaux recyclés, les valorisations des déchets, que... que des bouteilles plastiques dans ce nouveau concept. Bon, on va l'essayer, il paraît que c'est le le meilleur concept. On va voir, on ne l'a jamais essayé.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, euh... je profite juste de cette délibération pour réitérer le fait que l'association sportive du Val Saint-André réclame un terrain synthétique depuis longtemps, euh... que je sais qu'il avait été éventuellement co-visionné et vous m'avez répondu sur ce sujet-là que les vestiaires avaient déjà été réalisés, qu'il y avait d'autres terrains... d'autres terrains qui étaient en cours de réalisation et que des créneaux d'entraînement allaient être donnés au Val Saint-André... à l'association sportive du Val Saint-André. Mais je réitère ma demande. Ce terrain, il est ancien et il y a quand même des euh... des clubs, enfin, en tout cas, des équipes qui jouent sur ce terrain et ce serait quand même bien de leur donner satisfaction dans ce... Il y a pas énormément d'équipements sportifs dans ce quartier et... et le terrain est important. Merci.

M. TAULAN : Je peux répondre, Madame le Maire.

Mme le Maire : Vas-y, vas-y, Francis.

M. TAULAN : Oui, sur l'autre terrain... on a aussi un problème sur l'autre terrain du Val Saint-André puisque il y a très longtemps qu'on discute. Il n'est pas homologué le terrain. On... on ne peut pas jouer euh... disons qu'on ne peut pas jouer jusqu'en PH. Donc, c'est que des jeunes qui peuvent jouer dessus et les... et les adultes ne peuvent pas jouer un match de championnat. Alors, là, on est

en train de voir, puisque normalement, on devrait construire, Madame le Maire, un autre terrain synthétique sur le stade Carcassonne, à vol d'oiseau, il est à 200 m, ou bien, pour le moment, ils jouent à Ruocco et ils ont leurs créneaux d'entraînement. Je parle de l'équipe première là, les... parce que je crois qu'il y a 86 licenciés et il y a pratiquement pas trop d'enfants dans le club. Les clubs... les... les anciens, on va dire, puisque il y a beaucoup d'anciens qui jouent... jouent euh... sur un terrain synthétique actuellement. Je vous dis pas qu'on ne va pas le faire, mais on était obligé de de... de refaire d'autres synthétiques qu'il a fallu rénover.

Mme le Maire : Pierre-Paul.

M. CALENDINI : Francis, tu pourrais nous dire, sur l'ensemble des terrains de football, quelle est la proportion si... même bien sûr la majorité, ce sont des terrains synthétiques, s'il reste quelques stabilisés et ceux qui sont pelusés ?

M. TAULAN : Alors, stabilisés, il en reste de moins en moins puisque maintenant, on le sait, lorsqu'un jeune commence le foot à cinq-six ans, il faut qu'il joue sur un terrain synthétique. Alors, ils rêvent tous d'être ZIDANE, MBAPPÉ, bon, c'est tout à fait normal. Moi, je sais que j'ai joué foot jeune, il y en a certains aussi qui ont joué. Nous, on jouait sur le stabilisé ; maintenant, il faut jouer sur du synthétique. Là, on n'en a pratiquement plus euh... de terrain pelusé, il nous reste bien sûr le stade Carcassonne. Heureusement puisqu'on va pouvoir recevoir la Coupe du Monde de rugby, autrement, on n'aurait pas pu la recevoir – et pour le savoir – et Puyricard. Voilà. Autrement, tout le reste... et... et aussi aux Milles. Autrement, le reste, après, c'est que des synthétiques parce que ça nous coûte beaucoup moins cher, un arrosage, un entretien, une tonte, ainsi de suite.

Mme PETEL : Alors, juste une précision parce que euh... dans le quartier du Val Saint-André, enfin, vous disiez 200 m à vol d'oiseau, mais euh... peu de gens se déplacent à vol d'oiseau en fait. Donc, à pied, c'est 1,7 km. À part les poules volantes, mais... donc, merci. Donc, 1,7 km quand même, alors, ça se fait, il y a pas de souci, mais ça se fait. Voilà, ça se fait, en faisant 1,7 km, c'est-à-dire 20 minutes... au moins 20 minutes à pied. Voilà.

M. TAULAN : Bien sûr. Bien sûr, mais ce que je sais, c'est que dans l'équipe première, il n'y en a pas trop qui habitent vraiment dans le Val Saint-André. Sur une trentaine de joueurs, on va dire, adultes, il y en a cinq ou six qui habitent vraiment au pied de l'immeuble en face le stade puisque il y a très longtemps qu'on y travaille dessus. Et puis, je crois, ils ont tous des voitures, ils font du covoiturage, ils peuvent déplacer à Carcassonne ou à euh... à Ruocco. Bon, je leur dirais aux Milles, à Luynes ou au Puyricard, je le comprends, mais à côté euh... et puis, comme ça, ça les entraîne. C'est pour les entraîner en courant, comme ça, ils seront prêts pour... pour faire des... des grands matchs.

Mme le Maire : Tant pis. Et puis, honnêtement, il y avait eu deux promesses effectivement selon un calendrier qu'on aurait pu tenir si encore une fois nous avions eu... nous avions eu toujours la communauté du Pays d'Aix à nos côtés quoi. C'était La Molière et le Val Saint-André. Il se trouve que il y a tout de même la plaine Carcassonne qui se fait non loin du Val Saint-André, donc effectivement, c'est pour cette raison et sur ce critère que La Molière est passé en premier. Mais l'année prochaine, normalement, il doit y avoir le Val Saint-André. Voilà. C'est programmé.

Donc, je vous propose de voter cette... cette délibération. 13,01, contre ? Abstention ? 14,02, Fabienne.

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure

SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence développe ou soutient, depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique éducative, des actions et dispositifs en direction des enfants scolarisés sur son territoire. Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves, départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques. Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande à la Ville et après adoption par le Conseil Municipal. La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement aux projets qui ont été déposés pour ce 2ème trimestre 2023, et détaillés en annexe. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER l'attribution de subventions financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe ;

DIRE que cette dépense sera imputée pour un montant de 4 910,30 € (quatre mille neuf cent dix euros et trente centimes) sur la ligne budgétaire 1546 (213-65748-932) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 54

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 6

Suffrages Exprimés : 48

Pour : 48

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Eric CHEVALIER Marc FERAUD Salah-Eddine KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 01. Oui, subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Aix-en-Provence. Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves (séjours, sorties de classes, bibliothèques). Il s'agit d'une subvention de 4 910 € pour les copéti... les coopératives scolaires qui en font la demande. Merci.

Mme le Maire : Question ? Contre ? Abstention ? 15.01, Kayané.

OBJET : SOUTIEN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AUX ACTIONS DE RENTRÉE ÉTUDIANTE 2023

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah- Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

15.01

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : SOUTIEN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AUX ACTIONS DE RENTRÉE ÉTUDIANTE 2023-

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence accueille près de 40 000 étudiants chaque année, inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur du territoire, en grande majorité dans les universités mais également dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, les écoles d'ingénieurs, les écoles sociales et paramédicales, sections de techniciens supérieurs, ou encore classes préparatoires ou écoles supérieures d'art. C'est pourquoi notre municipalité, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur locaux, souhaite proposer une action de rentrée, afin de leur faire connaître toutes les ressources de leur ville d'études. En cette rentrée, il sera donc proposé une semaine d'accueil «Aix Student Week» dans le but de:

Favoriser l'accueil des étudiants et l'intégration dans leur ville d'études,

Renforcer les moments de rencontres et d'échanges entre les étudiants,

Communiquer par le biais d'actions digitales pour toucher le plus grand nombre d'étudiants,

S'engager dans une dynamique collective, en collaboration avec les différents acteurs de la vie étudiante (Aix Marseille Université, CROUS, Associations étudiantes...) et les directions de la

collectivité (développement durable, communication, événementiel, culture, sport ...)

Semaine de Rentrée Étudiante «Aix Student Week »

Pour la 3ème édition, la Ville propose du 09 au 15 octobre 2023, un programme d'animations et d'événements auprès des étudiants pour faire découvrir les différentes facettes culturelles et touristiques de la Ville mais aussi de favoriser le lien social. En partenariat avec l'association « Sortie d'Amphi », ce programme riche et varié s'accompagne de temps forts tels que:

Des visites gratuites proposées notamment en collaboration avec la direction du développement durable: Visite de la fondation Vasarely, clean walk, visite du Parc Naturel Urbain, visite du Camp des Milles, visite de The Camp, visite en vélo avec l'ADAVA....,

Soirée Nuit des étudiants du monde le jeudi 12 octobre au REPÈRE JEUNESSE – ÉTUDIANT composée d'animations et d'un village associatif avec l'UNICEF, l'association l'AFEV, l'association du Trophée Annuel des Campus du territoire, Unis Cité, Étudiant Relais Santé AMU,...) en partenariat avec le CROUS et AMU.

Lors de l'édition 2022 près de 400 étudiants ont participé à cet événement.

Soirée Cinéma Plein Air proposée en partenariat avec la Direction de la Culture, au REPÈRE JEUNESSE – ÉTUDIANT le vendredi 13 octobre (foodtruck et film en lien avec le monde étudiant), 200 étudiants présents en 2022.

Des places offertes, proposées en partenariat avec la direction événementiel et la Direction de la Culture, pour découvrir différentes structures culturelles aixoises: musées, théâtres, pavillon Vendôme, atelier Cézanne, cinémas aixois, 6mic...

Des lots à gagner en adéquation avec les besoins des étudiants: ordinateur portable, vélo, bons cadeaux.

Au total plus de 5 000 étudiants sont sensibilisés à ces actions. L'association « Sortie d'Amphi » sera présente dans les campus, toute la semaine, afin de communiquer sur les ressources étudiantes de la Ville ainsi que sur les événements de la rentrée. Certaines actions nécessitent un soutien financier, c'est pourquoi il est proposé, aujourd'hui, de voter une subvention de 6 000 € à l'association « Sortie d'Amphi » pour le projet

«Semaine de rentrée étudiante – Aix Student Week». En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de la somme de 6 000 € (six mille euros) à l'association « Sortie d'Amphi » pour les actions de rentrée étudiante 2023;

DIRE que le montant de la dépense de 6 000 € (six mille euros) sera imputé sur la ligne budgétaire 1830 (23 - 65748 - 932) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	54
Présents :	45
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	54
Pour :	54
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BIANCO : Merci, Madame le Maire. Donc, il s'agit d'une délibération qui parle de la rentrée étudiante à venir, donc en septembre-octobre. Chaque année, la Ville met en place euh... des dispositifs d'accueil pour accueillir les 40 000 étudiants qui commencent leur cursus universitaire. Là, il s'agit de l'attribution d'une subvention à une association qui s'appelle « Sortie d'Amphi » qui co-organise avec la Ville d'Aix-en-Provence et avec le CROUS, que je remercie, la rentrée... une semaine de rentrée d'accueil des étudiants. Donc, on leur propose des activités culturelles, on organise un petit temps au Repère Étudiant pour leur montrer les équipements qui sont à leur

disposition. Et c'est vrai que l'année dernière, ça... enfin, l'année qui vient de s'écouler, on avait accueilli 400 étudiants lors de cette soirée, donc ça avait plutôt bien fonctionné. Et je tiens aussi à souligner que pendant cette semaine de rentrée étudiante, on collabore étroitement avec Aix-Marseille Université qui nous permet d'aller dans leurs amphithéâtres, présenter les dispositifs qui sont portés par la Ville et par ses partenaires. Et c'est important qu'on ait cette collaboration étroite avec Aix-Marseille Université et bien évidemment, les autres écoles telles que les Arts et Métiers, l'école d'arts et science politique notamment. Donc, c'est grâce à cette collaboration étroite que nous arrivons à satisfaire les besoins de nos étudiants qui arrivent sur notre cité. Merci.

Mme le Maire : Merci, Kayané. Question ? Marc PENA.

M. PENA : Alors, pas directement sur... sur la délibération, je veux juste euh... rappeler à tous le dossier de La Provence dit « avant-hier ». Logement étudiant, la quête sans fin. Chaque année, chaque année, le parcours du combattant des étudiants devient plus difficile pour leur parent, pour leur famille. Ça s'aggrave d'année en année et je pense que c'est un problème évidemment qui ne peut pas être résolu d'un coup de baguette magique. Je sais bien la responsabilité de l'État en la matière en ce qui concerne le logement étudiant, mais je pense que dans notre Ville, il y a tout de même une politique à mener, autre que celle qui n'a pas été menée depuis euh... tant, tant d'années. Et je pourrais vous donner des témoignages de familles et d'étudiants ces jours-ci même pour des tas de raisons, je les sais précisément par eux. Et pour d'autres raisons parce que je connais comment ce... peut se trouver un logement à Aix. On est prêt à payer n'importe quel prix quand on le peut. Il y a des familles qui s'endettent même. On prend ce qu'on nous donne, même lorsque c'est à peine habitable dans un certain nombre de cas et ça se passe en 2023 à Aix-en-Provence où il y a 40 000 étudiants.

Mme le Maire : C'est pas faux. Nous rencontrons de véritables problèmes au niveau du logement étudiant. C'est un peu peu nouveau comme situation, elle existe depuis une dizaine d'années et pour l'instant, elle n'est... elle n'est pas réglée. Oui. Alors, je sais qu'il y a de nouveaux dispositifs de colocation qui se mettent en place entre... intergénérationnels aussi, mais ce n'est pas suffisant, bien sûr. Mais il faudra y penser dans les nouvelles constructions qui seront à faire, bien sûr.

M. PENA : Je ne veux pas être que dans la dénonciation ou l'incantation, hein, parce que je sais que c'est facile. Je voulais simplement que ça soit bien mis en avant et vous venez de le redire de la même manière, Madame le Maire. Après, euh... sur ce qui est les possibilités de colocation et de cohabitation, surtout avec des personnes plus âgées. Tout à l'heure, on parlait des anciens, c'est un vrai travail de société à mener sur le fond, très important parce que je pense qu'à Aix, comme ça, il y a beaucoup de potentiels, c'est-à-dire que je pense qu'il y a des personnes âgées qui ont un logement suffisant, qui vivent seules et qui pourraient tout à fait loger un étudiant. Après, on est dans la société dans laquelle on est aujourd'hui, qui est une société souvent de la peur, du repli sur soi, malheureusement, nourrie d'ailleurs beaucoup par différentes instances, je le dirais comme ça. Et donc, je pense que il y a un vrai travail de fond à faire là parce que dans d'autres pays, même latins, je dis « latins » parce que les latins, ils sont un peu chez eux même s'ils sont hospitaliers, ils sont un peu dans leur quant-à-soi, même dans des pays latins. Je connais, en Espagne, comment les choses se passent. Elles se passent beaucoup mieux. À ce niveau-là, c'est beaucoup plus fluide, il y a beaucoup plus de possibilités. Et je pense qu'à Aix, il y a un potentiel de côté-là, ça ne va pas tout résoudre, mais c'est un élément. Voilà.

Mme BIANCO : Madame le Maire, si je... Merci.

Mme le Maire : Et après, je passerai la parole à Sylvaine qui souhaite dire un mot aussi. Kayané, vas-y, vas-y, c'est ta question.

Mme BIANCO : Là-dessus, j'ai plusieurs éléments de réponse. Alors, effectivement, on s'inscrit dans l'Observatoire du logement étudiant où là on peut avoir une réflexion de fond plus globale parce que la problématique ne se pose pas qu'à Aix-en-Provence en réalité. Le logement étudiant, c'est global en France où il y a des problématiques un petit peu partout. Les villes étudiantes sont souvent dans les centres-villes historiques, par exemple, à Lille, etc. Donc, voilà, il y a une réflexion globale qui se mène. Nous, au niveau territorial, au niveau local, il y a cette réflexion, donc ce qui va nous permettre aussi d'engager un travail de fond et donner aussi des opportunités à développer, voilà, de... une vision. On essaie évidemment sur l'intergénérationnel d'impulser. Ce qui a été compliqué, c'est que ce... la période covid a un peu freiné le développement de l'intergénérationnel avec cette crainte de la jeunesse, avec, voilà, la maladie et les personnes âgées qui étaient plus fragiles. Donc, quand on a voulu l'impulser, ça a été un peu freiné par cette crise sanitaire, mais ce

qui n'empêche qu'on... qu'on y réfléchit, qu'on y travaille, qu'on parle avec une association notamment qui s'appelle « Un Toit deux générations » qui fait un super travail. Alors, c'est de la dentelle donc c'est à petite échelle, mais ça... ça fonctionne bien. On propose ces solutions alternatives aussi avec les collocations solidaires qu'a soulevées Madame le Maire, avec l'association AFEV qui est un dispositif KAF... KAPS, donc c'est des étudiants qui habitent ensemble dans des logements qui sont situés sur Encagnane ou sur le Jas de Bouffan, et donc, à très bas prix. Donc, des bailleurs sociaux mettent à la disposition ses appartements à très bas prix contre une implication de, je crois, cinq heures par semaine dans le quartier, donc ce qui est bien aussi pour l'inclusion des jeunes dans Aix-en-Provence. Donc, on essaie de développer aussi ces solutions alternatives. Évidemment, ce n'est pas suffisant. On ne peut pas travailler seul non plus sur le sujet, c'est un gros coût à porter pour la Commune toute seule. Donc, je sais que le CROUS est attentif, on essaie de tous réfléchir ensemble et d'avancer là-dessus, mais évidemment, c'est une question très importante. Donc, on s'en... on s'en soucie, on s'en saisit. On espère aussi trouver le... la bonne clé parce que aujourd'hui, de manière... enfin, comme vous le dites, on ne peut pas le régler d'un coup de baguette... de baguette magique. Donc, on essaie aussi d'influer sur le... sur ce qui permet d'améliorer la qualité de vie au quotidien, avec le pouvoir d'achat, le... ce qui est l'AGORAé, l'épicerie solidaire, pour essayer aussi de compenser sur le portefeuille de... de de l'étudiant. Voilà. On essaie d'avoir quelque chose d'assez complet.

Mme le Maire : Merci, Kayané. Jean-Louis et puis Sylvaine.

M. PENA : Voilà. Bah, j'ajouterai quelque chose après, Madame le Maire, sans être long. Juste... enfin, bon.

M. VINCENT : Oui. Moi je voulais simplement dire que Pays d'Aix Habitat pratique ça, la collocation étudiante. Bon, c'est sûr qu'on ne dispose pas d'un grand nombre de logements, mais depuis quelques années, on a mis des logements en collocation, ça marche très très bien, et puis il y a surtout une mixité intergénérationnelle qui se crée. Et il y avait un apport d'aide aux personnes âgées, un apport euh... pour faire les devoirs pour les enfants et et c'est très intéressant dans les quartiers que les... des jeunes comme ça puissent participer à la vie du quartier. Bon, on est limité par le nombre de logements bien évidemment.

M. PENA : Oui, ce que vient de dire Jean-Louis VINCENT est très vrai et très juste. Après, il y a... il y a le nombre, mais... parce que vous voyez, il y a... peut-être ça arrive encore selon à qui vous parlez, on va vous dire : « Ouh là là, une collocation d'étudiants dans ma résidence, mais vous plaisantez, ils vont faire la fiesta tous les soirs, il va y avoir du bruit, etc. » Et en fait, ce que vient de dire Jean-Louis VINCENT, sur une insertion dans le quartier, sur l'aide et le lien avec les personnes âgées, sur effectivement le soutien scolaire, etc., c'est vraiment comme ça qu'il faut prendre le problème. Bon, ce qu'il y a après, c'est le le panel de logement possible, c'est autre chose. Mais c'est exactement comme ça. Et ce que je voulais dire, c'est que... ce que je voudrais parce que je le sens, Kayané, vous-même, Madame le Maire, Jean-Louis VINCENT et d'autres, c'est que Aix, pas qu'à Aix, mais dans ce genre de villes universitaires historiques, on a vécu un peu sur une rente de situation. Donc, on pensait que les étudiants, c'est comme l'air qu'on respire. Ils sont là, ils sont là, mais ils seront toujours là. On est à Aix, la fac de droit est la meilleure de France, Sciences Po est pas mal, et ainsi de suite. Je ne veux pas oublier les autres aussi vite, la faculté d'économie, tout ça, voilà, bon. Mais je pense qu'on a... on a vécu sur une une... une rente de situation et qu'aujourd'hui, il faut avoir des politiques volontaristes parce que il y a aussi – il ne faut pas se leurrer – des concurrences entre les villes en matière universitaire. Moi je peux vous dire que dans nos masters, par exemple, on a des concurrences avec Montpellier. Sur le fond, sur ce que je connais en droit, on a un panel beaucoup plus important de formation. Je pense que par rapport à la fac de droit de Montpellier qui est pourtant déjà une bonne faculté, on est au-dessus, mais ils ont eu depuis des années – ça remonte à un moment, ça remonte au mandat de George FRÊCHE pour ceux qui connaissaient Montpellier – une politique très volontariste en ce domaine. C'est pas tout à fait la même configuration qu'à Aix, et du coup, bah, ils ont... aujourd'hui, ils n'ont pas les mêmes problèmes. Tout n'est pas résolu non plus à Montpellier, mais ils ont pas les mêmes problèmes, c'est... c'est un exemple. Et... et parfois, on est en concurrence, comme ça, avec... avec Lyon, avec Nice, etc., donc c'est extrêmement important parce que euh... il y a pas à perdre d'étudiants. Voilà. C'est c'est... c'est pas une obsession, mais il y a pas à perdre d'étudiants. Et puis, après, deuxièmement, évidemment, comme je le disais, il faut... il faut essayer d'inverser la tendance, l'idée, que finalement, bah voilà, voilà, c'est pas... c'est pas possible de se loger à Aix, c'est pas...

plus... c'est plus possible d'être étudiant à Aix, etc. Et il faut prendre conscience que maintenant, il faut qu'on en fasse un point important de notre politique, que c'est... ça doit être un enjeu et un souci permanent. On l'avait avant, mais de manière un peu floue. Je viens de vous dire pourquoi. Voilà.

Mme le Maire : Y a-t-il... Sylvaine, tu voulais intervenir.

Mme DI CARO : Je voulais dire, Madame le Maire, que Maryse JOISSAINS... ça fait 22 ans que je suis élue et Maryse JOISSAINS a toujours demandé à ce que cette problématique soit bien travaillée sur Aix-en-Provence, sur l'intergénérationnel et sur le logement partagé avec les seniors. Il faut savoir que les seniors de cette nouvelle génération, les nouveaux retraités sont plus ouverts... sont plus ouverts. Les anciens, nous travaillons depuis très longtemps avec eux. On a mis Guillemette D'AMBLY qui est « Ensemble deux générations », qui se donne beaucoup de mal pour cela. Le senior, à la base, est très suspicieux et voilà. Et donc, il faut...

Rires.

Mme DI CARO : Voilà. Il faut toutes les garanties. Il leur faut beaucoup de garanties, il leur faut beaucoup de sécurité, il leur faut... parce que la jeunesse, ils la voient d'une manière un peu péjorative. Voilà, c'est ce que nous disions. Donc, avec ma collègue Brigitte BILLOT, nous continuons à travailler sur... sur ce plan-là. Et je pense que ça commence à s'améliorer de par les nouvelles constructions comme disait Jean-Louis VINCENT tout à l'heure, de par... c'est-à-dire qu'il faut que les personnes arrivent à... à accepter aujourd'hui, parce que il y a beaucoup de personnes, on parlait de couple seul... de couple, deux personnes seules avec des enfants. Et c'est très important de pouvoir mélanger deux populations avec des jeunes et garantir aussi, c'est une démarche un peu sociale aussi si un jeune peut apporter quelque chose aux seniors, rendre service, voilà. C'est ce qu'il faut développer. C'est le service partagé, voilà, l'accueil de la personne âgée et aussi, le service rendu par la... par le plus jeune. Nous travaillons toujours en ce sens. Merci.

Mme le Maire : Pierre SPANO.

M. SPANO : Merci. Euh... moi je suis senior, je suis pas suspicieux encore, mais bon. Pas encore. Non, moi je voulais dire juste à Kayané, on n'a parlé tout à l'heure des « flying poules », mais entre les « flying poules », les « urbans trains », le « brainstorming », le « cleanwalk », pourquoi est-ce qu'on a appelé ça le « Aix-student wake », pas sérieux. Mais on n'a pas que des étudiants anglo-saxons, c'est pas que je veux pas passer pour le vieux réac accroché à la langue française, mais bon.

Mme BIANCO : Oui, je...alors, je suis... je je suis assez d'accord.

Mme le Maire : Brigitte.

Mme BILLOT : Oui. Tout simplement, c'est vrai que, en réponse à Monsieur PENA, en ce moment, nous sommes en train justement de faire un jury sur la Direction des Solidarités pour recruter quelqu'un et mettre un coup d'accélérateur justement sur l'intergénérationnel. À ce jour, déjà, le CCAS peut informer les seniors sur les avantages qu'ils auraient à louer une... une chambre, par exemple, chez eux, qui l'aurait de reste, etc. Et comme l'a dit Madame DI CARO, l'association « Ensemble deux générations » peut les aider... avec qui nous sommes conventionnés, CCAS et cette association, peut les aider dans leur démarche et même leur... les aider à choisir euh... bah, le jeune étudiant pour ne pas trop se tromper. Euh... ceci, nous allons énormément le développer et essayer de trouver d'autres solutions dans cet intergénérationnel. 2023, je vous promets, il y aura un coup d'accélérateur. Euh... par contre, là, en ce moment, j'ai fait le tour des bailleurs. C'est vrai que vous avez eu la réponse par Monsieur Jean-Louis VINCENT sur la colocation. Pays d'Aix Habitat, c'est vrai, l'a fait depuis l'année dernière, même il y a deux ans, la SACOGIVA également, mais également les autres bailleurs du coup rentrent dans le système et proposent aussi de la colocation étudiante parce que à force de discuter avec eux, bah, ça y est, la colocation s'ouvre pour les étudiants. Donc c'est possible euh... d'avoir des KAPS pour les étudiants chez les autres bailleurs.

Mme le Maire : Très bien. Merci Brigitte. Je vous propose qu'on le mette au vote s'il n'y a plus de question ? 15.01, contre ? Abstention ? Dominique.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'UPPA CHAIRE OPTIMA

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur

Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques BOUDON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.01

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'UPPA CHAIRE OPTIMA

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence fait évoluer ses réflexions et ses pratiques tout en soutenant le monde universitaire et la recherche scientifique. Dans le cadre de l'Evaluation des Politiques Publiques, la Ville a ainsi intégré, en juillet 2021, la Chaire universitaire « Observatoire du Pilotage et de l'Innovation Managériale locale » (OPTIMA), de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialisée sur les questions d'Innovation et d'Evaluation. Un partenariat a ainsi été conventionné par délibération n° DL.2021-758, pour une durée de 3 ans, soit du 01 septembre 2021 au 31 août 2024 Cette Chaire a pour ambition d'observer, de promouvoir et partager les innovations managériales locales, tout en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre d'outils et de pratiques innovantes. Cette Chaire développe actuellement un réseau sur le plan national avec 15 autres universités et 12 partenaires publics. Grâce à ce partenariat, la Ville bénéficie notamment de l'expertise de la Chaire sur le pilotage et l'évaluation des politiques publiques avec laquelle elle partage sa méthodologie de travail et ses avancées sur le sujet. Ce partenariat permet donc à la Ville de soutenir les différentes activités de recherches universitaires tout en bénéficiant d'une expertise et d'un rayonnement national sur les questions d'innovation territoriale, de management public local, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques. Vu l'intérêt communal de poursuivre ce partenariat avec ce réseau d'experts sur les questions d'innovation territoriale et d'évaluation, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER pour exécution de la Convention pluriannuelle entre la Ville et l'UPPA Chaire Optima, une participation pour un montant de 5 000 € à l'UPPA ;

DIRE que cette dépense en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire 024- 65748-930/1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Bien. Vu l'ambiance extrêmement détendue de cette fin de Conseil municipal, j'aimerais proposer à ce Conseil municipal les quatre dernières délibérations, une sorte de feu d'artifice final donc. Délibération 16.01, il s'agit de de... d'une participation financière de 5 000 € avec une la chaire universitaire qui est à l'université de Pau et c'est la troisième et dernière année et cette chaire est spécialisée en analyse de... des choix publics en évaluation des politiques publiques. Vraiment, les échanges qu'on a avec cette chaire est très instructive. Je pense que c'est la dernière année parce qu'au bout de ces trois, je pense qu'on aura fait le tour, le tour du sujet, avec eux, donc merci de bien vouloir finir ce partenariat de... de trois ans cette année.

OBJET : ACTUALISATION DE LA CHARTE ASSOCIATIVE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques BOUDON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ACTUALISATION DE LA CHARTE ASSOCIATIVE

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence est riche de nombreuses associations qui contribuent, chaque jour, à l'animation sportive, culturelle, au rayonnement et à la cohésion sociale au sein des 14 quartiers composant notre territoire. Ce sont près de 600 associations soutenues par des aides en nature ou en numéraire à travers une volonté politique de fédérer, de valoriser et de

promouvoir le tissu associatif en cohérence avec les politiques publiques développées, dans le respect des valeurs, qui fondent notre pacte républicain : la liberté individuelle, l'égalité des droits des hommes et des femmes, la fraternité et la laïcité. Une première charte associative a été actée en décembre 2002. Cette dernière est à actualiser au regard des évolutions législatives et d'organisation pour accompagner au mieux le secteur associatif mais également le bénévolat. Aussi, une nouvelle charte a été rédigée en vue d'affirmer à la fois :

La reconnaissance des associations comme partenaires privilégiés de la commune

La transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations,

L'engagement mutuel de mieux communiquer pour être plus efficace,

L'assurance du respect du rôle de chacun.

L'objet de la présente délibération est donc d'adopter cette charte des associations afin que cette dernière soit portée à connaissance des partenaires associatifs soutenus par la Ville. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la charte associative dont un exemplaire est annexé au présent rapport.

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : La délibération 16.02, c'est l'actualisation de la chaire associative... la charte associative. Alors, on a une charte depuis 2002. Cette charte, elle est toujours demandée aux associations lorsqu'elles déposent un dossier de demande de subvention. Cette charte doit être lue, signée. Le principe reste strictement le même. La charte a évolué évidemment en l'espace de 20 ans. Il y a des problématiques nouvelles qui sont apparues, donc on a rédigé cette charte. Et je remercie les services de l'avoir fait de manière très synthétique. C'est une charte de quatre pages où, je crois, tout est dit de manière très claire et très pratique et facile pour les associations. On y a donc ajouté ce qui devait y être ajouté, c'est-à-dire du développement durable, des réflexions sur l'égalité homme-femme, sur la laïcité et aussi le fait que les associations, lorsqu'elles font des opérations de communication, sont priées de bien vouloir indiquer, quand elles sont subventionnées par la Ville, eh bien, elles sont priées de bien vouloir ajouter le... le logo... le logo de la Ville. Donc, cette charte, elle se télécharge en ligne, elle est jointe au dossier de demande de subvention, elle doit être signée et ajoutée à ce... à ce dossier.

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC HELLOASSO POUR UN PARTENARIAT ANNUEL DESTINÉ A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ASSOCIATIF AIXOIS

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER,

Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques BOUDON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC HELLOASSO POUR UN PARTENARIAT ANNUEL DESTINÉ A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ASSOCIATIF AIXOIS

Mes Chers Collègues, La Ville accompagne le secteur associatif local à travers des aides directes et indirectes ainsi que par l'organisation d'évènements et la mise à disposition de services pour le secteur associatif. Elle gère également, depuis 2020, des temps forts pour le secteur associatif et met à disposition des services à leur attention (portail des associations, mises en réseau...) au regard des besoins exprimés. Ainsi, les équipes municipales sont mobilisées et font évoluer l'offre de service pour le secteur associatif aixois. Le soutien de la Ville passe notamment par un accompagnement dans la gestion courante, des aides à la mise en œuvre de projet, la mise en relation avec d'autres acteurs locaux etc...et ce, afin de contribuer activement à l'animation de la Vie Associative locale. Pour atteindre cet objectif, la Ville s'appuie notamment sur des partenaires, institutionnels et privés, en mesure d'apporter leur expertise et de partager leur expérience, sur les questions qui préoccupent aujourd'hui le monde associatif, à Aix comme ailleurs : le bénévolat et l'engagement, les outils numériques, le développement durable etc... HelloAsso, Entreprise Solidaire d'utilité Sociale, fait partie de ces partenaires, appartenant à l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, reposant sur un modèle économique basé sur la générosité. Elle met à disposition des associations, gratuitement, une gamme variée de services en les aidant à gagner du temps et de la visibilité dans le développement de leurs activités grâce à des outils en ligne de paiement (dons, adhésions, billetterie, financement participatif, etc.) et un accompagnement humain (téléphone, email, formations, webinaires). Elle fournit ses services aux associations gratuitement et ne perçoit, par conséquent, aucune rémunération de la part des 250 000 associations utilisatrices. HelloAsso se rémunère uniquement sur la base de contributions volontaires payées par les contributeurs finaux (citoyens internautes). A ce jour, HelloAsso accompagne plus d'une vingtaine de collectivités de toutes tailles, dont Marseille, Lille, Nantes, Bordeaux, Mulhouse, Gravelines, Saumur, Clichy-la-Garenne, les départements de Seine-Saint-Denis ou encore des Pyrénées-Atlantiques. Plus de 900 associations aixoises sont référencées et utilisent déjà au moins un des services en ligne pour des fonds levés. En 14 ans, les associations aixoises inscrites ont collecté, grâce aux outils HelloAsso, plus de 3,394 Millions d'euros (source : Hello Asso). HelloAsso s'est rapprochée de la Ville d'Aix-en-Provence pour nouer un partenariat, sans contrepartie financière, en proposant des ateliers, des webinaires mensuels, des temps de rencontres. La mise en commun des données pour mutualiser nos annuaires est également possible. La Ville souhaite donc formaliser un partenariat avec cette structure, en concluant une convention annuelle qui détermine les engagements réciproques définis dans la

convention de partenariat jointe en annexe. Ce partenariat est gratuit et non exclusif. HelloAsso propose notamment de réaliser :

un panorama de nos associations utilisatrices de leurs services en réalisant une étude personnalisée sur les collectes des associations de notre collectivité présentes sur leur plateforme. Grâce à des données publiques et chiffrées, la Ville pourra ainsi découvrir les dynamiques de financement sur HelloAsso du tissu associatif local ;

des webinaires en faveur de la montée en compétences des associations locales, animés par des experts de l'animation et du financement associatif. Ces derniers permettront une montée en compétences des associations quant aux différents modes de financement que leur permet le numérique ;

un temps fort « Campus HelloAsso », intégralement financé et organisé, afin de réunir, en partenariat avec notre collectivité, et le temps d'une soirée, les associations de notre territoire, courant 2023.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la convention annuelle de partenariat avec HelloAsso ;

AUTORISER l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : La délibération 16.03, c'est un partenariat avec HelloAsso. HelloAsso est bien connue évidemment du grand public. HelloAsso a 900 associations aixoises adhérentes, c'est-à-dire bah des associations qui ont fait appel au service gratuit d'HelloAsso. Et donc... eh bien, on a souhaité passer un partenariat avec eux justement pour pouvoir mettre un lien directement sur nos... nos propres pages internet vers HelloAsso et et d'échanger... et d'échanger des données. On est en train d'ailleurs de recevoir d'autres partenaires qui font aussi des actions que l'on pourrait mettre en avant sur le site de la Ville et qui pourraient bénéficier aux... aux associations. Donc, je reviendrai certainement devant vous avec des propositions de ce type-là en tout cas.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITES DES FÊTES OU ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRÉ, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur

Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques BOUDON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.04

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITES DES FÊTES OU ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Mes Chers Collègues, En mars dernier étaient votées les subventions pour soutenir les Comités d'Animation et de Proximité (Comités des Fêtes) ou Associations de Proximité. Les Comités d'Animation et de Proximité (Comités des Fêtes) ou Associations de Proximité sollicitent en effet, chaque année, la Ville pour le versement de subventions leur permettant de financer des animations et des temps festifs dans les différents territoires de la Commune. Ces structures sont des acteurs forts dans le maintien du lien social dans les quartiers et contribuent, grâce à la mobilisation et au dynamisme de nombreux bénévoles, à animer la vie des quartiers et à favoriser les échanges. Les Mille Events est une structure qui participe activement à dynamiser le quartier des Mille et qui met en œuvre un programme d'événements festifs, sportifs et culturels destinés aux habitants de ce quartier. L'association pilote notamment l'organisation de la Fête Votive sur 4 jours ; c'est la seule structure qui accueille des installations foraines, un orchestre chaque soir à côté des traditionnels stands de restauration/buvette. C'est un des temps forts de ce quartier qui est proposé depuis 2018, fréquenté par les habitants aixois, ainsi que ceux des communes aux alentours. La Ville souhaite compléter son soutien à cette association pour lui permettre de maintenir des actions de qualité.

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général et suite aux validations techniques, Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet d'animation de quartier 2023 pour un montant de 2 500 € à l'association Mille Events ;

DIRE que les dépenses en résultant seront imputées pour 2 500 € à la rubrique 025-6574-920 /1225 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Et la dernière, la 16.04, eh bien, c'est une subvention additionnelle aux comités des fêtes des Milles pour sa fête votive qui s'allonge et dure quatre jours. Voilà, donc c'était un effort remarquable et ça méritait qu'on les soutienne. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Mme le Maire : Y a-t-il des questions ? Pierre SPANO, Alain PARRA, Philippe KLEIN.

M. SPANO : Alors, Madame la Maire, je n'ai pas attendu de sié-... de siéger au sein de... de cette assemblée pour connaître votre intérêt pour la vie associative aixoise. Je vous ai connu comme adjointe en 2016 et vous aviez le souci de la vie associative. Et votre longue présence hier soir auprès des habitants du Jas pour fêter le nouvel agrément du centre social en était encore la preuve. C'est pourquoi je vais vous faire part de notre étonnement sur le sujet de la vie associative. Alors, sur la charte en elle-même, il n'y rien de particulier à dire puisqu'il est tout à fait normal que des associations qui reçoivent des financements publics les utilisent à... à cet... à ce but et que, en fasse aussi état de qui finance. Rien de très courant. En revanche, euh... sur le partenariat avec l'organisme HelloAsso, bon, la délibération insiste pour dire que cela ne coûtera rien à la Ville et que HelloAsso ne ponctionnera pas les associations qui les solliciteront pour un accompagnement que cet organisme, qui vit des cotisations de ses membres, de ses adhérents. Donc, je pense qu'HelloAsso incitera les associations aixoises à adhérer pour être accompagnées. On pourrait se dire, ça ne représente pas de coût supplémentaire pour la Ville. Bon, mais nous, nous pensons tout autrement. Nous pensons qu'une Ville qui compte, Madame AUGÉY vient de le dire, quelques centaines d'associations, plus de 600, comme vous le rappelez d'ailleurs dans la charte, doit accompagner les associations pour leur développement et *in fine* pour le rayonnement de la Ville. Nous pensons que confier à un tiers une partie du développement et du soutien à la vie associative, cela entérine et organise un désinvestissement de la Municipalité et nous pensons que c'est ce dont on a besoin, c'est dont ont besoin nos associations, et pas seulement les plus grosses d'entre elles. Une délégation qui ne dirait pas son nom quoi, on transfère tous ces aspects de l'aide et de l'aide et de la gestion à des... des assos à un organisme qui va faire des... des visioconférences, qui leur répondra au téléphone, qui aidera les petites associations dans leur administration, mais pour nous, il n'y a pas la dimension politique et la vision nécessaire euh... pour accompagner ces associations si structurantes pour la Ville d'Aix et pour la vie d'Aix. Et nous regrettons cette perte de souveraineté de la Ville sur cette question et la ressource immense que représentent les associations. C'est un peu, pour nous, la même logique libérale que les maisons France services ont fait remplacer les services publics de plein exercice. Nous pensons tout le contraire qu'il y a lieu de faire, de créer une délégation politique à l'accompagnement des associations, être tous les jours avec elles, les écouter et les accompagner au sein d'un service délégué. Merci.

Mme le Maire : Moi, je ne pense pas du tout qu'il y ait une délégation quelconque. Je pense simplement qu'il y a une aide à la mise en œuvre. Dominique.

Mme AUGÉY : Oui. Ce que nous avons constaté en étant en contact avec HelloAsso, c'est que énormément d'associations aixoises, dont un certain nombre que nous ne connaissons pas particulièrement, étaient sur le site d'HelloAsso et faisaient des opérations avec cette structure. Donc, c'est vrai que le monde associatif, c'est aussi un monde numérisé, pas que, et il était, nous semble-t-il, très intéressant de pouvoir avoir des contacts avec cet autre univers qui est un univers très actif, très reconnu, comme vous l'avez précisé, un univers tout à fait gratuit. Mais nos actions ne se limitent pas du tout à ça et nos projets ne se limitent pas du tout à ça. Alors, le le... les symboles sont parfois importants, mais le service des relations aux associations est en train de changer de nom. Il va s'appeler le « service aux associations et au bénévolat ». Il nous a s... il nous a semblé très très important de mettre le bo... bénévolat parce que le bénévolat, ce sont des individus, des individus qui s'engagent et s'occupaient des associations. C'est évidemment s'occuper de l'engagement et des envies des individus. Donc, ce changement-là nous semblait... nous semblait majeur. La Ville est très investie auprès de son... auprès de son monde associatif, je l'ai déjà dit plusieurs fois ici, mais je le répète volontiers parce que ça mérite d'être connu. Bien sûr, la Ville subventionne, mais la Ville aussi accueille dans ses locaux de nombreuses associations. Euh... ces associations peuvent y être soit pour une heure, deux heures ou une après-midi, soit de manière tout à fait pérenne, c'est-à-dire qu'elles ont de locaux, on leur donne les clés. La plupart du temps, ces choses-là sont gratuites,

la plupart du temps, nous prenons en charge les fluides. Ça dépend un peu de la taille de l'association, son chiffre d'affaires, enfin, ce genre de... ce genre de chose Le service du protocole est très impliqué auprès du monde associatif, donc prête des estrades, des barrières, des chaises, des haut-parleurs, et ainsi de suite, très fréquemment. Donc... et un service SRA qui va devenir le SAB donc... et euh... avec une écoute, donc un personnel qui est... avec la porte ouverte qui répond aux associations, qui les guide, qui les aide à remplir les dossiers, qui leur explique les éléments importants, comment monter une assemblée générale ou ce genre de chose. Donc, il y a un vrai soutien de la Ville. C'est bien que les soutiens s'additionnent. Donc, ce n'est pas un soutien en moins, c'est un soutien en plus. Ce n'est pas un désinvestissement, c'est une offre qui s'élargit. Et ça, c'est très clair dans notre esprit. Voilà, Monsieur SPANO.

Mme le Maire : Claudie HUBERT. Ah pardon, Alain PARRA. Peut-être honneur aux dames.

Mme HUBERT : Oui, je je... je veux juste... sur Aix... sur la vie associative à Aix, je vois que tout le monde aujourd'hui... Monsieur VINCENT est très optimiste, 80 % des habitants, Madame AUGÉY nous dit que tout le monde est content, la Ville d'Aix-en-Provence dévoue pour les associations. Moi j'aimerais bien puisqu'on a parlé de... pour les autres délibérations qu'on ait des éléments précis. Vous nous dites que vous aidez beaucoup les associations, que vous fournissez des locaux, etc., moi j'aimerais qu'au prochain Conseil municipal, vous nous donniez des éléments précis parce que moi je connais de nombreuses associations qui n'arrivent pas avoir de locaux. On n'a pas de salles à Aix-en-Provence, les salles sont payantes. Il y a pas beaucoup de salles, il y a que la salle Voltaire au centre-ville. Et donc, ça serait bien... ça serait bien qu'il y ait quand même un bilan précis de cette aide que vous apportez aux associations depuis la disparition euh... de feu Aix associations. Euh... moi je crois au contraire qu'il persiste un problème au niveau des associations malgré votre optimisme... votre optimisme affiché. Alors, je sais qu'effectivement, on peut avoir une sono, des chaises, etc. Bon, ça a toujours été le cas, mais une époque, on avait des salles à Aix-en-Provence. Et je peux vous dire qu'il y a vraiment beaucoup de doléances sur le fait qu'on peut difficilement avoir des salles, qu'elles sont peu nombreuses, peu disponibles. Alors, moi j'aimerais bien savoir ces associations qui ont les clés, une heure, deux heures, une journée, de façon pérenne. Mais solennellement, je pense que notre groupe serait intéressé par avoir la liste des associations qui disposent... qui disposent de locaux. Moi je crois qu'on a perdu quand même, avec Pays d'Aix Associations, une compétence, un savoir-faire. Maintenant, on fait appel à, comme vous dites, Hello... je me rappelle plus comment s'appelle là, « HelloAssociation ». Vous dites vous-même, les associations y allaient spontanément, donc, finalement, cette délibération, elle n'a pas tellement d'objet puisqu'on n'a pas besoin de vous pour y aller puisque ça existait déjà. Donc, je ne vois pas trop l'intérêt de tirer la gloriole de cette convention... enfin, de cet... de cet aspect des choses. Dans la charte, bon, cette charte est actualisée, notamment avec la loi de respect des principes de la République que nous avons contestés, pour certains, avec véhémence, qui aboutit d'ailleurs à certaines dissolutions d'associations et de menace de dissolution d'associations qui ont pignon sur rue, hein. Je pense à des associations qui sont convoquées, comme Attac, etc. Bon, naturellement, vous vous mettez à jour, c'est normal, la loi... la loi existe. Moi, ce qui me gêne... un des aspects qui me gêne, c'est le... le fait que quand une association est subventionnée par la Ville d'Aix-en-Provence, elle soit contrainte de mettre le logo de la Ville d'Aix-en-Provence. Moi, ça me...

Brouhaha.

Mme le Maire : C'est la moindre des choses.

Mme HUBERT : Mais moi, ça me choque. Moi, ça me choque. Moi, ça me choque.

Mme le Maire : C'est la moindre des choses. Enfin, ça veut dire que la Ville contribue au travail de l'association quoi.

Mme HUBERT : Oui, mais que... que la Ville contribue au travail des associations, c'est bon, c'est un principe, mais qu'une assoc-... je sais pas si quelque chose...

Mme le Maire : De surcroît, tu nous dis, les autres collectivités le demandent, ce qui signifie, en bref, que une association qui serait subventionnée, on va dire, par le Département et la Région et la Ville, aurait simplement le... le logo du Département et de la Région. Non, pas tenable.

Mme HUBERT : Moi, que ça soit une obligation, ça me...

Mme le Maire : Non, non, la Ville revendique son travail auprès du monde associatif.

Mme HUBERT : Non, mais ça me... je trouve que c'est... que c'est... que c'est...

Mme le Maire : Mais c'est bien que les Aixois le sachent aussi. Un logo, c'est quelque chose d'extérieur, les Aixois ne le regardent pas tous, loin de là, effectivement, les Conseils municipaux. Et

le fait de voir le logo de la Ville sur leur porte ou dans les dossiers qu'ils vont consulter auprès des associations leur montre quand même que leur Ville est là et fait son travail.

Mme HUBERT : C'est pas le plus important, mais je voulais dire que ça me surprend. Ça me surprend parce que jamais... ça a jamais été le cas. Les villes d'Aix-en-Provence ne mettaient pas forcément le logo... les... les sub... les associations subventionnées ne mettaient pas forcément le logo des subventionneurs.

Mme le Maire : Bien sûr que si.

Mme HUARD : Je rappelle que la subvention n'est pas un don.

Mme le Maire : Si, si, il y a des chartes de communication qui sont drastiques.

Mme HUBERT : Bah, moi, j'ai pas... j'ai jamais vu... enfin, je sais pas.

Mme le Maire : Si, si. Elisabeth HUARD.

Mme HUARD : Je voudrais juste rajouter pour avoir quand même une longue vie dans le monde associatif que la subvention n'est pas un don et qu'effectivement, il y a... il y a des devoirs, il y a des droits, mais aussi des devoirs. Et moi j'ai toujours affiché effectivement les logos des structures qui me donnaient des subventions, ça me paraît un minimum.

Mme HUBERT : Bah, qu'on le fasse si on a... mais que ça soit une obligation, ça me... ça me gêne.

Mme le Maire : J'avoue que je partage.

Mme HUBERT : Ça me gêne.

Mme le Maire : Alain PARRA. Alain PARRA qui a laissé passer deux dames à la place d'une.

M. PARRA : C'est de la galanterie. Alors, je vais pas revenir sur le choix d>HelloAsso, effe-... moi, effectivement, ils ont un... ils ont un modèle économique alternative qui est entièrement gratuit, donc là-dessus, je ne reviendrai pas. Simplement, je pense qu'il faut faire... il faut faire attention en utilisation l'outil, pour l'avoir utilisé déjà mainte fois. Au moment où un particulier effectue un paiement en ligne pour une cotisation d'association ou un événement... ou un événement, la plateforme HelloAsso ajoute par défaut un petit montant donc dans la... dans la case « don à HelloAsso ». Ce montant n'est pas obligatoire et donc... et en plus, il n'est pas très visible. Ce qui veut dire qu'il y a peut-être un moyen... là, je m'adresse à Madame AUGÉY, donc il y a peut-être un moyen de demander à la plateforme de mettre ce montant à zéro par défaut et laisser le choix aux utilisateurs de donner ou pas un don, parce que là, on calcule un don par défaut et on s'ape-... et on le découvre pas. Je veux...

Mme AUGÉY : Vous avez entièrement raison. D'ailleurs, c'est une discussion qu'on a avec HelloAsso de décocher automatiquement cette... cette petite case. Je vous remercie d'avoir souligné, j'avais oublié de le dire, mais en effet, c'est quelque chose de tout à l'heure important. Alors, Madame HUBERT, sur le bilan de la vie associative, vous avez tellement raison que nous allons le faire pour le forum des associations. Nous avons donc décidé de communiquer parce que vous n'êtes... vous cherchez des informations sur le monde associatif, les associations aussi, donc la Direction de la Communication est en train de faire un bilan justement de l'ensemble des activités du... de la Ville auprès de ces associations, avec des graphiques, enfin, tout tout ce qui va bien. Et j'espère que vous aurez les informations qui vous... qui vous contenteront. Si vous en souhaitez plus, on on vous les fournira. Euh... sur euh... sur le... le logo, la transparence quand même de l'affectation des fonds publics est quand même un principe quand même quand même tout à fait... tout à fait important. Voilà. Euh... voilà. Donc, le... je je... j'entends bien à chaque intervention qui est la vôtre sur le monde des associations que vous regrettez amèrement Pays d'Aix Associations, mais si Pays d'Aix Associations correspondait à un temps, je dirais que les... les demandes du monde associatif elles-mêmes évoluent beaucoup. Alors, on fait régulièrement, et on va le faire de plus en plus, des questionnaires auprès du monde associatif pour savoir justement comment il évolue, donc peut-être pas un observatoire, c'est quelque chose de peut-être un peu trop ambitieux, mais en tout cas, avoir une idée surtout des nouvelles formes associatives et des nouvelles formes d'engagement. On voit qu'il y a beaucoup d'engagements de type associatif qui n'est pas dans le monde associatif, c'est-à-dire des gens qui font quelque chose, mais qui ne veulent pas monter une association parce que c'est compliqué. Il faut faire des AG, il faut déposer des statuts, et ainsi de suite. On ne voudrait pas que ces gens-là qui ont envie de faire quelque chose soient freinés par un univers réglementaire qui les refroidit et les rafraîchit. Donc, nous, on réfléchit beaucoup à comment faire pour que le monde des trentenaires, des quadras, des quinquas, qui a peut-être une autre vision de ce que pourrait être l'engagement, peut-être plus zappeur, peut-être moins dans un engagement

juridique, disons, comment faire pour susciter et aider, comment la Ville peut faire pour aider ces nouvelles formes d'engagement. C'est vraiment le... le sujet majeur sur lequel le service des associations et du bénévolat réfléchit aujourd'hui. On essaie de définir de nouvelles missions au fond de la Ville vis-à-vis de son monde... de son monde associatif. Je vous donne un dernier exemple et puis je... je je m'arrête. Euh... le monde associatif a besoin de financement, beaucoup évidemment. La Ville est... vous savez à peu près le budget, on est en gros aux alentours de 13 millions d'euros, mais ça n'est pas suffisant. Par contre, il y a un tissu économique tout à fait remarquable sur Aix avec des entreprises de toutes tailles qui elles-mêmes ont une démarche RSE, et en particulier une démarche RSE vis-à-vis de leurs personnels, de leurs cadres, qui peut-être aimeraient s'engager et faire des actions plus ou moins ponctuellement pour faire quelque chose pour leur ville. Donc, on est en train de réfléchir aujourd'hui, avec Jean-François DUBOST, à un moyen de mettre en contact des associations qui pourraient avoir une offre de type RSE et des entreprises qui pourraient avoir ce souhait au sein... au sein de... au sein d'elles-mêmes. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui va fonctionner, en tout cas, c'est pour vous donner une illustration des réflexions qui sont les nôtres. Et je peux vous garantir qu'elles sont intenses et préoccupées.

Mme HUBERT : Je voudrais juste rajouter une phrase. Je ne regrette pas Pays d'Aix Associations ; je regrette que la Ville, n'ait pas créé une structure, une structure qui permette un échange avec... entre les associations parce que bon, effectivement, la vie associative évolue. Les les les... il y a des générations des jeunes qui s'investissent pas de la même façon, qui s'investissent plus ponctuellement. Effectivement qu'ils ne créent pas de structure associative au sein... mais il y a plus de lieu d'échange à Aix-en-Provence. Et ça, c'est un problème parce que je veux dire, ça aurait pu être même par une maison des associations gérée par la Ville. Je suis pas dans la nostalgie de ce qui a été, de ce qui sera plus peut-être, mais je crois que l'absence de lieu et d'échange aussi – parce que les associations, c'est très divers, c'est très divers, vous avez des associations qui peuvent ne jamais se rencontrer si ce n'est à la... à la journée des associations, vous avez des associations de quartier qui ont des problématiques totalement différentes, des associations culturelles, etc. – et moi, je trouve regrettable que la Ville n'ait pas eu un projet politique de créer une structure qui permette... qui permette ces échanges. Voilà.

Mme le Maire : Dans le même temps, la Ville, elle est... elle est en direct, tout simplement. Pierre SPANO citait tout à l'heure le cas des centres sociaux, moi, il est évident que je resterai... Solène travaille très très bien, Laure a pris son intérim quelques semaines, euh... mais je resterai aussi en direct évidemment sur des problématiques graves et importantes. Dominique est... est en direct aussi.

Mme HUBERT : Il faut pas comparer les temps sociaux à la vie associative, c'est différent.

Mme le Maire : Bien sûr que non, mais Pierre citait cet exemple, donc je le reprends. Et je dis qu'effectivement, si une association rencontre une problématique, il est évident qu'elle verra l' élu. Voilà. Et qu'il ne faut pas forcément s'adresser à la structure.

Mme HUBERT : Non, mais moi je vous parle d'échange. C'est pas forcé... un centre social, ça a une finalité bien précise, etc. Mais non, il n'y a plus de lieu d'échange à Aix, je regrette.

Mme le Maire : Ah, bah si. Si, si, elles s'échangent entre elles.

Mme AUGÉY : Je crois que nous avons déjà eu cette... cette échange au dernier Conseil municipal. Je reprends la réponse que je vous avais faite à l'époque qui est que en effet, il y a une demande rencontre entre les associations. Et cette demande de rencontre, on a réfléchi à un moyen peut-être un peu différent d'un lieu unique qu'il est compliqué d'ouvrir selon les heures, et ainsi de suite. On a connu tous ces problèmes-là avec Pays d'Aix Associations qui n'était jamais ouvert aux bons créneaux horaires, etc. Ça n'était pas de leur faute, mais c'est tout simplement parce que c'était très compliqué à organiser. Donc, on a fait un au-... un autre choix. Ce choix, c'était de monter une opération qui s'appelle « Associez-vous », vous vous souvenez, on avait eu cet échange. Vous m'aviez dit que vous n'aviez pas été prévenu, d'autres élus l'avaient été. Mais en tout cas, c'est une opération qui a très bien fonctionné qu'on va recommencer et qu'on va amplifier. Donc, peut-être que de nouvelles formes de rendre compte vont émerger et j'espère qu'une fois qu'elles seront stabilisées et que la réussite de ces rencontres sera prouvée, eh bien, elles auront votre adhésion.

Mme le Maire : Madame HUBERT.

Mme HUBERT : Tout ce qui peut... hein, tout ce qui peut améliorer la vie associative à Aix, je milite depuis des années dans la vie associative et donc... voilà.

Mme le Maire : Bon, je vous propose si... ah, Philippe KLEIN.

M. KLEIN : Très... très très rapidement. Sur la charte, je trouve que c'est quelque chose de très bien et j'ai été très intéressé par toutes les explications. Il me semble néanmoins qu'elle est un tout petit peu déséquilibrée au détriment de la Ville d'Aix-en-Provence. Et je rejoins un petit peu ce que disait tout à l'heure Claudie, sur l'utilisation du logo, c'est-à-dire que si on lit cette charte, il y a aucune obligation de l'association de reconnaître la Ville d'Aix-en-Provence en tant que telle, de la respecter pour ce qu'elle est et de la promouvoir autant que ce soit compatible avec l'objet de l'association. Et je trouve que c'est un peu dommage parce que tant qu'à faire une charte, j'aurais bien vu qu'il y ait cet engagement moral pour chaque association, de savoir que si elle est à Aix-en-Provence, elle est sur Aix-en-Provence, sur le territoire. C'est sa ville, elle doit la respecter, elle doit prendre des engagements, respecter ses bâtiments communaux, respecter tout un tas de choses. Bon, il y a beaucoup de respects, de la République, de de... de beaucoup de choses, mais il y a rien au bénéfice de la Ville d'Aix-en-Provence. Je pense, je fais la suggestion de rajouter peut-être une ligne sur les obligations des associations à... à pouvoir défendre et promouvoir la Ville d'Aix-en-Provence, son territoire et c'est bien et son entité.

Mme le Maire : C'est tout à fait impossible aussi d'intégrer une phrase dans une convention.

M. PENA: Ah non. Non, non, non, non, non, mais les associations, c'est pas des agents de communication de la Ville. Mais... oui, non, mais c'est pas du tout pareil. Autant... bon, il peut y avoir une discussion sur mettre le logo, etc., puisque c'est la subvention... voilà, et savoir là son affection, bien sûr, mais ça, les associations ne sont pas là pour faire la promotion de la Ville hein. C'est pas leur objet, hein. S'il se trouve que par le rayonnement, elles permettent à la Ville de rayonner elle-même, c'est très très bien, bien entendu, mais elles n'ont pas de... voilà, elles n'ont pas vocation à... à communiquer pour la Ville. Une association, il y a d'abord la... d'abord, il y a la liberté d'association exactement, il y a son indépendance. Et son objet... et son objet est universel. Il se trouve qu'elle est à Aix, mais selon ce qu'elle fait, par exemple, du soutien scolaire, elle peut le faire à Aix, elle peut le faire à Roubaix, elle peut le faire à Avignon, à Dijon puisqu'on cite souvent Dijon, de la même manière. Voilà.

M. KLEIN : Ça vous gêne pas qu'elle respecte la République, mais ça vous gênerait qu'elle respecte la Ville.

M. PENA : Non, mais qu'elle respecte la Ville, oui, alors là, c'est autre chose. Tu ne peux pas prendre le problème autrement. Si elle ne respectait pas un certain nombre d'éléments... voilà, mais c'est autre chose, c'est pas la même chose. C'est pas... c'est pas...

M. KLEIN : Marc, on ne parle pas de la Ville. Je con-... je conçois très bien la remarque qui est de dire, on ne peut pas contraindre une association à devenir un agent, etc., mais je pense aussi qu'on peut rappeler à la Ville... à la... pardon, à l'association qu'elle s'inscrive dans un... dans une ville et qu'elle doive respecter cette ville, point à la ligne. De la même manière qu'elle respecte la République, les lois et etc.

Brouhaha.

M. SPANO : Non, juste pour terminer, on ne peut pas mettre des alinéas restrictifs dans les chartes associatives. Je vous rappelle qu'il y a déjà une charte qui a... ou un projet de charte qui avait été avorté puisque il avait été euh... non légal, il y a quelques années, voilà, donc, parce que c'était trop restrictif par rapport à la liberté d'association.

Mme le Maire : Je vous propose de passer au vote. Alors, contre... pardon. 16.01, contre ? Abstention ? 16.02, contre ? Abstention ? 16.03, contre ? Abstention ? 16.04, contre ? Abstention ? Oui, Gilles.

M. DONATINI : Oui, Madame le Maire. Bah, j'attendais que le rapport soit voté pour la fête votive de la Sainte-Madeleine des quatre soirs en ville qui commence bien sûr ce soir jusqu'à lundi soir, avec quatre orchestres différents, donc avec des manèges pour les grands et pour les petits. Et moi je me félicite et je félicite la Ville d'Aix-en-Provence et l'association et les services de la Ville. Pourquoi ? Parce que nous avons en période estivale une fête foraine. Et je pense que pour la Ville d'Aix-en-Provence, c'est important et de la maintenir et de la garder parce que c'est vrai qu'aux Milles c'est une tradition depuis très très longtemps de la Sainte-Madeleine, la patronne des moissons, donc il y a une messe aussi, pour ça, dimanche matin. Et je vous invite tous à venir vous déhancher au stade Marius Réquier avec grand plaisir, hein, parce que ça va... ça va être le feu. Merci beaucoup.

Mme le Maire : Merci beaucoup Gilles.

Applaudissements.

Mme le Maire : Il restait la deuxième question du groupe Aix au Cœur.

Hors micro.

Mme le Maire : Oui. On a tout voté là.

Mme PIGNATEL : Alors, cette intervention préalable va se formuler sous forme de question : quel avenir pour le fonds ELY ? Dans notre monde en perpétuelle évolution, les archives photographiques occupent désormais une place de premier plan, elles s'affirment comme autant de mémoire visuelle indélébile et constituent un précieux legs du temps qui passe et des souvenirs qui nous restent. Depuis plus d'un siècle, notre ville d'Aix-en-Provence... D'accord, c'est bientôt la récréation, mais... sinon, j'aurais fait comme Marc PENA, j'aurais saisi l'opportunité pendant le Conseil, voilà. Depuis plus d'un siècle, notre ville d'Aix-en-Provence a la chance d'abriter un studio de photographie extraordinaire, le studio ELY, qu'un vieil Aixois, dont je fais partie, n'est pas passé par ce studio. Les clichés des quatre générations de photographes qui s'y sont succédé constituent un témoignage d'une valeur inestimable pour rendre visibles le passé de notre Ville, son histoire et ses évolutions... Monsieur MAGNAN est indiscipliné, hein.

Mme le Maire : Allez, allez allez, un petit peu de silence, pour entendre Madame PIGNATEL.

Mme PIGNATEL : Comment ne pas penser à ce cliché pris en 1913, il y a tout juste 110 ans par Henry ELY, le fondateur du studio, formé chez les frères LUMIÈRE, clichés représentant Frédéric MISTRAL, accueilli ici-même à l'Hôtel de Ville par le Maire Maurice BERTRAND, pour le congrès annuel du Félibrige ? Ce fut son dernier voyage à Aix avant sa mort quelques mois plus tard. Comment ne pas penser non plus au cliché pris dans les années 30 par son fils Hugo ELY donnant à voir un premier rabout verdoyant où circulait le tramway, qui reliait Aix à Marseille via le Pont de l'Arc, Luynes et Les Trois Pigeons ? C'était il y a près de 100 ans. Là aussi, un legs du temps qui passe et qui ne revient plus. Je pourrais citer tant d'autres clichés de Churchill à de Gaulle, de l'école de Coutheron au paysage cézannien, de la Sainte-Victoire qui sont autant de témoignages précieux de la grande histoire comme de la vie quotidienne des Aixois. Aujourd'hui, 135 ans après la fondation du comptoir photographique, le studio ELY est toujours présent, dans ses locaux du passage Agard, dans ses murs où Henry ELY s'était installé il y a 120 ans. Son arrière-petit-fils Jean Éric poursuit l'œuvre entreprise par les trois générations qui l'ont précédé, en se donnant lui aussi pour mission de révéler son talent. Mais dans quelques semaines, en raison des évolutions foncières et de nouveaux projets pour cette partie du centre-ville, le studio ELY devra définitivement quitter ses locaux historiques du passage Agard, locaux qui étaient, quoi qu'il en soit, devenus trop exigus, pour véritablement mettre en valeur ce formidable fonds de près de près de 2 millions de clichés. C'est un véritable trésor de la mémoire collective des Aixois qui est aujourd'hui conservé sur les étagères du studio ELY. Au nom du groupe Aix au Cœur, nous vous demandons que la Ville d'Aix-en-Provence prenne tout sous sa responsabilité pour permettre la préservation du fonds ELY dans les meilleures conditions, pour lui offrir la mise en valeur qu'il mérite, pour rendre cette mémoire photographique accessible aux Aixois. Il me semble que lors d'un précédent échange, il avait été question de l'hôtel de Boadès pour accueillir la collection ELY. Alors, est-ce que cela sera possible, Madame le Maire ? Et si c'est le cas, bah, allons-y, hein !

Mme le Maire : Alors, je vais... je vais vous décevoir. Je vais vous décevoir parce que je vais pas vous donner de réponse tout de suite.

Mme PIGNATEL : D'accord.

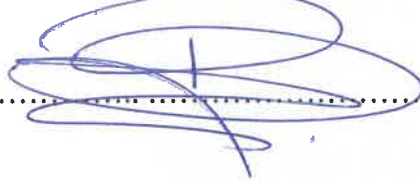
Mme le Maire : J'ai encore reçu le fonds... enfin, les... les personnes, enfin, les membres de l'association du fonds ELY hier et nous donnerons collectivement ces réponses ensemble lors d'une conférence de presse courant septembre. Voilà. Je vous laisse sur votre faim. Je vous souhaite d'excellents congés à tous.

Applaudissements.

Fin de la séance

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité
lors de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2023.

Le Secrétaire de séance



Le Président de séance

